République et canton de Genève

Rapport de gestion du Conseil d'Etat 2012

Conseil d'Etat

Durant sa troisième année de législature, le Conseil d'Etat a particulièrement concentré son action gouvernementale autour des finances publiques cantonales, de la sécurité publique, de la mobilité et du développement régional. Il s'est également investi dans plusieurs dossiers en lien avec l'actualité, notamment la fermeture du siège genevois de Merck Serono.

En 2012, le gouvernement a aussi procédé à une réorganisation des départements suite à l'élection d'un nouveau conseiller d'Etat, le 17 juin 2012.

Finances publiques

La crise de l'euro de l'été 2011 a eu des effets importants sur la situation des finances publiques en 2012. Elle a exercé un double impact sur le résultat des comptes de l'Etat de Genève:

- Le franc fort a attiré beaucoup de capitaux en Suisse, entraînant une chute des taux d'intérêt. Le taux des obligations de la Confédération à 10 ans est ainsi tombé de 2.08% en avril 2011 à 0,74% en décembre 2011. Cette baisse brutale a eu des conséquences importantes pour la prévoyance professionnelle en Suisse. Elle a conduit la Chambre suisses des actuaires-conseils à abaisser le taux technique (soit l'espérance de rendement à long terme) de 4% à 3,5%. Dans ces conditions, l'assainissement des caisses de pensions publiques du canton et leur mise en conformité avec le droit fédéral ont requis un versement par l'Etat-employeur de 800 millions de francs, provisionné en 2012. Dès lors, les résultats des comptes ne pouvaient être que largement déficitaires, ce que le Conseil d'Etat a annoncé en mars 2012, lors de la présentation des comptes 2011.
- L'économie genevoise a en outre souffert du franc fort et, plus généralement, du ralentissement de l'économie mondiale provoqué par le surendettement de certains pays de la zone euro et les différents plans d'austérité mis en œuvre. L'effet de rattrapage qui avait suivi la crise de 2008-2009 n'a plus été observé en 2011, et le taux de croissance de l'économie suisse a pratiquement diminué de moitié. La croissance des recettes fiscales a donc été nettement moins soutenue que ce que l'on pouvait anticiper précédemment.

On relèvera tout de même que l'économie suisse et, en particulier, l'économie genevoise ont une fois de plus démontré une forte résilience. Les scénarios les plus pessimistes présentés par le Conseil d'Etat dans le cadre de la planification financière 2012-2015 ne se sont heureusement pas réalisés. Ainsi le Conseil d'Etat a-t-il pu indiquer, dans le cadre de la planification actualisée pour la période 2013-2016, qu'il renonçait à proposer une augmentation d'impôts temporaire de 7 centimes additionnels (188 millions de recettes supplémentaires), celle-ci n'étant plus indispensable pour atteindre l'objectif du retour à l'équilibre à moyen terme.

Dans ces conditions, l'adoption de l'ensemble des autres mesures proposées par le Conseil d'Etat aurait permis d'atteindre l'objectif du retour à l'équilibre durable pour le budget 2014. Il n'en a malheureusement pas été ainsi. Le Grand Conseil a refusé la suspension temporaire du « bouclier fiscal » et la suppression de niches fiscales bénéficiant à certaines catégories de contribuables. Ces niches constituaient pourtant des spécificités genevoises et posaient dans certains cas des problèmes de compabilité avec le droit supérieur. L'adoption de ces mesures aurait eu pour effet une augmentation des revenus de 84 millions dès 2013. Le Conseil d'Etat a pour sa part dû renoncer à son projet de taxe sur l'électricité, en raison des projets de réforme écologique de la fiscalité annoncés par le Conseil fédéral. Enfin, le Conseil d'Etat a proposé une nouvelle mesure relative aux taux d'intérêts liés à la perception des impôts, qui a été acceptée par le Grand Conseil.

S'agissant de l'ensemble des actions sur les dépenses et sur les revenus - hors suspension de l'indexation des salaires (sans effet en 2012 et 2013, l'inflation ayant été nulle) et hors augmentation temporaire de la redevance SIG -, les mesures décidées par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans leur domaine de compétences induisent une amélioration du résultat net de l'Etat de 262 millions pour le budget 2013. Cette amélioration se compose de réductions de charges à hauteur de 177 millions (68%) et d'augmentations de revenus pour 85 millions (32%). Les réductions de charges opérées ont permis de financer les augmentations de dépenses dans des domaines prioritaires soit, pour l'essentiel, la sécurité, la formation et la mobilité.

Comme indiqué plus haut, la constitution d'une provision pour couvrir le versement en capital à la CIA, indispensable afin d'assurer la conformité du plan de financement de la nouvelle caisse fusionnée (CPEG) avec le droit fédéral, est à l'origine du déficit enregistré dans les comptes 2012. Sans cet élément, ces comptes auraient été une fois de plus bénéficiaires, grâce toutefois à des recettes non récurrentes.

Il convient ici de rappeler que la loi sur la gestion administrative des finances de l'Etat (LGAF) prévoit que lorsque le compte de l'Etat présente un compte déficitaire durant deux années consécutives, le peuple est appelé à se prononcer sur des mesures d'économies opposées, une par une, à des augmentations d'impôts. Pour chaque paire, le peuple doit choisir. Le double non n'est pas possible.

En l'état, l'éventualité de la mise en œuvre, en 2014, du frein à l'endettement prévu par la Constitution et la LGAF ne peut plus être écartée. Il n'est en effet pas certain que les correctifs sur les estimations fiscales des années antérieures suffisent à combler le déficit prévu par le second projet de budget 2013.

Le Conseil d'Etat a estimé qu'il était préférable d'accepter sereinement cette éventualité, ceci pour trois raisons:

- 1) Les économies réalisées dans les différents services de l'administration cantonale depuis maintenant sept ans ne permettent plus d'espérer encore des gains d'efficience significatifs. De nouvelles coupes auraient pour conséquence des risques de dysfonctionnement majeurs. Dans le domaine de la santé, le vieillissement de la population ne permet pas de prendre d'autres mesures d'économie que celles qui sont déjà prévues par les HUG.
- Les dépenses en faveur de la sécurité et de la justice doivent être impérativement augmentées.
- 3) La réforme du cycle d'orientation et l'extension de l'horaire scolaire au mercredi matin ont été plébiscitées par le peuple et nécessitent toutes deux des moyens supplémentaires significatifs. Ne pas octroyer ces moyens promis par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil lors de votations populaires constituerait un manquement grave à la parole donnée.

Le but du frein à l'endettement est d'éviter que le Grand Conseil ou le peuple refuse tour à tour toutes les mesures d'économie (réduction ou suppression de prestations) ou d'augmentation des impôts, faisant ainsi peser une charge de plus en plus écrasante sur les générations futures. C'est dans le cadre de ce mécanisme que doivent être proposées les réformes structurelles que la dégradation de la situation financière pourrait exiger. Si des coupes claires s'avèrent indispensables à l'atteinte de l'objectif de l'équilibre à moyen terme – ce qui n'est pas encore démontré – celles-ci auront forcément des conséquences sur les prestations délivrées à la population ou sur la rémunération des collaborateurs du service public. Il est donc préférable de laisser le processus démocratique s'accomplir en donnant le dernier mot au peuple pour trancher entre économies et hausses d'impôts.

Cette analyse n'est pas partagée par la majorité du Grand Conseil, qui a rejeté l'entrée en matière sur le projet de budget 2013 sans même attendre de connaître les estimations fiscales définitives (présentées chaque année mi-octobre). Le second projet de budget, malgré une amélioration notable du résultat, a suscité des critiques tout aussi vives de la majorité du Grand Conseil, qui souhaite que de nouvelles mesures d'économie soient prises immédiatement. Le Conseil d'Etat laissera le Grand Conseil prendre ses responsabilités et n'entend pas pour sa part proposer des coupes qui nuiraient au bon fonctionnement de l'Etat.

Réforme de la fiscalité cantonale des entreprises

Le Conseil d'Etat se prépare depuis deux ans à l'abolition programmée des statuts fiscaux cantonaux autorisés en vertu du droit suisse mais jugés par l'Union européenne (UE) contraires à son code de conduite dans le domaine de la fiscalité des entreprises.

La Conférence des gouvernements cantonaux a approuvé, le 1er juin 2012, l'ouverture d'un dialogue avec l'UE sur cette question. Adopté le même jour par le Conseil fédéral, le mandat relatif à ce dialogue fixe trois objectifs: conserver la compétitivité de la place économique suisse en matière fiscale, favoriser l'acceptation à l'échelle internationale du régime suisse d'imposition des entreprises et préserver les recettes fiscales dont la Confédération, les cantons et les communes ont besoin pour financer leurs activités.

Selon une étude de l'institut CREA effectuée sur mandat du Conseil d'Etat et publiée le 11 octobre 2012, les sociétés au bénéfice d'un statut et celles qui leur sont directement liées offrent près de 20'000 emplois, paient plus d'un milliard de francs d'impôts pour le canton et les

communes et représentent près de 10% de la valeur ajoutée totale du canton. En additionnant les effets directs, indirects et induits sur l'économie cantonale, ces sociétés génèrent environ 50'000 emplois et contribuent à hauteur de près d'un quart au PIB cantonal.

En cas d'abolition de ces statuts, les sociétés concernées verraient leur charge fiscale doubler. Nombre d'entre elles n'hésiteraient alors pas à quitter Genève pour s'installer dans des Etats ou des cantons pratiquant une fiscalité plus attractive. Cette issue constitue un risque majeur pour Genève. Pour éviter les effets économiques et sociaux dévastateurs de telles délocalisations, le Conseil d'Etat préconise une forte réduction du taux effectif d'impôt pour l'ensemble des sociétés, soit un taux de l'impôt sur le bénéfice se situant aux alentours de 13%, dans l'hypothèse où aucune autre mesure eurocompatible de réduction de l'assiette imposable ou d'établissement de taux différenciés ne serait décidée par la Confédération. Dans le cas contraire, le taux pourrait être légèrement plus élevé, sans pour autant réduire significativement les pertes fiscales prévues.

Le coût d'une baisse à 13% étant estimé à environ 457 millions de francs (valeur 2008), à raison de 387 millions pour le canton et 70 millions pour les communes, le Conseil d'Etat considère toutefois qu'une telle réforme n'est pas soutenable sans d'importantes compensations de la Confédération. Celle-ci bénéficie largement de la présence de ces sociétés, qui assurent 70% de l'impôt fédéral perçu sur les entreprises. Plusieurs solutions peuvent être envisagées: baisse du taux de l'impôt fédéral sur le bénéfice permettant d'atténuer la diminution du taux cantonal, augmentation de la part de l'IFD reversée aux cantons, soutien fédéral accru pour certaines prestations majeures financées par les cantons urbains et bénéficiant à l'ensemble du pays (comme les hautes écoles) ou révision du système de la péréquation intercantonale par un renforcement conséquent de la compensation des charges spécifiques pesant sur les métropoles (facteurs « sociodémographiques »). Ces mesures de compensation peuvent évidemment être combinées entre elles.

Etant d'avis que les solutions devront en tout cas garantir à la Suisse une sécurité juridique durable, le Conseil d'Etat défend l'idée qu'il faudra exclure la mise en œuvre dans les cantons de taux inférieurs aux taux les plus bas pratiqués au sein de l'UE (ce qui revient à fixer un taux plancher au plan national), ainsi que

l'application par les cantons de mesures fiscales qui ne sont pas eurocompatibles.

Le calendrier dépend des négociations entre Berne et Bruxelles. En décembre 2012, l'UE a constaté l'avancement des discussions avec la Suisse, tout en adoptant une recommandation qui encourage les Etats-membres à faire figurer sur une liste noire les Etats dont la pratique serait en contradiction flagrante avec le code de conduite de l'UE, voire à dénoncer les conventions de double imposition en vigueur avec ces Etats. La pression est donc aujourd'hui très forte. Lorsqu'une solution globale (comprenant donc les compensations) aura été définie au niveau bilatéral, il appartiendra à la Confédération de l'intégrer à la nouvelle révision de la fiscalité des entreprises qui sera soumise aux Chambres fédérales et, probablement, au peuple. Il incombera ensuite aux cantons de transposer dans leur droit les principes définis par le droit fédéral et de prendre les décisions sur le taux d'imposition adéquat pour conserver leur attractivité et réduire au minimum les pertes de recettes fiscales, qui sont au demeurant inévitables dans tous les cas de figure.

Il paraît peu probable que les Chambres fédérales et les cantons puissent faire aboutir ces changements législatifs dans un délai inférieur à cinq ans. C'est donc à une baisse conséquente de ses recettes fiscales à l'horizon 2018 que notre canton doit se préparer.

Avant-projet de réforme de la péréquation financière intercommunale

Lors de la procédure de consultation sur l'avantprojet de nouvelle constitution, le Conseil d'Etat avait invité l'Assemblée constituante à étudier la possibilité de percevoir l'impôt communal dans la seule commune de domicile, et de coupler cette mesure à une refonte de la péréguation financière intercommunale. Cette invite visait à corriger les défauts du système actuel, en particulier son caractère insuffisamment redistributif et le fait qu'il constitue un frein à la construction de logements. L'Assemblée constituante ayant renoncé à intégrer cette problématique au projet soumis au vote populaire, le Conseil d'Etat s'était engagé à s'y atteler lui-même. Il a concrétisé cet engagement le 19 septembre 2012, en mettant en consultation auprès des communes un avant-projet de loi.

La réforme proposée repose sur deux axes principaux. Elle consiste d'abord à supprimer

le rattachement économique en faveur de la commune de travail (i.e. consacrer le principe de « l'imposition sur le lieu de domicile ») ainsi que le système de la part privilégiée qui en découle. Elle vise ensuite à renforcer la péréquation horizontale des ressources, l'objectif étant que chaque commune dispose d'un indice de ressources par habitant correspondant à 80% au moins de la moyenne cantonale.

Corollaire de ces grands axes, l'avant-projet du Conseil d'Etat propose de supprimer le mécanisme actuel de répartition du produit des impôts sur les personnes morales au profit d'un fonds de péréquation, de même que la contribution destinée à la prise en charge des intérêts des dettes contractées par les communes à faible indice de capacité financière pour leurs équipements publics, ainsi que la contribution de « ville-centre » en faveur de la Ville de Genève. Deux mécanismes actuels de nature intercommunale seraient en revanche maintenus, soit le fonds intercommunal et la participation de l'ensemble des communes au financement des frais de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance.

Selon les estimations, le système issu de l'avant-projet apporterait des ressources supplémentaires à une grande majorité de communes du canton et serait plus onéreux pour une dizaine d'entre elles, dont la Ville de Genève. Cela pourrait conduire certaines des communes les plus aisées du canton à devoir augmenter le taux de leurs centimes additionnels. Une réflexion sur des transferts de tâches (mutualisation ou cantonalisation) peut toutefois réduire ce risque, en particulier pour la Ville de Genève (lire ci-dessous). Deux types de communes figurent parmi les principaux bénéficiaires de la réforme, soit les communes les moins favorisées du canton (par exemple Onex, Versoix, Chêne-Bourg, Thônex, Vernier, Lancy et le Grand-Saconnex) et celles qui sont concernées par de grands projets de développement (par exemple Veyrier, Bernex et Confignon).

La réforme proposée ne pourra aboutir sans que des mécanismes particuliers soient mis en place pour tenir compte du fait que la Ville de Genève fournit des prestations bénéficiant à la population de l'ensemble des communes. En plus de la prise en considération des ressources propres de la Ville de Genève, ces mécanismes devraient consister en une meilleure répartition des tâches entre cette dernière et le canton, ainsi qu'en un renforcement de la collaboration intercommunale, assortie d'une compensation de certaines charges de la Ville de Genève par

les autres communes. Cet aspect n'est pas réglé par l'avant-projet mis en consultation. Il fait partie des sujets devant être discutés à partir de début 2013 dans le cadre d'une concertation Etat/communes. Le Conseil d'Etat est conscient du fait qu'une telle réforme ne peut réussir qu'à condition de réunir un large soutien de tous les partenaires concernés.

Fusion des caisses de pensions

Ce projet crucial pour notre canton a avancé conformément à l'objectif 10-02 du programme de législature, malgré sa grande complexité et nonobstant une aggravation de la situation des caisses constatée fin 2011.

Le Grand Conseil a approuvé, le 14 septembre 2012, la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG). Ce vote a été confirmé par le peuple le 3 mars 2013. Ce texte vise à réunir, assainir et rendre conforme au nouveau droit fédéral les deux principales caisses de pensions publiques cantonales, soit la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) et la caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH). La CIA et la CEH réunissent plus de 60'000 assurés, dont près d'un tiers de rentiers.

Cette étape décisive faisait suite à d'intenses travaux d'adaptation du projet de loi déposé par le Conseil d'Etat le 27 juillet 2011. Le plan de financement prévu par ce projet a dû être retravaillé, car la situation financière de la CIA et de la CEH s'était dégradée depuis son dépôt. Le taux de couverture de la CIA était ainsi descendu au début 2012 à 47%, et celui de la CEH à 59%.

Or, dès le 1er janvier 2014, la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) n'autorisera les institutions de prévoyance des corporations de droit public à fonctionner en capitalisation partielle qu'à deux conditions: il leur faudra s'être dotées d'un plan de financement leur permettant d'atteindre un taux de couverture minimal de 80% d'ici 2052; elles devront couvrir sans délai 100% de leurs engagements à l'égard des pensionnés.

En étroite concertation avec le Conseil d'Etat et les représentants des caisses, la commission des finances du Grand Conseil a été amenée à accroître par des amendements les efforts demandés tant aux assurés qu'aux employeurs.

Le montant des cotisations a été augmenté plus que prévu initialement, la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une pleine retraite a été prolongée à quarante ans et une recapitalisation immédiate de la CIA d'un montant de 800 millions de francs a été introduite afin de respecter l'exigence d'une couverture intégrale des engagements à l'égard des pensionnés. L'âge pivot donnant droit à une pleine rente a enfin été rehaussé à 64 ans (61 ans pour les personnes exerçant un métier pénible physiquement). Des mesures transitoires sont prévues afin de réduire l'effet des changements pour les assurés actifs proches de la retraite.

Globalement, l'équilibre des efforts nécessaires à l'assainissement reste réparti à hauteur de 55% par les assurés et de 45% par les employeurs, comme il l'était dans le projet de loi initial. Une demande de référendum sur la LCPEG a été déposée par le Syndicat des services publics le 29 octobre 2012. La votation populaire a été fixée au 3 mars 2013.

BCGe: l'Etat de Genève obtient 110 millions de francs du réviseur

Le Conseil d'Etat, par l'entremise de sa délégation aux affaires de la Banque cantonale de Genève (BCGe), a obtenu, le 22 mars 2012, un accord à l'amiable avec la société de révision Ernst & Young SA, mettant un terme à la procédure en responsabilité civile entamée le 28 février 2003 par l'Etat de Genève à l'encontre de la société de révision en qualité de réviseur statutaire et bancaire de la BCGe de 1994 à 2000 (ainsi que, auparavant, de la Caisse d'Epargne et de la Banque hypothécaire du canton de Genève).

Selon les termes de cet accord, la société de révision a versé la somme de 110 millions de francs au canton de Genève suite au préjudice subi dans l'affaire de la Banque cantonale de Genève. Sur cette somme, 22 millions de francs ont été attribués à la BCGe pour son propre préjudice et 3,22 millions de francs à la Ville de Genève en sa qualité d'actionnaire de la banque.

Cet accord, même s'il ne représente qu'une fraction de ce qu'a coûté le sauvetage de la BCGe, constitue un record dans ce domaine. Jamais en Suisse ou en Europe une telle somme n'avait pu être obtenue de la part d'un réviseur, dont la responsabilité ne peut être que subsidiaire. Constatant que l'accord épuise la couverture d'assurance responsabilité civile du réviseur, le procureur général a renoncé à pour-

suivre en appel les deux employés de la société de révision qui avaient été acquittés en première instance au plan pénal. En symétrie, ces derniers ont renoncé à l'indemnisation de 2,8 millions de francs que la justice leur avait accordée suite à cet acquittement.

L'Etat de Genève a renoncé, fin juin 2012, à ses prétentions à l'égard de la Confédération dans ce dossier. Il avait déposé, en 2002, une demande de dommages et intérêts auprès du Département fédéral des finances, estimant que la Commission fédérale des banques (désormais FINMA) n'avait pas exercé sur la BCGe son contrôle avec toute la diligence requise. Le Tribunal administratif fédéral a cependant jugé que les normes fédérales de surveillance bancaire visent à protéger les déposants en cas de risque d'insolvabilité de leur banque, mais pas les cantons, garants des engagements de leur banque cantonale, contre le risque de devoir un jour l'assainir.

Sécurité publique

Conscient des attentes élevées de la population en matière de sécurité, le Conseil d'Etat s'est donné les moyens de renforcer les trois maillons constitutifs de la chaîne sécuritaire, à savoir la police, la justice et le domaine de la détention.

Le constat de base en matière d'insécurité à Genève, réelle ou ressentie, est sans appel. La dégradation des conditions générales de sécurité se matérialise dans une augmentation de tous les indicateurs en matière de criminalité ces dernières années. Les violences de tout type progressent en particulier, aussi bien dans le domaine public que dans le domaine privé.

Le corollaire de cette augmentation objective de la criminalité consiste en l'accroissement du sentiment d'impunité des malfaiteurs et de perte de crédibilité des forces de l'ordre. Cet état de fait sape très directement les bases fondamentales de l'Etat de droit, tout comme l'image générale de la cité, aussi bien dans la population résidente que dans la communauté internationale.

Lutte contre la criminalité: adoption d'une politique commune entre le Conseil d'Etat et le Ministère public

La lutte contre la criminalité, qui a grandement évolué ces dernières années – notamment en raison de la collaboration entre les polices au-delà des frontières et de l'avènement de la société de la communication –, nécessite plus que jamais une approche et des actions coordonnées entre la justice et la police.

Dans cette optique, l'accord passé entre le Conseil d'Etat et le Ministère public le 29 août 2012 marque un tournant en matière de lutte contre la criminalité.

La convention prévoit huit axes pour la période 2012-2014, parmi lesquels deux priorités immédiates ont été définies, à savoir la lutte contre les violences et la lutte contre les cambriolages, deux types de délits contribuant à une dégradation objective de la qualité de vie de la population.

Dans ce cadre, la police s'est notamment fixé pour objectif une présence renforcée, une visibilité accrue et un renforcement des contrôles. Ce redéploiement a commencé à l'automne 2012.

L'objectif d'augmenter de 10% les contrôles sur la durée a en effet été atteint en octobre 2012, avec une augmentation de 54% à l'échelle du canton et de 31% sur le centre-ville par rapport à la moyenne des neuf premiers mois de 2012.

En matière de lutte contre les cambriolages, le concept GE_veille — visant à mutualiser les efforts qui permettront de contribuer à restaurer un climat sécuritaire dans le canton — a été développé par la police en étroite collaboration avec les communes. Cette démarche a été accompagnée d'une campagne de communication « grand public », laquelle rappelle aux habitants les bons réflexes qui pourraient leur éviter un cambriolage.

Réforme de la police – projet Phénix

Face à l'évolution de la criminalité décrite plus haut, une redéfinition des tâches et des missions confiées à la police est également apparue nécessaire.

Cette réforme doit notamment répondre à la question du positionnement et des rapports de la police vis-à-vis de ses partenaires, parmi lesquels la population.

Le projet Phénix, adopté par le Conseil d'Etat le 10 octobre 2012 en vue se sa mise en œuvre, vise ainsi un redécoupage des missions de la police, articulées en cinq piliers qui consistent en autant de déclinaisons missionnelles: police de proximité (nouveau), police-secours (nouveau), police judiciaire, police de la sécurité internationale, police de la sécurité routière.

Ces cinq unités se partageront les missions habituelles de la police, cette dernière devant désormais fonctionner comme un tout et non comme l'addition de services indépendants les uns des autres. Ces cinq unités seront complétées par un élément mobile.

L'objectif consiste à fonctionner, courant 2014, selon la nouvelle structure. La mise en œuvre de la réforme a d'ores et déjà débouché sur la nomination d'un chef des opérations, ainsi que sur la mise en place définitive d'un centre des opérations.

Planification de la détention 2012-2022

Dernier maillon de la chaîne (après la police et la justice), trop souvent le parent pauvre de la politique de sécurité cantonale ces dernières années, le domaine de la détention a été doté par le Conseil d'Etat d'une planification à dix ans. Cette nouvelle planification lui permettra d'envisager l'avenir avec davantage de sérénité et de sortir de l'urgence permanente dans laquelle il se trouve depuis trop longtemps.

Le nombre de places de détention pénale passera ainsi de 561 à l'heure actuelle à 1'019 en 2017. Le nombre de places de détention administrative passera, lui, de 20 à fin 2012 à 168 en 2017, puis à 218 en 2021.

Déclinée en trois phases, la planification permettra au canton de se doter d'une capacité carcérale en adéquation avec ses besoins, et ce pour les quatre types de détention: exécution de peine, détention avant jugement, détention administrative et détention pour mineurs.

Mobilité

Conséquence directe de l'essor économique et démographique sans précédent que connaissent Genève et son bassin de vie, la mobilité est elle aussi confrontée à une crise de croissance inédite. Aujourd'hui, le système de mobilité genevois atteint ses limites, au point de ne plus pouvoir assurer le niveau de qualité de déplacement légitimement attendu par la population.

Dans ce contexte, de nombreuses mesures ont déjà été mises en œuvre ces dix dernières années, qui commencent à porter leurs fruits. Une enquête comparative entre 53 localités suisses, publiée en septembre 2012, place ainsi le réseau des TPG en troisième position, juste après Zurich et St-Gall, alors qu'il n'apparaissait qu'en 20ème position six ans auparavant.

Cependant, si la perception des changements en la matière de la part des usagers s'est elle aussi considérablement améliorée durant ce laps de temps, l'image générale de la mobilité s'est détériorée.

Afin de sortir de l'ornière et de répondre aux enjeux à l'horizon 2030 du Grand Genève, de nouvelles mesures doivent être prises pour augmenter davantage la part modale des transports publics tout en permettant de fluidifier le trafic automobile. Il est en effet de la responsabilité de l'autorité politique d'anticiper le changement d'échelle qui s'impose à Genève et de se projeter dans un horizon plus lointain et plus large pour proposer une politique globale et intégrée de la mobilité. Globale, car elle concerne tous les modes et tous les types de déplacements. Intégrée, car elle vise à coordonner des politiques apparaissant jusqu'à présent comme largement sectorielles.

Mobilités 2030: une stratégie multimodale pour Genève

A la demande du Grand Conseil et dans le souci d'offrir une vision globale, stratégique et à long terme de la mobilité à Genève, le Conseil d'Etat a donc adopté, le 10 octobre 2012, une première version du document « Mobilités 2030 – Stratégie multimodale pour Genève », adressée pour information et consultation à l'ensemble des partenaires concernés.

« Mobilités 2030 » propose une vision à moyen et long termes, basée sur la complémentarité des infrastructures (transports publics, routes et voies vertes) et l'intermodalité des usages (le bon moyen de transport, au bon endroit, au bon moment).

A travers ce document, dont la version définitive est attendue pour 2013, le Conseil d'Etat entend promouvoir une stratégie de mobilité clairement exprimée, approuvée et soutenue par une majorité des acteurs de la mobilité à l'échelle cantonale et régionale.

CEVA: le chantier du siècle est entré dans Genève

Le rejet par le Tribunal fédéral, le 15 mars 2012, des quatre derniers recours encore pendants a levé les dernières incertitudes quant au déploiement des travaux du CEVA et signé l'emprise du « chantier du siècle » sur l'ensemble de son tracé. Le financement français du CEVA est quant à lui définitivement bouclé, autorisant la réalisation de l'entier de la ligne dans les délais prévus.

Côté genevois, tous les chantiers du nouveau RER, à Saint-Jean-Jonction, La Praille,

Carouge-Bachet, Val d'Arve, Champel, Eaux-Vives, Trois-Chênes, sont désormais ouverts. CEVA constitue la pierre angulaire d'un réseau cohérent et complémentaire de transports publics, qui desservira un bassin de vie de près d'un million d'habitants.

Mais au-delà de son rôle structurant de desserte de transports publics, CEVA accompagne et construit l'agglomération de demain. De nouveaux quartiers vont naître autour de ses gares, avec des logements, des écoles, des surfaces commerciales et des zones de loisirs. Tout au long de la ligne, de nouveaux espaces publics, places de la gare et promenades accueilleront les habitants et usagers de ces nouveaux pôles urbains: dès 2018 et au-delà, CEVA signera donc la naissance de la Genève du troisième millénaire.

Transports publics genevois: le nouveau réseau adapté et consolidé

Déterminée à corriger certains dysfonctionnements liés à la mise en œuvre du concept des trois lignes de trams en 2012 avec l'exploitant ainsi que ses partenaires, en particulier les communes, l'autorité politique a suscité une série de mesures correctives et d'aménagements complémentaires, rendus opérationnels en 2012. Parmi elles, la réintroduction partielle de parcours de certaines lignes de bus, ainsi que la mise en service, fin février, d'une voie qui leur est réservée sur le pont du Mont-Blanc. D'autres actions ont été conduites pour accroître la fluidité des transports publics.

Sur cette base consolidée, le changement d'horaire de décembre 2012 introduit trente nouvelles mesures d'améliorations touchant l'exploitation et le cadencement des lignes.

Cette nouvelle organisation du réseau des transports publics prépare l'avenir d'un réseau appelé à se développer à une échelle transfrontalière pour répondre aux besoins croissants de mobilité des habitants de la région. Le Conseil d'Etat l'a confirmé en adoptant, le 19 septembre 2012, un projet de modification de la loi sur le réseau des transports publics, qui inscrit ces extensions jusqu'à 2020 et au-delà, et en assure le financement.

Mobilité douce: le projet VLS bloqué au Grand Conseil

Pour répondre à la volonté populaire exprimée en 2011 – acceptation de l'IN 144 « Pour la mobilité douce », le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi accordant une subvention de 1,345 million de francs pour 2013 et pour 2014 à TPG Vélo S.A., société fille des TPG, dans le cadre d'un contrat de prestations valable en 2013 et 2014 et portant sur l'exploitation d'un réseau de VLS sur le territoire cantonal, en coopération étroite avec les principales communes genevoises.

Le dossier, en mains du Grand Conseil, peine à aboutir, ce que le Conseil d'Etat déplore vivement, puisque le projet, outre qu'il est déjà soutenu financièrement par plusieurs communes et le secteur privé, s'appuie sur une participation financière cantonale limitée et d'ores et déjà compensée par des économies équivalentes.

Politique de cohésion sociale en milieu urbain

Conformément au discours de Saint-Pierre et au programme de législature, le Conseil d'Etat a adopté, le 20 avril 2011, le projet de loi 10823 relatif à la politique de cohésion sociale en milieu urbain. Ce projet de loi a été élaboré en concertation avec l'Association des communes genevoises (ACG) et les communes concernées. Il a été adopté par le Grand Conseil le 19 avril 2012.

La loi A 2 70 relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain définit notamment la gouvernance de la politique cantonale sur un plan stratégique, technique et opérationnel, dans le cadre du partenariat avec les autorités locales et les organismes parapublics. L'Etat et les communes encouragent la participation de la population, des milieux associatifs et des acteurs concernés à la définition des besoins ainsi qu'à l'élaboration et à la réalisation des projets.

De plus, les modalités du cadre contractuel du partenariat Etat-communes ont été précisées en faisant évoluer les déclarations conjointes existantes. Des conventions, outre l'engagement des parties, préciseront les quartiers concernés sur la base des indicateurs définis par le centre d'analyse territoriale des inégalités CATI-GE, la durée du partenariat, les actions envisagées et le calendrier de réalisation, le plan financier et le processus d'évaluation. A ce titre, le règlement d'application, élaboré également en concertation avec les communes concernées et l'ACG, devrait être adopté par le Conseil d'Etat au premier trimestre 2013 de manière à engager la mise en œuvre de la loi.

Par ailleurs, le canton a soutenu deux projets (la Pelotière à Versoix et les Libellules à Vernier) dans le cadre d'un programme fédéral: Projet urbain-intégration sociale dans des zones d'habitation pour la période 2012-2015. Versoix et Vernier font partie des dix projets retenus par l'Office fédéral du développement territorial ARE pour toute la Suisse. Ces projets visent à améliorer la qualité de la vie des habitants en agissant sur l'habitat, les aménagements, la vie sociale, la santé, la sécurité, etc.

L'ensemble des départements sont mobilisés autour des enjeux que constitue la réduction des inégalités. La loi définit une politique de la ville forte dans ses fondements, partenariale dans son organisation, simple dans sa mise en œuvre avec comme objectif l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.

Région

Signature du projet d'agglomération 2

Le 5 décembre 2007, le canton de Genève a signé, avec ses partenaires vaudois et français, le projet d'agglomération de première génération. Relevant les nombreux défis posés par le dynamisme socio-économique et démographique de la région franco-valdo-genevoise, la charte d'engagement paraphée à cette occasion a fixé d'ambitieux objectifs de rééquilibrage du territoire, en particulier en termes de logements et d'emplois. Elle a également défini une série de mesures d'aménagement du territoire et de développement des infrastructures de transports.

Le lancement du projet d'agglomération a stimulé le démarrage et la finalisation de nombreux projets concrets de coopération transfrontalière, en particulier dans les domaines de l'environnement, de la protection de la nature et de l'agriculture. Il a permis le déploiement de financements nationaux et régionaux spécifiques sur le territoire concerné, malgré les obstacles juridiques et fonctionnels liés à la frontière nationale.

Convaincus de la nécessité de poursuivre la construction de la région, les partenaires ont réitéré leur engagement en signant, le 28 juin 2012, le projet d'agglomération de deuxième génération, qui marque un véritable approfondissement de la démarche. Tout en baptisant le projet « Grand Genève » à cette occasion, les autorités ont confirmé leur volonté de trouver ensemble des réponses cohérentes

et pratiques aux besoins des habitants de la région, aussi bien sur les questions de formation ou de santé qu'en termes de transports publics ou d'emplois.

Les autorités ont signé ce même jour les statuts du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), qui dote l'agglomération d'un cadre juridique innovant et souple, à même de pérenniser sa gouvernance transfrontalière tout en respectant les cadres institutionnels en vigueur de part et d'autre de la frontière.

Enfin, conscient du rôle moteur de Genève en tant que centre de l'agglomération, le Conseil d'Etat s'est engagé, à travers la signature d'un document d'objectifs sur la coopération transfrontalière, à participer au financement sur territoire français de projets d'infrastructures d'intérêt significatif pour la région franco-valdogenevoise.

Sans un soutien populaire explicite, tant le développement concret de projets que la conduite d'une politique transfrontalière constructive s'essoufflent. L'impératif de réalisation engage le Conseil d'Etat à trouver, dans les cadres institutionnels existants, des réponses aux nombreux enjeux qui dépassent de loin la seule question des infrastructures. Et ce afin que notre région continue à bénéficier d'une qualité de vie et d'un dynamisme exceptionnels, au cœur même d'une Europe qui connaît de grandes difficultés économiques.

Financement du rail et de la route: la Métropole lémanique entendue à Berne

Le rythme de croissance de la Métropole lémanique entre Vaud et Genève, qui a connu depuis une décennie un essor démographique et économique nettement supérieur à la moyenne nationale, sollicite fortement les réseaux de transports (rail et route), saturant d'ores et déjà de nombreux tronçons.

Dans un contexte politique difficile, la Métropole lémanique est parvenue, grâce à un lobbying intense, à faire inscrire les aménagements nécessaires des gares de Genève et de Lausanne dans la liste des projets à réaliser d'ici 2025, dans le cadre du nouveau fonds fédéral d'aménagement des infrastructures ferroviaires. En novembre 2012, la commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats a validé cette option, confirmée entre temps par celle du Conseil national, en atten-

dant le vote définitif des Chambres fédérales en 2013. Ces préavis positifs permettant d'envisager avec confiance l'issue du vote.

Afin de déterminer les modalités de l'extension de Cornavin, les CFF, l'Office fédéral des transports, le canton et la Ville de Genève ont signé, le 19 décembre 2012, une convention de réalisation d'une expertise indépendante qui permettra de trancher entre une variante des CFF en surface, contestée au plan local, et son alternative en souterrain.

Pour ce qui est du réseau routier national, s'appuyant sur une résolution du Grand Conseil, le canton de Genève a défendu, le 10 octobre 2012, dans le cadre de sa prise de position auprès de l'Office fédéral des routes, la nécessité de réaliser rapidement l'élargissement de l'autoroute, première étape de l'amélioration du réseau autoroutier du Grand Genève, condition préalable à la réalisation d'une traversée du lac.

Task force Merck Serono

En avril 2012, le groupe allemand Merck a annoncé son intention de procéder à la fermeture définitive de son site genevois de Merck Serono, qui employait 1'250 personnes. Cette annonce a été confirmée à l'issue de la procédure de consultation prévue par la loi, avec un échelonnement des suppressions de postes entre septembre 2012 et mi-2013. Afin de répondre efficacement à cette crise, une task force a rapidement été constituée dans le but de préserver le plus grand nombre d'emplois et de compétences dans la région. Présidée par le conseiller d'Etat chargé de l'économie M. Pierre-François Unger, elle a notamment réuni les conseillers d'Etat chargés des départements de la solidarité et de l'emploi ainsi que de l'instruction publique, de la culture et du sport, un représentant de la Confédération, des membres de la direction ainsi que du personnel de Merck Serono, et des représentants des milieux académiques et syndicaux.

Au cours des séances de cette task force, le projet d'un institut de recherches spécialisées dans les maladies rares et orphelines – dénommé Geneva Biotech Center – a rapidement été présenté, puis développé par des employés de Merck Serono. Ce centre de services de recherche et développement intégrés pour la biotechnologie devrait s'inscrire dans la tendance croissante visant à externaliser la recherche et le développement auprès de l'industrie pharmaceutique, tout en maintenant

à Genève les compétences scientifiques et industrielles dans le domaine des biotechnologies. Des discussions sont actuellement en cours pour évaluer si ce centre pourrait éventuellement intégrer un projet plus vaste, comprenant notamment un institut de toxicologie humaine d'importance européenne, ainsi qu'un regroupement de forces académiques autour de projets touchant à la recherche médicale translationnelle.

Simultanément, cette crise constituant le plus grand licenciement collectif jamais enregistré dans le canton de Genève, le département de la solidarité et de l'emploi a engagé dès le lendemain de l'annonce des intentions du groupe Merck Serono un travail important d'information des collaborateurs, sur le site même, sur le dispositif légal en matière d'assurance-chômage en Suisse. Il a, pour ce faire, bénéficié de la collaboration de l'office cantonal de la population pour les questions relatives aux permis de travail et d'établissement, ainsi que de la caisse d'indemnisation du syndicat SIT. Cet important travail d'information, qui s'est déroulé de mai à juillet 2012, a permis à plusieurs centaines de collaborateurs de bénéficier d'une information personnalisée afin de prendre les décisions relatives à leur avenir professionnel en toute connaissance de cause. Des séances collectives d'information supplémentaires ont encore été organisées jusqu'à la fin de l'année.

Adoption d'une nouvelle constitution: enjeux et mise en œuvre

En 2012, le Conseil d'Etat a poursuivi sa participation active aux travaux de l'Assemblée constituante au cours de la quatrième et dernière année du processus qui a abouti à l'acceptation, le 14 octobre 2012 par le peuple genevois, d'une nouvelle constitution. Le gouvernement a déposé en particulier de nombreux amendements lors des deuxième et troisième lectures du projet de constitution qui ont eu lieu respectivement du 19 janvier au 14 mars 2012 et du 16 avril au 7 mai 2012. Le Conseil d'Etat a également régulièrement assisté aux séances plénières de l'Assemblée constituante, représenté par les membres de la délégation du Conseil d'Etat formée pour suivre les travaux de l'Assemblée constituante.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs organisé la cérémonie formelle du 26 juin 2012, au cours de laquelle la présidence de l'Assemblée constituante lui a remis le projet de constitution.

Afin d'expliciter les enjeux du projet auprès de la population genevoise, le Conseil d'Etat a par la suite rédigé le commentaire des autorités dans la brochure explicative destinée aux électrices et électeurs du canton, en veillant à ce que le bureau de l'Assemblée constituante puisse largement s'exprimer.

Le Conseil d'Etat dispose d'un délai au 1er janvier 2014 pour soumettre au Grand Conseil un programme législatif de mise en œuvre de la constitution, les modifications législatives requises devant être adoptées au plus tard dans un délai de cinq ans dès l'entrée en vigueur.

Le Conseil d'Etat n'a pas attendu ces échéances pour d'ores et déjà déposer trois projets urgents de mise en œuvre de la constitution, dans la perspective de la tenue des premières élections simultanées du Grand Conseil et du Conseil d'Etat à l'automne 2013. Il a ainsi déposé durant l'année 2012 un projet d'adaptation de la loi sur l'exercice des droits politiques (PL 11070), un proiet d'adaptation de la loi sur l'incompatibilité de fonction des conseillers d'Etat (PL 11071) ainsi qu'un projet d'adaptation de la loi sur l'exercice des compétences du Conseil d'Etat (PL 11098) relatif au pourvoir provisionnel. Il a également déposé un projet de loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques en lien avec le mécanisme d'assainissement financier (PL 10927), la loi ayant été votée le 13 décembre 2012.

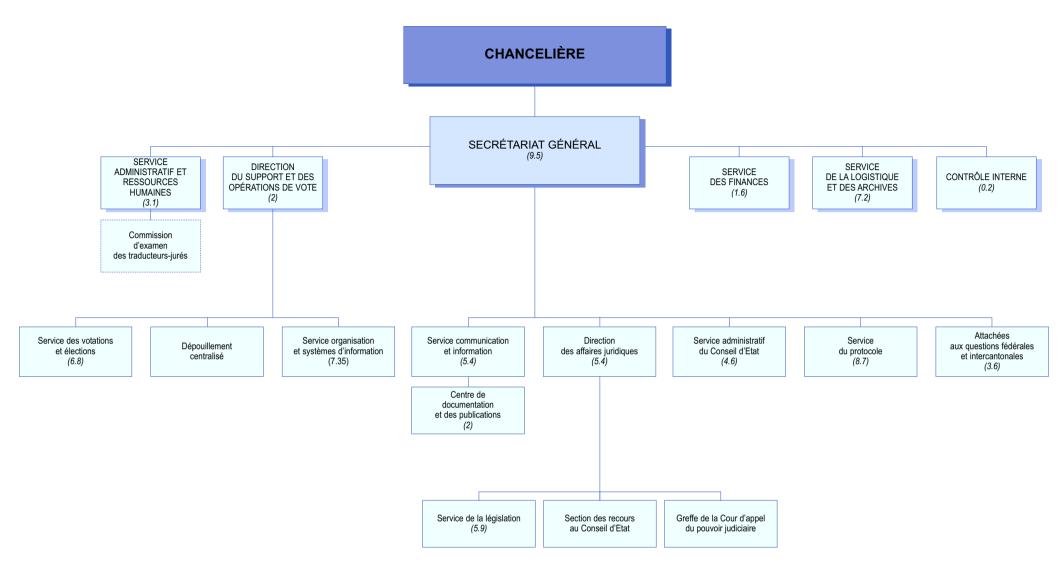
Election complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat et réorganisation des départements

Suite à la démission d'un membre du collège gouvernemental, ayant pris effet le 29 février 2012, le conseiller d'Etat chargé du département de la solidarité et de l'emploi a assuré pour le Conseil d'Etat la transition à la tête du département des constructions et des technologies de l'information, jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau conseiller d'Etat.

L'élection du nouveau membre du Conseil d'Etat a eu lieu le 17 juin 2012 et sa prestation de serment devant le Grand Conseil le 29 juin 2012.

Le Conseil d'Etat s'est réuni à plusieurs reprises afin de déterminer les nouvelles attributions départementales en veillant à la cohérence de l'action gouvernementale.

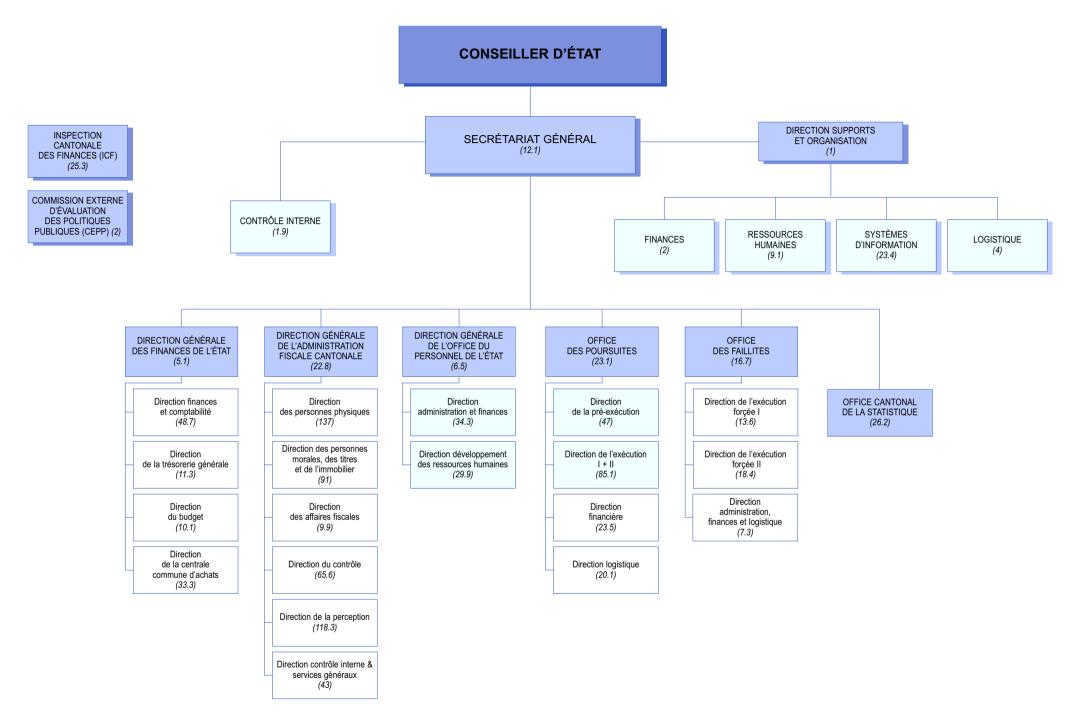




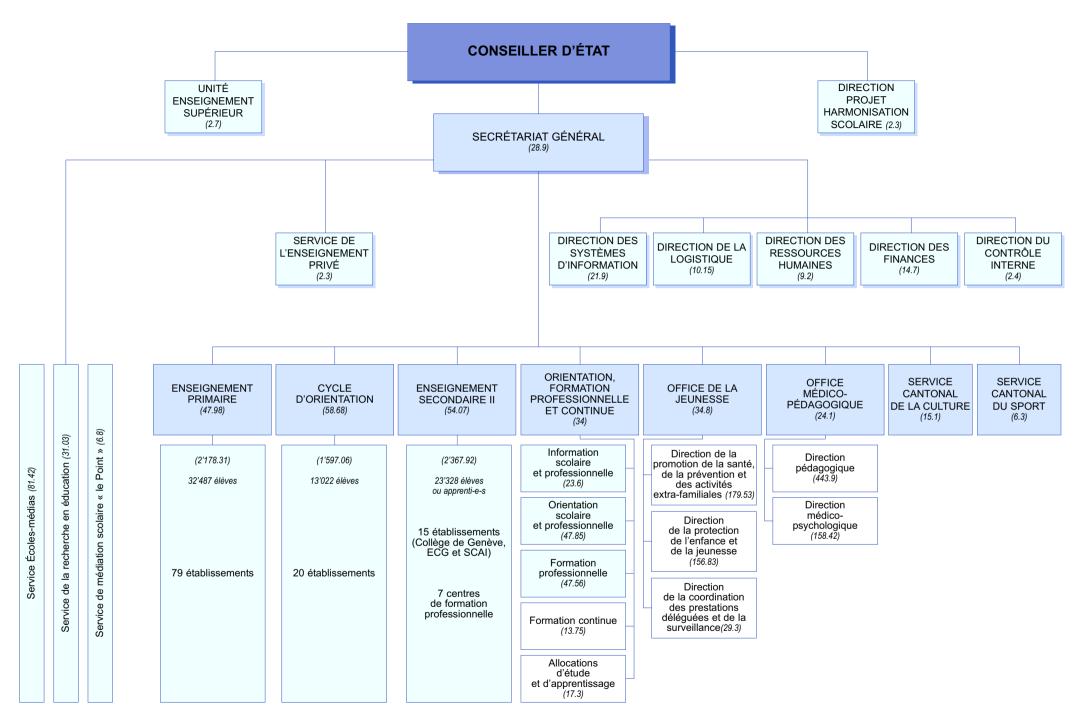
 $\frac{Rattach\'es \ administrativement \ \grave{a} \ la \ chancellerie \ d'Etat}{-\ Groupe \ de \ confiance \ (6)}$

- Préposé(e) à la protection des données et à la transparence (3)
- Gestionnaire risque Etat (1)

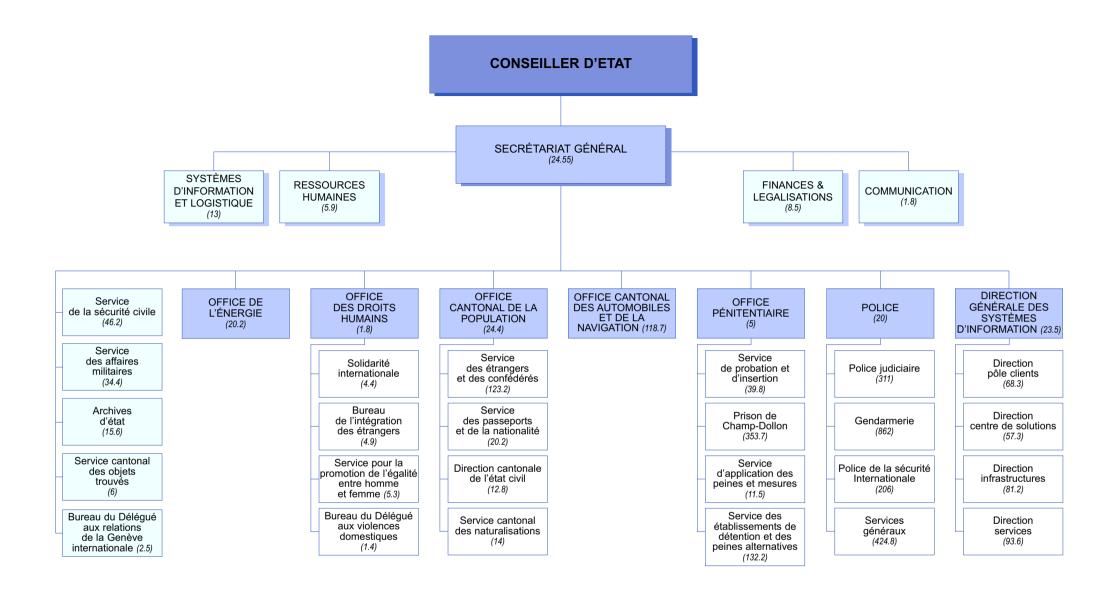
CHANCELLERIE

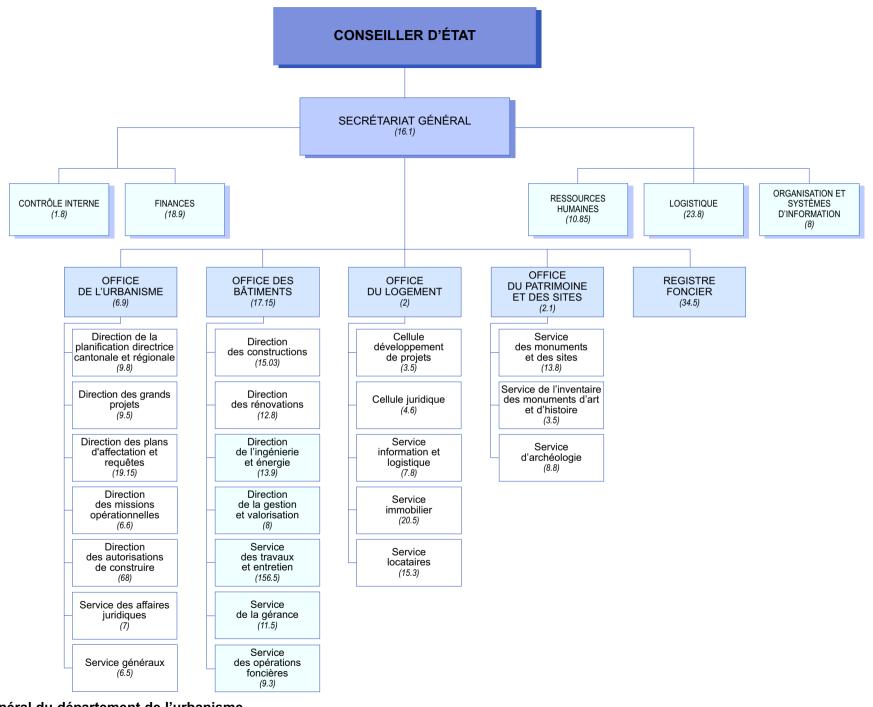


(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2012)



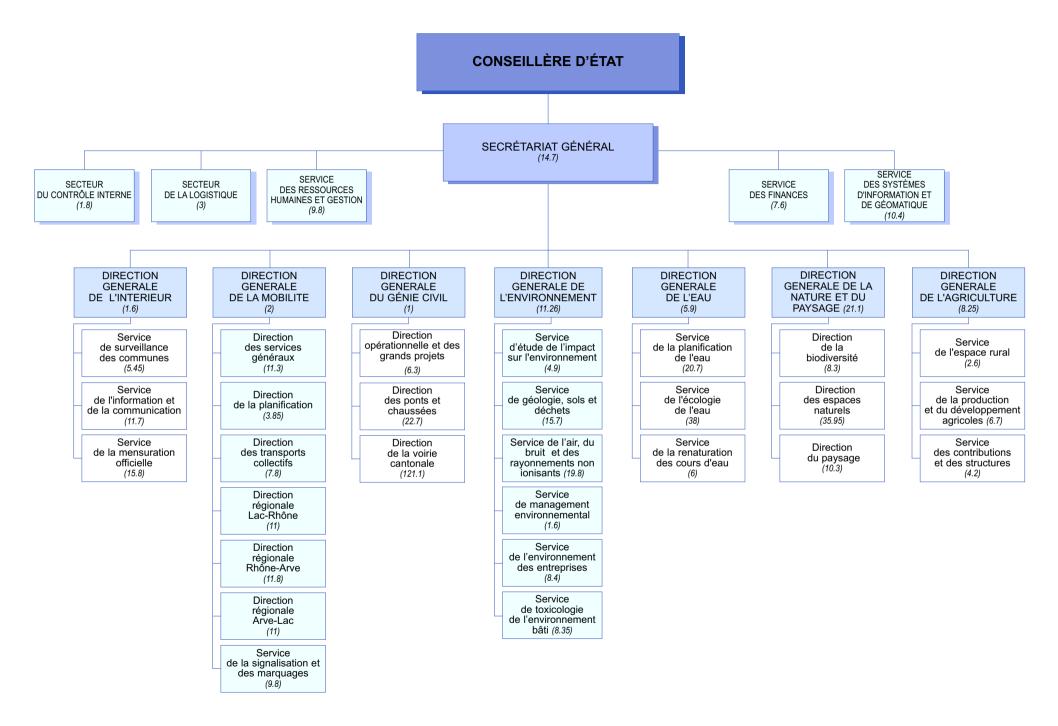
Organigramme général du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2012)



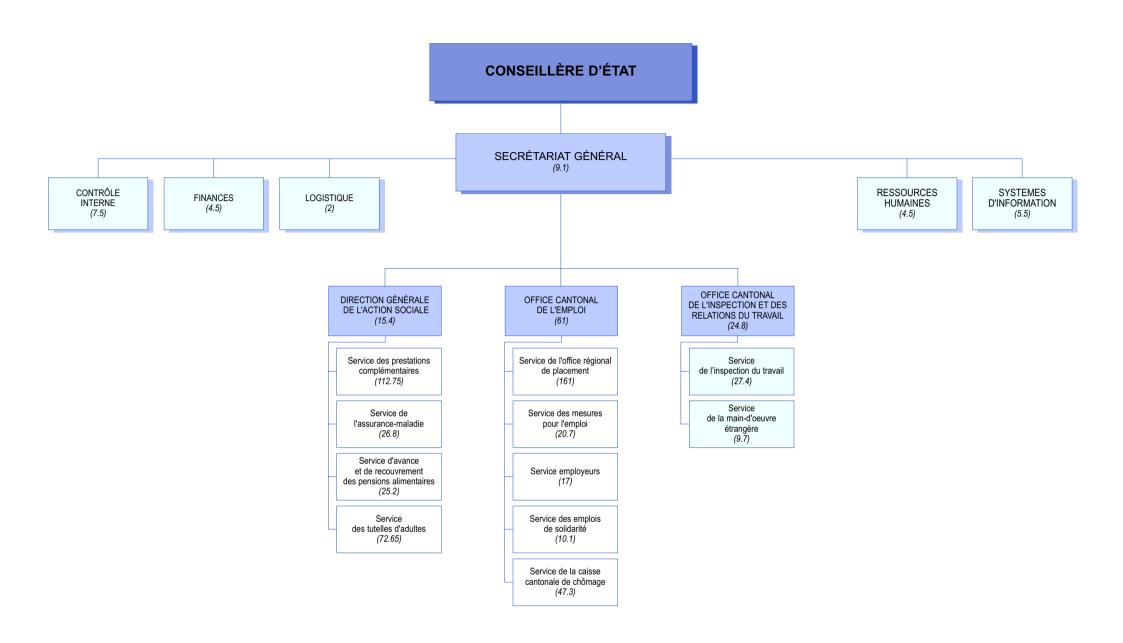


Organigramme général du département de l'urbanisme

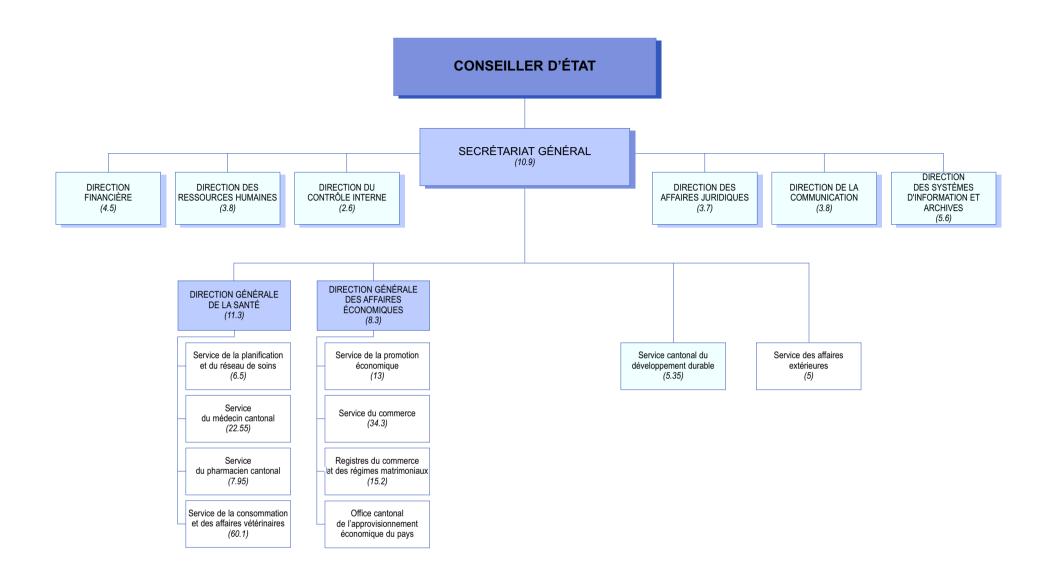
(avec postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2012)

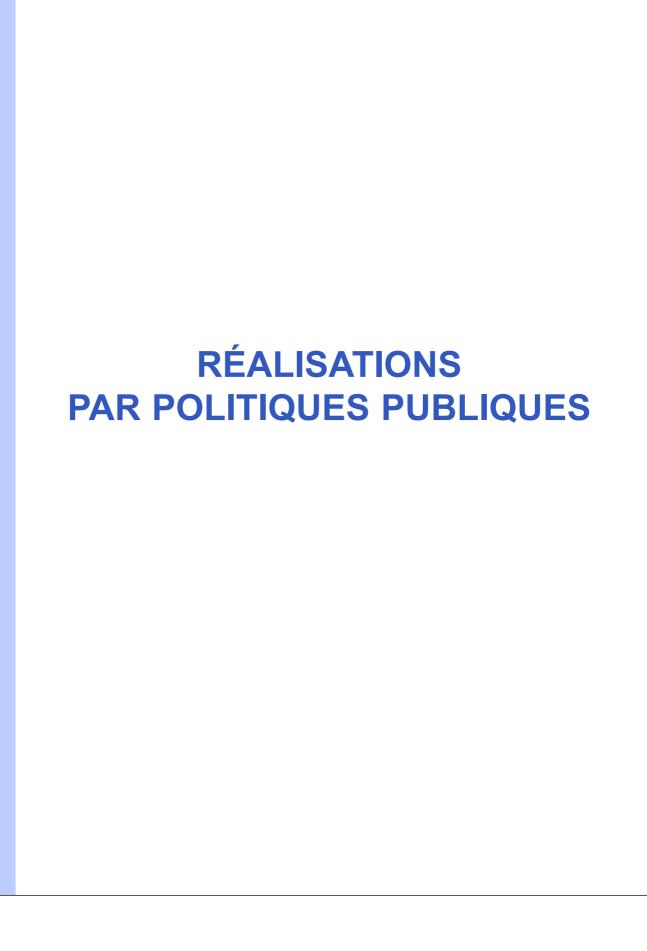


(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2012)



(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2012)





A01 Enseignement obligatoire

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Harmonisation scolaire

Le processus d'harmonisation scolaire a été engagé à la rentrée 2011 avec l'intégration du plan d'études romand (PER) et des moyens d'enseignements romands (MER) aux années de scolarité 1P, 2P, 5P et 9^{eme} CO. L'extension s'est poursuivie en 2012 pour les années 3P, 6P et 10ème du cycle d'orientation. Elle sera terminée en 2013 avec les années 4P, 7P, 8P et 11^{ème} du cycle d'orientation.

Compétences sociales

Des moyens didactiques et des actions au sein des établissements se sont développés en lien avec le PER et les MER notamment pour y intégrer l'égalité, la lutte contre l'homophobie, l'éducation au développement durable, l'éducation aux choix (information et orientation scolaire et professionnelle au cycle d'orientation). Dans cette même perspective, l'étude des Grands Textes donne des clefs de lecture aux élèves pour interroger le monde grâce à une approche historique, culturelle et comparative des différents modes de pensée à travers le temps et l'espace.

Mercredi matin d'école

La loi 10744 sur l'horaire scolaire, proposant d'introduire le mercredi matin d'école pour les élèves de 8 à 12 ans, a été adoptée par le peuple le 11 mars 2012. La mise en œuvre du nouvel horaire scolaire, avec le maintien des horaires-blocs actuels, est en cours de préparation en vue de la rentrée 2014.

Direction générale de l'enseignement obligatoire

La mise en place progressive de la direction générale de l'enseignement obligatoire permettra de renforcer la cohérence du parcours de formation de la 1^{ère} primaire à la 11^{ème} du cycle d'orientation, en assurant un *continuum* plus harmonieux de la scolarité de tous les élèves.

Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement ont été renforcées. Désormais le dépistage des difficultés

scolaires se fait dès la 1P. Un premier bilan d'évaluation a été instauré en 2P. Une formation spécifique pour la prise en charge des élèves en difficultés scolaires, notamment pour les élèves ayant droit à des mesures d'accompagnement, a été mise en place avec l'Institut universitaire de formation des enseignants.

Centre d'accueil des élèves migrants

Un centre d'accueil des élèves migrants pour l'ensemble de la scolarité obligatoire est développé pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles. Une enquête menée par le service de la recherche en éducation sur le parcours des élèves migrants montre qu'il y a lieu d'adapter le dispositif actuel aux évolutions de la migration.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Projets d'établissements

L'élaboration des nouveaux projets d'établissement 2012-2016 du primaire a été facilitée par des documents de support qui organisent le travail en référence aux priorités institutionnelles. Chacun des 79 établissements oriente ainsi ses objectifs pour les quatre prochaines années en lien étroit avec les exigences du département en matière de prestations d'enseignement.

Le calendrier d'élaboration des projets 2012-2016 a été conçu de façon à permettre aux nouveaux conseils d'établissement élus en mai 2012 de formuler des propositions, dans le cadre des champs de compétences fixés par le règlement. Pour favoriser l'implication des partenaires, trois sessions de formation leur ont été proposées sur les thèmes de la politique éducative du département, du plan d'études romand, du fonctionnement d'un établissement, et du rôle attendu des conseils d'établissement.

Allocation des ressources

La cartographie cantonale et l'allocation des ressources aux établissements primaires ont été revues afin d'aboutir à la plus grande équité possible dans la répartition des ressources à disposition, selon les besoins exprimés par chaque établissement. Le nombre d'établissements du primaire a été ramené de 84 à 79.

Renforcement des réseaux locaux

Les réseaux locaux ont été renforcés sous forme de partenariats avec, notamment, l'office médico-pédagogique, les services de l'office de la jeunesse et les services communaux.

Renforcement de l'autonomisation des établissements

La marge d'autonomie des établissements s'est accrue en matière d'évaluation et d'orientation des élèves, de gestion des situations comportementales, de soutien scolaire et d'intégration des élèves à besoins particuliers et handicapés.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

	2010-2011	2011-2012	2012-	2012-2013 (15.11.201			
	31.12.2010	31.12.2012	total	filles	garçons		
Enseignement primaire	33'219	32'716	32'487	16'150	16'337		
Office médico-pédagogique	1'771	1'777	1'777	591	1'186		
Regroupements spécialisés	471	481	479	168	311		
Institutions publiques	844	850	844	249	595		
Institutions subventionnées	456	446	454	174	280		
Cycle d'orientation	13'058	13'146	13'022	6'474	6'548		

Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la nBDS au 31 décembre 2009 et 2010, et au 15 novembre 2011. Source: service de la recherche en éducation.

Réseau d'enseignement prioritaire

Le réseau d'enseignement prioritaire (REP) est demeuré inchangé par rapport à 2011, avec les mêmes 17 établissements primaires répartis sur les communes de Carouge, Genève, Lancy, Meyrin, Onex et Vernier.

Elèves en difficulté

Une réflexion de fond a été engagée sur la prise en charge des élèves en difficulté afin de recenser les pratiques existantes au sein des 79 établissements primaires en matière de soutien, de valoriser et généraliser les bonnes pratiques, de développer des dispositifs hors temps d'enseignement dans le cadre des devoirs surveillés et d'améliorer les formations pour le corps enseignant.

Mise en œuvre du nouveau cycle d'orientation

La nouvelle répartition des élèves de 9^{eme} en trois regroupements fonctionne dans la perspective voulue par le législateur. L'orientation promotionnelle, soutenue par une structure de « passerelles », facilite les mouvements entre regroupements. La rentrée 2012 voit la mise en place de la 10^{ème} année et de ses trois sections: communication et technologie (CT), langue et communication (LC), littéraire et scientifique

(LS). Cette dernière section est elle-même divisée en trois profils distincts: latin, langues vivantes, sciences. La pression pour respecter les effectifs réglementaires par section (10ème) et regroupement (9^{ème}) est forte. Elle contraint parfois à un déplacement d'élèves entre établissements. Le nouveau dispositif d'information et d'orientation a été mis en place. Celui-ci inclut une méthode de préparation au choix sur les trois années de formation, la formation des maîtres de classes, le développement de prestations aux parents, l'introduction d'une journée sur les métiers pour les élèves de 9^{ème} et le renforcement de la présence des conseillers en orientation dans les établissements (passage de 30 à 50%).

A02 Enseignement postobligatoire, formation continue et orientation

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Encouragement à la qualification et l'insertion professionnelle

Suite au rapport de la commission externe d'évaluation des politiques publiques en 2011 sur l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle, le dispositif a été inscrit dans une base règlementaire. En outre, il a été rattaché au conseil interprofessionnel pour la formation. La gestion du suivi individualisé a été en ce sens pérennisé.

Egalité

Des projets pédagogiques de sensibilisation à l'égalité ont été mis à disposition des écoles en partenariat avec le Festival international du film sur les droits humains (FIFDH). Un Prix Egalité, soutenu par la Fondation Emilie Gourd, récompense les meilleurs travaux de formation gymnasiale et d'école de culture générale. Les filières scientifiques sont revalorisées auprès des filles par des outils pédagogiques et des ateliers scientifiques (partenariat avec « Elargis tes horizons »). La Journée Futur en tous genres propose une offre spécifique aux établissements du réseau d'enseignement prioritaire. Le service de la recherche en éducation a diffusé les premiers résultats d'une recherche sur les stéréotypes liés à l'orientation professionnelle.

Prévention de l'homophobie

Un plan d'action en partenariat avec le canton de Vaud vise à prévenir l'homophobie dans les

écoles. Une exposition itinérante d'affiches circule dans les écoles supérieures. Un « réseau d'alliés » composé d'intervenants scolaires formés à la détection et à la prise en charge de situations d'homophobie, a été développé. Une conférence a été organisée avec un invité de renommée internationale M. Kevin Jennings. Un concours vidéo pour les étudiants de la HEAD, du CFPAA, de l'ECAL et de l'ERACOM a été lancé avec le canton de Vaud.

Mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité

La neuvième édition de la journée de la Mémoire s'est tenue le 27 janvier sur le thème de « S'engager pour l'Humanité et ses droits ». Les élèves du PO ont visité l'exposition Carl Lutz et la Maison de Verre de Budapest. Ceux du CO ont participé à l'atelier « Chassez les papillons noirs » animé par l'artiste berlinois Roman Kroke. Une table ronde a réuni le chef du service historique du Département fédéral des affaires étrangères, M. F. Wisard et Mme Anne Beaumanoir, résistante honorée de la Médaille des Justes.

Développement durable

Plusieurs supports pédagogiques ont été créés et diffusés auprès des établissements scolaires. Une journée pour 700 élèves et 40 enseignant-e-s du postobligatoire a été organisée. La formation initiale et continue des enseignant-e-s a été renforcée. Un forum romand sur la consommation responsable pour les enseignant-e-s de la scolarité obligatoire ainsi qu'un concours sur la même thématique ont été réalisés. Dans le cadre de Rio +20, plusieurs projets d'école ont été primés par l'Office du développement territorial. Un stand et de nombreuses animations se sont tenus dans le cadre de la Cité des métiers.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Attestation de formation professionnelle (AFP)

Deux classes d'AFP plein-temps dans le domaine du commerce, préparant au métier d'assistant-e-s de bureau, ont été ouvertes.

Jeunes en difficulté

Un dispositif de signalement des élèves à risque de rupture a été introduit au mois d'octobre. Il vise à remobiliser les jeunes afin qu'ils reprennent une formation à la rentrée scolaire suivante. 20 jeunes ont ainsi été signalés à l'office pour la formation professionnelle ou au service de la scolarité par les écoles.

Filière commerciale à plein temps

L'Espace Entreprise qui permet de professionnaliser le cursus commercial des apprenti-e-s, a été inauguré en mai 2012. A la rentrée 2012, plus de 400 apprenti-e-s ont débuté leur troisième année de formation à plein-temps en se rendant une fois par semaine à l'Espace Entreprise pour y exercer leur pratique professionnelle à l'aide d'entreprises virtuelles.

Maturité spécialisée orientation santé

Grâce à un étroit partenariat avec la Haute école de santé de Genève, un parcours de formation remodelé pour les détenteurs d'un certificat de l'école de culture générale option santé a été mis en place. L'accès à la HES n'est désormais possible qu'avec un titre de maturité spécialisée. Le nouveau modèle de master Santé genevois a été reconnu par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) en octobre 2012.

Maturité spécialisée orientation musique

Le projet pilote de master Musique a permis de déposer une demande de reconnaissance auprès de la CDIP.

Collège pour adultes

Le Collège pour Adultes Alice-Rivaz a obtenu la reconnaissance suisse de l'examen complémentaire pour l'admission à l'université destiné aux détenteurs d'un CFC et d'une maturité professionnelle.

Validation des acquis de l'expérience

Pour répondre aux exigences de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, le dispositif de validation d'acquis expérientiels a été revisité. 438 adultes fréquentent les structures de formation de culture générale pour adultes.

Réorganisation du service de la formation continue

Le service de la formation continue a été réorganisé afin d'augmenter les capacités d'accueil, de mieux utiliser les ressources existantes, de renforcer la visibilité des prestations et d'être plus réactif quant aux demandes de requalification des adultes dans les différents secteurs professionnels.

Mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur les bourses et prêts d'études

Un système unique et modernisé d'octroi des bourses pour les étudiant-e-s et les apprenti-e-s a été introduit. Celui-ci est conforme au concordat intercantonal sur les bourses.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

	2010-2011	2011-2012	2012-	2013 (15.11	.2012)
	31.12.2010	31.12.2012	total	filles	garçons
Enseignement postobligatoire	22'350	22'961	23'328	11'471	11'857
- Elèves et apprentis en école	15'791	16'142	16'479	8'734	7'745
Collège de Genève (1)	7'677	7'805	7'995	4'455	3'540
Ecole de Culture Générale (2)	3'061	3'382	3'535	2'227	1'308
CFP commerce (2)	2'459	2'326	2'286	926	1'360
CFP construction	383	378	377	55	322
CFP technique	705	708	709	49	660
CFP arts appliqués	485	493	512	308	204
CFP nature et environnement	265	252	245	95	150
CFP santé-social	656	673	633	526	107
CFP service et hôtellerie /					
restauration	34	34	78	69	9
E.S.I.G.	66	91	109	24	85
- Maturité professionnelle	509	547	594	241	353
post-cfc ou post-diplôme					
Maturité commerciale	272	318	309	136	173
Passerelle ECD					
maturité commerciale	148	139	205	85	120
Autres maturités	89	90	80	20	60
professionnelles	4'669	90 4'841		1'799	3'065
- Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève	4 009	4 04 1	4 004	1799	3 000
(système dual)					
CFP commerce	1'886	1'992	1'989	1'092	897
CFP arts appliqués	104	85	82	54	28
CFP construction	945	972	1'035	28	1'007
CFP service et hôtellerie /	340	312	1 000	20	1007
restauration	471	501	460	194	266
CFP technique	637	608	627	29	598
CFP nature et environnement	102	112	108	10	98
CFP santé-social	524	571	563	392	171
- S.C.A.I. (service) (3)	603			002	
- A.C.P.O.(service) (3)		248	270	101	169
- C.T.P. (3)		393	374	141	233
- Ecoles pour adultes	778	790	747	455	292
Collège pour adultes	402	385	305	170	135
E.C.G pour adultes	376	405	442	285	157
E.C.G pour adultes	3/6	405	442	285	15/

Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la nBDS au 31 décembre 2009 et 2010, et au 15 novembre 2011 – source: Service de la recherche en éducation.

Gestion du suivi individualisé (GSI)

Plus de 715 jeunes ont été suivis au sein du dispositif GSI dont 28% étaient en formation et 72% hors de formation au moment de leur arrivée. La GSI a développé des partenariats sur la base d'une convention avec plus de 25 partenaires.

Développement et surveillance de la formation professionnelle

Le nombre de filières avec attestation fédérale en deux ans a augmenté. 25 professions sont désormais concernées. Les filières CFC et AFP dans le domaine de la santé et du social connaissent un développement important qui s'inscrit dans la lutte contre la pénurie de personnel dans ces secteurs. Près de 4'000 entreprises sont désormais autorisées à former dans le canton.

Formation continue des adultes

Plus de 350 CFC ont été distribués à des adultes et près de 1'200 personnes sont dans le dispositif Qualification + qui permet de reconnaitre l'expérience par la délivrance d'un CFC, d'un certificat ou d'une attestation. Parmi ces 1'200, 400 bénéficient d'un financement pour perte de gain et suivent désormais leur formation entièrement sur le temps de travail.

Cité des métiers, l'expo

La quatrième édition de l'exposition Cité des métiers, organisée avec les partenaires sociaux, a reçu plus de 78'000 visiteurs dont 30'000 élèves. Elle a permis d'informer, d'orienter et de créer des liens entre les professionnels tant de la formation que des entreprises avec les élèves, les familles, les enseignants et les citoyens.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Ecole inclusive

L'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) et de son règlement d'application ont été mis en œuvre. L'avant-projet de concept pour une école inclusive au sens de l'UNESCO a été finalisé. Il s'agit d'offrir à chaque enfant la qualité d'encadrement et les moyens pédagogiques facilitant son développement, quels que soient ses besoins, son handicap, son origine et ses conditions de vie économique et sociale.

Projet de loi sur les prestations pour l'enfance et la jeunesse

Un avant-projet de loi sur les prestations de l'office de la jeunesse (OJ) a été élaboré. Il devrait être présenté au Conseil d'Etat en 2013, puis mis en consultation auprès des partenaires. En parallèle, l'OJ a terminé sa réorganisation, dont les prestations se déclinent dans trois pôles de compétence.

⁽¹⁾ Y compris les classes d'accueil.

⁽²⁾ Y compris les classes d'accueil et d'insertion professionnelle, les compléments de formation et les maturités spécialisées.

⁽³⁾ Dès l'année scolaire 2011-2012, le service des classes d'accueil et d'insertion est scindé en deux entités: le service de l'accueil du postobligatoire et le centre de transition professionnelle.

Réforme de l'éducation spécialisée

Le dispositif de pilotage de l'éducation spécialisée a été formalisé, notamment en identifiant les indicateurs de pilotage pertinents. L'adaptation du dispositif genevois d'éducation spécialisée aux besoins des enfants et des jeunes s'est poursuivie.

L'assistance éducative en milieu ouvert offre une aide aux parents à domicile, permettant d'éviter le placement des enfants qui s'avère beaucoup plus coûteux. 87 familles et 163 enfants ont pu bénéficier de ce soutien au cours des neuf premiers mois de l'année.

Accueil de la petite enfance

Le contreprojet à l'initiative 143 concernant l'accueil de la petite enfance a été adopté par le peuple le 17 juin 2012. Le dispositif prévu par la loi pour les mamans de jour a été mis en place dans les communes de Bardonnex, Carouge, Lancy, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex, Vernier, Meyrin, Onex et Satigny.

Accueil à la journée continue

Suite à la votation pour un accueil à la journée continue, les travaux d'élaboration de la loi d'application sont en cours en collaboration avec les représentants de la ville et des communes.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Intégration et apprentissages mixtes pour élèves à besoins éducatifs particuliers au primaire

Un nouveau dispositif inclusif a été élaboré au sein de l'établissement ordinaire de la Roseraie. Six groupes de quatre élèves passent un tiers de leur temps dans un environnement de classes spécialisées où ils sont réunis en deux groupes de quatre. Les deux tiers du temps restant, les élèves sont intégrés en classe ordinaire. Ils sont alors accompagnés (la moitié du temps) par un enseignant spécialisé ou un éducateur social (un tiers du temps total).

Intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers au cycle d'orientation

Une classe intégrée a été ouverte dans le collège de la Florence pour répondre aux besoins d'enfants handicapés mentaux qui respectent les attentes éducatives. Deux

postes d'enseignant spécialisé, un poste d'éducateur social, ainsi que le soutien d'une responsable thérapeutique ont été affectés à ce dispositif.

Assistance à l'intégration scolaire

Un dispositif d'assistants à l'intégration scolaire (AIS) a été mis en place, conjointement par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, le département de la solidarité et de l'emploi et Pro Juventute. Les AIS accueillent les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés dans l'établissement et les accompagnent durant leur transport en classe, leur vie scolaire ou pour leurs soins de base, hygiène ou bien-être.

Monitorage de l'enseignement spécialisé

Le dispositif de monitorage de l'enseignement spécialisé, qui a été mis en place en partenariat entre le SRED, la direction des systèmes d'information, la direction générale de l'office médico-pédagogique (OMP) et d'autres acteurs, permet de connaître les chiffres clefs et tendances qui concernent l'enseignement spécialisé.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Enseignement spécialisé

Au 15 novembre 2012, 1'777 élèves étaient inscrits dans l'enseignement spécialisé. Parmi ces élèves:

- 16 étaient scolarisés l'année précédente au cycle d'orientation;
- 4 étaient scolarisés l'année précédente dans l'enseignement post-obligatoire;
- 6 étaient scolarisés l'année précédente dans l'enseignement privé;
- 144 n'étaient pas scolarisés dans l'enseignement genevois l'année précédente.

Au surplus,

- 161 élèves ont quitté l'enseignement spécialisé pour l'enseignement ordinaire;
- 181 élèves sont sortis de l'enseignement spécialisé (départ du canton ou passage dans des structures spécialisées pour adultes principalement);
- environ 20% de l'ensemble des élèves de l'enseignement spécialisé se renouvelle chaque année.

Prévention, dépistage, diagnostic et traitement médico-pédagogique des troubles psychiques et des apprentissages chez les mineurs

Consultations médico-psychologiques	2010	2011	2012*	Variation (2012/2011)
Nbre d'enfants et ados traités	7'148	7'164	7'668	7%
Nbre de nouveaux cas	2'322	2'718	2'876	5,8%
Nbre total de séances	69'305	69'298	71'229	2,8%
Nbre de traitements intensifs dont	4'018	4'128	4'198	1,7%
- Traitements individuels - Traitements groupes	3'509 509	3'666 462	3'750 448	2,3% -3%

* Les données en 2012 comprennent un changement du recensement des interventions des psychologues du cycle d'orientation. En effet, depuis cette année, l'OMP dispose d'un recensement exact du nombre d'élèves reçus par les psychologues du CO. Cette modification donne lieu à une augmentation par rapport à 2011 du nombre d'enfants et ados traités (+563) et du nombre total de séances (+2'286).

L'unité d'urgence de l'OMP, équipe mobile d'intervention pédopsychiatrique, est intervenue à 154 reprises. Ces interventions visent à contenir une crise et à rétablir un climat de sérénité propice au travail scolaire.

Prévention, assistance psychologique, psychothérapeutique et d'orientation aux adolescents du cycle d'orientation

18% d'élèves du cycle d'orientation ont consulté un psychologue. Le dispositif de consultation à bas seuil se justifie, aussi bien pour les élèves souffrant de troubles psychiques et qui trouvent des soins et un appui dans la proximité, que pour tous les élèves qui éprouvent un besoin ponctuel de soutien psychique à leur scolarité. Par la présence de psychologues détachés dans les établissements scolaires, l'OMP assure un accès facilité aux soins psychologiques et une détection précoce des troubles psychiatriques débutant à l'adolescence ainsi que des prestations d'orientation.

Protection des mineurs

Les pratiques du service de protection des mineurs ont été adaptées au nouveau droit de protection des adultes et des enfants. 25 décisions de clause péril concernant 46 enfants ont été prises. Sur les 6'767 enfants suivis par le service de protection des mineurs dans l'année, 866 enfants ont fait l'objet d'un placement en foyer.

Soutien des parents dans leur action éducative auprès des enfants concernés

Deux éducateurs du réseau d'enseignement

prioritaire ont été affectés au sein d'établissements ne répondant pas aux critères du REP mais rencontrant des problématiques éducatives.

Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille

Un nouveau concept pour la surveillance de l'accueil de jour s'applique dans 189 structures d'accueil collectif et auprès de 480 familles accueillantes de jour.

La surveillance s'exerce également auprès de:

- 35 institutions d'éducation spécialisée;
- 100 familles d'accueil avec hébergement;
- 180 familles adoptantes;
- 86 familles accueillant un enfant de l'étranger;
- 2 fondations de droit public (FOJ et FASe).

225 logopédistes indépendant-e-s, 45 psychomotricien-ne-s indépendant-e-s et 14 institutions privées de pédagogie spécialisée sont désormais accrédités.

Une plateforme pluridisciplinaire pour faciliter les placements des enfants et des jeunes dans les foyers d'éducation spécialisée a été mise en place.

L'examen des demandes de renouvellement des traitements logopédiques a été renforcé et un modèle de supervision en vue de l'accréditation a été mis en place.

3'510 mineurs ont bénéficié d'une prestation de logopédie et 451 mineurs d'une prestation de psychomotricité sur onze premier mois de l'année.

A04 Hautes écoles

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Stratégie de développement urbain des hautes écoles

L'élaboration d'une stratégie de développement urbain des hautes écoles basée sur un partage des infrastructures communes à l'Université, aux HES et à l'IHEID devrait permettre de créer huit pôles (sciences, santé, gestion, sciences humaines, arts et sciences, formation continue, relations internationales et logement étudiant). Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport « Une vision des hautes écoles à Genève: des campus urbains intégrés ».

Convention d'objectifs de l'Université

Une nouvelle convention d'objectifs a été conclue entre l'Etat et l'Université de Genève pour la période quadriennale 2012 à 2015. Les priorités ont été définies dans la perspective de maintenir la polyvalence disciplinaire de l'Université, de développer l'excellence de la recherche, de renforcer la collaboration entre les institutions d'enseignement supérieur du canton, et enfin d'assurer aux étudiant-e-s un encadrement de qualité.

Centre de simulation

Le projet de loi d'investissement pour le centre de simulation a été élaboré et remis au Conseil d'Etat.

Convention d'objectifs de l'IHEID

Le Conseil d'Etat a adopté le 14 novembre 2012 un projet de loi modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP), inscrivant l'IHEID dans la loi comme institution universitaire du degré tertiaire, au même titre que l'Université et la HES-SO Genève.

La convention d'objectifs pour les années 2013 à 2016 est en cours de négociation entre l'Etat de Genève (DIP), la Confédération (SER) et la Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement.

AUTES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Collaboration dans le champ des études internationales

Les collaborations dans le champ des études internationales entre l'Université et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) ont été évaluées par une commission externe.

Une convention a été conclue entre les deux institutions le 20 novembre 2012 dans le but de développer une politique académique cohérente, au bénéfice de la place universitaire de Genève et de son pôle d'excellence dans le domaine des études internationales.

L'Université et l'IHEID ont par ailleurs élaboré un projet de création d'un centre pour la coopération mondiale sur le domaine de Penthes.

Nouvelle loi pour la HES-SO Genève

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi sur la HES-SO Genève qui vise à moderniser l'organisation et les structures de la HES-SO Genève afin de garantir aux jeunes des formations tertiaires de qualité en adéquation avec les attentes de la société et des milieux professionnels. L'autonomisation de la HES-SO Genève répond à l'évolution du paysage suisse des hautes écoles, en particulier aux exigences de la nouvelle convention intercantonale HES-SO ratifiée par la loi 10882 au niveau cantonal.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Université de Genève

Effectifs

A la rentrée académique 2012, l'Université a enregistré 15'422 étudiant-e-s, ce qui représente une hausse d'environ 1%.

Ranking

Dans les classements internationaux, l'Université figure toujours en bonne position: elle est passée du 73^{ème} rang au 69^{ème} rang dans le classement de Shanghai.

Accréditations

Les filières d'études en médecine humaine, médecine dentaire et sciences pharmaceutiques ont été accréditées par la Conférence universitaire suisse pour une durée de sept ans.

Politique des langues

Le rectorat a mis sur pied une politique des langues axée sur la maîtrise du français par les nouveaux étudiant-e-s et par les enseignant-e-s engagé-e-s par l'institution ainsi que la promotion de l'acquisition et de l'utilisation d'autres langues dont en particulier l'anglais.

Partenariats

L'Université a consolidé ses partenariats avec les organisations internationales et non gouvernementales: elle a créé avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement le Sustainability Research Centre. Une chaire UNESCO en droit international des biens culturels a par ailleurs été inaugurée en novembre 2012.

L'Université a créé le Global Studies Institute qui réunit en son sein le bachelor en relations internationales (1'200 étudiant-e-s) et les activités d'enseignement (master) et de recherche de l'Institut européen.

Ouverture vers la cité

L'Université de Genève a poursuivi son ouverture vers la Cité avec notamment l'organisation de grandes conférences, le Dies Academicus, la célébration des cent ans de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, les manifestations liées au tricentenaire de la naissance de Rousseau.

Construction

L'Université de Genève a lancé le projet de nouveau bâtiment Uni-Vogt destiné à offrir un espace pour articuler les sciences naturelles et les sciences humaines et sociales dans le domaine de l'environnement.

Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)

Effectifs

Sur le plan académique, l'IHEID a reçu 1'631 candidatures, dont 32% ont été acceptées. A l'automne 2012, 292 nouveaux étudiant-e-s ont été inscrits, représentant 62 nationalités. Deux professeurs et deux professeurs assistants, dont deux femmes, ainsi que trois professeurs associés, dont une femme, ont été engagés.

Recherche

Un nouveau centre consacré à la thématique « Finance et développement » a été créé en partenariat avec la Fondation Pictet pour le développement.

L'Institut a organisé avec succès la septième édition de son école doctorale *Global South Doctoral Workshop* à l'Université du Ghana à Accra, à laquelle ont participé vingt doctorant-e-s provenant du monde entier.

Construction

L'Institut a poursuivi la réalisation de ses projets immobiliers. La Maison des étudiants Edgar et Danièle de Picciotto a été inaugurée. Quant au chantier de la Maison de la paix, il avance conformément au calendrier.

HES-SO Genève

Effectifs

La HES-SO Genève a enregistré en 2012, avec 4'880 étudiant-e-s, une croissance de près de 6,4% par rapport à 2011. La hausse des effectifs est particulièrement importante à l'HEPIA, à la HEG et la HEdS.

Ecoles	15 oct 2010	15 oct 2011	15 oct 2012
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	809	880	965
Haute école de gestion	878	960	1'039
Haute école d'art et design	678	699	665
Haute école de santé	734*	571	677
MCS/MSS		343	336
Haute école de travail social	560	580	586
Haute école de musique	631	614	612
Total sans MCS/MSS		4'304	4'544
Total AVEC MCS/MSS	4'290	4'647	4'880

Chiffres HES-SO Genève, étudiant-e-s présent-e-s et en échange OUT.

* Les étudiant-e-s en ex-année préparatoire de la HEdS sont inclu-e-s dans le total des effectifs de l'école pour 2010.

Source: IS-Academia

Nouvelles formations

La filière bachelor en technique des bâtiments a été lancée. En Suisse, seules l'HEPIA et la HES Lucerne dispensent cette formation.

La HEAD a ouvert une nouvelle orientation master en design mode et accessoires, inédite en Suisse.

Formation continue

Quelque 2'100 étudiant-e-s ont bénéficié de l'offre de formation continue de la HES-SO Genève et 1'000 diplômes ont été délivrés. Cette offre s'est encore étoffée avec l'ouverture de dix nouveaux certificate of advanced studies. Près de 2'000 personnes ont par ailleurs participé aux différentes formations non certifiantes et aux conférences proposées par les six écoles.

Recherche et développement

Le développement de la Ra&D et des prestations de services se poursuit à la HES-SO Genève, au travers notamment du renforcement des instituts de recherches des écoles respectives. Afin de répondre aux besoins des entreprises et de valoriser les projets et les résultats de la Ra&D, la HES-SO Genève a organisé les « Rencontres de l'Innovation » le 21 mars 2012.

Le 4 décembre 2012, la HES-SO Genève et l'Université de Genève ont signé une convention relative à la collaboration en matière de valorisation de la recherche. Son but est de fixer les modalités de collaboration entre les deux institutions en vue de la protection et de la valorisation des résultats de la recherche développée dans la HES-SO Genève.

Construction

La construction du bâtiment B sur le campus de la HEG à Batelle a commencé fin novembre 2012. Ce bâtiment est le premier investissement en termes d'infrastructures depuis la création de la HES-SO Genève.

Egalité des chances

Soucieuse de poursuivre activement la mise en œuvre de sa politique d'égalité des chances, la HES-SO Genève a opté pour une nouvelle organisation en engageant une responsable de l'égalité des chances et en désignant des répondants « égalité » dans chacune des écoles.

Tableau synthétique de suivi du programme de législature

Objectif 01-01 Réduire les écarts entre les cantons grâce à l'harmonisation scolaire suisse et romande et permettre à chaque élève d'être en mesure d'atteindre au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel.

Département rapporteur: DIP Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-01.1	Poursuite de la mise en place de l'harmonisation de la scolarité obligatoire	31/12/2013	100%	100%	٥	- Préparation et mise en application du plan d'études romand (PER) et des moyens d'enseignement romands (MER) à la rentrée 2012 pour les 3P, 6P et 10ème du CO.	- Préparation de la mise en application du plan d'études romand (PER) et des moyens d'enseignement romands (MER) à la rentrée 2013 pour les 4P, 7P, 8P et 11ème du CO.
01-01.10	Mise en place de la loi sur l'intégration et de l'office médico-pédagogique (OMP) et renforcement de l'enseignement spécialisé	31/12/2013	100%	100%	٥	- Mise en œuvre de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, de la loi LIJBEP et de son règlement d'application Finalisation de l'avant-projet de concept pour une école inclusive (intégrant le concept de pédagogie spécialisée).	- Poursuite des travaux de mise en œuvre du règlement d'application de la LIJBEP Mise en consultation de l'avant concept d'école inclusive, puis adoption par le Conseil d'Etat.
01-01.2	Développement des compétences sociales des élèves : études des grands textes, égalité, éducation citoyenne et développement durable	31/12/2012	100%	100%	(i)	- Développement des moyens didactiques, des actions conduites dans les établissements et des formations continues en lien avec le plan d'études romand (PER) et les moyens d'enseignement romands (MER), notamment pour y intégrer l'égalité, la lutte contre l'homophobie, l'éducation au développement durable, l'éducation aux choix (IOSP au CO). - Réalisation et introduction à la rentrée 2012 de la brochure "Grands Textes" pour la 10ème année du cycle d'orientation.	- Introduction à la rentrée scolaire 2013 des Grands Textes pour les élèves de 11ème du CO.
01-01.2	Poursuite du renforcement des mesures d'accompagnement à l'enseignement primaire (EP)	31/12/2013	100%	100%	☺		Définition d'indicateurs permettant de suivre et d'évaluer l'efficacité des mesures d'accompagnement.
01-01.5	[Adoption de la loi sur le nouvel horaire scolaire à l'EP]	31/12/2013	100%	100%	0	- Adoption par le peuple, le 11 mars 2012, de la Loi 10744 sur l'horaire scolaire. - Préparation de la mise en œuvre du nouvel horaire scolaire au primaire (modélisation de la répartition des activités et des horaires enseignants, horaires journaliers des élèves, adaptations des grilles-horaires pour le cycle moyen).	Introduction du mercredi matin à l'école pour les élèves du cycle moyen (8-12 ans) à la rentrée 2014.

Formation

Objectif 01-01 Réduire les écarts entre les cantons grâce à l'harmonisation scolaire suisse et romande et permettre à chaque élève d'être en mesure d'atteindre au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel. Département rapporteur: DIP

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-01.6	Mise en place d'une direction de l'enseignement obligatoire	31/12/2013	90%	100%	0	 Adaptation du réseau d'enseignement prioritaire au cycle d'orientation. Reconfiguration des processus clés. Préparation de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. 	- Mise en place de la Direction générale de l'enseignement obligatoire à la rentrée scolaire 2013 Définition des projets d'établissements au CO. - Poursuite de la mise en place du bureau d'accueil EO.
01-01.7	Développement de la formation continue des adultes	31/12/2013	100%	100%	0	Modification et entrée en vigueur de la loi sur la formation continue par le Grand Conseil, élargissant les possibilités de recevoir le chèque annuel de formation (modification des barèmes pour les couples mariés).	Adoption et mise en œuvre du règlement d'application.
01-01.8	Développement du dispositif EQIP (encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle).	31/12/2013	100%	100%	0	Suite à la sortie du rapport de la CEPP en octobre 2011, les actions suivantes ont été mises en place : - inscription du dispositif dans une base règlementaire; - rattachement de EQIP au conseil interprofessionnel pour la formation; - pérennisation de la gestion du suivi individualisé (GSI) (700 cas suivis depuis la rentrée scolaire 2011).	

Objectif 01-02 Réaliser la rénovation des cycles d'orientation et des collèges.

Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-02.1	Poursuite des travaux lancés en 2010 pour le CO Budé, échelonnés sur 3 ans. Suite des crédits de programme	30/06/2016	40%	40%	0	La décision de report de la deuxième étape, initialement prévue en 2013, à juin 2015 entraine un report du délai final (Décision du Conseil d'État).	Fin de la 1ère étape en juin 2013. Les travaux conservatoires seront réalisés durant l'été 2013. La reprise de la deuxième étape est prévue pour le mois de juin 2015, pour une remise des locaux planifiée en 2016.
01-02.2	Mise en oeuvre des crédits de programme 2011-2014 selon la planification arrêtée entre le DIP et le DU [Mise en oeuvre des crédits de programme 2011-2014 selon la planification arrêtée entre le DIP et le DCTI]	31/12/2014	5%	5%	٥	Avancement conforme à l'estimation initiale définie lors de la réalisation des études de faisabilité. Pour le cycle d'orientation du Renard, l'étude de faisabilité pour une rénovation ou démolition/reconstruction est en cours. L'audit a été remis au mois de novembre 2012. Aucun audit supplémentaire n'a été réalisé pour les cycles d'orientation et les collèges.	Les études préliminaires aboutissent à des coûts de réalisation largement supérieurs aux budgets initialement prévus dans le crédit de programme. Certains travaux de rénovation d'importance devront donc être reportés sur 2015-2019.

Objectif 01-03 Coordonner le dispositif de suivi éducatif, social et sanitaire en faveur des enfants, des élèves et des familles. Département rapporteur: DIP Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-03.1	Petite enfance : adoption de l'IN 143 ou d'un éventuel contreprojet	31/12/2012	100%	100%	0	Adoption par le peuple du contreprojet lors de la votation du 17 juin 2012.	Élaboration de la loi d'application et du règlement.
01-03.1	Petite enfance : introduction du contrat cadre pour maman de jour	31/12/2013	100%	100%		Mise en place du dispositif prévu par la loi dans les communes de Bardonnex, Carouge, Lancy, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex, Vernier, Meyrin, Onex, Satigny.	Actions auprès des autres communes pour créer une structure de coordination répondant aux exigences légales, en particulier la Ville de Genève en 2013.
01-03.3	[Accueil à la journée continue : élaboration d'une loi d'application]	31/12/2013	75%	100%	(2)	Les travaux d'élaboration de la loi d'application sont en cours en collaboration avec les représentants de la ville et des communes.	- Suite des travaux et remise d'un avant-projet de loi au Conseil d'Etat. - Mise en place du dispositif prévue à la rentrée 2014.
01-03.4	Office de la jeunesse (OJ) : projet de loi sur le suivi éducatif et élaboration du concept de suivi	31/12/2013	75%	100%	(2)	Rédaction de l'avant-projet de loi et mise en consultation auprès des partenaires.	Adoption de l'avant-projet de loi par le Conseil d'État et transmission au Grand Conseil.
01-03.5	Education spécialisée : diversification de l'offre	31/12/2013	100%	100%	(1)	Formalisation du dispositif de pilotage d'éducation spécialisée (identification des indicateurs pertinents, définition des rôles et responsabilités, évaluation de l'évolution des outils informatiques).	Validation et mise en œuvre du dispositif de pilotage de l'éducation spécialisée.

Objectif 01-04 Développer l'enseignement supérieur et la recherche. Département rapporteur: DIP Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-04.1	Autonomisation de l'Université.	31/12/2013	100%	100%	(1)	Réalisé	
01-04.2	Suivi de la convention d'objectifs.	31/12/2013	75%	100%	(1)	Remise du projet de loi au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil.	Suspendu à la commission des finances en raison de la révision du budget 2013.
01-04.3	Synergies entre Université et HES.	31/12/2013	50%	100%	8	 Etude, élaboration et remise au Conseil d'Etat du projet de loi d'investissement pour le centre de simulation. Elaboration de la mise à jour de la vision des campus intégrés. 	- Recherche d'un financement alternatif pour le projet de loi d'investissement du centre de simulation. - Etudes de faisabilité des centralités alternatives.
01-04.4	Investissements dans la recherche.	31/12/2013	N/A	N/A		- L'Université a renforcé et consolidé ses pôles d'excellence (sciences de la vie, sciences physiques, neurosciences et sciences affectives).	
01-04.5	Création d'un centre de créativité.	31/12/2013	100%	100%	(3)	Réalisé	
01-04.6	IHEID: négociation de la convention d'objectifs 2013-2016.	31/12/2013	100%	100%	0	Convention d'objectifs finalisée pour 2012 par un avenant au PL 10876.	Dépôt du projet de loi de financement pour la convention d'objectif 2013-2016 pour l'IHEID.

Objectif 01-05 Réaliser le nouveau quartier de la Pointe de la Jonction Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-05.1	Jugement du concours Pointe de la Jonction et lancement des études.	31/12/2013	N/A	N/A		Différé (dépendant du livrable 01-05.3).	Différé (dépendant du livrable 01-05.3).
01-05.3	[Lancement des études préliminaires et projet de loi pour le financement des études et concours]	31/12/2013	60%	100%	0	la décision de différer la sortie totale des TPG du quartier de la Jonction à l'horizon 2020-2025. Décision	Démarches conduites par le DU, en collaboration avec le DIP et les Hautes Ecoles, afin de définir des centralités alternatives pour l'implantation du projet scientifique et culturel.

Objectif 04-06.a Elaborer une véritable politique de la ville axée sur l'école Département rapporteur: DIP Département(s) co-rapporteurs: DU DIME

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.a.1	Développement de la politique de la ville	31/12/2012	100%	100%	٥	Proposition en 2012 de trois projets (Versoix, Vernier et Onex).	Les projets de Versoix et Vernier soutenus par la Confédération et le canton ont démarré comme prévu. La ville d'Onex a renoncé à poursuivre le projet envisagé.
04-06.a.1	Elaboration d'un budget spécifique aux quartiers concernés par la politique de la ville	31/12/2013	50%	100%	8	Le groupe interdépartemental travaille actuellement à la valorisation de cette politique dans le cadre de l'exposé des motifs pour le projet de budget 2013.	Poursuite de la réflexion après le vote du projet de budget 2013. L'outil mis en place pour valoriser cette politique sera applicable au projet de budget 2014.
04-06.a.2	Entrée en vigueur de la loi	31/12/2013	75%	100%	(1)	 - Le 19 avril 2012, vote par le Grand Conseil du projet de loi 10823 relatif à la politique de cohésion sociale en milieu urbain. - Travaux sur le règlement d'application. 	La réflexion menée en lien avec les communes vient de s'achever. Un projet de règlement a été rédigé. Il devrait être présenté en Conseil d'Etat courant janvier 2013.
04-06.a.3	Extension des déclarations entre l'Etat et les communes	31/12/2013	N/A	N/A		La démarche de projet de déclaration commune avec Meyrin est Carouge est suspendue.	Ce point reste inchangé, la prochaine étape sera la convention prévue par la loi. Les communes seront sollicitées courant 2013.

B Emploi, marché du travail

B01 Réinsertion des demandeurs d'emploi

Avec un taux de chômage moyen de 5% en 2012, la situation s'est globalement améliorée à Genève par rapport à 2011, contrairement à l'ensemble du pays. Sur l'année écoulée, 17'715 personnes se sont inscrites auprès de l'office régional de placement (ORP), contre 19'860 désinscriptions.

Le nombre de chômeurs a atteint un seuil historiquement bas de 11'068 personnes en septembre 2012, avant de remonter durant l'automne, pour atteindre 12'166 personnes au 31 décembre.

Toutefois, cette augmentation est nettement moins importante que celle connue au niveau national durant la même période. Le canton de Genève a globalement suivi les mêmes tendances que la Suisse, mais de manière moins prononcée durant le deuxième semestre, qui a été marqué par une dégradation de la situation de l'emploi. C'est pourquoi l'écart de taux de chômage entre Genève et la Suisse a fortement diminué, de même que la durée moyenne de chômage.

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

La restructuration de l'office cantonal de l'emploi (OCE) s'est achevée en avril 2012 avec la réorganisation de l'office régional de placement (ORP) en quatre ORP identiques, sur le modèle des autres cantons suisses. L'aboutissement de cette restructuration de l'OCE s'est également matérialisé avec le regroupement, depuis le 27 août 2012, de tous ses services sur un seul site. Entièrement rénovés, les locaux de Montbrillant répondent parfaitement aux objectifs de la réforme et aux besoins de synergies.

La nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) est entrée en vigueur au 1er février 2012, avec comme objectif de renforcer les chances de réinsertion des chômeurs de très longue durée au bénéfice de l'aide sociale. Cette entrée en vigueur a entraîné la clôture de 2'200 dossiers RMCAS, ce qui a eu principalement pour effet une diminution du nombre de demandeurs d'emplois non chômeurs.

Par ailleurs, la LIASI ayant supprimé l'obligation pour les bénéficiaires de l'aide sociale de s'inscrire à l'office cantonal du chômage pour obtenir le supplément d'intégration, un grand nombre d'entre eux se sont désinscrits de l'OCE, tout en restant inscrits à l'aide sociale. Le nombre de demandeurs d'emploi a donc diminué sans que le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale n'augmente.

Afin de procéder à la mise en œuvre de la LIASI, l'Hospice général a créé un service de réinsertion professionnelle, auquel l'office cantonal de l'emploi apporte son soutien en mettant à disposition son catalogue de mesures d'insertion (mesures du marché du travail) ainsi que l'utilisation du système d'exploitation PLASTA.

Les modifications de la loi cantonale en matière de chômage (LMC) proposées par le Conseil d'Etat à l'issue de l'évaluation de la révision du 1^{er} février 2008 (PL10821) sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2012. Elles représentent l'aboutissement d'un vaste champ de réformes entamé il y a six ans. En vue de d'étayer le dispositif d'insertion, notamment pour les chômeurs de longue durée, les mesures ayant démontré leur efficacité, telles les allocations de retour en emploi, ont été renforcées.

Le dispositif des emplois de solidarité (EdS), en collaboration avec l'économie sociale et solidaire, a permis le placement de 272 personnes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012, date à laquelle 738 personnes étaient sous contrat EdS.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Placement, reclassement et cours pour les chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

	2010	2011	2012
PEF/STARE			
- AIT	440	386	382
- Stages	1'463	1'107	921
- EE	161	148	120
- ETFI*	756	423	626
- PETF	1'175	1'244	1'092
- AFO	49	45	44
- Semo	795	798	576
Total	4'839	4'151	3'761
Reclassement	2'489	2'581	2'257
Cours	13'961	10'939	9'981
Total	21'289	17'671	15'999
*nombre de DE concernés	622	245	606

(Les chiffres correspondent aux décisions de cours)

Abréviations:

AIT: allocation d'initiation au travail.

EE: entreprises d'entraînement.

ETFI: emplois temporaires fédéraux individuels.

PTEF: programmes d'emplois temporaires fédéraux.

AFO: allocation de formation.

Semo: semestre de motivation.

Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2010	2011	2012
Placement en PCEF/STAREC	790	626	23
Placements en ARE	449	498	318
Placements en EdS	245	296	272

Abréviations:

PCEF: programme cantonal d'emploi formation (stages de requalification). ARE: allocation de retour à l'emploi.

EdS: emploi de solidarité.

STAREC: stage de requalification cantonal.

Le placement en ARE a baissé significativement en 2012, du fait de la situation conjoncturelle, mais surtout du fait que le nombre de personnes arrivant en fin droit a été inférieur à l'année précédente. Les chiffres plus élevés de 2010 et 2011 correspondent à l'arrivée en in de droit des personnes entrées au chômages en 2009 et 2010, années de chômage très élevé.

La baisse observée dans les PCEF/STAREC s'explique par le fait que ces prestations étaient par le passé proposées trop tard dans le parcours du chômeur. Elles sont désormais, conformément à la volonté du législateur, proposées dès le neuvième mois de chômage et donc, dans la plupart des cas, couvertes par l'assurance-fédérale dans le cadre des PEF/STARE.

Contrôle des procédures de licenciements collectifs

	2010	2011	2012
Licenciements collectifs annoncés	50	72	89
Entreprises concernées	33	48	64
Nombre de personnes licenciées	685	1'125	1'879

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

	2010	2011	2012
	20.0	2011	
Dossiers traités	356	155	217
Dossiers admis (en tout ou partie)	290	102	180
Dossiers rejetés	66	53	37
Employés effectivement indemnisés	1'035	271	324

Le licenciement collectif de Merck Serono, le plus important en 2012, a généré de mai à décembre 88 inscriptions à l'OCE, 75 personnes étant encore inscrites au 31 décembre.

B02 Surveillance du marché du travail

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Lutte contre le travail au noir

Les résultats 2012 sont les suivants:

	Nb cas/ période	Sanctions, prest. récupérées, en francs et jours/amende
Enquêtes main-d'œuvre étrangère / OCIRT	317 enquêtes	99 entreprises en infraction / 56'300 francs d'amendes prononcées
Hospice général	310 examens particuliers + 1'742 suivis de dossiers	de prestations et 396 refus
Office cantonal de l'emploi	1'404 cas contrôlés	24 fraudeurs, 220'000 francs réclamés
Office cantonal d'assurance invalidité (OCAI)	7 cas	7 fraudeurs. Le total estimé des prestations économisées est de 1'057'000 francs
CCGC contrôlés	943 cas	117 fraudeurs. Cotisations sociales facturées: 1'577'908 francs

L'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a fait exclure des marchés publics en Suisse neuf entreprises pour une durée moyenne de vingt mois en raison d'infractions graves en matière de travail au noir.

113 enquêtes terminées par l'OCIRT restent en attente d'une ordonnance du Ministère public (condamnation ou classement).

Plus des 56% des infractions constatées à Genève par les services de l'Etat en matière de travail au noir concernent les assurances sociales.

La lutte contre le travail au noir par les services de l'Etat a permis de facturer quelque 1,5 million d'arriérés de cotisations et d'économiser potentiellement une somme sensiblement identique sous forme de rentes non versées.

Relations du travail, contrôle des conditions générales de travail

L'OCIRT a mené ou initié quatre procédures d'extension de conventions collectives de travail (CCT) dans les domaines de la métallurgie du bâtiment, du commerce de détail, de l'entretien des textiles et des parcs et jardins.

3'221 entreprises (dont 1'277 entreprises suisses hors-canton et 248 entreprises étrangères) se sont engagées à respecter les usages de leur branche.

1'392 contrôles et observations d'entreprises ont été opérés dans le cadre des conditions de travail en usage et des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes. Ce chiffre inclut 38 contrôles d'indépendants, mais pas les 35 contrôles administratifs de l'OCIRT en matière de respect de l'obligation d'annonce pour les travailleurs détachés et les quelque 2'300 analyses de formulaires de demande de main-d'œuvre étrangère du Conseil de surveillance du marché de l'emploi.

Les contrôles effectués en matière de respect des conditions de travail ont permis de combattre les phénomènes de sous-enchère salariale ou de non-respect des usages. Les chiffres ci-dessous ne concernent pas les contrôles des commissions paritaires, mais seulement ceux effectués par l'OCIRT.

- Concernant le personnel détaché dans les branches sans convention collective de travail étendue, les contrôles ont porté sur 98 entreprises pour 279 collaborateurs. Fin janvier 2013, la procédure était bouclée pour 64 de ces contrôles, dont 25 ont débouché sur le constat que les conditions de travail usuelles étaient respectées. Trente entreprises, pour 111 employés détachés, ont fait l'objet de constats de sous-enchère salariale, dont treize entreprises ont mis à niveau des conditions salariales au terme d'une conciliation.
- Dans les secteurs dotés de CCT étendues, 72 entreprises étrangères détachant du personnel en Suisse ont été contrôlées. La procédure a abouti pour 65 d'entre elles, dont huit ont débouché sur le constat que les conditions de travail usuelles étaient respectées. 31 entreprises, pour 66 employés détachés, ont fait l'objet de constats de sousenchère salariale, dont 26 entreprises ont mis à niveau des conditions salariales au terme d'une conciliation.
- Au total, 29 entreprises étrangères détachant du personnel en Suisse ont été sanctionnées par une interdiction d'offrir leurs services en Suisse et 28 ont été amendées. Deux entreprises étrangères actives sur un marché public genevois ont été exclues des futurs marchés publics.
- Sur les entreprises basées en Suisse (à Genève ou dans d'autres cantons) et employant du personnel régulier à Genève, 1'016 contrôles ont été réalisés, concernant 11'313 travailleurs. Ces dossiers ont été bouclés pour 904 entreprises. 645 entreprises (5'575 collaborateurs) ont respecté toutes les

dispositions des CCT ou des usages. Une sous-enchère en matière de salaires usuels a été observée dans 82 entreprises (264 collaborateurs), ce qui représente 9% des cas jugés. D'autres infractions ont été observées dans 215 entreprises (2'239 collaborateurs). Ces infractions sont en général de moindre importance (absence de registre horaire notamment).

En janvier 2013, 161 des entreprises en infraction à l'une ou l'autre disposition conventionnelle ou usuelle ont d'ores et déjà corrigé leur situation. 28 entreprises suisses actives sur un marché public genevois ont été exclues des futurs marchés publics.

Santé et sécurité au travail

1'300 interventions ont été effectuées en application des lois fédérales sur le travail (LTr) et sur l'assurance-accidents (LAA) dont 22 enquêtes systématiques dans le cadre du programme prioritaire imposé par le Secrétariat d'état à l'économie aux inspections du travail (sept en 2011).

On a dénombré 58 plaintes: 52% d'entre elles concernent les conditions générales de travail, 33% la santé psychique, 7% la durée du travail et du repos, 5% la loi sur l'assurance-accidents.

1'399 permis temporaires en dérogation aux horaires normaux de travail ont été accordés en 2012 (1'332 en 2011, 1'147 en 2010).

Main d'œuvre étrangère

Le service de la main-d'œuvre étrangère (MOE) a examiné environ 5'200 dossiers en 2012. La situation économique difficile n'est pas étrangère à la baisse des demandes d'autorisation de travail pour des ressortissants non européens.

Il n'en demeure pas moins que des entreprises continuent de faire appel à de la main-d'œuvre hautement qualifiée ou à des apporteurs d'affaires qu'elles n'arrivent pas à recruter en Suisse ou dans les pays de l'UE/AELE. D'autre part, des cadres ou spécialistes sont transférés à Genève par les entreprises multinationales.

	2010	2011	2012
Autorisations de travail B acceptées (Etats tiers)	748	657	561
Autorisations de travail L acceptées (Etats tiers)	634	441	393

Le service a traité 290 nouvelles demandes déposées par des prestataires de service euro-

péens actifs en Suisse pour une durée supérieure à quatre mois.

Le service a également traité environ 63 recours déposés à l'encontre de ses décisions.

Les activités du service en matière d'autorisations de travail ont généré des émoluments d'un montant d'environ 670'000 francs (750'000 francs en 2011).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Programme de formation de l'OCIRT

Le programme de formation de l'OCIRT 2012 comportait douze cours complétés par un théâtre-forum sur l'alcool au travail - dont les experts de l'OCIRT ont adapté le scénario - soit, au total, 25 sessions et 96 heures de formation.

32 formateurs externes ont été mandatés pour intervenir aux côtés des spécialistes de l'OCIRT.

821 personnes se sont inscrites au programme, avec une participation moyenne s'élevant à 73%. Le taux de participants satisfaits est de 89%.

Hors programme, plusieurs actions ont été organisées dont notamment le cours de base santé et sécurité au travail (SST) de deux jours pour les entreprises privées, le cours de sensibilisation aux questions de santé et de sécurité pour le personnel de l'Etat de Genève de deux jours et la formation SST de formateurs d'apprenti-e-s.

Au total, près de 1'000 personnes ont pris part aux actions de formation organisées par le secteur formation en 2012.

Système Chèque service

Le système Chèque service permet aux employeurs de l'économie domestique de déclarer, d'une manière simplifiée, leur personnel aux assurances sociales obligatoires. La gestion de ce système assurée par la fondation PRO.

	2010	2011	2012 (estimation) ¹
Nombre d'adhérent-e-s	4'065	4'382	4'950
Masse salariale en CHF	27'138'178	31'466'755	36'250'000
Montants versés aux assurances sociales en CHF	4'880'054	5'729'071	6'600'000

¹ Ces chiffres sont exprimés en francs et sont provisoires. Le bouclement de l'exercice 2012 se fera à la fin du premier trimestre 2013.

B Emploi, marché du travail

Tableau synthétique de suivi du programme de législature

Objectif 08-08 Restructurer l'Office cantonal de l'emploi. Département rapporteur: DSE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-08.1	Réorganisation et installation de l'OCE à Montbrillant le premier janvier 2012.	31/12/2012	100%	100%	10 01	Mise en œuvre effective de la réorganisation en avril 2012. Déménagement effectué en août 2012.	Évaluation de la réorganisation au 1er semestre 2013.

Objectif 08-09 Développer le dispositif des emplois de solidarité (EdS). Département rapporteur: DSE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
1	1er rapport qualitatif sur l'évolution du profil des bénéficiaires EdS +1000 EdS disponibles fin 2012.	31/12/2012	100%	100%	\odot	· '	Augmentation du taux de rotation et du taux d'autofinancement.

C Action sociale

C01 Accès à l'assurancemaladie

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Le programme C01 n'est pas touché par un objectif particulier du programme de législature. En revanche, la contribution de l'Etat à la réduction individuelle des primes d'assurancemaladie constitue un élément important d'une politique sociale équitable et incitative.

A cet égard, un changement important est intervenu, au 1er janvier 2012, dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). S'agissant de l'accès aux soins pour les personnes insolvables, le nouvel article 64a LAMal interdit désormais aux assureurs de suspendre le droit au remboursement des prestations pour les assurés en retard dans le paiement de leurs primes. En contrepartie, les cantons prennent en charge de manière forfaitaire, à hauteur de 85%, le contentieux de l'assurance-maladie des assurés insolvables.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Un projet pilote, lancé en 2010 entre le service de l'assurance-maladie (SAM) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), est arrivé à son terme en 2012. Il a permis aux HUG d'obtenir le remboursement de factures restées en souffrance en raison de la suspension du remboursement des prestations de l'assurance-maladie. Un montant d'environ 10 millions de francs a ainsi pu être récupéré par les HUG, grâce à la collaboration active du SAM.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Garantie de l'affiliation à l'assurancemaladie

Le service de l'assurance-maladie a envoyé 23'183 lettres (25'033 en 2010 et 22'439 en 2011) aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2012, afin de contrôler leur affiliation à la LAMal. Cette démarche a entraîné 6551 affiliations d'office. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE, le SAM a envoyé 14'394 (12'238 en 2010 et 12'591 en

2011) lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs frontaliers exerçant une activité lucrative à Genève dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 11'391 frontaliers (9'123 en 2010 et 10'369 en 2011) ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France. A ce jour, 318 (96 en 2010 et 1'014 en 2011) ont fait le choix de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

Subsides aux assurés

Le nombre de personnes ayant perçu des subsides couvrant la totalité de leur prime d'assurance-maladie (plafonnée à la prime moyenne cantonale) ou une partie de cette dernière est de:

	2010	2011	2012
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (subside 100%)	15'474	16'699	19'038
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subside 100%)	25'787	26'129	25'782
Personnes ayant droit à un subside partiel* en fonction de leur RDU (subside partiel)	61'079	60'647	61'761
Total	102'340	103'475	106'581

^{*} En 2012, le subside partiel calculé en fonction du RDU est de 40, 70 ou 90 francs par mois pour les adultes, 212 francs pour les jeunes adultes et 100, 75 ou 54 francs pour les enfants à charge.

Les prestations versées se montent ainsi, pour chaque catégorie (en francs), à:

En francs	2010	2011	2012
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (subside 100%)	53'813'344	56'145'894	69'712'222
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subside 100%)	121'803'232	124'668'973	131'294'314
Personnes ayant droit à un subside partiel en fonction de leur RDU (subside partiel	59'247'819	59'361'639	62'601'382
Total	234'864'395	240'176'506	263'607'919

Recouvrement des assurés-maladie débiteurs

Le nouvel article 64a LAMal a nécessité une adaptation du droit cantonal (modification de la loi d'application de la LAMal (LaLAMal) et du règlement d'exécution de la LaLAMal (RaLAMal), une modification des processus et procédures de travail du SAM, ainsi que le développement d'un nouvel outil informatique.

Chiffres-clés

- 37'861 (45'611 en 2010 et 36'815 en 2011) dossiers débiteurs ont été traités par le SAM en 2012:
- le montant total payé par le SAM en 2012 au titre du contentieux s'élève à 36'330'871 francs (39'518'264 francs en 2010 et 36'420'403 francs en 2011).

C02 Soutien à la famille

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Le programme C02 recouvre notamment les avances et le recouvrement des pensions alimentaires, le versement des allocations familiales et, depuis 2012, le versement des prestations complémentaires familiales.

Le programme de législature prévoyait un lancement des prestations complémentaires familiales. La loi 10600 relative à ces prestations et son règlement d'application sont entrés en vigueur le 1er novembre 2012. Ainsi, depuis cette date, les familles concernées peuvent se présenter au service des prestations complémentaires pour déposer leur demande dans le cadre de ce nouveau dispositif social. Cette loi représente un progrès social majeur et vise à combattre une nouvelle forme de pauvreté qui touche les familles qui travaillent (working poor).

Ces prestations sont réservées aux familles dont la cellule parentale exerce une activité lucrative; ce dispositif renforce ainsi l'incitation au travail et évite aux familles concernées de recourir à l'aide sociale. Le service des prestations complémentaires est chargé du calcul et du versement de ces nouvelles prestations.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Suite à l'entrée en vigueur de l'IN 145 le 1er janvier 2012, les montants accordés au titre des allocations familiales sont passés de 200 à 300 francs pour les enfants de moins de 16 ans et de 250 à 400 francs pour les 16-20 ans. Le montant de l'allocation professionnelle est également passé de 250 à 400 francs. Afin d'assurer le financement des prestations tout en préservant le marché de l'emploi dans une période économique difficile, le Conseil d'Etat a poursuivi sa politique de hausse échelonnée des prélèvements salariaux. Une partie des prestations seront

couvertes en recourant aux réserves des caisses d'allocations.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Avance et recouvrement de pensions alimentaires

	2010	2011	2012
Dossiers			
(en cours au 31 décembre)	3'222	3'250	3'164
avec avances	676	720	717
sans avances	2'546	2'530	2'447
Pensions facturées (CHF)	22'308'933,85	22'431'282,35	21'671'915,15
Avances payées (CHF)	5'852'014,45	6'737'316,25	6'612'702,20
Encaissements s/pensions (CHF)	9'179'636,73	9'239'224,33	9'555'016
Taux rec.s/pensions	41,15%	41,19%	44,09%

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

L'Hospice général a déployé le nouveau processus de prise en charge des bénéficiaires prévu par la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), mise en œuvre le 1er février 2012. Après un stage d'évaluation dans un organisme subventionné, les personnes proches du marché de l'emploi sont suivies par le nouveau service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général, lequel dispose de nouveaux outils de réinsertion, dont les mesures du marché du travail, les allocations de retour en emploi et les emplois de solidarité.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Système d'information du revenu déterminant unifié

A la suite de l'adoption d'un crédit d'investissement de 6'639'000 francs pour le développement du système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU) en septembre 2010, les travaux se sont poursuivis en 2012 en vue de sa réalisation. Le cahier des charges a été complété, ce qui a permis, en août 2012, de lancer une procédure de demande de renseignement pour approfondir les offres du marché pouvant correspondre aux besoins du SI RDU. Cette procédure a été suivie de la publication d'un appel d'offres en date du 20 novembre 2012.

Programme cantonal de lutte contre le surendettement

Le 1er septembre 2011, la direction générale de

l'action sociale lançait le Programme cantonal de lutte contre le surendettement pour une phase pilote de trois ans (2011-2014). Ce programme consiste essentiellement en un dispositif de détection précoce des personnes potentiellement surendettées, en collaboration avec l'administration fiscale cantonale, l'office des poursuites et le service de protection des mineurs. Ces personnes se voient offrir la possibilité de bénéficier d'un accompagnement individuel gratuit auprès de deux institutions spécialisées dans la lutte contre le surendettement: Caritas-Genève et le Centre social protestant. Après une année de fonctionnement, ce sont près de 80 personnes qui sont entrées dans un processus de désendettement.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'année 2012 a vu un nouvel accroissement du nombre de bénéficiaires (+8% à fin décembre) par rapport à 2011. Même fortement sollicité, l'Hospice général continue à développer ses actions en faveur de la réinsertion (révision des principes communs d'intervention, actions de l'unité logement, etc.) dont les indicateurs sont en amélioration (+2% de sorties, baisse des taux de retour à l'aide sociale, hausse de la durée d'indépendance). Les différentes mesures prévues par la LIASI depuis le 1er février 2012 doivent progressivement déployer leurs effets en vue de réinsérer plus vite et plus efficacement les personnes concernées.

Action sociale (situation au 31.12)	2010	2011	2012
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	6'410	7'107	8'151
Dossiers RMCAS	1'905	2'511	2'265 (*)
Total dossiers avec aide financière	8'315 +7%	9'618 +16%	10'416 +8%
Dossiers d'accompagnement social	2'193	2'030	2'030
Nombre de dossiers totaux	10'508	11'648	12'446
Nombre de personnes totales suivies	17'961 +3%	20'025 +11%	20'765 +4%

(*) Régime transitoire: depuis la mise en œuvre de la LIASI au 01.02.2012, il n'y a plus de nouveaux dossiers au RMCAS.

C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et sous curatelle

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Tout au long de l'année 2012, les équipes opérationnelles du service des tutelles d'adultes (STA) ont été formées et réorganisées selon les principes du nouveau droit fédéral de protection de l'adulte (entrée en vigueur le 1er janvier 2013). Dès cette date, le STA change de dénomination pour s'appeler Service de protection de l'adulte (SPAd), le mandat de tutelle étant

remplacé dans le cadre du nouveau droit par des mesures de protection de type curatelles.

Tutelles et curatelles d'adultes

En raison des deux modifications majeures à venir en lien avec le droit fédéral de protection de l'adulte (droit de fond et organisation structurelle), de nouveaux indicateurs de prestations seront identifiés et calculés dès janvier 2013.

Chiffres-clés	2010	2011	2012
Dossiers actifs & en cours de clôture	2'059	2'202	2'350
Nouveaux mandats	330	297	310
Opérations financières (nombre)	242'072	240'613	_

C05 Actions en matière d'asile et de migration

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'accueil et l'hébergement des requérants d'asile et des réfugiés statutaires sont assurés par l'Hospice général. Comme tous les cantons suisses, Genève subit une forte pression sur les logements pour requérants dans un contexte de hausse du nombre d'arrivées (+4%). Pour éviter le recours à de nouveaux abris de protection civile, l'Hospice général a créé des places supplémentaires dans ses foyers (+70 places à la Praille par exemple) et poursuivi les efforts de relogement des réfugiés statutaires en dehors du dispositif asile (328 personnes ont pu le quitter en 2012).

Requérants d'asile et réfugiés statutaires

Le nombre de personnes au bénéfice d'une prise en charge sociale et financière est en hausse (+6% à fin décembre) en lien avec l'augmentation des arrivées mais aussi en raison d'une difficulté accrue à l'insertion sur le marché du travail

Asile (situation au 31.12)	2010	2011	2012
Nombre de personnes prises en charge Evolution N-1 dont assistées et logées dont logées seulement	4'191 -3% 2'447 1'744	4'687 +12% 3'114 1'573	4'980 +6% 3'572 1'408
Nombre d'arrivées sur l'exercice (y c. transfert Refugiés statutaires en 2011)	1'101	1'678	1'753
Nombre de sorties	-1'216	-1'182	-1'460

C Action sociale

Tableau synthétique de suivi du programme de législature

Objectif 02-01 S'attaquer à la pauvreté des familles qui travaillent par des prestations complémentaires adaptées. Département rapporteur: DSE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-01.1	Entrée en vigueur en 2011 ou 2012	31/12/2011	100%	100%	(3)	Entrée en vigueur effectuée au 1er novembre 2012.	

Objectif 08-07 Accroître les efforts pour les chômeurs de très longue durée. Département rapporteur: DSE

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	66% des bénéficiaires RMCAS sont entrés dans le dispositif	31/12/2012	100%	100%	9		Intégration progressive des nouveaux bénéficiaires qui ne viennent pas du chômage.

D Personnes âgées

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Suite au dépôt de la motion 1867 invitant le Conseil d'Etat à étudier un mode de financement partiel du prix de pension des établissements médico-sociaux (EMS) sur la base d'une assurance cantonale à partir de 65 ans, un rapport au Grand Conseil a été adressé sur cet objet le 18 janvier 2012. Ce rapport précisait notamment que l'introduction d'un tel dispositif devrait poursuivre un objectif de neutralité des coûts pour l'Etat.

Dans ce cadre, la possibilité d'étendre la population éligible pour les prestations complémentaires afin de protéger le patrimoine mobilier et immobilier lors de l'entrée en EMS a été écartée en raison des dépenses supplémentaires qu'elle aurait générées (le principe de neutralité des coûts susmentionnés n'étant pas respecté). Dès lors la piste d'une assurance dépendance dont les primes versées seraient défiscalisées dans le cadre du dispositif actuel de la loi d'imposition des personnes physiques (LIPP) a été privilégiée. Elle permettrait non seulement de préserver la fortune des personnes ayant souscrit à une telle assurance, mais aussi de co-financer leur séjour en EMS.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Pour répondre au défi du vieillissement de la population en garantissant notamment un logement et des soins adaptés à toutes les personnes âgées par des mesures et des stratégies planifiées à long terme, un rapport de planification médico-sociale portant sur la période 2012-2015 a été déposé au Grand Conseil en date du 11 mai 2011 (RD 875), incluant les conclusions du rapport de planification 2010-2020 des EMS.

Compte tenu de l'évolution démographique qui prévoit un doublement de la population de plus de 80 ans d'ici à 2040, il a ainsi été reprécisé que la planification des structures en faveur des aînés doit prioritairement reposer sur le renforcement de l'offre en prestations dans l'aide à domicile (domicile, immeubles avec encadrement pour personnes âgées, foyers de jour/nuit, unité de répit), en considérant l'institutionnalisation comme dernier recours. Dans ce cadre, le canton doit prévoir la mise à disposition de 4'147 lits d'EMS d'ici 2020, soit une augmentation de 402 lits par rapport à 2012 (+9,7%).

Les projets de nouveaux EMS et d'agrandissement d'EMS existants permettront d'atteindre cet objectif.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2012, le canton a versé 265'899'506 francs de subvention totale (prestations complémentaires et subventions directes) aux 53 établissements médico-sociaux (EMS), pour un total de 3'745 lits. Il n'y a pas eu d'ouverture ni de fermeture d'EMS durant cette année. Dans le cadre de la réforme du financement des soins de longue durée, entrée en vigueur au 1er janvier 2011, la possibilité était laissée aux cantons de facturer 20% du coût des soins non pris en charge par les caisses maladie à concurrence d'un montant maximal de 21,60 francs par jour et par résident en EMS. Aussi, et dans ce cadre, le canton de Genève a décidé de demander, à partir du 1er juillet 2012, une participation forfaitaire de 8 francs par jour et par résident. Cette taxe des soins a dès lors induit une diminution équivalente de la subvention aux établissements médico-sociaux.

Chiffres-clés	2010	2011	2012
Nombre d'établissements	52	53	53
(reconnus LAMal) dont: - Nouveaux	2	5	
- Fermetures	1	4	
Total des subventions (CHF)	247'442'781	276'834'674	265'842'048
- via le prix de pension	138'982'176	151'099'799	146'271'256
- via la subvention directe	108'460'605	125'734'875	119'628'250
Nombre de places (au 31 décembre): - Lits long séjour - Lits UAT	3'592 2	3'742 -	3'745
Total	3'594	3'742	3'745

S'agissant du prix de pension, il se situe en 2012 dans une fourchette allant de 191 à 269 francs. Alors que la médiane des prix de pension était de 222 francs en 2011, celle-ci est de 220 francs en 2012.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF AVS						
2010 2011 2012						
Prestations versées (CHF)	209'665'933	224'804'751	232'715'367			
Dossiers au 31.12	10'083	10'439	10'715			

Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AVS							
	2010	2011	2012				
Prestations versées (CHF)	58'820'664	61'103'729	60'881'291				
Dossiers au 31.12	8'998	8'737	8'820				
Aides complémentaires pour les personnes âgées (assistance)							
	2010 2011 2012						
Prestations versées (CHF)	3'822'011	3'722'061	3'921'247				
Dossiers au 31.12	192	197	206				

Application des régimes fédéraux de sécurité sociale (AVS-AI-APG-AC) part gérée par la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)

	2010	2011	2012
Cotisations AVS-AI-APG (assurance vieillesse-survivants, assurance			
invalidité, allocation pour perte de gain)	856'801'290	828'299'677	853'809'220
Prestations servies:			
- Rentes ordinaires AVS	809'406'974	845'975'409	867'727'030
- Rentes extraordinaires AVS	178'068	179'885	131'084
- Allocations pour impotents dans l'AVS	9'649'743	12'080'773	13'894'058

Personnes âgées

Tableau synthétique de suivi du programme de législature

Objectif 02-02 Assurer un financement équitable du séjour en EMS. Département rapporteur: DSE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-02.1	Dépôt d'un projet	31/12/2012	80%	100%	0	Après étude de diverses alternatives, la piste d'une assurance dépendance dont les primes versées seraient défiscalisées est privilégiée. Elle permettrait non seulement de préserver la fortune des personnes ayant souscrit à une telle assurance, mais aussi de co-financer leur séjour en EMS.	Poursuite des travaux.

E Handicap

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches vise à favoriser leur intégration dans la société et plus particulièrement dans le monde du travail. L'augmentation du nombre de personnes vieillissantes en situation de handicap et l'augmentation de personnes avec handicap psychique constituent deux enjeux majeurs de cette politique.

Prise en charge des personnes handicapées dans les établissements accueillant des personnes handicapées

Quinze établissements pour personnes handicapées sont actifs dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées et sont au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département de la solidarité et de l'emploi.

En 2012, le canton a versé 158'950'064 de francs de subventions à ces quinze institutions pour un total de 2503 places d'accueil au 31 décembre 2012.

En 2012, pas moins de 61 nouvelles places ont été créées dans les établissements:

Elles se répartissent comme suit:

• Homes avec occupation (HO) = 4 places

• Homes (H) = 6 places

• Atelier (A) = 47 places

• Centre de jour (CDJ) = 4 places

La commission cantonale d'indication permet d'orienter les personnes en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la solution de prise en charge la plus adaptée.

Convention intercantonale relative aux institutions sociales

La convention intercantonale relative aux institutions sociales, à laquelle le canton de Genève a adhéré au 1^{er} janvier 2008, fixe des règles de compensation des coûts entre cantons pour les séjours extra-cantonaux en institutions. Pour

les placements dans ses propres institutions de personnes adultes en provenance d'autres cantons, la compensation financière en faveur de l'Etat de Genève se monte en 2012 à 1'580'146 francs (1'935'679 francs en 2011).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Prestations Al de l'office cantonal de l'assurance-invalidité

Demandes reçues	2010	2011	2012
Nouvelles demandes AI, assurés mineurs et majeurs (rentes, mesures de			
réadaptation, allocations pour impotents)	3'869	4'002	4047
Allocations pour impotence AVS	690	1'539	1'287
Moyens auxiliaires AVS	2'555	3'459	2'362
Contribution d'assistance AVS			3
Demandes subséquentes Al	8'389	8'080	7'834
Total	15'503	17'080	15'533

En 2012, l'Office cantonal de l'assurance invalidité (OCAI) a pris 1984 premières décisions de rentes dont 978 (49%) se sont soldées par un refus. Parmi les 1'006 décisions d'octroi de rentes, 702 (70%) portaient sur des rentes entières et 191 (19%) sur des demi-rentes.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF AI						
·	2010	2011	2012			
Prestations versées	117'231'286	121'700'913	124'236'001			
Dossiers au 31.12.	6'199	6'285	6'429			
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - Al						
	2010	2011	2012			
Prestations versées	65'230'450	67'939'443	65'505'846			
Dossiers au 31.12.	6'421	6'463	6'496			
Aides complémentaires pour les renti	ers Al (assis	tance)				
	2010	2011	2012			
Prestations versées	2'137'219	2'157'900	2'181'207			
Dossiers au 31.12.	222	227	197			

Application des régimes fédéraux de sécurité sociale (AVS-AI-APG-AC) part gérée par la caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)

	2010	2011	2012
Prestations servies			
- Rentes ordinaires Al	156'713'110	159'068'133	148'192'242
- Rentes extraordinaires Al	38'463'868	42'025'362	41'426'475
- Allocations pour impotents Al	11'849'352	12'677'769	11'944'700
- Indemnités journalières aux invalides	9'257'582	9'765'565	10'363'916

F Environnement

F01 Protection de l'environnement

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Protection de l'air, protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants

L'année 2012 s'illustre par une augmentation significative des compétences règlementaires des services en charge de ces thématiques.

Un nouveau règlement sur la protection de l'air attribue au service de protection de l'air (SPAir) la compétence pour l'assainissement des 36'000 chauffages de petite puissance (inférieure à 1 MW). Les premières demandes de plan d'assainissement des chauffages non conformes aux prescriptions légales ont débuté en septembre avec l'envoi de plus de 700 courriers pendant que les travaux se poursuivent pour la réalisation d'une application informatique permettant de gérer efficacement le grand nombre de dossiers de chaudières.

Un nouveau règlement sur la protection contre le bruit et les vibrations a confié au service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR) l'autorité sur les nuisances environnementales (bruit et odeurs) des établissements publics. De plus, les efforts menés en 2011 pour une coordination accrue en matière de lutte contre le bruit des manifestations festives ont permis d'augmenter le nombre de préavis du service de 45% dans ce domaine.

Enfin, en novembre 2012, le SPAir et le SPBR ont été regroupés au sein d'une structure unique: le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, permettant ainsi d'exploiter les synergies entre ces trois thématiques environnementales.

Substances dangereuses dans l'environnement bâti

Une campagne de communication a été lancée, destinée à sensibiliser les différents milieux, dont les métiers de la construction, aux risques de l'amiante, des PCB et du plomb. Les premiers travaux ont consisté à évaluer les besoins des personnes concernées et à

produire les premiers supports, dont une exposition sur la thématique.

En complément à l'information, l'activité de contrôle sur des chantiers du canton s'est poursuivie. En effet, bien que la législation en matière de substances dangereuses soit entrée en force il y a plus de trois ans, la moitié des chantiers démarre encore sans une gestion adéquate des substances dangereuses.

Le service de toxicologie de l'environnement bâti a également développé et mis en application des méthodes d'analyses pour des substances dangereuses nouvellement réglementées afin d'être à même d'objectiver les risques et, le cas échéant, de veiller aux assainissements nécessaires.

Evaluation environnementale des grands projets

Le service d'étude de l'impact sur l'environnement, en concertation avec la direction des grands projets de l'office de l'urbanisme, a développé une marche à suivre pour intégrer de manière optimale l'environnement dans les grands projets urbains à l'aide d'une évaluation environnementale stratégique desdits grands projets. Les diagnostics environnementaux des grands projets sont désormais produits par l'administration qui est mieux à même d'identifier les risques et les opportunités.

Management environnemental

Les mesures portant sur l'optimisation et l'efficacité énergétiques des bâtiments publics ont été accompagnées par la formation des personnes de liaison du SME dans les services de l'Etat et par une campagne de sensibilisation aux écogestes énergie dans toute l'administration. Une collaboration proactive entre le service de management environnemental (SME). la centrale commune d'achat et le partenariat des achats informatiques romand a permis d'intégrer des critères environnementaux et sociaux dans l'appel d'offre sur les achats informatiques. Le SME coordonne par ailleurs la révision de la directive sur le choix des matériaux de construction pour la rendre plus contraignante et l'élaboration d'un programme de formation des employés du département de l'urbanisme et des mandataires dans le domaine de la construction durable. Enfin, 18 indicateurs de pilotage du SME ont été élaborés et seront mesurés chaque année en plus de l'indicateur

global sur les émissions de CO_2 émises par les activités de l'administration calculé en 2008.

Assainissement des sites contaminés

Les travaux d'excavation de l'ancienne usine à gaz sont terminés depuis plus d'une année. Le système de traitement *in situ* a été démantelé en octobre 2012 et une période de contrôle d'atteinte des objectifs débute, qui durera environ 10 ans.

La période de surveillance du site de l'ancien atelier de chromage, rue de la Tannerie à Carouge, est en place. Les résultats 2012 montrent une persistance de valeur de chrome en aval immédiat, toutefois confiné aux alentours du site, dans les eaux souterraines. Une étude de l'origine de ces valeurs est en cours.

Alors que des systèmes d'assainissement et périodes de contrôle se poursuivent sur divers sites sans problème particulier, une demande de traitement *in situ* des sources secondaires persistantes a été demandée sur le site de la blanchisserie des Epinettes, l'assainissement n'ayant pas atteint les buts prévus.

Les projets d'assainissement de trois nouveaux sites sont en cours ou en phase de validation. Des rapports d'experts ont été lancés ou sont finalisés pour les sites de la décharge de Châtillon et le CIDEC. Sept sites sont au stade de l'investigation de détail. Seize investigations historiques et techniques restent à effectuer.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Gestion des déchets

En matière de déchets urbains, l'effort a été maintenu sur les travaux de planification du renouvellement des installations de l'usine d'incinération des Cheneviers. L'inventaire des déchets a donné un taux de recyclage de 45% en 2011.

Pour ce qui est des déchets de chantier, 10% des déblais étaient recyclés en 2011. Les modifications de la loi sur la gestion des déchets et de la loi sur les gravières et exploitations assimilées sont entrées en vigueur afin, d'une part, de faciliter la réutilisation et la valorisation des matériaux et, d'autre part, de ménager des volumes supplémentaires de décharge. Enfin, la promotion de l'utilisation des matériaux de construction recyclés s'est poursuivie.

F03 Gestion des eaux

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Construire le nouveau barrage de Conflan

Le Conseil d'Etat a approuvé les conclusions de l'étude de faisabilité environnementale de l'ouvrage et les a transmises au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Ce dernier procède actuellement à une large consultation des services fédéraux.

L'étude confirme que cet ouvrage prévu sur la frontière franco-suisse du Rhône à Chancy et Pougny est indispensable, car il permettra de produire durablement et localement l'équivalent de 5% de l'énergie consommée dans le canton, soit la consommation annuelle de 40'000 ménages. Il pourra ainsi se substituer à une partie des importations d'électricité. L'étude conclut en outre que les impacts paysagers et écologiques du projet d'aménagement hydro-électrique peuvent être maîtrisés. En particulier, ces derniers peuvent pour partie être compensés par des aménagements de substitution améliorant le fonctionnement écologique de certains milieux dans le périmètre du projet.

Réaliser le projet parc/plage/port des Eaux-Vives

Les deux recours déposés à fin décembre 2010 ne sont toujours pas tranchés. De plus un autre recours a été déposé en novembre 2011 par le WWF contre l'autorisation d'élargir le quai à hauteur de la Société nautique de Genève et du parking de Genève-Plage, afin d'élargir les promenades et de créer une piste cyclable bidirectionnelle. Ces multiples recours occasionnent des retards dans la réalisation, ainsi que d'inévitables surcoûts.

Organiser la gestion intégrée des eaux et cartographier les dangers liés aux crues

En vue d'organiser la gestion intégrée des eaux, l'administration a entrepris, avec la collaboration des communes, des milieux de protection de l'environnement et des usagers, l'élaboration de schémas de protection d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE).

Après les deux premiers SPAGE réalisés sur les bassins versants Aire-Drize et Lac Rive Gauche adoptés par le Conseil d'Etat en 2010 et 2011, le troisième des six bassins versants traités a

été celui du bassin versant Lac rive droite. Ce troisième SPAGE a été adopté par le Conseil d'Etat en 2012.

Pour le domaine bâti et les surfaces imperméabilisées ou urbanisées, la planification cantonale de la gestion et de l'évacuation des eaux usées et pluviales est matérialisée par les Plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE). Le Conseil d'État a adopté en mai le premier d'entre eux, celui du secteur Allondon-Champagne. Le PREE Aire-Drize est terminé et est en phase de consultation. Les PREE Nant d'Avril et Seymaz sont en cours de finalisation.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Révision du financement de l'assainissement

Aujourd'hui, le financement des systèmes publics d'assainissement des eaux (réseau primaire, propriété des Services industriels de Genève (SIG), et réseau secondaire, propriété des communes) ne respecte pas le principe de causalité (pollueur = payeur) institué par le droit fédéral, car les coûts sont largement supérieurs aux recettes provenant des taxes causales. Il s'ensuit qu'une part importante des coûts du réseau secondaire est supportée par l'impôt communal.

Afin de se mettre en conformité avec la législation fédérale et assurer un financement durable de l'assainissement des eaux, un projet de loi modifiant la loi sur les eaux (L 2 05) dans le but de réviser le mode de financement de l'assainissement des eaux a été adopté par le Conseil d'Etat à l'intention du Grand Conseil le 12 décembre. Ce projet de loi prévoit l'adaptation des taxes existantes, à savoir la taxe d'épuration et la taxe de raccordement, et propose un nouveau mode de financement pour le réseau secondaire d'assainissement, dont l'instauration d'une taxe incitative pour préserver la perméabilité des sols.

Vidange du barrage de Verbois

La direction générale de l'eau a supervisé la chasse-vidange exceptionnelle du barrage de Verbois réalisée par les SIG au printemps. Cette opération, extrêmement compliquée tant sur le plan technique qu'administratif, a été réalisée en étroite coordination avec les autorités et opérateurs français. Elle a permis d'éliminer 2,7 millions de m³ de sédiments afin de garantir la sécurité des riverains. Les SIG ont en outre procédé au changement complet des grilles de

l'ouvrage, le préparant ainsi à d'autres modes de gestion des sédiments moins dommageables sur le plan environnemental. La Ville de Genève, les SIG et le canton ont lancé conjointement des études pour protéger Genève des inondations sur la base des cartes de dangers réalisées en 2011. Parallèlement, un groupe de travail franco-suisse a été institué pour étudier en détail différentes formes de gestion sédimentaire du Rhône entre le Léman et Lyon.

Protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau

L'eau est une ressource partagée à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Afin d'assurer la gestion au quotidien de ce patrimoine commun, quatorze représentants des autorités et collectivités suisses et françaises ont signé le 3 décembre un protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du Grand Genève. Par ailleurs, un ouvrage réalisé avec la collaboration de l'administration et intitulé « L'eau sans frontière: 40 ans d'une gestion partagée de la nappe d'eau souterraine du genevois » a été présenté à cette occasion.

Renaturation

Renaturation de la Haute-Seymaz 3ème étape – tronçon Champ-Dollon

Ce chantier de renaturation s'est terminé à l'automne avec la réalisation des nombreuses plantations et vient compléter les travaux déjà réalisés plus en amont sur les communes de Choulex et de Meinier. L'ensemble du projet (études et travaux) a été intégralement financé à hauteur de deux millions de francs grâce au soutien de la Fondation Hans Wilsdorf.

Renaturation de l'Allondon et protection du pont des Baillets

L'Allondon s'est incisée de plusieurs mètres ces vingt dernières années, provoquant une déstabilisation des piles du pont des Baillets. D'importants travaux ont donc été conduits sous le pont afin de rehausser le lit et renforcer les piles. Simultanément, le secteur situé immédiatement à l'aval a bénéficié de mesures de revitalisation favorables à la faune piscicole (diversification des habitats).

Renaturation de l'Aire, 3^{ème} étape – tronçon aval Lully – pont des Marais

Le chantier de cette troisième étape de la renaturation de l'Aire, avec son important volet de protection contre les crues, permettant notamment de sécuriser le quartier Praille/ Acacias/Vernets contre les inondations, s'est ouvert en septembre. La future rivière qui s'écoulera en rive droite du canal de l'Aire en reprenant localement d'anciens méandres, bénéficiera d'un espace de divagation généreux, pour le plus grand bénéfice de la faune et de la flore, tout comme celui de la population riveraine. Le chantier s'étalera sur les années 2013 et 2014.

Afin de présenter à la population riveraine et au public intéressé le résultat des travaux de renaturation effectués sur le tronçon transfrontalier du Foron, une inauguration officielle a été organisée en septembre, en présence des autorités locales et cantonales. Par ailleurs, une visite publique pour les riverains a été organisée début octobre.

Négociations RPT Revitalisation et protection contre les crues avec la Confédération

La modification de la loi fédérale sur les eaux, intervenue au début de l'année 2011, encourage les cantons notamment à revitaliser leurs cours d'eau. Une enveloppe annuelle de 40 millions de francs vient compléter les subventions des projets déjà soutenus dans le cadre des conventions-programmes RPT dévolues aux ouvrages de la protection contre les crues.

Le canton de Genève a signé le contrat le liant à la Confédération pour la période 2012-2015, qui accordera un soutien financier de 419'500 francs par an au titre de la revitalisation en lieu et place des 52'000 francs par an attribués pour la précédente période. A cela s'ajoute une contribution de 187'125 francs par an pour les travaux ayant trait à la protection contre les crues.

Dépenses de travaux de renaturation

	2010	2011	2012
Investissements MF	2,5	0,2	3,4
Fonctionnement MF	5,7	4	4,2

Travaux = rubrique 314 2012: estimations

F04 Nature et paysage

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Etablir une stratégie cantonale de la biodiversité

Après auditions et examen au printemps en commission environnement et agriculture, la loi

sur la biodiversité a été acceptée par le Grand Conseil le 14 septembre et est entrée en vigueur le 10 novembre. Le règlement est en cours d'élaboration. Elle permettra d'assurer une meilleure prise en compte de cette ressource par la population, ainsi que des prestations qu'elle lui délivre; d'en garantir la préservation et la gestion, au bénéfice des générations présentes et futures et sa répartition équilibrée sur le territoire cantonal; d'initier, de coordonner et de soutenir toutes actions précitées; d'encourager tout projet ou démarche innovants en matière de biodiversité.

Réaliser le plan paysage dans le cadre du projet d'agglomération II

Un nouveau plan paysage a abouti en juin dans le cadre du dépôt auprès de la Confédération du deuxième projet d'agglomération; non seulement des mesures d'accompagnement mais aussi des projets prioritaires paysage ont été identifiés et sont déjà en cours de développement. En parallèle, deux des contrats territoire transfrontaliers prenant en compte les corridors biologiques ont été signés au mois de novembre – Arve-Lac et Champagne-genevois – et plusieurs mesures sont en cours de réalisation. Les corridors biologiques ont été au cœur des onze visites organisées pour la population à l'occasion de la Fête de la Nature dans la réserve naturelle des Douves le 13 mai.

Coordination avec la Confédération

Dans le prolongement de la signature des conventions-programme RPT et de la mise en œuvre du plan paysage d'agglomération, la présence auprès des offices fédéraux a été développée afin de chercher de nouvelles sources de cofinancement en faveur du paysage et de la biodiversité et d'accompagner la mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité Suisse.

Intégrer des éléments de nature dans le tissu urbain

En plus de l'intégration aux divers plans directeurs et au suivi rigoureux des mesures et conditions fixées aux PLQ et autorisations de construire, une stratégie et un programme d'actions « Nature en ville » visant à favoriser la biodiversité dans l'espace urbain sont élaborés. Les divers acteurs concernés sont appelés à participer à leur élaboration et à leur mise en œuvre selon les dispositions réglementaires en voie d'établissement.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Système d'informations

Grâce à l'acquisition de nouvelles compétences, le système d'informations sur la nature a pu être partiellement mis à jour et est progressivement consolidé en vue notamment de l'établissement de la stratégie cantonale de la biodiversité. Les couches et applications nécessaires à la gestion des écosystèmes, du patrimoine faunistique et floristique ainsi que des infrastructures de loisirs de plein air sont particulièrement travaillées.

Ecosystèmes et espèces

En ce qui concerne la forêt, en matière de valorisation du bois local, une quatrième association de propriétaires a été créée. Le travail de promotion du bois dans la construction devrait pouvoir se déployer grâce à l'acceptation de la motion 2023 y relative.

Par ailleurs, une quatrième série de périmètres de mise en réserve naturelle a été établie. L'élaboration des plans de gestion a été quant à elle complétée; seuls deux sites (sur près de 60) ne bénéficient pas encore d'un tel document. Un cahier des charges-type a été établi notamment pour faciliter les appels d'offres de gestion.

Au niveau de la flore, une liste rouge des bryophytes a été réalisée et la gestion des néophytes cadrée par l'établissement d'une stratégie incluant les acteurs de la santé et de l'agriculture. Les dégâts dus à la faune restent stables et sous contrôle.

Biodiversité dans l'agriculture

Un nouveau réseau agro-environnemental, développé par les exploitants agricoles de la commune de Céligny a été validé par les autorités compétentes cantonales (direction générale de l'agriculture - DGA et direction générale de la nature et du paysage - DGNP) selon les critères reconnus par la Confédération. Un autre, concernant la commune de Bernex, a également été validé, mais sera complété l'année prochaine, notamment en y intégrant d'autres exploitants.

Loisirs de plein air

Plusieurs projets offrant à la population un meilleur accueil pour la pratique des activités de plein air ont été menés, notamment dans le domaine des centres aérés (inauguration au pont de Bossy) et de la randonnée pédestre (révision du plan directeur des chemins).

Education à la nature

Une importante opération d'éducation à la nature a eu lieu autour de la Journée mondiale des zones humides du 2 février. Tous les enseignants de 5P ont été sensibilisés à la présence d'un site d'importance internationale au cœur de la ville – la Rade et le Rhône genevois. Avec le concours de partenaires, un « rallye des zones humides » a également été mis sur pied le 31 janvier, permettant à seize classes de 5P de venir découvrir sur le terrain les enjeux et la richesse du site, grâce à des animations sur mesure.

Afin de mieux répondre aux enjeux liés au public dans le cadre des sites naturels, un nouveau cadre, tant en termes de contenu que de présentation, a été défini en collaboration avec la DGNP pour la signalétique et l'information dans les sites protégés.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Autorisations/Permis	2010	2011	2012
Abattages d'arbres	2'202	2'340	2'091
Pêche	2'815	2'743	2'831

La diminution des autorisations d'abattage d'arbres est liée à un moins grand nombre de dossiers d'aménagement et de construction déposés, mais le total reste élevé.

Le nombre de permis de pêche vendus est stable au total, le nouveau permis étang compensant la diminution en rivière.

F05 Politique agricole

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Favoriser l'innovation dans l'agriculture

Projet de développement régional (PDR)

Depuis 2007, la Confédération soutient des projets de développement régional et de promotion de produits suisses et régionaux dans lesquels l'agriculture est largement impliquée. Ces PDR doivent apporter des impulsions en faveur du développement régional à partir du potentiel de l'agriculture, et les différentes mesures qui les composent doivent faire l'objet d'une mise en réseau. Le PDR Genève 2012-2018 est axé sur le renforcement des filières agricoles du

canton à travers la réalisation d'infrastructures agricoles durables.

Le projet est porté par trois coopératives agricoles (Union Maraîchère de Genève, Cercle des Agriculteurs de Genève et environs, Laiteries Réunies de Genève), huit maraîchers, la Fondation pour les zones agricoles spéciales et AgriGenève (organisme faîtier de l'agriculture genevoise). Tous ces acteurs sont regroupés dans le cadre de l'Association pour le pilotage du projet de développement régional genevois (association PDRGE). Globalement, ils vont investir - soit à titre individuel soit collectivement - plus de 65 millions de francs durant ces six prochaines années.

Le processus de préparation du projet s'est terminé le 31 mai avec la signature d'une convention de mise en œuvre entre la Confédération, le canton et l'association PDRGE. A travers cette convention, la Confédération s'engage à soutenir le projet à hauteur de 12 millions de francs. De son côté, le canton le soutiendra à hauteur de 10 millions de francs à travers le fonds de compensation agricole.

La mise en œuvre du projet a démarré en juillet et son niveau de réalisation était de 16% à la fin de l'année, soit un niveau conforme aux prévisions.

Promotion de l'agriculture locale, équitable et respectueuse de l'environnement: sensibilisation de la population à l'agriculture locale

Conformément à la loi sur la promotion de l'agriculture, qui vise une sensibilisation de la population à l'agriculture locale et un approvisionnement des collectivités publiques en produits certifiés Genève Région - Terre Avenir (GRTA), les projets pilotes des villes de Vernier et Genève se sont poursuivis en 2012. De nombreux enseignements ont été tirés de ces deux années d'expériences et se sont traduits par l'élaboration d'un cahier des charges permettant une labellisation des restaurants collectifs publics et privés. Ce cahier des charges décrit les exigences à remplir en ce qui concerne l'information, l'approvisionnement et la consommation de produits certifiés GRTA. Dorénavant, toutes les étapes, de la production à la consommation en passant par la transformation et la distribution, sont encadrées.

Concernant la sensibilisation, des kits d'animations « Découvre les produits locaux et de sai-

son avec GRTA » sont mis à disposition des structures d'encadrement des enfants de six à douze ans. Le programme de législature concernant ce projet est ainsi respecté, puisqu'une consolidation et un élargissement des actions de sensibilisation et d'approvisionnement de la restauration collective seront initiés en 2013.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La marque de garantie Genève Région Terre – Avenir (GRTA)

La marque de garantie GRTA connaît un succès réjouissant. Ainsi à la fin de cette année, près de 335 entreprises (producteurs agricoles, boulangers, bouchers, grands distributeurs, primeurs, etc.) sont agréées ou en cours d'agrément contre 75 seulement il y a huit ans. La demande générée par les consommateurs, d'une part et par la restauration collective, d'autre part, n'est pas étrangère à cet engouement. Le nombre de produits transformés certifiés est en constante augmentation, améliorant ainsi la diversité de l'offre.

La marque de garantie GRTA, désormais connue par près de 66% des habitants du canton gagne ainsi en importance tant en ce qui concerne les promesses qu'elle doit satisfaire que la diversité des produits qu'elle doit certifier, le tout dans un contexte transfrontalier.

Réseaux agro-environnementaux

La création de biodiversité au sein de l'espace rural constitue l'une des mesures emblématiques de la politique publique agricole mises en œuvre par le canton et par la Confédération au cours de ces dernières années.

Au travers de l'implantation et de l'entretien de surfaces de compensation écologique (SCE), c'est-à-dire de surfaces proches de l'état naturel, telles que prairies extensives, prairies extensives fleuries, jachères ou haies vives, les exploitants agricoles contribuent à enrichir la campagne d'espaces diversifiés, propices au développement de la faune et de la flore locales.

Si ces surfaces sont de surcroît disposées judicieusement, de manière à relier entre eux des biotopes à haute valeur écologique, elles forment alors des couloirs biologiques dont la juxtaposition constitue de véritables réseaux désignés sous l'appellation de « réseaux agro-environnementaux ».

Grâce à l'impulsion des agriculteurs concernés, deux nouveaux réseaux agro-environnementaux ont vu le jour cette année dans notre canton, sur les territoires des communes de Bernex et de Céligny.

Réseau agro-environnemental (RAE)	Bernex	Céligny
Superficie de la commune	1'300 ha	465 ha
Surface agricole utile au bénéfice de paiements directs	622 ha	285 ha
Nombre d'exploitants agricoles participants au RAE	8	8
Nombre de surfaces de compensation écologique projetées	35	45
Superficie totale des SCE mises en réseau	3'010 ares	3'201 ares

Définis avec le concours de mandataires spécialisés et soutenus par les directions générales de l'agriculture et de la nature et du paysage du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, ces deux réseaux sont appelés à se concrétiser par étapes successives durant les six ans à venir.

Pendant ce laps de temps, un monitoring sera assuré afin de vérifier que les objectifs assignés en termes d'accroissement de la biodiversité, sur la base d'analyses des espèces présentes sur le site, sont bien atteints. Au terme des six ans, la pertinence d'un renouvellement des réseaux sera alors réexaminée sous l'angle de la législation fédérale applicable en la matière.

Bio épurateur de Dardagny

Dans le cadre d'un projet visant à améliorer la qualité de l'eau du Nant des Charmilles à Dardagny, la Confédération et l'Etat de Genève ont soutenu financièrement la construction d'une station de traitement des résidus de produits phytosanitaires utilisés par la viticulture. Cette station va permettre de gérer en toute sécurité les opérations de lavage/remplissage des pulvérisateurs viticoles, puis de traiter biologiquement les eaux de lavage chargées en résidus de produits phytosanitaires.

En tant que projet pilote (il n'existe qu'un seul système comparable en Suisse, situé dans le bassin versant du Boiron de Morges), ce bio épurateur a bénéficié d'un financement essentiellement public. Ainsi, les 800'000 francs investis dans ce projet ont été assurés à 80% par la Confédération (à travers l'office fédéral de l'agriculture) et à 20% par le canton de Genève (à travers la direction générale de l'agriculture).

Idéalement situé au sein d'un hangar agricole collectif flambant neuf, le bio épurateur sera ouvert à tous les viticulteurs de Dardagny. Réalisé durant l'hiver 2011-2012, il a été inauguré le 14 juin.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Gestion administrative et financière des paiements directs en faveur de l'agriculture

Les paiements directs rémunèrent les exploitants agricoles pour les prestations d'intérêt général qu'ils fournissent, notamment en matière de sécurité d'approvisionnement de la population, de conservation des ressources naturelles et d'entretien du paysage rural.

Durant l'année, 269 exploitations ont bénéficié de contributions pour un montant total de plus de 21 millions de francs. Sur ce montant, environ 2,5 millions de francs sont consacrés à la compensation écologique et au bien-être des animaux.

Paiements directs	2010	2011	2012
Montants versés en CHF	20'600'765	21'209'855	21'038'401

Gestion des crédits d'investissement fédéraux

Les crédits d'investissement accordés par la Confédération soutiennent l'installation des jeunes agriculteurs, l'innovation et la diversification en agriculture. Ils visent également à favoriser la transformation et la modernisation des bâtiments ruraux, de sorte à ce qu'ils répondent aux standards modernes de production. Ils facilitent enfin le renouvellement des véhicules et du matériel agricole.

En 2012, la commission d'attribution du fonds de compensation agricole a attribué et versé près de 3 millions de francs en faveur de neuf dossiers, parmi lesquels plusieurs projets de constructions, témoignant ainsi du dynamisme des exploitants agricoles en dépit d'une situation économique peu favorable. Ces prêts fédéraux ont été complétés par des prêts cantonaux pour un montant total de 638'907 francs.

Crédits d'investissement	2010	2011	2012
Montants versés en CHF	829'800	1'328'219	2'803'370

F Environnement

Tableau synthétique de suivi du programme de législature

Objectif 03-02 Assainir les bâtiments publics et réduire les émissions de CO2 de l'Etat

Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs: DS DU

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-02.1	Concrétisation.	31/12/2013	25%	50%		Plan d'actions environnementales (PAE) révisé en raison des contraintes financières. Mise en oeuvre des premières actions.	Poursuite des actions du PAE. Directives sur les matériaux de construction à modifier.
03-02.2	Assainissement par étapes des autres bâtiments de l'Etat.	31/12/2013	25%	50%			Les 6 autres projets d'assainissement de bâtiments ayant fait l'objet d'audits globaux en 2011 sont stoppés en raison des réductions budgétaires et moratoire sur les investissements.

Objectif 03-04 Construire le nouveau barrage de Conflan en aval de Chancy-Pougny et poursuivre la rénovation de ce dernier.

Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-04.1.	Etudes préalables phase 2	31/12/2012	100%	100%	(3)		
03-04.2.	Etablissement du cahier des charges de l'Etude d'impacts sur l'environnement (EIE).	31/12/2012	65%	65%	0	Avance selon la planification.	Soumission auprès de l'OFEN
03-04.3.	Étude détaillée, dossier concession CH.	31/12/2012	10%	10%	0	Dépend de l'autorité directrice de l'OFEN.	Elaboration du préavis cantonal sur le rapport préalable.
03-04.4.	Remplacement des groupes 3 et 4 de Chancy-Pougny entre 2011 et 2012 (+ 40 GWh pour un total de 290 GWh)	31/12/2012	100%	100%	٥		

F Environnement

Objectif 03-08 Améliorer la qualité de l'air à Genève.

Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs: DU

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-08.1	Mise en oeuvre du plan OPair révisé.	31/12/2013	90%	90%	٥	Projet du nouveau Plan Opair 2013-2016 réalisé et validé par le comité de pilotage.	Validation du nouveau Plan Opair 2013-2016 par le Conseil d'Etat en janvier 2013.
03-08.2	Concrétisation du plan de renouvellement des véhicules	31/12/2013	100%	100%	٥	L'objectif cible de 50% du renouvellement du parc est budgeté pour 2013.	Poursuite du suivi des achats par le groupe de Maîtrise et d'Optimisation du parc de véhicules de l'Etat (MOVE).
03-08.3	Modification du règlement sur la protection de l'air	31/12/2012	100%	100%	٥	Le règlement introduisant la nouvelle stratégie de protection de l'air et le repositionnement du Plan Opair sur la zone à immiscions excessives a été adopté au printemps 2012.	

Objectif 03-09 Développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales. Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Accord avec l'union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) pour la branche automobile.	31/12/2013	100%	100%	٥	L'accord a été signé comme prévu en juin 2012	Le projet est terminé.
03-09.2	Autres accords	31/12/2012	N/A	N/A			Ce projet a été clôturé. L'amélioration de la présence du service sur le terrain sera privilégiée.

Objectif 03-10 Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets. Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-10.1	Déchets urbains : 50% Entreprises : 70% Déblais : 30%	31/12/2012	N/A	N/A		chiffres consolidés de l'année seront disponibles dans le courant du 2e semestre de l'année prochaine. Les chiffres 2011 sont :	Le supplément de ressources qui devrait être généré par l'augmentation de la taxe d'incinération et la Décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI) permettra la mise en place de campagnes de communications incitatives.

Environnement

Objectif 03-11 Sensibiliser la population aux problématiques environnementales. Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs: DIP

	N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
0	3-11.1	Poursuite et mise en œuvre des programmes.	31/12/2013	100%	100%	1.5	grand public.	Exposition Exp'Air présentée dans les établissements scolaires du secondaire. Campagne d'information sur l'amiante, les PCB et le plomb. Audit déchet pour les entreprises (PME).

Objectif 03-12 Favoriser l'innovation dans l'agriculture. Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-12.1	Sensibilisation population et collectivités publiques : évaluation des projets pilotes	31/12/2012	100%	100%	٥	améliorer (traçabilité, plus-value des produits, freins). Finalisation d'un concept et d'un kit d'animation pour la sensibilisation des enfants à l'agriculture de proximité. Élaboration d'un cahier des charges pour l'approvisionnement de la restauration collective en	Élargissement et consolidation des actions d'approvisionnement et de sensibilisation. Lancement de la labellisation GRTA des restaurants collectifs publics et privés. Élaboration d'un plan de communication. Collaboration à la mise en place d'une plateforme de distribution dans le cadre du Projet de développement régional agricole (PDR).
03-12.2.	Projet de développement régional (PDR) : adoption des financements	31/12/2012	100%	100%	(i)	Une convention de mise en œuvre du PDR liant le PDRGE (association pour le développement du PDR à Genève), l'OFAG (office fédéral de l'agriculture) et l'Etat de Genève a été signée le 31 mai 2012. Les premiers chantiers se sont ouverts au second semestre (notamment construction de la serre des Marais, mise en place d'une nouvelle chaufferie à bois à Troinex, équipements de lignes de conditionnement pour produits biologiques à Bardonnex).	Mise en œuvre par étape selon le planning indicatif. En 2013, notamment, sont prévus : l'ouverture du chantier de la nouvelle centrale de commercialisation de l'Union Maraîchère de Genève à Perly-Certoux, le développement de malteries (lieu de production du malt à partir de céréales) à Satigny et Soral ainsi que l'installation d'une nouvelle ligne de conditionnement pour le lait de proximité à Plan-les-Ouates.

F Environnement

Objectif 03-13 Établir une stratégie cantonale de la biodiversité Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-13.1.	Entrée en vigueur de la loi et du règlement	31/12/2012	100%	100%	\odot	Acceptée en septembre par le Grand Conseil, la loi cantonale sur la biodiversité (M 5 15) est entrée en vigueur le 10.11.2012.	Le règlement d'application sera présenté au Conseil d'Etat début 2013.
03-13.2	Etablissement de la stratégie cantonale, en parallèle à celle de la Confédération	31/12/2012	10%	20%	0	Le modèle fédéral est étudié notamment en fonction du plan d'actions en cours d'élaboration.	Etablir le mode d'organisation avec les différents acteurs et démarrer les travaux.
03-13.3	Signature de nouvelles conventions-programme RPT	31/12/2012	100%	100%	0	Les conventions ont été signées et sont en cours de mise en oeuvre.	Augmenter les moyens financiers auprès de Berne.
03-13.4	Poursuite des actions de sensibilisation	31/12/2012	40%	50%			Les actions se poursuivent en fonction des opportunités et de la collaboration avec les divers acteurs.

Objectif 03-14 Réaliser le plan paysage dans le cadre du projet d'agglomération II. Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-14.1	Etablissement des contrats corridors biologiques transfrontaliers	31/12/2012	100%	100%	0		D'autres contrats sont en préparation pour signature en 2013.
03-14.2	Actions corridors biologiques	31/12/2012	100%	100%	0		Poursuite des actions et établissement de la coordination.
03-14.3	Intégration des résultats au projet d'agglomération II pour la Confédération	31/12/2012	100%	100%	0	Le projet d'agglomération 2 intégrant le Plan paysage 2 a été déposé en juin auprès de la Confédération.	Les projets prioritaires paysage et les mesures d'accompagnement démarrent progressivement.

Objectif 03-15 Intégrer des éléments de nature dans le tissu urbain. Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Communication auprès des acteurs concernés, démarrage des actions à plus large échelle	31/12/2012	50%	70%	S S	1 3 1 3	Les actions se poursuivent en fonction des opportunités et de la collaboration avec les divers acteurs.

Environnement

Objectif 03-16 Organiser la gestion intégrée des eaux et cartographier les dangers liés aux crues.

Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-16.1.	Révision du financement de l'assainissement	31/12/2012	100%	100%	0	PL adopté par le Conseil d 'Etat le 12.12.2012. Transmis au Grand Conseil.	Travaux parlementaires. Elaboration du règlement d'application.
03-16.2.	Réalisation du SPAGE Lac rive droite	31/12/2012	75%	100%	(1)	Adopté par le Conseil d'Etat.	
03-16.3.	Réalisation du SPAGE Lac-Arve-Rhône	31/12/2012	75%	75%	٥	En cours d'élaboration.	Passage dans le conseil du développement durable, puis adoption par le Conseil d'Etat.
03-16.4.	Lancement du SPAGE Allondon-Mandement	31/12/2013	30%	50%	(1)	Etudes préalables.	Elaboration du SPAGE.
03-16.5.	Achèvement des plans régionaux : PGEE des 45 communes	31/12/2013	90%	95%	0	Adoption par le Conseil d'Etat de 6 PGEE et 9 PGEE à l'enquête publique.	Adoption des 9 PGEE en consultation. Mise à l'enquête publique de 12 autres PGEE.
03-16.6.	Achèvement des 6 plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE)	31/12/2013	85%	90%		Adoption par le Conseil d'Etat de 1 PREE, 1 PREE en procédure de consultation et 2 en cours de finalisation.	Adoption du PREE en consultation et mise en consultation de 2 PREE.
03-16.7	Concrétisation des actions induites par les SPAGE, PREE et PGEE.	31/12/2012	N/A	N/A			
03-16.8	Réalisation du SPAGE Champagne La Laire	31/12/2013	30%	50%	⊜	Etudes préalables.	Elaboration du SPAGE.

Objectif 04-06.f Elaborer une véritable politique de la ville axée sur la nature. Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.f.1	voir livrables objectifs 03-15	31/12/2013	N/A	N/A			

<u>Objectif 06-06</u> Réaliser le projet parc/plage/port des Eaux-Vives. Département rapporteur: DIME

Département(s) co-rapporteurs: DU

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-06.1	Levée des recours et début des travaux	31/12/2012	N/A	N/A		Projet bloqué suite à deux recours déposés par le WWF.	Selon décision de justice.

G01 Accès au logement

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Le programme de législature n'assigne pas d'objectif spécifique à ce programme, la thématique de la construction de nouveaux logements étant couverte par les programmes G02 et G03.

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'office du logement (OLO) a poursuivi le développement d'un nouveau système d'information, dont la mise en œuvre permettra notamment de délivrer des prestations d'aide à la personne qui s'inscriront, dès avril 2013, dans le cadre prévu par la loi sur le revenu déterminant unique (LRDU).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Aide à la personne en matière de logement

Le nombre de demandes de logements enregistrées à l'office du logement et au secrétariat des fondations immobilières de droit public (FIDP) a continué de croître de manière importante en 2012 (+9,5%).

L'accroissement significatif (+18%) des montants alloués au titre de la subvention personnalisée s'explique par la mise en location de nouveaux logements « habitat mixte » (HM).

Le nombre de procédures judiciaires est resté stable, passant de douze à onze. Toutes les décisions prises par l'office ont été confirmées par la justice. Le faible nombre de procédures judiciaires s'explique par l'important travail effectué sur le traitement interne des contentieux.

Mesures d'aide à la personne	2010	2011	2012
Demandes de logements	5'200	5'756	6'301
Foyers bénéficiant d'allocations de logement	6'044	6'198	6'483
Montants versés (en CHF)	20'250'000	20'259'000	20'856'684
Foyers bénéficiant de subventions personnalisées HM Montants alloués aux bénéficiaires de	1'421	1'497	1'768
subventions personnalisées HM (en CHF)	7'802'000	9'265'021	10'775'853
Foyers surtaxés	1'830	1'866	1'794
Montants perçus au titre de la surtaxe (en CHF)	8'890'481	8'765'562	9'123'006
Procédures judiciaires ayant abouti en 2012	18	12	11
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OLO¹)			11
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires ¹⁾			456
Décisions sur demande de remise notifiées			
aux locataires¹)			95
Décisions de baisses de loyers consécutives			
à des demandes de locataires ¹⁾			6

Gestion et développement de l'offre de logements

Des projets de construction pour un total de 913 logements ont reçu un accord de principe en rapport avec les plans financiers et techniques. 59% des dossiers traités ont porté sur des logements subventionnés en vertu de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) (64 logements HBM, 98 logements HLM, 375 logements HM) et 41% sur des logements non-subventionnés (68 logements locatifs et 308 logements PPE). 20% des logements concernés sont des logements d'utilité publique au sens de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) du 24 mai 2007 (185 logements).

	2010	2011	2012
Logements ayant reçu un accord			
de principe	862	1'938	913
Evolution	-56%	+125%	-53%

Mise en œuvre du programme de logements d'utilité publique (LUP)

En 2012, le parc de logements d'utilité publique a augmenté de 297 unités, dont 254 nouveaux logements construits (+24%). Le nombre de nouveaux LUP construits correspond à environ 14% de la production annuelle totale de logements sur le canton. Le parc de logements d'utilité publique contrôlés par l'Etat compte au 31 décembre 2012 14'758 logements (+0,02%). Il correspond à environ 9,4% du parc locatif, contre 9,29% au 31 décembre 2011 (pour rappel, l'objectif de la loi est de tendre vers 20%).

Constitution du parc de logements d'utilité publique (objectif: 20% du parc locatif cantonal)	2010	2011	2012*
Stock LUP au 01.01	7'579	14'056	14'461
Construits	249	204	254
Acquis	0	201	43
Intégrés	80	0	0
Comptabilisés (recensement des logements communaux)	6'148	0	0
TOTAL au 31.12.2012	14'056	14'461	14'758

^{*}Chiffres consolidés 2012

Enfin, 2012 a été caractérisée par un effort important en matière d'acquisitions de terrains, soit onze parcelles, plus une promesse pour quatre autres parcelles, totalisant 31'236 m² de terrains pour un montant de 40'314'200 francs, soit un potentiel à terme d'environ 330 logements.

¹⁾ Ces données sont renseignées pour la première fois en 2012.

G02 Aménagement du territoire

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

L'année 2012 a été marquée par les éléments suivants:

- les travaux de concertation avec les communes du canton en vue du dépôt, en février 2013, d'une nouvelle version du plan directeur cantonal 2030 (objectif 04.02);
- la signature et le dépôt à la Confédération du projet d'agglomération 2 (« Grand Genève ») le 28 juin 2012 et la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération 1 (objectif 04.02);
- l'avancée de projets d'importance cantonale tels que MICA, les Vergers, la Chapelle-les-Sciers et Bernex-Est (objectif 04.03);
- la définition de dix grands projets prioritaires afin de concentrer l'activité de l'administration pour accélérer leur aboutissement dans le cadre du plan directeur cantonal 2015;
- les résultats de la planification à fin 2012, qui dépassent déjà les objectifs de législature fixant à 5'000 le nombre de logements potentiels à développer par des plans localisés de quartier (PLQ) dans les zones à bâtir existantes. Les 37 PLQ adoptés entre décembre 2009 et décembre 2012 offrent un potentiel de 5'644 logements. Quant aux quarante modifications de zone (MZ) votées par le Grand Conseil pour la même période, elles offrent un potentiel théorique de 18'394 logements, contre un objectif de 10'000 dans le programme de législature (objectif 04.04);
- la constitution d'un groupe de travail fin novembre 2012 pour proposer, d'ici à mi-2013, une réforme de l'outil PLQ, afin de le rendre plus efficace, d'améliorer les outils de concertation et de mieux définir la répartition des tâches entre les acteurs (objectif 04.01).

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Grands projets

Parmi les dix grands projets prioritaires, notons les avancées suivantes:

 Praille-Acacias-Vernets (PAV): mise en place d'une nouvelle organisation de projet permettant l'amélioration du dialogue avec les partenaires du projet et intégration dans le programme d'un grand parc;

- PAV: décision d'organiser un concours investisseurs-architectes sur l'îlot de la Caserne des Vernets en réorientant le programme vers une priorité sur le logement;
- PAV: achèvement du concours pour un immeuble de logements sur l'îlot de la Marbrerie et concours d'espaces publics de la promenade des Crêtes;
- Grands Esserts: accord entre l'Etat et la commune pour permettre le lancement de ce projet;
- Communaux d'Ambilly: entrée en force du premier PLQ avec le retrait de tous les recours, protocole d'accord de mise en œuvre et dépôt des autorisations de construire des infrastructures du maillon routier;
- Cherpines et Châtelaine: finalisation des projets de plan directeur de quartier (PDQ);
- Bernex: achèvement du plan guide.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Etablissement des plans d'affectation

En 2012, quinze PLQ ont été adoptés générant un potentiel de 1'758 logements et 17'765 m² de surfaces brutes de plancher (SBP) d'activités. De même, quatorze modifications de zones (MZ) ont été votées par le Grand Conseil, générant un potentiel de 2'273 logements et 100'564 m² de SBP d'activités.

Fin 2012, 63 PLQ et cinq PDZI étaient en cours de traitement, offrant un potentiel de 9'262 logements et 925'484 m² de SBP d'activités.

L'opposition a été relativement limitée puisque sur les trente dossiers (PLQ, MZ ou PDZI) préavisés par les Conseils municipaux en 2012, 26 l'ont été favorablement, dont quatre avec réserves. Seuls quatre ont reçu un préavis défavorable. Sur les 25 dossiers de MZ mis en procédure en 2012, neuf ont fait l'objet d'oppositions et un seul a été refusé par la commission d'aménagement. Pour les 25 PLQ et les PDZI ayant franchi la procédure d'opposition en 2012, seuls neufs ont suscité des oppositions, et neufs sont entrés en force après traitement des oppositions pour un potentiel de 1'121 logements.

G03 Conformité des constructions et des chantiers

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

L'année 2012 a été marquée par la finalisation

des travaux concernant la prestation « autorisations de construire et demande de renseignements » de l'Administration en ligne (AeL). Une mise en service restreinte de cette application portant sur le premier périmètre d'impulsion prévu par la loi d'investissement du programme AeL à des membres de la Fédération des associations d'architectes et des ingénieurs de Genève (FAI) est intervenue à la fin du 1er semestre 2012 (objectif 04.01).

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le deuxième semestre 2012 a été consacré à la stabilisation de l'application et à la poursuite de la réflexion sur l'ensemble du processus d'autorisations de construire. Dans le cadre de cette réflexion, le Conseil d'Etat a, le 5 décembre 2012, décidé de revoir les processus d'autorisations de construire en distinguant la procédure accélérée (APA) et la procédure ordinaire (DD). Il a ainsi créé un groupe de travail interdépartemental chargé de proposer pour l'année 2013 un processus APA garantissant la délivrance de la prestation en trente jours et un processus DD améliorant la qualité du traitement des objets importants et complexes, notamment les dossiers portant sur la production de nouveaux logements.

Ce groupe de travail visera la mise à disposition de la prestation APA en ligne. Cet objectif passe par l'évolution de l'application développée dans le cadre du programme AeL.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Autorisations de construire	2010	2011	2012
Demandes d'autorisations de construire			
déposées	3'359	3'449	3'254
Réponses positives	3'057	2'857	2'947
Requêtes en autorisation d'aliéner en application de la LDTR	352	304	320
Procédures de recours abouties contre des			
décisions LCI et LDTR 1)	355	324	352
Infractions constatées à la LCI et la LDTR	268	326	243
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité et salubrité (police du feu) 2)			179
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité chantiers ^{2) et 3)}			338
Visites de contrôle des chantiers	13'903	9'641	12'653
Ouvriers machinistes formés par le service	466	360	465

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Géodonnées de référence

Une nouvelle convention-programme pour la mensuration officielle pour la période 2012-2015

a été signée, fixant les objectifs de réalisation des travaux de mensuration.

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

eCadastre

L'application eCadastre, permettant d'obtenir depuis l'été dernier en ligne et gratuitement les documents cadastraux pour une demande d'autorisation de construire, rencontre un vif succès. Plus de 600 demandes sont délivrées par semaine, permettant d'éviter aux citoyens et aux professionnels de se déplacer aux guichets de l'administration.

Cadastre 3D

Accessible sur Internet par le système d'information du territoire genevois (www.sitg.ch), le cadastre 3D est un outil performant au service des politiques publiques. Avec les maquettes 3D, il est plus facile de se représenter les projets. Il est ainsi plus aisé de partager les observations et les propositions, et finalement prendre les bonnes décisions. Ce cadastre a été complété en 2012 par la saisie de plus de quarante ouvrages d'art, la mise à jour des bâtiments en 3D et la saisie tridimensionnelle des principaux objets du mobilier urbain de la Ville de Genève.

Cadastre 4D

La dimension spatio-temporelle (espace + temps) est importante dans de nombreux domaines pour connaître l'évolution d'un phénomène, d'un territoire. Le service de la mensuration officielle historise depuis novembre tout son patrimoine informationnel, répondant ainsi aux besoins des utilisateurs, mais également à la législation fédérale sur la géoinformation.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

Genève fait partie des huit cantons pilotes pour la première étape de mise en place de ce cadastre fixé au 1er janvier 2014. Le service de la mensuration officielle a été désigné par le Conseil d'Etat comme organisme responsable de ce cadastre et pilote ce projet. Une convention-programme entre la Confédération et le canton définit les objectifs de mise en place et de gestion de ce nouveau cadastre. 2012 a été l'occasion de faire un état de situation complet sur les informations existantes sur les sept restrictions de droit public sous responsabilité cantonale.

¹⁾ S'agissant des procédures de recours, sur les 352 procédures abouties en 2012, 326 jugements ont confirmé la décision du département et 26 l'ont annulée.

²⁾ Ces données sont renseignées pour la première fois en 2012.

³⁾ S'agissant des infractions constatées, 146 procédures d'infractions ont abouti au prononcé d'une amende, pour un montant global de 422'820 francs.

Communication - formation

En réponse à sa mission, le service de la mensuration officielle a organisé, géré ou participé à des conférences et de la formation:

- présentation du spectacle-maquette: Genève, une histoire sur mesure
- participation à l'enseignement pour le master en ingénierie du territoire (MIT-HES-SO) et apprentis en géomatique
- congrès des géomètres-experts: présentation du cadastre 3D genevois
- 100 ans de la mensuration officielle: manifestation sur les quais, avec accès aux pierres du Niton, repère altimétrique suisse
- travaux de fin d'étude (trois à six mois) pour trois étudiants (ESGT et HEIVD).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Activités	2010	2011	2012
Nombre de mutations traitées	1'330	1'112	1'233
Pourcentage de dossiers de géomètres déposés sans défaut	76%	72%	76%
Nombre d'adresses projet attribuées	525	635	648
Nombre de bâtiments projetés saisis en base de données (2D / 3D)	1'330	1'414	1'481
Nombre de mutations traitées du cadastre technique du sous-sol	135	170	161

Garantie des droits réels

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le registre foncier a poursuivi, en 2012, l'adaptation de son organisation interne et la formation de ses collaborateurs de manière à répondre aux nouvelles exigences légales, administratives et techniques. De nombreux processus, procédures, directives et autres règles de contrôle ont été formalisés. Les délais de traitement des réquisitions d'inscription et des demandes d'extraits et de plans ont sensiblement diminué.

La nouvelle version de l'application informatique « Capitastra » a été introduite avec succès en 2012. Un outil permettant le partage d'un espace commun de travail avec les notaires, sur des règles et pratiques administratives ainsi que des modèles de documents notamment, a été mis en place sur l'extranet. L'étude relative au projet de numérisation des pièces justificatives sera poursuivie en 2013.

Dans le cadre des procédures de mise au feuillet fédéral, les travaux concernant le traitement des droits ont été menés simultanément sur les communes de Collonge-Bellerive (droits immobiliers et servitudes au feuillet terminés), Vandœuvres (servitudes au feuillet terminées et droits immobiliers entamés), Corsier (servitudes au feuillet terminées) et Anières (servitudes au feuillet entamées).

La loi d'application du code civil suisse a été adaptée aux nouvelles dispositions fédérales. Son entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2013. Le nouveau règlement sur le registre foncier, en cours d'élaboration, sera adopté en 2013.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Registre foncier	2010	2011	2012
Réquisitions enregistrées	14'285	13'948	12'750
Réquisitions traitées	12'457	13'327	14'406
Extraits délivrés	14'800	14'171	11'151
Plans délivrés	6'550	5'102	3'620

Tableau synthétique de suivi du programme de législature

Objectif 04-01.a Réformer la gouvernance dans l'urbanisme et le logement en nommant un architecte cantonal.

Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
Il n'existe a	ucun livrable défini pour cet objectif durant la période	évaluée.					

Objectif 04-01.b Réformer la gouvernance dans l'urbanisme et le logement en révisant la répartition des compétences entre canton et communes en matière d'aménagement du territoire Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-01.b.:	Dépôt d'un projet de loi et adoption de celui-ci	31/12/2012	80%	100%	①		Ce dossier est dépendant de la réforme de la péréquation financière intercommunale, initiée par la mise en consultation de l'avant-projet de loi y relatif par le Conseil d'Etat le 19 septembre 2012.

Objectif 04-01.c Réformer la gouvernance dans l'urbanisme et le logement en révisant le mode de financement des équipements liés au développement urbain. Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs:

	N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04	4-01.c.1	Dépôt d'un projet de loi et adoption de celui-ci	31/12/2012	80%	100%	(i)		Ce dossier est dépendant de la réforme de la péréquation financière intercommunale, initiée par la mise en consultation de l'avant-projet de loi y relatif par le Conseil d'Etat le 19 septembre 2012.

<u>Objectif 04-01.d</u> Réformer la gouvernance dans l'urbanisme et le logement en allégeant les procédures administratives. Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Informatisation des procédures et examen des moyens nécessaires pour raccourcir la durée des procédures de recours.	31/12/2012	85%	100%	0	dépôt en ligne des requêtes en autorisation de construire (P8), pour un nombre restreint d'usagers, a débuté le 28 juin 2012 et s'est poursuivie durant le 2e semestre 2012. Elle intègre les correctifs et évolutions identifiés par le métier permettant d'en optimiser sa stabilité.	

Objectif 04-02.a Planifier le développement à long terme en adoptant le Projet d'agglomération II.

Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs: DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-02.a.1	Élaboration du Projet d'agglo 2e génération	30/06/2012	100%	100%	0	Signature réalisée le 28 juin 2012.	Organisation de la mise en œuvre.
04-02.a.1	Dépôt à la Confédération	30/06/2012	100%	100%	(3)	'	Suivi du dossier auprès des services fédéraux, dans le cadre de l'évaluation des projets proposés par les cantons à la Confédération.

Objectif 04-02.b Planifier le développement à long terme en adoptant un nouveau Plan directeur cantonal.

Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-02.b.1	Procédure d'adoption du PDCn 2030 : information, participation et consultation [Procédure d'adoption : information, participation et consultation]	31/12/2012	100%	100%	9	Le rapport initial sur la consultation des communes a permis la poursuite et l'achèvement de nouvelles discussions avec celles-ci. Elles ont permis l'élaboration de la version amendée (no2) du projet de plan directeur.	-
04-02.b.2	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil et examen du projet de plan directeur cantonal par le Grand Conseil	31/03/2013	20%	50%		Grand Conseil du plan directeur : celui-ci ne pourra pas	dans le courant du premier trimestre 2013 et examen

Objectif 04-03.a Concrétiser les projets en cours en concrétisant les efforts engagés à la Chapelle-les-Sciers à Plan-les-Ouates, aux Vergers à Meyrin et aux communaux d'Ambilly à Thônex. Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-03.a.1	Adoption du plan localisé de quartier Les Sciers	31/12/2012	70%	100%	①	Suite à l'enquête publique, la commune demande de régler les questions soulevées dans les observations liées au bruit. Une étude acoustique a été demandée pour régler les questions avant le vote du plan localisé de quartier (PLQ) par le conseil municipal. La réalisation de cette étude impacte sur l'avancement de la procédure d'adoption.	Modification du dossier sur la base de l'étude acoustique et envoi au conseil municipal pour délibération. L'adoption est prévue pour le 1er trimestre de 2013.
04-03.a.2	Requête définitive pour le maillon routier des Communaux d'Ambilly	31/12/2012	90%	100%	0	La requête a été déposée le 27 janvier 2012 et est actuellement instruite par la direction des autorisations de construire (DAC). Les négociations foncières sont en cours auprès des services concernés.	Délivrance de l'autorisation de construire et début de la réalisation du maillon routier des Communaux d'Ambilly.
04-03.a.3	Premières autorisations de construire sur les PLQ Les Sciers et les Vergers et sur les Communaux d'Ambilly.	31/12/2012	90%	90%	٠	Les réalisations de l'année 2012 se traduisent par : - La délivrance des premières autorisations pour la Chapelle-les-Sciers, - Le dépôt des premières requêtes pour les Vergers, - Le retrait du recours sur le plan localisé de quartier (PLQ), les études des projets et la poursuite du montage opérationnel pour la réalisation des espaces publics pour les Communaux d'Ambilly.	Début de la réalisation des quartiers la Chapelle-les-Sciers, les Vergers et les Communaux d'Ambilly.

Objectif 04-03.b Concrétiser les projets en cours en concrétisant les derniers périmètres prévus par le Plan directeur cantonal (Les Grands-Esserts, Bernex-Est, Cherpines-Charrotons). Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-03.b.1	Élaboration de l'image directrice sur l'ensemble du périmètre Les Cherpines	31/12/2012	80%	100%	(2)	La consultation publique a été réalisée, le traitement des remarques est en cours. Transmission du plan directeur de quartier (PDQ) aux conseils municipaux pour adoption (taux d'avancement 70%). Lancement du marché de maîtrise d'œuvre urbaine (taux d'avancement 90%). Les mandataires ont été sélectionnés.	Elaboration du plan guide V2 pour mi-2013. Adoption du plan directeur de quartier (PDQ) Les Cherpines par les conseils municipaux (courant 1er semestre 2013) et approbation par le Conseil d'Etat au cours du second semestre 2013.
04-03.b.2	Élaboration du plan guide de Bernex [Élaboration du plan guide]	20/12/2012	95%	100%	٥	La version 1 du plan guide a été livrée le 20 décembre 2012. Il comprend la structure d'urbanisation, un concept cohérent sur les axes de l'environnement, l'énergie, la valorisation du sous-sol, le diagnostic et l'amélioration foncière agricole et urbaine.	Lancement d'une étude sur les formes urbaines recherchées, début 2013. Elaboration d'un plan directeur de quartier sur Bernex-Est, soumis à enquête technique, à la mi-2013 et sa consultation publique début 2014. La modification de zone sera engagée fin 2013.
04-03.b.3	Adoption du premier Plan localisé de quartier de Bernex-Est	31/12/2012	N/A	N/A		Différé (voir livrable 04-03.b.2).	Différé (voir livrable 04-03.b.2).
04-03.b.4	Élaboration de l'image directrice sur l'ensemble du périmètre Les Grands-Esserts	31/03/2013	40%	70%	(2)	Mandat d'études parallèles (MEP) effectué. Le cahier des charges de maîtrise d'œuvre urbaine (MOEU) est établi. Les appels d'offres et le choix de l'équipe de mandataires ont été effectués. Les études ont démarré en novembre 2012.	Production de l'image directrice et plan guide V1 au printemps 2013. Production du plan guide V2 en automne 2013. Proposition de l'avant-projet du premier plan localisé de quartier (PLQ) les Grands-Esserts, entre novembre 2013 et avril 2014.

Objectif 04-03.c Concrétiser les projets en cours en réalisant les premières opérations du nouveau quartier Praille-Acacias-Vernets. Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-03.c.1	Élaboration du plan directeur de quartier et des plans localisés de quartier.	30/09/2013	30%	50%	(1)	Changement de politique publique. Le Comité de pilotage a décidé de l'introduction d'un élément majeur, à savoir la construction d'un grand parc, ce qui remet en question les options fondamentales du projet de plan directeur de quartier (PDQ) esquissées jusqu'à présent.	Production d'un projet de plan directeur de quartier (PDQ) tenant compte de cette nouvelle priorité, prévu pour fin 2013.
04-03.c.2	Adoption du plan directeur de quartier et des premiers plans localisés de quartier.	31/12/2013	N/A	N/A		Différé (voir livrable 04-03.c.1).	Différé (voir livrable 04-03.c.1).
04-03.c.3	Réalisation.	31/12/2013	N/A	N/A		Différé(voir livrable 04-03.c.1) Concours de la Marbrerie adjugé en février 2012 - Concours de la Promenade des Crêtes adjugé en septembre 2012. La réalisation de renouvellement urbain du PAV s'étalera sur plusieurs décennies.	Différé (voir livrable 04-03.c.1).

Objectif 04-04.a Lancer de nouveaux projets en déclassant de nouveaux périmètres offrant un potentiel de 10'000 logements. Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs:

	N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04		Voir livrables de l'objectif 04-02.b "Planifier le développement à long terme en adoptant un nouveau Plan directeur cantonal" [voir livrables 04-02.b]	31/12/2013	N/A	N/A		Voir livrables de l'objectif 04-02.b.	Voir livrables de l'objectif 04-02.b.

Objectif 04-04.b Lancer de nouveaux projets en élaborant des plans localisés de quartier (PLQ) pour 5'000 nouveaux logements dans des zones à bâtir existantes. Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-04.b.	Elaboration de 7 à 10 PLQ	31/12/2012	100%	100%	9	9 nouveaux plans localisés de quartier (PLQ) ont été initiés en 2012. Par ailleurs, 13 PLQ destinés au logement ont été adoptés, représentant environ 1'500 logements, portant ainsi le total à > 5'600 logements, soit 110% de l'objectif de législature d'ici fin 2013.	Poursuite des procédures du 4e train de plans localisés de quartier (PLQ).

Objectif 04-04.c Lancer de nouveaux projets en incitant des propriétaires de terrains compris dans des PLQ existants à réaliser les logements prévus. Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Initialisation des deuxièmes procédures d'expropriation et troisième action de suivi des périmètres de troisième priorité.	31/12/2012	100%	100%	0	Coordination et monitoring via le Plan d'action logement (PAL) en coordination avec la direction des requêtes et plan d'affectation (PAR) de l'office de l'urbanisme (OU).	Lancement de la quatrième étape en 2013. Coordination et établissement d'un monitoring de l'action foncière et interpellation des propriétaires sur la quatrième étape du plan.
04-04.c.2	Suivi et coordination de l'action foncière et suivi des partenariats	31/12/2012	100%	100%	3	17 plans localisés de quartier (PLQ) sur 26 ont trouvé un accord avec les propriétaires concernés. Les actions sur 9 PLQ des 26 initiaux n'ont pu être menées à terme : les procédures d'expropriation ont été suspendues, en raison de l'âge avancé des propriétaires occupant leurs villas.	Actions spécifiques sur 1 ou 2 plans localisés de quartier (PLQ) supplémentaires adoptés en 2007. Suivi des accords passés.

Objectif 04-05 Veiller, en particulier dans les quartiers suburbains, à la qualité de nos réalisations, à la promotion d'écoquartiers et à la mobilité douce. Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs: DIP DU

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-05.1	Poursuite des objectifs	31/12/2012	20%	20%		structure des nouveaux quartiers notamment pour assurer la qualité des rabattements sur les transports publics performants. Réflexions sur les programmes de construction afin de développer les activités et services permettant le développement de villes de courtes distances. Préparation du règlement d'application concernant la mise en œuvre du principe de compensation en collaboration avec les membres du CODEP et des	Adoption par le Grand Conseil du PDMD. Poursuite de la prise en compte des objectifs de développement d'infrastructure mobilité douce dans les différents projets d'urbanisation. Poursuite des réflexions sur la structure des nouveaux quartiers notamment pour assurer la qualité des rabattements sur les transports publics performants. Poursuite des réflexions sur les programmes de construction afin de développer les activités et services permettant le développement de villes de courtes distances. Elaboration du règlement d'application de la loi sur la mobilité douce H1 80. Adoption du règlement d'application relatif au principe de compensation par le Conseil d'Etat. Modification du règlement L5 05 10 relatif au stationnement sur fonds privé.

H Sécurité et population

H01 Population, droit de cité et migration

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

La capacité d'hébergement de l'établissement concordataire de détention administrative de Frambois s'est révélée trop restreinte pour pouvoir accueillir toutes les personnes qui auraient pu y être placées par l'office cantonal de la population (OCP), dans l'attente de l'exécution d'une décision de renvoi à laquelle elles s'étaient opposées. Divers scénarios comprenant l'agrandissement sur site, l'affectation d'autres lieux de détention et la construction d'un nouveau centre situé en proximité immédiate de l'aéroport ont fait l'objet d'études successives. Finalement, la nouvelle planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat à l'automne 2012 a privilégié, dans un premier temps, l'affectation de la maison d'arrêt de Favra à la détention administrative (20 places), dès février 2013. Le doublement de la capacité d'hébergement de Frambois est prévu en 2014 (30 places supplémentaires) et la réaffectation de l'établissement pénal de la Brenaz à ce type de détention est planifiée à l'horizon 2017 (168 places au total).

Les possibilités effectives de renvois dépendent en grande partie de la signature d'accords de réadmission. Si la situation évolue lentement dans le domaine, la Suisse a signé en 2012 un accord de réadmission avec le Kosovo et établi des partenariats migratoires avec le Nigéria et la Tunisie.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'OCP a initié la mise en œuvre du projet de nouvelle gestion électronique des dossiers (GED), qui découle des recommandations de la Cour des comptes émises dans son rapport n°46 de décembre 2011, sollicité par l'office luimême et le département auquel il est rattaché. L'OCP a également œuvré à la concrétisation du « portail population » dans le cadre du programme de l'Administration en ligne. Les premières prestations susceptibles de diminuer l'affluence aux guichets devraient être mises en ligne au cours du premier semestre 2013. Elles permettront aux usagers de commander des attestations et d'annoncer leur changement d'adresse via le site Internet officiel.

Pour résorber le retard résultant de l'évolution décalée du nombre de dossiers à traiter et des ressources à disposition, l'OCP a mené 12 opérations spéciales entre le 18 septembre et le 24 novembre 2012 dans les secteurs concernés du service étrangers. Ces actions, qui ont eu lieu en soirée ou le samedi matin, ont permis de ramener les délais de traitement à des durées raisonnables. L'exploitation d'une nouvelle GED et la mise en ligne de plusieurs prestations chronophages auront pour objectif incident de maintenir la capacité de traitement actuelle de l'OCP et d'éviter de nouveaux retards.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'augmentation du nombre de demandes déposées, tous domaines confondus, s'est confirmée en 2012. Au demeurant, plus de 100'000 personnes ont été reçues aux guichets de l'OCP. Afin d'absorber ce surcroît d'activité avec un effectif constant, l'office a poursuivi sa réorganisation interne.

Pour améliorer le service aux usagers, le réaménagement de l'espace accueil s'est achevé par l'installation d'un affichage du temps d'attente aux guichets pour les Suisses et pour les étrangers. L'indication de la période la plus favorable pour obtenir une prestation le plus rapidement possible a été intégrée à la page d'accueil du site Internet de l'office.

L'OCP a également dû adapter ses procédures aux nombreuses modifications de loi et d'ordonnances fédérales adoptées dans le domaine des étrangers et de l'asile. Entrée en vigueur le 29 septembre 2012, la révision partielle urgente de la loi sur l'asile a notamment supprimé la possibilité de déposer une demande d'asile auprès des représentations suisses à l'étranger et auprès des autorités cantonales. Elle a également écarté toute possibilité de reconnaissance du statut de réfugié en cas d'objection de conscience et de désertion.

Les travaux liés à la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) et au recensement fédéral se sont poursuivis. Dans ce contexte, l'office a porté un effort particulier sur l'attribution des numéros de logement à la population figurant au registre des habitants pour permettre à l'office fédéral de la statistique (OFS) d'émettre la première statistique suisse des ménages au 31 décembre 2012. Au surplus, quelque 26'000 changements

d'adresse et quelque 25'000 arrivées dans le canton ont été enregistrés.

	2010	2011	2012
Personnes relevant du domaine de l'asile	2'749	3'224	3'385
Nouvelles autorisations frontalières	5'479	7'010	9'257
Passeports délivrés	24'651	27'448	28'603
Demandes de naturalisation	2'794	2'924	3'091

H02 Sécurité publique

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

L'adoption du projet Phénix par le Conseil d'Etat portant sur la réorganisation de la police figure dans le chapitre Conseil d'Etat du présent rapport.

En matière de renforcement de la police de proximité et la collaboration avec les polices municipales, relevons l'établissement du bilan de la loi actuelle sur les agents de la police municipale (LAPM, F 1 07) et l'extension des compétences des APM, par la modification de la loi d'application du code pénal suisse en matière pénale (LaCP) – qui s'applique également au corps des gardes-frontière – et par une révision de la LAPM. Ces deux modifications sont soumises au Grand Conseil et s'inscrivent dans un nouveau concept de sécurité de proximité.

L'objectif de renforcer la présence visible de la police s'est notamment traduit par la mise en place du dispositif « point de contact » au sein de la gendarmerie. Dans le cadre des patrouilles de police-secours, chaque patrouille doit assurer une présence visible, préventive et répressive si besoin, sur des lieux sensibles déterminés par le chef de poste.

En matière de coopération au niveau régional, un accord a été signé entre la police genevoise et la région de gendarmerie Rhône-Alpes concernant l'engagement de moyens nautiques (recherche subaquatique). Plus généralement, la collaboration avec l'Ain et la Haute-Savoie, ainsi que le canton de Vaud, tant sur le plan de l'échange d'information que sur le plan opérationnel, se développe de plus en plus, en vertu notamment des possibilités offertes par les accords de Paris.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'adoption d'une politique commune entre le Conseil d'Etat et le procureur général avec les axes prioritaire en matière de lutte contre la criminalité, est présentée dans le chapitre Conseil d'Etat de ce rapport. Les objectifs, les mesures initiales et les premiers résultats y sont décrits.

La coordination avec le Ministère public, l'office cantonal de la population et l'office cantonal des automobiles et de la navigation est renforcée. notamment dans le cadre du suivi des mesures administratives. L'objectif est d'apporter une réponse plus efficace en améliorant la collaboration avec les différents intervenants de la chaîne sécuritaire. Il s'agit également d'appliquer toutes les dispositions existantes, ainsi que les nouvelles normes, pour lutter en particulier contre les délinquants récidivistes. Dans ce contexte, la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (LaLEtr - F 2 10) permet d'interdire certains périmètres, y compris la totalité du canton, aux étrangers prévenus condamnés pour vol, brigandage, lésions corporelles intentionnelles ou dommage à la propriété, en plus des délits sanctionnés par la loi fédérale sur les stupéfiants. Le périmètre d'exclusion a été agrandi et la durée maximale d'interdiction portée de six à douze mois. La mise en application a débuté le 1er octobre 2012.

Sur le plan organisationnel, il s'agit de rendre le policier à son métier: il doit être engagé dans des missions qui requièrent sa formation et ses compétences. Dans ce but, l'engagement d'assistants de sécurité publique et de collaborateurs administratifs permet de prendre en charge des activités opérationnelles, administratives et de soutien (accueil dans les postes, transports de détenus, refoulements, gardes d'ambassades, etc.). Par ailleurs, des tâches non policières (par exemple, le transport d'objets trouvés) ont été reprises par d'autres acteurs.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

La police reste l'institution de permanence, qui répond toute l'année 24 heures sur 24. Les appels et les attentes de la population sont nombreux et s'inscrivent dans le contexte d'une grande agglomération attractive, y compris pour une part de population délinquante. Les prestations opérationnelles sont guidées par la volonté de marquer une présence sur le terrain à la fois préventive, dissuasive et répressive. Elles s'inscrivent également dans un cadre partenarial, associant les communes et divers partenaires institutionnels, ainsi que la population. En effet, cette dernière a un rôle important à jouer en prévention par le durcissement des cibles et en adoptant les bons réflexes et

comportements, afin de contribuer à la lutte contre les vols et les cambriolages.

La statistique criminelle est publiée sur le plan suisse à fin mars. L'activité judiciaire qu'elle met en évidence n'est de ce fait pas mentionnée ici.

Indicateurs d'activité	2010	2011	2012
Réquisitions et interventions pour tranquillité et ordre publics (sélection; Journal P2000)	65'046	71'110	69'563
Réquisitions (117, postes et brigades; SAE - système d'aide à l'engagement)	80'091	84'390	91'885
Arrestations	5'690	4'280	5'385
Refoulements	1'081	1'317	1'372

H03 Sécurité civile

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Plusieurs actions ont concouru à la réorientation des activités de la sécurité civile sur ses missions de surveillance (nouvelle doctrine d'engagement du service de piquet, nouveau logiciel de gestion des sapeurs-pompiers). Par ailleurs, la répartition des compétences en matière de commandement entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels sur la place sinistrée a été arrêtée.

Une analyse des risques qui relèvent des missions des sapeurs-pompiers a été réalisée. Elle doit servir de base pour définir l'organisation future de la défense incendie cantonale.

En réponse aux demandes des autorités communales, une brochure sur le thème de l'intercommunalité leur a été distribuée, afin de les sensibiliser aux avantages d'une collaboration accrue dans le domaine des services du feu.

Enfin, dans le domaine du matériel, la commission sur l'équipement et le matériel des sapeurs-pompiers a établi un inventaire de ses décisions afin d'en suivre l'application et s'est également penchée sur l'évolution du cahier des charges des véhicules.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La délégation du Conseil d'Etat à la protection de la population a approuvé la révision du règlement sur l'organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles (dispositif OSIRIS) qui doit encore être soumise au Conseil d'Etat.

En parallèle, la sécurité civile a repris son rôle de direction du volet administratif de la protection de la population. Cette évolution devrait encore s'accentuer par la reprise de la présidence de la commission de la protection de la population, dans un avenir proche.

Enfin, un processus de fusion entre la sécurité civile et le service des affaires militaires a été lancé (voir sous programme H04).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Protection de la population

Deux scénarios, identifiés dans le cadre de l'étude Kataplan, ont fait l'objet d'une analyse détaillée, afin de déterminer l'adéquation entre les moyens d'intervention prévus et les risques. Les lacunes ont été identifiées et des propositions formulées pour y remédier.

Le concept d'intervention NRBC (« manuel du parfait intervenant ») est achevé et a été validé par la délégation du Conseil d'Etat.

Protection civile

Le centre de recrutement de Lausanne a incorporé, pour Genève, 512 nouveaux miliciens. Trois contrôles organisationnels et opérationnels ont été menés dans les organisations de protection civile. 8'068 jours de service ont été effectués, soit 1'174 jours d'intervention (15%) et 6'894 jours de cours de répétition (85%). 2'542 nouvelles places protégées pour la population ont été réalisées et 992 désaffectées.

Protection civile	2010	2011	2012
Personnes instruites et actives	4'514	4'324	4'068
Nombre de cours de protection civile	68	46	61
			(671
			participants)
Places protégées du canton	359'150	360'958	362'508

H04 Armée et obligation de servir

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Place d'armes de Genève horizon 2015

Ce projet permettra de libérer le site de l'actuelle caserne des Vernets pour le renouveau urbain de ce périmètre, tout en assurant à l'armée de disposer d'installations modernes et adaptées à ses besoins à l'horizon 2015 et au-delà.

Le protocole d'accord de principe pour sa réalisation a été signé entre la Confédération et le canton le 1er mars 2012, lui donnant ainsi le

cadre institutionnel formel indispensable pour passer à la phase de construction.

Les études et procédures sur les trois sites existants (Epeisses, Aire-la-Ville et Meyrin-Mategnin), qui devront être adaptés pour permettre la libération du site de la caserne des Vernets, se sont poursuivies activement en 2012. Conformément à la planification, le premier chantier, sur le site de Mategnin, devrait être ouvert en 2013, avec une livraison du bâtiment en 2015. Les deux chantiers suivants sont prévus en 2014 et 2015/16, avec des remises de constructions planifiées en 2016 et 2018.

Les travaux légers de rafraîchissement de la caserne actuelle aux Vernets ont été réalisés et terminés à satisfaction des utilisateurs en 2011-2012. Ils permettront de maintenir le bâtiment principal de la caserne des Vernets fonctionnel jusqu'à la mise à disposition des nouveaux sites adaptés à Epeisses, Aire-la-Ville et Mategnin, sans nouveaux investissements.

Organisation - création d'un nouvel office au 1er janvier 2013

L'année 2012 a vu une modification de la composition du département, avec l'arrivée du service de la sécurité civile, préalablement rattaché au département de l'intérieur et de la mobilité. Cette configuration nouvelle a créé l'opportunité lancer le projet « ATHENA », visant la fusion du service des affaires militaires et du service de la sécurité civile en un nouvel office, dans une composition comparable à ce qui existe dans l'ensemble des autres cantons suisses. La mise en place du nouvel office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) est effective dès le 1er janvier 2013. Elle permet d'une part de donner sa juste place au concept de protection de la population à Genève et, d'autre part, d'utiliser au mieux les synergies possibles et les compétences présentes au sein des deux services et du département, de simplifier l'organisation administrative et d'optimiser l'utilisation des locaux et la logistique, dans une perspective plus globale de transversalité du domaine de la sécurité.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Suite au renouvellement de 80% de l'effectif du commandement d'arrondissement (sur trois ans pour des raisons d'âge) et à l'arrivée d'un nouveau commandant, l'année 2012 a été celle de la consolidation et surtout de la modernisation pour cette petite entité administrative, chargée de la gestion administrative des astreints genevois aux obligations militaires.

Le changement le plus important a consisté en une refonte complète et une dynamisation des journées d'information aux conscrits (environ 50 journées/an), qui représentent la première prise de contact des jeunes avec l'institution militaire, les préparant ainsi au recrutement. Les enquêtes de satisfaction, effectuées auprès des jeunes à l'issue de ces journées, montrent que le concept mis en place est une réussite et répond clairement aux attentes.

Une application mobile pour smartphone a également été développée, pour utiliser de manière optimale les technologies actuelles dans les relations entre l'administration et les citoyens. Elle sera opérationnelle début 2013.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Chantier CEVA

Le chantier CEVA a nécessité le déplacement de la fourrière des véhicules de l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) du site de Carouge vers un nouvel emplacement sur la commune de Lancy. Son fonctionnement a été optimisé et adapté pour garder l'efficience de ce service malgré une capacité de gardiennage des véhicules grandement diminuée et un éloignement géographique du bâtiment administratif, d'où une modernisation des ventes aux enchères des véhicules non réclamés qui s'effectuent désormais au fil de l'eau par Internet.

La halle technique a souffert de fortes nuisances dues au chantier (bruit, poussière, boue). Malgré environ 450 traversées du chantier par jour, soit avec des véhicules, soit avec des candidats passant leurs permis moto, aucun n'accident n'a été à déplorer.

Administration en ligne (AeL)

Les prestations en ligne, comme la réservation des examens pratiques des permis de conduire, la commande de duplicata de permis de circulation annulés, les renseignements sur les détenteurs à partir du numéro de plaque ou la possibilité d'obtenir toutes les factures de l'OCAN par courrier électronique ont été développées et seront disponibles dès janvier 2013.

Sécurité routière

En fin d'année, l'OCAN, en collaboration avec le

centre universitaire romand de médecine légale et la Police, a procédé à une adaptation des pratiques concernant les décisions de retraits de permis de circulation en corrélation avec la consommation de stupéfiant.

Sécurité générale

Les locaux du secrétariat technique ont été modifiés, afin de créer une salle d'attente pour la sécurité et le confort de la clientèle qui devait attendre dans la halle à proximité des fosses de contrôles.

Les pistes d'attente des véhicules aux visites techniques ont été modifiées, au vu des risques de collisions et d'échauffourées entre clients lors de manœuvres pour se présenter sur les pistes à l'heure du rendez-vous, ces pistes devant accueillir jusqu'à 600 véhicules par jour.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'encouragement à l'acquisition de voitures non polluantes par le système bonus malus est toujours d'actualité et ce point sensible fait maintenant partie de l'ensemble des paramètres que les Genevois prennent en compte lors de l'achat d'un véhicule neuf. La progression du marché quantifiable va dans le sens de « conduire moins cher = conduire plus propre ».

	2010	2011	2012
Véhicules < 121 g. CO ₂ Bonus	1'930	2'288	3'057
% Bonus total véhicules neufs immatriculés	12,51 %	14,11 %	18,76 %
Véhicules > 200 g. CO ₂ Malus	1'681	1'463	1'155
% Malus total véhicules neufs immatriculés	10,89 %	9,02 %	7,09 %

La fourrière a absorbé un volume en augmentation depuis plusieurs années pour atteindre 2499 véhicules en 2012.

Parc de véhicules routiers immatriculés¹)	2010	2011	2012
Total des véhicules	296'761	300'879	304'985
Voitures de tourisme	216'078	217'989	219'832
Cars, autobus	445	484	500
Voitures de livraison	14'986	15'557	16'149
Camions	1'812	1'891	1'981
Motocycles (y c. légers)	49'180	50'593	51'790
Remorques (y c. spéciales)	8'497	8'564	8'765
Parc de véhicules flottants immatriculés ¹⁾	6'581	6'571	6'515
Permis de circulation ²⁾	114'753	119'302	119'756
Examens théoriques ²⁾	10'697	11'461	11'610

1) état au 30 septembre 2) état au 31 décembre

H06 Exécution des poursuites et faillites

Poursuites

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'office des poursuites (OP) a poursuivi en 2012

ses travaux visant à renouveler son système d'information. Le Grand Conseil a ouvert, le 8 juin 2012, un crédit d'investissement de 8,94 millions de francs pour l'acquisition des services, du matériel et des logiciels nécessaires (PL 10759). Un contrat de développement et d'intégration a été signé le 20 décembre 2012 avec une société spécialisée. Les travaux d'analyse de détails démarrent début 2013.

L'OP a en outre finalisé l'implémentation de son système de contrôle interne des processusclés (exécutions de poursuites ordinaires, encaissements de poursuites et versements aux créanciers, paiements de factures des prestataires de services, facturations d'émoluments à nos débiteurs), et de deux processus nonclés (exécutions de séquestres et délivrances d'attestations et d'extraits).

Dans le cadre de la coopération intercantonale en matière de formation, les offices des poursuites et des faillites ont participé à la mise en œuvre du premier examen romand débouchant sur une certification reconnue par les cantons partenaires (trois candidats de l'OP ont obtenu leur certificat).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le nombre des réquisitions traitées par l'OP s'est stabilisé à un niveau élevé (-0,11% par rapport à 2011 pour les réquisitions de poursuite, de continuer et de vente).

Les émoluments rapportés en 2012 s'élèvent à 34,74 millions de francs, en augmentation de 2,21% par rapport à 2011 (33,9 millions). L'activité de l'office a généré un flux financier important. L'OP a ainsi redistribué dans l'économie 469,9 millions de francs en 2012 (524,1 millions en 2011, soit -10,34 %), principalement à titre de dividendes en faveur des créanciers.

Durant l'exercice ont été enregistrés 119 contrats de vente avec réserve de propriété¹⁾ (181 en 2011), représentant une valeur de 6,3 millions de francs (8,5 millions en 2011). D'autre part, l'OP a enregistré 314 plaintes (300 en 2011), dont actuellement 22 sont admises (7,14%), contre 34 pour 2011 (11,64%)²⁾.

Chiffres-clés des poursuites

ommes-cies des podradites									
Réquisitions	2010	2011	2012	Variation 2011/2012					
Poursuites	265'870	278'541	277'530	-0,36 %	-1'011				
Continuations	182'328	180'251	179'581	-0,37 %	-670				
Inventaires	142	110	74	-32,73 %	-36				
Ventes	2'697	3'271	4'456	36,23 %	1'185				
Séquestres	612	704	598	-15,06 %	-106				
Total	451'649	462'877	462'239	-0,14 %	-638				

¹⁾ Contrat de vente stipulant que l'acheteur ne deviendra propriétaire d'un bien mobilier que lorsqu'il en aura payé le prix en totalité. Pour que le vendeur soit protégé dans ses droits, le pacte de réserve de propriété doit être inscrit dans un registre tenu par l'office des poursuites.

²⁾ Le nombre de plaintes en 2012 peut encore évoluer durant le 1^{er} trimestre 2013, tout comme le nombre de plaintes admises

Faillites

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le développement du futur système d'information de l'office des faillites (OF), réalisé dans le cadre de la Loi 10112, s'est terminé à fin 2012. Son déploiement a débuté le 26 novembre 2012 et se poursuivra, service par service, jusqu'en juin 2013. Un accompagnement spécifique a été organisé à l'attention des collaborateurs, dont le travail est passablement modifié par le nouveau système. Grâce à ce nouvel outil, la liquidation des faillites est assurée par une gestion électronique globale intégrée, mettant fin à l'ère du « tout papier ».

En termes d'organisation, l'OF a mené une réflexion visant à optimiser ses ressources par une redistribution des rôles et tâches au sein des groupes d'exécution des faillites, sans générer d'augmentation de postes de travail. Cette démarche a abouti à la création d'une nouvelle fonction de chargé de faillites junior, permettant de répondre, d'une part, à la surcharge constatée ces dernières années et, d'autre part, à la modification des méthodes de travail résultant de la mise en œuvre de la nouvelle application informatique.

En 2012, l'OF a finalisé son système de contrôle interne et effectué de manière régulière les contrôles hiérarchiques, en particulier dans les services de l'exécution forcée et de la comptabilité.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'année 2012 a été marquée par une hausse spectaculaire du nombre de faillites prononcées. Celles-ci ont atteint 2'213 unités, soit une augmentation de 43,6% par rapport à 2011 (1'541). Cette évolution est due pour une bonne part au nombre élevé de liquidations d'entreprises requises par le Registre du commerce en raison de carences organisationnelles (art. 731 CO). Elle résulte également d'un accroissement significatif des faillites de sociétés.

Les émoluments rapportés par l'OF en 2012 s'élèvent à 2,452 millions de francs, en hausse de 19,49% par rapport à 2011 (2,052 millions). Le travail de l'OF a permis la redistribution dans l'économie de 38,33 millions de francs en 2012, contre 25,47 millions en 2011 (+50,25%).

En 2012, l'OF a enregistré 27 plaintes (29 en 2011), dont actuellement deux sont admises (idem en 2011).

Chiffres-clés des faillites

	2010	2011	2012	Variation 2010/2012			riation 1/2012
Faillites enregistrées¹)	1'711	1'541	2'213		+29,34%	+672	+43,61%
Faillites prononcées ²⁾	1'686	1'513	2'192	+506	+2,79%	+679	+44,88%
Faillites ouvertes3)	1'566	1'409	2'008	+442	+28,22%	+442	+42,51%
Faillites définitives	1'210	1'109	1'620	+410	+33,88%	+511	+46,08%
Industriels	56	50	87	+3	+55,36%	+37	+74,00%
Commerçants	302	278	575	+273	+90,0%	+297	+106,83%
Services auxiliaires	148	121	276	+128	+86,49%	+155	+128,10%
Particuliers inscrits	103	74	75	-28	-27,18%	+1	+1,35%
Particuliers non inscrits	42	35	44	+2	+4,76%	+9	+25,71%
Successions répudiées	482	494	516		+7,05%	+22	+4,45%
ou insolvable	59	43	42	-17	-28,81%	-1	-2,33%
Total	1'192	1'095	1'615	+423	+35,49%	+520	+47,49%
Refus d'exécuter	118	104	184	+66	+55,93%	+80	+76,92%
Commissions rogatoires	23	28	16	-7	-30,43%	-12	-42,86%
Exequatur	2		3	+1	+50%	+3	_
Concordats			2	+2	-	+2	-

- 1) comprenant également les refus d'exécuter, les commissions rogatoires, les concordats et les *exequatur*.
- 2) sans les commissions rogatoires et les exequatur.
- 3) sans les refus d'exécuter, les commissions rogatoires, les *exequatur* et les concordats

Procédures immobilières

Ventes immobilières	2010	2011	2012		riation 0/2012	Varia 2011/	
Office des faillites	15	3	3	-12	-80%	-	-

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Le Conseil d'Etat a adopté une planification de la détention et des mesures d'accompagnement pour les dix prochaines années.

Cette planification permettra au canton de se doter d'une capacité carcérale en adéquation avec ses besoins et ce pour les quatre types de détention: exécution de peine, détention avant jugement, détention administrative (voir programme H01) et détention pour mineurs. Elle fera passer le nombre de places de détention pénale de 561 à l'heure actuelle à 1019 d'ici 2017. Le nombre de places de détention administrative passera quant à lui de 20 en 2012, à 168 d'ici 2017, puis à 218 en 2021.

Parallèlement à cet accroissement du nombre de places de détention, un effort important sera consacré dès 2013 aux mesures d'accompagnement de la personne durant la période où celle-ci est incarcérée, à sa sortie de prison et ultérieurement.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'office pénitentiaire a fait l'objet d'un audit de gestion qui a mis en exergue une nécessaire réorganisation aux fins d'assurer l'avenir de cet office et lui permettre de faire face à la gestion des projets en cours et à venir. A cet effet et conformément aux recommandations émises, la direction générale a été renforcée avec notamment la désignation de deux mandataires externes. Par ailleurs, l'échelon intermédiaire du service des établissements de détention et des peines alternatives a été supprimé et son personnel rattaché à la direction générale.

S'agissant de l'unification du corps des agents de détention, les prestations salariales de la direction et du personnel de surveillance de la prison de Champ-Dollon et des autres établissements de détention du canton de Genève ont été partiellement uniformisées, ce qui constitue le premier pas vers une mobilité professionnelle des collaborateurs du domaine pénitentiaire.

Considérant les multiples projets d'infrastructures dans le domaine de la détention et, en particulier, le projet d'établissement « Curabilis », le Conseil d'Etat a désigné une structure de gestion unique des projets d'infrastructures dans le domaine de la détention.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Etablissements de détention

La prison de Champ-Dollon, dont la capacité est de 370 places de détention, est toujours en situation de surpopulation chronique et la tendance à la hausse constatée depuis le dernier trimestre 2011 s'est accélérée.

	2010	2011	2012
Nombre moyen de détenus	564	455	641
Durée moyenne du séjour (jours)	60	81	92

Quant aux autres établissements de détention genevois, ils ont connu un taux d'occupation proche de 100% conforme aux standards en matière d'exécution de peines et mesures (situation inchangée par rapport aux années précédentes).

Le centre éducatif de détention et d'observation La Clairière a déploré un nombre élevé d'évasions. Les concepts de prises en charge des détenus mineurs ont fait l'objet d'une refonte complète qui a été approuvée par l'office fédéral de la justice, permettant ainsi le maintien du subventionnement fédéral de l'institution.

Service de l'application des peines et mesures (SAPEM)

Le nombre de condamnés gérés par le SAPEM est en hausse constante. Le traitement des dossiers est priorisé afin d'optimiser le transfert des condamnés en établissement d'exécution de peine, de manière à soulager en premier lieu la prison de Champ-Dollon. Le manque de places dans les établissements concordataires d'exécution des peines s'est agravé et les listes d'attente pour les transferts sont toujours plus longues.

	2010	2011	2012
Nouveaux dossiers	3'601	3'857	4'002 (+ 4%)

Service de probation et d'insertion (SPI)

Dans le cadre de la réorganisation de l'office pénitentiaire, le SPI s'est vu rattaché au printemps 2012 le secteur des peines alternatives qui recouvre les prestations personnelles pour mineurs, le travail d'intérêt général et les arrêts domiciliaires (bracelet électronique).

Le bracelet électronique comme mesure de substitution à la détention est actuellement étudié et sera développé en fonction des conclusions de travaux actuellement en cours au niveau romand.

	2010	2011	2012
Suivis pénaux ambulatoires	437	377	421
Suivis en établissements de détention	736*	688*	935
Personnes en formation en établissements de détention	112*	189*	129
Travaux d'intérêt général (heures effectuées)	14'061	8'900	9'510
Arrêts domiciliaires (jours)	3'393	1'967	2'741
Prestations personnelles pour mineurs (personnes suivies)	448	424	525

*prison de Champ-Dollon uniquement

H08 Droits humains

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Dans le domaine de la traite des êtres humains, l'année 2012 a permis d'affiner le mécanisme de coopération administrative en y intégrant l'office de la jeunesse et plus particulièrement le service de protection des mineurs, le tribunal des mineurs et le centre social protestant. Ces trois entités représentent des portes d'entrée importantes pour de potentielles victimes de la traite.

Le 30 novembre 2012, l'observatoire genevois des violences domestiques a livré ses premiers chiffres officiels pour l'année 2011: la baisse des réquisitions (-16,7%) et des infractions pénales

(-15,4%) et l'utilisation accrue des mesures d'éloignement par la police (42 en 2012) et de la ligne téléphonique violences domestiques (+30%) peuvent être relevés. Une évaluation indépendante a souligné les points positifs de la campagne d'information et de sensibilisation portée par le tram « Stop violences à la maison », qui circule pour la deuxième année consécutive.

Après d'intenses travaux exploratoires et d'évaluation menés sur le terrain en 2012 auprès des partenaires institutionnels et privés concernés, l'avant-projet de programme d'intégration cantonal (PIC) est désormais rédigé et adressé à l'office fédéral des migrations.

Ce dernier répond en tous points aux objectifs stratégiques des huit thématiques unanimement reconnues comme essentielles à l'intégration des étrangers, à savoir: l'accueil et la primoinformation des nouveaux arrivants, l'information et le conseil aux institutions, aux étrangers et à la population autochtone, la protection contre les discriminations et la prévention du racisme, la promotion de l'apprentissage de la langue et la formation, l'encouragement de l'intégration préscolaire, l'amélioration de l'employabilité des migrants, l'interprétariat communautaire et l'intégration sociale.

Dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes, le monde du travail a été priorisé, tout en renforçant la sensibilisation des enfants et des jeunes sur les sujets liés à l'orientation professionnelle et au partage des tâches.

Une campagne de communication grand public a été menée, intégrant la formation des entreprises genevoises et des professionnels du droit, sur le thème de l'égalité professionnelle.

Pour ce qui est des écoles, plus de 70% des filles et 64% des garçons de 7^{ème} année primaire ont participé à la journée « Futur en tous genres » et plus de 215 élèves ont pris part aux ateliers organisés à la Cité des métiers.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Durant l'année 2012, une étude a été mise au point avec l'Université de Zurich pour mesurer le taux de prévalence de victimes de violences domestiques parmi la population genevoise. Ses résultats sont attendus pour 2013.

Afin de permettre aux partis politiques d'améliorer leur représentation féminine dans les sphères de pouvoir, un outil de conseil en ligne a été mis au point à leur intention.

Avec l'appui du bureau de l'intégration des étrangers, la coordination genevoise « Ecoute contre le racisme » a mis sur pied, en tant que projet pilote, un centre de consultation à disposition des victimes, témoins ou auteur-e-s d'actes racistes ou discriminatoires, fournissant conseil, aide juridique, médiation ou orientation en lien avec des situations de violence raciste ou de discrimination. Cette structure d'écoute procédera également au recensement des cas d'actes racistes se produisant dans notre canton et participera à la documentation nationale.

En fin d'année, considérant l'importance des thématiques relatives aux droits humains, les bureaux des délégués à l'intégration, aux violences domestiques ainsi que les services de la solidarité internationale et de la promotion de l'égalité entre homme et femme, ont été rattaché au secrétariat général.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Les services de l'office des droits humains ont répondu à de nombreuses demandes d'usagers dans leurs domaines de compétences respectifs que ce soit sous forme de demandes de subvention, d'accompagnement ou d'orientation.

En matière de solidarité internationale, le montant accordé en 2012 pour les actions a atteint 16'810'000 francs. Ce total inclut une augmentation spécifique de 1'500'000 francs aux actions humanitaires du Comité international de la Croix-Rouge. Une centaine de projets de coopération au développement et d'aide humanitaire ont également été financés grâce à ce fonds. Au surplus, quatorze projets ayant trait à la question de l'environnement – un domaine d'intervention qui demeure prioritaire – ont été soutenus. Parmi ces derniers, on peut citer, à titre d'exemple, le projet de protection de l'écosystème à Madagascar et la gestion des déchets en Bolivie.

Le Conseil d'Etat a validé en 2012, par voie d'arrêté, le soutien du canton de Genève aux missions des pays les moins avancés.

Tableau synthétique de suivi du programme de législature

Objectif 04-06.d Elaborer une véritable politique de la ville axée sur l'intégration.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.d.1	voir livrables de l'objectif 09.04	31/12/2013	N/A	N/A			

Objectif 04-06.e Elaborer une véritable politique de la ville axée sur la sécurité.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.e.1	voir livrables des objectifs 05.01, 05.03, 05.04, 05.05, 05.06 et 05.07	31/12/2013	N/A	N/A			

Objectif 05-01 Former et recruter des policiers et des agents de détention supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité.

Département rapporteur: DS Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-01.1	Augmentation des effectifs		100%	100%	\odot	25 postes supplémentaires de gendarmes, 10 d'inspecteurs et 25 d'ASP III ont été octroyés au budget 2012.	Poursuite de la hausse des effectifs.

Objectif 05-02 Revoir l'organisation et le fonctionnement de la police. Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-02.1	Poursuite de la mise en place de la réorganisation.	31/12/2012	60%	70%	٥	police judiciaire mise en œuvre au 01.06.2012. Le chef Opérations, dont la mission est de coordonner, voire	Les officiers de police de service entreront en activité au 1er janvier 2013, le groupe de suivi judiciaire au profit de police secours entrera en fonction le 1er février 2013, dans le but de rendre la patrouille disponible dans les meilleurs délais pour de nouvelles réquisitions. Au niveau législatif, le projet de nouvelle loi sur la police sera déposé dans le courant 2013.

Objectif 05-03 Renforcer la police de proximité et la collaboration avec les polices municipales. Département rapporteur: DS Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-03.1	Réexamen de la coopération avec les APM en fonction de la réorganisation de la police.	31/12/2012	70%	70%	☺	municipale) version 2 a été présenté au Conseil d'État en décembre 2012. Ce projet élargit les compétences des APM à d'autres prérogatives fédérales (actuellement limitées à la seule LCR - loi sur la circulation routière). Ce projet	Mise en application de la nouvelle L APM. Mise en œuvre d'une expérience-pilote en lien avec la politique de la Ville (04-06.e). Implication concrète des polices municipales, en particulier dans le réseau GE_veille de prévention des cambriolages. A l'interne de la police cantonale, renforcement de la formation et des approches en résolution de problème.

Objectif 05-04 Améliorer la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain. Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-04.1	Mise en oeuvre des postes de police intégrés	31/12/2011	50%	50%		mission de police judiciaire, notamment police-secours, police de proximité et police judiciaire. Dans ce contexte, la formule de postes de police intégrés rassemblant des gendarmes et des inspecteurs doit être revue. Depuis l'automne, la gendarmerie a mis en œuvre le	Un premier rapport d'étape a été remis au Conseiller d'État en décembre 2012, qui présente différentes options et variantes, liées notamment à la rationalisation des tâches, la formation, le déploiement des services opérationnels et à l'augmentation des effectifs. En fonction des orientations prises, les coûts d'investissement et de fonctionnement pourront être déterminés en vue du budget 2014 et du prochain plan quadriennal.

Objectif 05-05 Réaliser le nouvel Hôtel de police. Département rapporteur: DU

Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-05.1	Dépôt du dossier d'autorisation de construire et du crédit d'investissement	31/01/2013	N/A	N/A			
05-05.2	Début des travaux.	01/11/2013	N/A	N/A			

Objectif 05-06 Renforcer la coopération au niveau régional.

Département rapporteur: DS Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-06.1	Application de l'Accord franco-suisse de coopération en matière judiciaire, policière et douanière	31/12/2013	70%	60%	٥	entre la Suisse et la France (art. 10 - assistance en cas d'urgence et art 14 - formes de missions communes).	Examen des possibilités de renforcer la coopération avec la police nationale (commissariat d'Annemasse), suite à la déclaration d'Annemasse en tant que zone de sécurité prioritaire (ZSP), en novembre 2012.

Objectif 05-08 Construire des places de prison supplémentaires.

Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Transformations à Champ-Dollon : déplacement de l'unité médicale de la prison, actuellement située au 4ème étage du centre de détention, dans un bâtiment à l'intérieur du mur d'enceinte de Champ-Dollon : 40 places de détention gagnées.	31/12/2012	N/A	N/A			
	Brenaz II : dépôt de l'autorisation de construire	31/05/2013	N/A	N/A			
05-08.3	Brenaz II : début du chantier.	31/12/2013	N/A	N/A			

Objectif 05-09 Créer un centre de détention administrative.

Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-09.1	Construction.	31/12/2012	N/A	N/A			

Objectif 05-10 Renforcer les liens avec la Confédération en matière de renvois. Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Coopération avec les autorités fédérales dans l'application des accords de réadmission	31/12/2013	50%	50%		1	Sur proposition du canton de Genève, une plateforme intercantonale est en cours de réalisation, sous l'égide de l'office fédéral des migrations.

Objectif 05-11 Améliorer la lutte contre la violence conjugale.

Département rapporteur: DS Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-11.1	Rédaction du rapport « Concept d'intervention et de prévention en matière de violences domestiques ».	31/12/2012	33%	33%	٥	Le rapport est en cours de rédaction.	Le rapport sera délivré durant le 1er trimestre 2013.
05-11.2	Assises sur les violences domestiques.	31/12/2012	100%	100%		Les assises violences domestiques se sont déroulées le 17 octobre 2012 en présence de plus de 120 participants.	Publication des actes 1er trimestre 2013.
05-11.3	Observatoire genevois des violences domestiques: analyse des données 2011	31/12/2012	25%	25%	\odot	La publication "La violence domestique en chiffres, année 2011" a fait l'objet d'une conférence de presse le 30 novembre 2011 et a été diffusé largement.	Publication du document "La violence domestique en chiffres, année 2012" 4e trimestre 2013.

Objectif 05-12 Rationaliser les missions de l'office de la sécurité civile au profit des missions de surveillance et de haute surveillance. Département rapporteur: DS
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-12.1	Développement du logiciel de gestion des SP.	31/12/2012	75%	75%	0	L'application est écrite et en phase de test.	Mise en production.
05-12.2.	Redéfinition de la doctrine d'engagement du service de piquet Service Sécurité Civile (notamment sous l'angle de la surveillance des SP).	31/12/2012	80%	80%	٥	La doctrine d'engagement a été revue et mise en vigueur.	Bilan et adaptation si nécessaire mi-2013.
05-12.3.	Réorganisation du commandement de la place sinistrée.	31/12/2012	100%	100%	0	Le règlement est adapté et est entré vigueur.	Suivi des mesures et action en tant qu'autorité.
05-12.4.	Analyse des risques en matière incendie.	31/12/2012	90%	90%	(3)	L'étude a été réalisée.	Diffusion aux autorités communales.
05-12.5.	Brochure "Intercommunalité"	31/12/2012	100%	100%	0	La brochure a été réalisée.	Diffusion aux autorités communales.

Objectif 05-13 Supprimer les doublons entre l'Etat et les communes et mieux réguler le partage et la gestion des ressources en matériel (camions, pompes) et en ressources humaines. Département rapporteur: DS
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)		
Il n'existe a	Il n'existe aucun livrable défini pour cet objectif durant la période évaluée.								

Objectif 09-02 Renforcer l'égalité entre hommes et femmes. Département rapporteur: DS Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-02.1	Poursuite et développement des actions	31/12/2013	50%	50%	0	La campagne de promotion de l'égalité professionnelle a eu lieu selon les prévisions. Plus de 600 entreprises ont été touchées.	Phase 2 de la campagne auprès des entreprisesCampagne de sensibilisation auprès des Doyennes pour briguer des postes de Directrices au CO.
09-02.2	Journée "Futur en tous genres"	31/12/2013	100%	100%	۵	 Participation en hausse: 72% de filles 64% de garçons. Offre spécifique en direction des établissements du Réseau d'enseignement prioritaire (REP). Diffusion de l'étude du Service de la recherche en éducation (SRED) sur les stéréotypes de l'orientation professionnelle. 	Mise en œuvre de la prochaine édition 2013.
09-02.3	Elaboration et diffusion d'outils pédagogiques	31/12/2013	75%	75%	☺	- Des outils pédagogiques ont été mis à jour Le prix égalité Emilie Gourd a été décerné pour la première fois en juin 2012 pour des travaux de maturité et de certificats de l'ECG traitant des questions de genre pour valoriser cette réflexion dans la communauté scolaire Le partenariat DIP et FIFDH (projection de films, débats et travaux pédagogiques) a porté ses fruits Deux stands ont sensibilisé les élèves à l'égalité et aux métiers scientifiques à la Cité des métiers Une collaboration est engagée avec la FAPPO (parents du PO) et la commission égalité du PO pour traiter la question de l'alcoolisme sous le prisme genre et violence.	- Elaboration d'un prix égalité pour les filières professionnelles. - Reconduction du partenariat DIP et FIFDH. L'édition 2013 traitera des violences sexuelles. - Elaboration de nouveaux outils pédagogiques et diffusion.
09-02.4	Revalorisation des filières scientifiques chez les filles	31/12/2013	90%	90%	0	 Préparation d'ateliers scientifiques pour les filles en collaboration avec le partenaire privé "Elargis tes horizons". Diverses actions ont eu lieu comme prévu dans la planification 2012 (interventions dans les écoles, lancement du concours des Olympes de la parole au CO). 	- Les ateliers scientifiques sont prévus pour novembre 2013. - De nouvelles actions sont prévues à l'agenda 2013 (soutien au programme du 9.11.2013, nouveaux ateliers FETG).

Objectif 09-04 Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers. Département rapporteur: DS Département(s) co-rapporteurs: DIP DSE

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-04.1	Mise en adéquation de la politique cantonale d'intégration aux nouvelles exigences fédérales (2011).	31/12/2012	100%	100%	١	La première version du programme cantonal d'intégration (PIC) est terminée et sera soumise à l'Office fédéral des migrations (ODM) le 17 décembre 2012.	Durant l'année 2013, le PIC sera ajusté en fonction des suggestions de l'ODM et des partenaires genevois du BIE. Son entrée en vigueur aura lieu le 1er janvier 2014.
09-04.2	Développement d'un centre d'accueil des élèves migrants pour l'ensemble de la scolarité obligatoire	31/12/2013	50%	50%		-Travaux pour la mise en place d'un bureau commun d'accueil de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation afin de prendre en considération les besoins des enfants et de leurs familles. Le dispositif doit également s'adapter à l'évolution rapide de la population migrante (observatoire). - Une enquête a été menée par le SRED sur le parcours des élèves migrants.	- Les travaux sont menés dans le cadre de la mise en place d'une direction générale de l'enseignement obligatoire et de la réforme du cycle d'orientation.

Objectif 09-05 Développer un dispositif de lutte contre toutes formes de discriminations. Département rapporteur: DS Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-05.2	[Prévention de l'homophobie en milieu scolaire]	31/12/2013	100%	100%	©	- Lancement de la campagne d'affichage contre l'homophobieElaboration d'un plan d'action contre l'homophobie en lien avec les directions générales d'enseignement en partenariat avec le canton de VaudExposition sur l'homophobie dans six HES puis dans d'autres établissements genevois et vaudois Poursuite de la collaboration avec la fédération LGBTConsolidation d'un réseau d'alliés pour secourir les jeunes victimes d'homophobie dans les établissements scolairesElaboration d'un projet de formation d'intervenant-e-s en milieu scolaire pour protéger les victimes d'homophobie Création de nouveaux contenus sur le site mosaic info, certifié HON et destiné à informer et conseiller les jeunes, les enseignant-e-s et les parents Soutien à la brochure "parents d'homos" destinée à épauler les parents concernés Mise sur pied de collaborations avec des établissements pilotes au CO et au PO Organisation d'une conférence grand public en février 2012 à l'Université de Genève sur le thème de la diversité sexuelle avec un conférencier de renommée internationale Lancement du projet "clip IDAHO" en partenariat avec le canton de Vaud. Il s'agit d'un concours vidéo adressé aux étudiants de la HEAD, du CFPAA, de l'ECAL et de l'ERACOM.	- Concours IDAHO et remise des prix le 17 mai 2013. - Organisation d'un cycle de conférences international en partenariat avec l'Université de Genève, l'Université de Lausanne et l'Institut universitaire Kurt Bösch et l'Institut international des droits de l'enfant. - Poursuite des travaux avec les établissements pilotes du CO et du PO.

Objectif 09-05 Développer un dispositif de lutte contre toutes formes de discriminations.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-05.3	Journée de la Mémoire et prévention des crimes contre l'humanité	31/12/2013	100%	100%	٥	- Organisation le 27 janvier 2012 d'une exposition sur Carl Lutz en collaboration avec la fondation du même nom pour les élèves du postobligatoire Organisation d'ateliers sur le thème de la Mémoire et sur le personnage du livre "Chassez les papillons noirs" de Sarah Montard. Conduits par l'artiste berlinois Roman Kroke, les ateliers ont abouti à l'exposition de créations d'élèves du CO Le film "La Maison de Verre. Histoire de Carl Lutz, le Suisse qui sauva 62'000 juifs" de Theo Tschuy, a été diffusé au théâtre Saint-Gervais à l'attention d'un large public. La soirée s'est terminée avec une table ronde sur le thème de "S'engager pour l'humanité et ses droits. L'action de Carl Lutz et témoignages d'Anne Beaumanoir" (ancienne résistante, honorée de la médaille des Justes) Organisation d'évènements dans les écoles : projection du film Laci Bâcsi, en présence des réalisateurs, conférence sur le thème "Histoire contestée , histoire en mouvement", visite d'Izieu par des classes du PO, etc.	

Objectif 09-06 Renforcer la politique genevoise de solidarité internationale. Département rapporteur: DS Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-06.1	Projet en relation avec l'environnement	31/12/2013	90%	100%	0	l' <i>'</i>	Poursuivre l'engagement des projets en relation avec l'environnement.

J Mobilité

J01 Transports et mobilité

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Définir une conception cantonale de la mobilité

Le document « Mobilités 2030 – Stratégie multimodale pour Genève » a été validé et mis en consultation le 10 octobre par le Conseil d'Etat. Le point d'orgue de cette phase de consultation – qui s'est déroulée jusqu'au 14 décembre – a eu lieu le 23 novembre à l'occasion d'un Forum auquel ont pris part près de 150 personnes représentant les communes, les partis politiques, les milieux associatifs, les services techniques de l'administration cantonale et des régies publiques, les partenaires vaudois et français et les services de la Confédération.

Mobilités 2030 décrit la vision de la mobilité à cet horizon, en fonction des divers modes de déplacement et pour l'ensemble de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Dans le même esprit de dialogue et suite à un forum de l'automne 2011 relatif à la mise en oeuvre du plan directeur du stationnement, les travaux se sont poursuivis dans ce domaine et un règlement du stationnement est en cours de rédaction finale.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Transports collectifs

En matière de transports collectifs, une énergie intense fut consacrée au suivi de la mise en œuvre du nouvel horaire TPG de décembre 2011, débouchant sur un certain nombre d'actions correctrices pour améliorer la situation: modifications de lignes, optimisation des installations de signaux lumineux sur les lignes 14 et 12 notamment. Les travaux menés en cours d'année par l'administration cantonale ont permis de proposer pour le nouvel horaire 2013, conjointement avec les CFF, le GLCTtransports, les TPG et la SMGM, trente mesures pour améliorer le réseau, tant en matière de transport urbain que de relations ferroviaires. Dès le 27 février, les lignes TPG 6, 8 et 9 bénéficient d'une voie réservée sur le pont du Mont-Blanc permettant d'améliorer grandement les temps de parcours entre les deux rives et d'offrir ainsi une desserte optimisée de la gare Cornavin pour les usagers de la rive gauche. La progression des transports collectifs dans la circulation urbaine reste une préoccupation majeure de la direction générale de la mobilité (DGM), afin d'améliorer leur vitesse commerciale.

Mobilité douce

En parallèle aux études relatives aux huit pénétrantes cyclables, une nouvelle piste cyclable bidirectionnelle et séparée de la route par une berme végétalisée a été inaugurée en septembre entre Soral et Lully. Elle vient compléter les quelque 245 kilomètres de pistes déjà réalisés par l'autorité cantonale et les quarante autres qui sont actuellement à l'étude.

Parking d'échanges

Les études d'implantation du P+R en lien avec le Tramway Nation Grand-Saconnex (TNGS) sont en cours. Les études du P+R Bernex ont été soumises aux négociations avec l'office fédéral des routes concernant le barreau nord. L'étude du P+R Bachet en lien avec la mise au point du projet d'espace public de l'interface CEVA est en cours. De plus, une réflexion menée dans le cadre de l'élaboration du plan d'action du stationnement pour élargir la tarification journalière des P+R de la rive droite est en cours.

Restructuration de la DGM

L'année 2012 aura aussi été une année particulière pour la DGM: elle a déménagé de la rue du Stand vers le Petit-Lancy et une nouvelle organisation par régions géographiques a été mise sur pied, en vigueur depuis le 27 septembre dernier. Outre la planification générale, les transports collectifs et les services généraux, la DGM comprend ainsi aujourd'hui trois régions géographiques: Arve-Lac, Rhône-Arve, Lac-Rhône. Chacune d'entre elles a la responsabilité de la mise en œuvre des activités de la DGM sur le terrain. Cette nouvelle organisation a pour but principal un rapprochement de la DGM avec ses partenaires et ses clients. Plus de douze groupes de travail réunissant trentre personnes ont été mis en œuvre pour redéfinir objectifs, stratégie, processus et cahiers de charges. Entre la mise en œuvre de la nouvelle organisation et la fin de cette année, une grande partie des communes ont été visitées. Les premiers avis recueillis à propos de cette nouvelle structure sont encourageants.

Information et partage de bonnes pratiques

Les cantons de Genève et de Vaud, l'Office fédéral des transports et les CFF ont publié en automne la brochure « Léman 2030 / Le rail, avenir de la Métropole lémanique ». Ce document a fait l'objet d'une large diffusion dans différentes gares (Lausanne, Cornavin, Lancy Pont-Rouge, La Plaine, ZIMEYSA, Chêne-Bourg) ainsi que sur un stand organisé durant les dix jours des Automnales à Palexpo.

Le 22 novembre, le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement a accueilli Intermodes, association permettant d'échanger sur les initiatives intermodales de différentes villes d'Europe. Pas moins de quarante représentants de villes et régions européennes ont ainsi pu découvrir la mobilité genevoise sous toutes ces facettes (un tram spécialement affrété à cette occasion a sillonné le canton en présence de quelques journalistes). Les participants ont également assisté aux présentations sur les grands projets de mobilité genevois.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

	2010	2011	2012
Demandes d'adaptation du réseau routier (aménagement, circulation, marquages)	1'067	1'034	1'083
Préavis sur autorisations de construire (domaines public et privé)	1'005	915	953
Arrêtés de circulation (sans les arrêtés relatifs aux chantiers)	163	184	147
Directives de chantier	1'765	2'659	2'640

Le déploiement des plans directeurs du réseau routier et de la mobilité douce se poursuit, de même que la planification de la mobilité dans le cadre du schéma d'agglomération, des grands projets et du développement du secteur Praille – Accacias – Vernets.

J02 Infrastructures routières et de transports publics

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

CEVA

Le 15 mars, le Tribunal fédéral a rejeté les quatre derniers recours contre CEVA. Avec cette décision, le projet bénéficie d'une autorisation de construire en force. Cependant des recours ont été déposés contre des prises de possession de terrains qui ont retardé la mise en œuvre de deux lots de construction. Fin

juillet, ces oppositions ont été levées par le Tribunal administratif fédéral.

Les chantiers ont graduellement pris leur essor au cours de l'année. L'ensemble des lots de construction sera en activité au printemps 2013. En septembre a débuté une phase de chantier de six mois pour la construction de la future halte souterraine de Carouge-Bachet. Ces travaux ont nécessité des mesures de circulation particulières sur l'autoroute de contournement pour répondre aux besoins différenciés des usagers durant les heures de pointe grâce à un système d'utilisation alternée du tronçon autoroutier en exploitation. D'autres chantiers complexes ont été gérés dans le même esprit dans le cadre des travaux de la « plate-forme stratégique chantiers et mobilité », qui regroupe divers services de l'Etat, des TPG et de la Ville de Genève.

Les travaux préparatifs en vue de l'exploitation du RER franco-valdo-genevois ont été entamés en collaboration avec la région Rhône-Alpes et les futurs exploitants: définition de l'autorité organisatrice, de l'entité d'exploitation, des horaires, des tarifs et du matériel roulant.

Traversée du lac et goulets d'étranglement

Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le résultat des études de la traversée du lac et du contournement Est de Genève a été validé par le Conseil d'Etat le 6 avril 2011. Le Grand Conseil a pris acte du rapport du Conseil d'Etat (RD 870) le 23 septembre 2011.

Les études menées par l'office fédéral des routes (OFROU) et suivies par l'administration cantonale, suite à l'arrêté fédéral pour la suppression des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales, se sont poursuivies. Le rapport de synthèse de l'OFROU a été présenté le 26 juillet au canton.

Le Conseil d'Etat a pris acte avec satisfaction de ce rapport et soutient la poursuite des études en vue d'une réalisation très rapide de l'élargissement de la route nationale actuelle. Il a également demandé la prise en considération d'une réalisation de la Traversée du lac et du contournement Est de Genève dans le prochain arrêté fédéral sur l'adaptation du réseau des routes nationales, et de considérer son financement par les moyens qui sont dévolus à ce type d'infrastructures.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Assainissement du bruit routier

L'élaboration des projets d'assainissement continue conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644 ouvrant un crédit de 85 millions de francs sur onze ans pour les études et les mesures d'assainissement. La mise en place des décisions approuvées suit son cours notamment par le biais des mesures de modération de la circulation, de la pose d'enrobés phono-absorbants, ainsi que de l'installation d'éléments et de murs antibruit. A ce jour, cinquante-six dossiers sont à l'étude, dont une trentaine a été approuvée par les services compétents ou est en voie de l'être. Une nouvelle convention programme 2012 - 2015 a été négociée avec l'office fédéral de l'environnement afin de planifier la réalisation des assainissements futurs et les subventions correspondantes.

Transports publics

Les finitions et les aménagements paysagers des projets TCOB et TCMC se sont terminés en fin d'année 2012. Les procédures de bouclement financier en vue de la récolte du solde (de l'ordre de 40 millions de francs) des subventions fédérales vont se dérouler pendant l'année 2013. Parallèlement, les études des nouveaux projets se poursuivent. Un projet de loi modifiant la loi H 1 50 a été déposé devant le Grand Conseil. Il planifie les projets pour les dix prochaines années.

Par ailleurs, conformément au contrat de prestations, le gros entretien du réseau ainsi que des renouvellements se sont poursuivis en coordination avec les TPG.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Routes nationales

Depuis le 1er janvier 2008, la Confédération, pour elle, l'OFROU, jouit de la compétence exclusive en matière d'entretien des routes nationales et a mis en place des unités territoriales pour l'exécution de ce mandat. Dans ce cadre, le canton de Genève, représenté par le service de l'exploitation des routes nationales, fait partie, avec Vaud et Fribourg, de l'unité territoriale II dirigée par la filiale OFROU d'Estavayer-le-Lac.

Les études de l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex (anciennement de Ferney) et de la route des Nations ont été menées à terme, et les dossiers seront mis à

l'enquête publique début 2013. Les études du complément de jonction de Lancy Sud (anciennement de la Milice), se poursuivent en collaboration avec l'OFROU dont les propositions de répartitions financières touchant ces deux projets ont été acceptées. Des études préliminaires sur de nouvelles jonctions, en particulier Vernier-Canada, sont en cours.

Routes cantonales

Les travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués comme prévu. Les études engagées pour le réaménagement de la route de Suisse à travers Versoix ainsi que pour la nouvelle liaison route de Jussy - chemin de Mirany en liaison avec les Communaux d'Ambilly sont terminées. Les dossiers de requête en autorisation de construire sont déposés. L'étude pour le déplacement de la route de Challex a été finalisée en coordination avec la renaturation des bords du Rhône et le PLQ « Le Plan Du Rhône » approuvé dans l'intervalle. Le projet routier sera déposé en autorisation de construire au printemps 2013. Les travaux de gros entretien du viaduc de l'avenue d'Aïre ont été menés à bien. Les travaux de gros entretien du viaduc et plateformes devant l'aérogare se poursuivent. Il en est de même pour les travaux de construction de la traversée de Vésenaz en tranchée couverte qui ont été engagés en juin 2010 et qui se déroulent selon le programme prévu. Les travaux de réaménagement de l'avenue du Pailly entre le pont de l'Ecu et le pont du Pailly, ceux de la reconstruction de la route de Drize entre le chemin de Pinchat et la route de Troinex, et ceux d'aménagement en faveur des cyclistes sur la route de l'Etraz entre le chemin Bois-Fromager et la route de Saint-Loup, ont été engagés cette année.

En ce qui concerne les aménagements en faveur des cyclistes, les travaux de construction d'une piste bidirectionnelle ont été réalisés sur la route de Soral entre les villages de Lully et Soral ainsi que sur un tronçon de l'avenue de Mategnin. De plus, toute une série de projets et de réalisations d'aménagements de pistes et de bandes cyclables, ainsi que de divers aménagements de sécurité, de modération du trafic et en faveur des transports publics se poursuit.

J Mobilité

Tableau synthétique de suivi du programme de législature

Objectif 06-01 Développer les réseaux ferroviaires national, régional (RER) et urbain (tramways) dans le cadre du projet d'agglomération 2. Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-01.1	Inauguration du dépôt TPG « En Chardon ».	31/12/2013	10%	10%	\odot	Suite à des oppositions non levées et malgré l'accord passé avec la société Rampini, le démarrage des travaux a été reporté.	Démarrage des travaux prévu au mieux en avril 2013, mise en service à l'horizon 2017.
	Mise à l'enquête publique de la 4e voie CFF Lausanne-Renens (élément de l'accord VD-GE).	31/12/2012	8%	8%	3	L'Etat de Genève n'est plus impliqué dans le suivi direct de cette opération du fait d'une absence de sollicitation de préfinancement.	Le planning prévoit le dépôt de l'intégralité des PAP pour la fin du 1er trimestre 2013.

Objectif 06-02 Définir une conception cantonale de la mobilité intégrant un plan directeur de la mobilité douce. Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-02.1	Mise en oeuvre mesures 2012.	31/12/2012	35%	35%	2	Mobilités 2030 : stratégie multimodale avalisée par le Conseil d'Etat et soumise à consultation. PDRR : adopté par la commission des transports en attente vote par le Grand Conseil. PDMD adopté par la commission des transports en attente vote par le GC. Etudes de 4 axes prioritaires en cours. Etudes stationnement vélos liées aux interfaces TC en cours de finalisation.	Mobilité 2030 : adoption par le CE et présentation au GC. PDRR : poursuite des études cantonales et locales de la stratégie de régulation et du guide de voirie. PDMD : Finalisation règlement d'application de la LMD (H1 80), étude de trois axes supplémentaires de mobilité douce, présentation et adoption de la stratégie de stationnement aux interfaces et démarrage de la mise en œuvre progressive de l'offre. Elaboration d'un guide technique.
06-02.2	Inauguration du système de vélos en libre-service.	31/12/2013	75%	100%		Présentation du contrat de prestation au Grand Conseil. Procédure de sélection du fournisseur du système et dépôt des requêtes en autorisation de construire les stations.	Adoption du contrat de prestation par le GC. Passation du marché public avec le fournisseur du système. Obtention des autorisations de construire les stations et réalisation progressive des stations. Mise en service été 2013.

Mobilité

Objectif 06-05 Achever les études de la traversée autoroutière du Lac. Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-05.3	Choix de 3 ou 4 variantes à étudier plus en détail.	31/12/2012	100%	100%	٥	relatif au résultat des études cantonales à remettre au Grand Conseil et à la Confédération. Participation à la suite de l'étude d'opportunité menée par l'Office fédéral des routes (OFROU) pour résoudre	le réseau des routes nationales, participation à l'information des députés genevois aux Chambres fédérales et à la recherche d'appui, notamment au niveau des commissions des transports du Conseil National et du Conseil des Etats.

Objectif 06-07 Construire des parkings d'échange de part et d'autre de la frontière. Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-07.1	Mise en oeuvre des mesures du plan d'actions P+R 2012.	31/12/2012	20%	20%	©	Etudes du P+R Bernex soumises aux négociations avec l'Office fédéral des routes (OFROU) concernant le barreau nord.	secteurs (rive gauche en lien avec le P+R Tulette, rive droite en lien avec les P+R du TNGS et de Tuileries et
06-07.2	Inauguration P+R Sécheron (affecté à l'OMC jusqu'en 2014 puis au P+R).	31/12/2012	100%	100%	0	A été inauguré en décembre 2011.	

K Santé

K01 Réseau de soins

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Rapport intermédiaire de la commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile

Conscient de l'importance de leur rôle et soucieux de l'adéquation entre leurs besoins et les prestations disponibles, le Conseil d'Etat a fait du soutien aux proches aidants un des objectifs de son programme de législature. Ainsi, une commission consultative, composée des nombreux acteurs concernés, a été mise sur pied en 2012. Son mandat général consiste à participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi d'un programme de soutien aux proches aidants. La commission a dressé un état des lieux et a identifié des actions prioritaires, qui ont fait l'objet d'un rapport intermédiaire.

Programme cantonal de développement des soins palliatifs 2012-2014

Ce programme, adopté par le Conseil d'Etat le 23 février 2012, déploie ses objectifs. Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) ont ouvert une unité pluridisciplinaire de soins palliatifs communautaire (USPc). Au service des professionnels de la santé, des patients et de leurs proches, cette unité intervient à domicile, en EMS, en institution extrahospitalière ou en clinique. A mi-décembre, 360 consultations médicoinfirmières et 154 prises en charge ont été dénombrées.

Développement de l'offre de structures intermédiaires

Conformément au rapport sur la politique publique cantonale en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie (RD 952), il convient d'adapter aux besoins l'offre d'immeubles avec encadrement (IEPA) et de foyers. Ainsi en février 2012, la Fondation René et Kate Block a inauguré un IEPA de dix-huit logements (sis au 75 rue Liotard) qui est exploité par la FSASD. La Fondation a par ailleurs déposé une demande en autorisation de construire pour un IEPA de 68 logements. L'ouverture

d'un neuvième foyer de jour est planifiée pour 2013 et d'autres projets IEPA sont recensés à l'horizon 2015.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique publique cantonale en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie

Le Conseil d'Etat a adopté, le 31 octobre 2012, le rapport sur la politique publique cantonale en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie (RD 952). Ce document propose des pistes pour répondre à l'augmentation des besoins et garantir à cette population des prestations adéquates dans l'équité, la durée et pour un coût acceptable. Le Conseil d'Etat entend poursuivre le développement de sa politique en faveur du maintien à domicile, dont les coûts sont bien inférieurs à ceux générés lors d'un séjour en EMS ou en milieu hospitalier, et qui répond au souhait des personnes âgées de vivre le plus longtemps possible chez elles. L'action du Conseil d'Etat s'articule autour de cinq axes complémentaires: la prévention et la promotion de la santé; le maintien à domicile aussi longtemps que possible et, le cas échéant, le recours aux EMS; le soutien à l'autodétermination et à la dignité en fin de vie; le renforcement de la continuité des prises en charge. Ce rapport a été présenté à près de 300 partenaires lors du premier colloque annuel du réseau de soins le 9 novembre 2012.

Publication du rapport du groupe d'experts chargé de préparer la mise en œuvre d'un « Plan cantonal Alzheimer »

Dans le canton de Genève, plus de 6'000 personnes présentent des troubles cognitifs liés à l'âge (Alzheimer et maladies apparentées). Sous l'effet de la croissance et du vieillissement de la population, ce nombre pourrait doubler d'ici à 2040, entraînant une augmentation considérable des coûts. Avec le concours d'un groupe d'experts, composé de professionnels confrontés aux besoins des personnes avec troubles cognitifs, le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) a publié en décembre 2012 un rapport qui jette les bases d'un futur « plan cantonal Alzheimer », dont la finalisation interviendra en

2013. S'appuyant sur une analyse des prestations et des besoins, le rapport présente de nombreuses recommandations, qui s'inscrivent dans le cadre donné par la politique publique cantonale en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie.

Commission de coordination du réseau de soins

La commission de coordination du réseau de soins a démarré ses travaux au début de l'année 2012. Ses missions principales consistent à assurer la coordination entre les partenaires du réseau en définissant des règles de fonctionnement communes, à favoriser le développement de projets communs, à proposer des modalités de mise en place et d'évaluation du « dispositif d'accès aux soins » et à informer la population sur les prestations du réseau de soins. Afin de mieux faire connaître les prestations du réseau et favoriser les échanges entre partenaires, le premier colloque annuel du réseau de soins a eu lieu le 9 novembre 2012. Celui-ci a été évalué positivement par les quelque 300 participants, qui ont pu exprimer leurs souhaits pour la prochaine édition, fixée au 15 novembre 2013.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Fin de la phase pilote du projet e-toile

Le projet e-toile de réseau communautaire d'informatique médicale est arrivé en 2012 au terme de la phase pilote initiale. Plusieurs centaines de patients ont été inscrits ainsi que plusieurs dizaines de professionnels de santé. Cette étape initiale a permis de rôder, de modifier et de simplifier les processus d'enregistrement ainsi que l'ergonomie de la plateforme. Les fonctionnalités de la plateforme ont été évaluées par des experts indépendants de l'Université de Liège. Un rapport à l'intention du Grand Conseil est en cours de finalisation dans le but de passer à l'étape de montée en puissance afin qu'e-toile devienne l'outil d'échange d'information médicale entre tous les acteurs du réseau de soins genevois. Les cantons de Vaud et du Tessin ont adopté la plateforme e-toile pour l'échange d'information entre professionnels de santé.

Financement des locaux des centres de maintien à domicile (CMD) et des foyers

En application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom), les communes mettent à disposition des locaux pour le maintien à domicile et reçoivent pour cela une subvention cantonale. Un nouveau mécanisme de financement de ces locaux a été élaboré en 2012, car le modèle prévu à l'origine ne tenait pas compte des structures à vocation intercommunale telles que les CMD et les foyers. Le canton compte quatre CMD et huit foyers. Pour l'essentiel, le nouveau modèle prévoit une clé de répartition des charges fixe (30% canton - 70% communes) et le transfert progressif des baux à la FSASD, cas échéant aux foyers.

Cliniques de Joli-Mont et Montana

Chiffres clé	śs	Nombre d'admissions	Nombre de journées d'hospitalisation	Durée moyenne de séjours (en jours)	Taux d'occupation	
Joli-Mont	2010	2'026	36'794	18,11	102,86%	
	2011	1'875	33'406	17,65	93,39%	
	2012	1'741	34'685	20,15	96,70%	
Montana	2010	1'204	23'255	19,23	98,00%	
	2011	1'250	23'094	18,54	97,34%	
	2012	1'261	22'009	17,38	92,51%	
Total 2010		3'230	60'049	18,53	100,93%	
2011		3'125	56'500	18,00	94,97%	
2012		3'002	56'694	18,98	95,03%	

Le nombre de patients admis à Montana constitue, pour la deuxième année consécutive, le record absolu de l'histoire de la clinique. La diminution du nombre d'admissions constatée à Joli-Mont s'explique, comme pour 2011, par la baisse des demandes d'accueil temporaire (UAT) en raison de l'ouverture d'une institution spécialement dédiée à ce type d'accueil. Le taux d'occupation reste stable par rapport à 2011. Il est conforme aux objectifs du contrat de prestations et correspond aux disponibilités des cliniques, tant en termes d'infrastructure que de dotation en personnel. Le nombre total de journées réalisées par Joli-Mont et Montana reste lui aussi stable par rapport à 2011. On constate une augmentation importante de la durée moyenne des séjours à Joli-Mont, liée à l'introduction des tarifs par groupe de diagnostic (DRG) dans les soins hospitaliers aigus et à l'augmentation de la prise en charge de soins palliatifs. La baisse de la durée moyenne des séjours à Montana s'explique par l'évolution du type de pathologies prises en charge par la clinique.

Hôpitaux universitaires de Genève

Pour les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'année 2012 a été caractérisée par l'entrée en vigueur de la nouvelle LAMal, introduisant le libre choix de l'établissement hospitalier par le patient et la conclusion d'un nouveau

contrat de prestations avec l'Etat de Genève concernant les activités de soins, les missions d'intérêt général, les prestations de formation et de recherche ainsi que l'octroi d'un mandat de prestations pour le secteur privé.

Dans le cadre de la préparation du contrat de prestations 2012-2015. les HUG ont présenté un bilan complet du contrat de prestations 2008-2011 qui dénote une activité soutenue tant du point de vue hospitalier qu'ambulatoire ainsi qu'une bonne performance académique. La majorité des objectifs fixés par l'Etat aux HUG ont été atteints. On constate ainsi que le nombre d'opération en chirurgie ambulatoire a augmenté, que le délai d'attente aux urgences et les durées moyennes de séjour en psychiatrie, en réadaptation et en gériatrie ont baissé, que les délais de prise en charge pour les prothèses totales de hanche et de traitement du cancer du sein ont été maitrisés et que le taux de satisfaction des patients est maintenu à 95%.

Quelques indicateurs restent à améliorer, notamment les délais de facturation hospitalière liés au passage aux SwissDRG et le nombre de patients en attente d'un placement (181, au lieu des 108 fixés comme objectif), avec des délais importants pour trouver une place (95 jours, au lieu de 60 jours), liés au manque de places dans les EMS.

Les grands chantiers des HUG se sont poursuivis avec la pose de la première pierre, le 24 janvier 2012, du bâtiment des laboratoires (BatLab), cofinancé par les HUG et des fonds privés, et l'ouverture fin novembre des nouvelles urgences gynéco-obstétricales à la Maternité. La mise en œuvre du plan stratégique 2010-2015 a continué à déployer ses résultats: optimisation réussie du plateau technique d'imagerie autorisant une meilleure planification des examens IRM et scanners; mise en place de quality officers pour renforcer la qualité et la sécurité des soins; création d'un centre du sein regroupant autour de la patiente toutes les prestations jusqu'alors dispersées.

Au-delà de l'évolution des soins et des technologies, les HUG ont poursuivi la modernisation de leur parc d'équipements avec le remplacement d'analyseurs de laboratoire conventionnels par des technologies de biologie moléculaire, le renouvellement de salles d'angiographie et de radiologie, l'acquisition d'un dispositif de radiothérapie intra-opératoire pour traiter certains cancers du sein et de deux

lasers d'une extrême précision pour la chirurgie des yeux.

Dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, les HUG, à travers la Fondation des nouvelles technologies chirurgicales, ont scellé un partenariat prometteur avec l'un des leaders mondiaux dans le secteur des instruments chirurgicaux pour développer de nouveaux équipements et former des spécialistes européens de la chirurgie robotique. Via le futur Institut d'imagerie moléculaire translationnelle qui s'installera dans BatLab, ils participeront aussi à Neuropolis, un projet lémanique dédié aux neurosciences qui bénéficie déjà du soutien de la Confédération.

Les HUG ont poursuivi leurs actions en faveur du développement durable (Agenda 21), avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les sites de Bellerive et des Trois-Chêne. Ils ont également participé à la Cité des métiers pour faire découvrir aux jeunes les métiers de la santé, en ouvrant la porte des Urgences et de ses différents espaces (cardiomobile, déchocage, bloc opératoire, soins ambulatoires).

Enfin, les HUG ont organisé la quatrième édition du « Geneva Health Forum: Towards Global Access to Health », et abordé le thème des maladies chroniques qui sont la cause de deux décès sur trois dans le monde et constituent aujourd'hui un immense défi pour le monde médical.

Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)

Pour faire à face à l'accroissement et à la complexité des situations prises en charge à domicile, l'IMAD a poursuivi l'optimisation de ses prestations en maximisant le temps de présence auprès des clients, notamment en révisant l'organisation logistique. Les dossiers des patients ont été informatisés, permettant d'assurer aux professionnel des flux continus d'information en tout lieu et tout temps. Le plan de mobilité s'est déployé, permettant de limiter les temps de déplacement et de les rendre les plus écologiques possibles. Par ailleurs, l'IMAD poursuit, avec les partenaires du réseau, son investissement pour améliorer la trajectoire de prise en charge d'un patient et éviter ainsi des journées d'hospitalisation dommageables.

Sur le plan interne, l'IMAD a matérialisé sa transformation en établissement public autonome (EPA). Un nouveau conseil d'administration a été nommé par le Conseil d'Etat et a siégé à 5 reprises dès le 1er octobre 2012. Le règlement du conseil d'administration et le règlement sur le statut du personnel ont pu être validés et approuvés par le gouvernement. En parallèle, le personnel verra son contrat de travail actuel transféré de plein droit à l'IMAD. Cette opération complexe sur le plan juridique est placée sous le contrôle de l'autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP), ainsi que du registre du commerce (RC). En 2013, il sera nécessaire de procéder à une opération de dissolution de la FSASD.

Prestations fournies	2010	2011	2012
Nombre de bénéficiaires	16'351	16'143	16'488
Nombre de personnes en âge AVS	12'316	12'321	12'530
Nombre de prestations			
- soins réalisés par les CMD	440'399	452'314	535'168
- soins réalisés par les UATR	-	11'359	19'584
- aide pratique	401'334	384'063	385'073
- repas à domicile	416'663	420'807	420'121
- sécurité à domicile	3'980	3'873	3'971
Provenances EPM :			
- HUG	6'759	7'203	7'311
- Joli-Mont	1'121	1'220	1'029
- Montana	161	177	145

K02 Régulation sanitaire

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Suivi des prestations de santé et des coûts

Le suivi des prestations de santé à Genève continue d'être, pour le Conseil d'Etat, un outil important d'analyse et de compréhension de l'évolution des coûts de la santé dans le canton. En 2012, l'augmentation de la facturation de la médecine ambulatoire est restée le principal moteur de la hausse. L'outil a permis de révéler que les conséquences redoutées de la levée de la clause du besoin sur la hausse du nombre de médecins se sont confirmées.

Signature des mandats de prestations avec les établissements privés du canton de Genève

Le 1er janvier 2012, le nouveau régime de financement hospitalier est entré en vigueur. Les patients au bénéfice de la seule assurance de base ont pu accéder à certaines prestations dispensées par plusieurs établissements privés genevois pour autant qu'ils figurent, pour la prestation donnée, sur la liste hospitalière cantonale genevoise et qu'ils aient signé un mandat de prestations avec l'Etat. Ce ne sont pas moins de sept mandats de prestations

qui ont été signés entre l'Etat et les établissements privés suivants: l'Hôpital de la Tour, la clinique des Grangettes, la clinique Générale-Beaulieu, la clinique La Colline, la clinique Belmont, la maison de naissance de la Roseraie et la division privée des Hôpitaux universitaires de Genève. Les mandats concernent les domaines médicaux de la cardiologie, la gynécologie, l'obstétrique, du système digestif, de l'urologie, de l'orthopédie et de la psychiatrie (addictions et troubles alimentaires).

Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité

Déploiement du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention renouvelé ainsi que des objectifs de prévention renouvelés

Le rapport du Conseil d'Etat sur les objectifs du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2011-2015 (RD 877) a été traité durant l'année 2012 par la commission de la santé du Grand Conseil. Dans l'intervalle, le DARES a déployé les mesures proposées. Un rapport intermédiaire est en cours de rédaction et sera déposé durant le premier semestre 2013.

Mise en place d'une planification sanitaire cohérente du bassin régional

Déploiement des projets-pilotes franco-genevois en matière de coopération sanitaire transfrontalière

Le DARES a repris contact en 2012 avec l'agence régionale sanitaire (ARS) responsable de la planification des soins dans la région frontalière française. Les HUG ont par ailleurs proposé aux établissements hospitaliers voisins un code de bonne conduite en terme de recrutement, afin d'éviter au maximum l'accentuation de la pénurie de personnel soignant en France voisine.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Remise en application probable de la clause du besoin

Malgré l'insistance du canton de Genève, la clause du besoin édictée en 2002 par le Conseil fédéral a pris fin le 31 décembre 2011. Durant l'année 2012 et face à l'évolution croissante des demandes d'autorisation de pratiquer la médecine, le canton a, à plusieurs reprises,

exprimé ses inquiétudes au Conseil Fédéral. Une proposition de réintroduction de la clause du besoin est traitée aux Chambres fédérales.

Prévention des dépendances

Une nouvelle association faîtière « Carrefour Addictions » regroupant les trois associations FEGPA (Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme), APRET (Association pour la prévention du tabagisme) et Rien ne va plus (prévention du jeu excessif), a été créée. Elle est désormais responsable des domaines « alcool - tabac - cannabis - jeu ». Elle constitue l'outil principal actionné par le canton pour conduire une politique de prévention cohérente face aux défis résultants des évolutions sociales et technologiques, de l'arrivée permanente de nouveaux produits, ainsi que des changements rapides dans les façons de consommer.

Améliorer la prévention du VIH/SIDA et des autres infections sexuellement transmissibles

Des efforts importants de prévention du VIH/SIDA (ci-après VIH) et des infections sexuellement transmissibles (IST) ont été mis en œuvre en Suisse en 2012. Malgré cela, l'année 2012 a vu la poursuite de l'augmentation des IST. A Genève, les infections VIH dépistées, qui diminuaient depuis quatre ans, ont également augmenté cette année. Les contrats de prestations de prévention de l'infection VIH confiées au Groupe Sida Genève (GSG), à Dialogai, à Première ligne, à l'Association des personnes vivant avec le VIH (PVA) et à Boulevards ont été renouvelés en 2012 pour une durée de quatre ans.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

La commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients a poursuivi ses travaux qui s'articulent autour de deux axes:

- Procédure disciplinaires: surveillance des professions de la santé et des institutions de santé dans les secteurs public et privé;
- Volet psychiatrique: protection des personnes atteintes de troubles psychiques ou de déficience mentale.

Les statistiques comparatives pour les années 2010, 2011 et 2012 sont les suivantes:

Procédures disciplinaires

	2010	2011	2012
Nombre de plaintes	79	94	78
Décisions de classements immédiats			
par le Bureau ou renvoi à une autre			
autorité	30	38	33
Renvois en médiation	2	3	-
Décisions de classement après			
instruction	26	26	36
Décisions d'injonction		-	-
Décisions d'avertissement	6	10	3
Décisions prononçant une amende	1	1	2
Décisions de blâme	1	1	3
Décisions de blâme et d'amende	-	-	-
Propositions de suspension ou de			
radiation	4	2	-
Décisions incidentes	2	-	2

Volet psychiatrique

	2010	2011	2012
Examens d'office des entrées			
non volontaires	1'624	1'475	1'315
Recours c/ entrées non volontaires	27	23	7
Recours c/ refus de sortie	314	346	257
Demandes de levée de mesures			
de contrainte	22	20	11
Cas-ville	64	84	88

Régulation sanitaire

Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements

Autorisations de pratiquer des professionnels de la santé

Le référentiel des droits de pratique (ACSANT) a été complété par le développement de l'administration en ligne appelée « guichet santé P9 ». Les différents acteurs de la santé pourront y effectuer, dès début 2013, leurs demandes d'autorisations et d'inscription.

			2010	2011	2012
K.02.02	3.1	Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	100%	86,45%	non disponible
K.02.02	3.2	Taux d'autorisations d'exploiter délivrées dans les 14 jours	100%	70,6%	non disponible

Par ailleurs, en 2012:

Autorisations d'exercer une	Attestations d'inscription		
profession de la santé	pratiques complémentaires	techniciens-dentistes	
1'245	116	2	

Optimiser la surveillance des institutions de santé

Surveillance des institutions de santé

			2010	2011	2012
K.02.02	4.1	Taux de visites d'EMS par an	46%	70 %	75,4%
K.02.02	4.2	Taux de corrections des anomalies dans l'année après la visite annoncée			
		d'EMS	100%	80%	100%
K.02.02	4.3	Taux de visites d'autres	54	52	33
		institutions de santé	inspections	inspections	inspections

K03 Sécurité sanitaire du canton, promotion et prévention de la santé

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Sécurité sanitaire

Le service du pharmacien cantonal a réalisé 419 inspections. Parmi elles, 235 ont concerné des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques. Le contrôle de la gestion des médicaments dans les EMS s'est achevé. 184 inspections ont été conduites en application de la loi fédérale sur les produits chimiques. L'accent a notamment été mis sur la présence d'objets pouvant diffuser de l'amiante.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a contrôlé le marché des denrées alimentaires (DA) et des objets usuels en réalisant plus de 4300 inspections dans près de 1100 établissements publics. Dès janvier 2012, le contrôle des eaux de piscine a été pris en charge par le SCAV. Plus de 300 échantillons d'eaux de baignade ont été analysés.

Par ailleurs, le projet informatique SIGARE a été mis en application dès novembre 2012. Il s'agit d'un système harmonisé de gestion des prélèvements d'échantillons, des analyses et des inspections d'hygiène. Ce système d'information mis en place dans les six cantons romands a permis non seulement de simplifier et améliorer les processus internes du SCAV, mais également d'harmoniser les pratiques.

Tableau du nombre d'inspections par année

Domaine	2010	2011	2012
Produits thérapeutiques	167	194	235
Produits chimiques	158	142	184
Fabricants/Distributeurs de DA	2'953	2'833	2'783
Manifestations publiques (DA)	884	543	960
Animaux abattus inspectés	2'969	3'385	3'634
Piscines			220

Renforcer la protection de la population

Le nouveau système informatique ALANICH a permis de mettre en réseau les différents partenaires cantonaux et communaux en charge de l'application des nouvelles dispositions légales relatives aux chiens. L'entrée en vigueur du nouveau mode de remise de la marque de contrôle officielle par les communes au premier trimestre 2012 et la perception de l'impôt sur les chiens par bordereaux dès juin 2012 ont ainsi été rendues possibles.

Chiffres-clés	2010	2011	2012
Agressions par des canidés	218 (dont	229 (dont	286 (dont
	108 sur	100 sur	88 sur
	humains)	humains)	humains)
Mesures envers les propriétaires	115	115	93
Tests étatiques de maîtrise			
et de comportement (TMC)	190	209	186

Promotion de la santé et prévention des maladies

Maladies transmissibles

			2010	2011	2012
K.03.01	1.1	Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	92%	93,8%	95%
K.03.01	1.2	Taux de couverture vaccinale HPV des jeunes filles de 11 à 19 ans	55%	61%	73%
K.03.01	1.3	Taux de retour des annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins	90%	>95%	Non disponible

Annonces de maladies à déclaration obligatoire	2010	2011	2012
Laboratoires	2'225	2'381	2'827
Médecins	869	980	631

		2010	2011	2012
K.03.01	Nombre d'infections récentes et anciennes VIH diagnostiquées par an	7	13	73 (au 30 novembre 2012)

Alimentation saine et activité physique régulière

Interrompre l'évolution croissante de l'excès de poids

			2010	2011	2012
K.03.01	3.1	Taux de prévalence du surpoids chez les enfants de 5-6 ans scolarisés à Genève, selon courbes de référence internatio- nales recommandées par l'OMS	11,1%	9,5%	Non disponible
K.03.01	3.2	Taux de prévalence de l'obésité chez les enfants de 5-6 ans scolarisés à Genève, selon courbes de référence internationales recommandées par l'OMS		2,4%	Non disponible

Alcoolisation aiguë chez les jeunes

Stabiliser le nombre d'alcoolisation aiguë chez les jeunes

			2010	2011	2012
K.03.01	4.	Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour alcoolisation aiguë aux intoxications alcooliques	88	73	Non disponible

La dotation cantonale en services d'ambulances s'est étoffée avec le début d'exploitation de deux nouvelles entreprises privées d'ambulances. Enfin, les négociations entre tarifsuisse et les entreprises d'ambulances du canton ont permis de fixer les tarifs pour 2013.

Alliance genevoise contre la dépression

Améliorer l'orientation des personnes dépressives à des fins de meilleure prise en charge

			2010	2011	2012
K.03.01	8.	Nombre d'appels reçus sur la ligne téléphonique d'information, de conseil et d'orientation à propos de la dépression (phase pilote jusqu'en 2012)	252	385	279

L'année 2012 a vu le lancement d'un site Internet pour améliorer la détection et la prise en charge précoces des troubles dépressifs. Cet outil propose des informations de référence ainsi qu'une liste d'organismes genevois susceptibles de venir en aide aux personnes concernées et à leurs proches. Des rencontres ont été réalisées afin de renforcer la collaboration entre médecins de premier recours et psychiatres.

Protection des animaux

			2010	2011	2012
K.03.03	Protection	Rapports d'expériences			
	des animaux	sur animaux	>450	445	463
		Nouvelles demandes			
		d'expériences sur animaux	180	167	200
		Contrôles d'expérience	88	68	85
	Animalerie	Accréditation	-	4	6
		Contrôle annuel obligatoire	4	-	6

Aide sanitaire d'urgence

Garantir une intervention efficace des ambulances du 144

					2010	2011	2012
K.03.04	10.1	Taux de respect des délais	Urbaine (< 10 min)		95%	91,9%	91,7%
		d'intervention en zone	Rurale (< 15 min)				96,8%
	10.2	Taux de conformité des contrôles	Du matériel sanitaire des ambulances		90%	96,9%	98%
	10.3	Taux de conformité	Des équipages des ambulances	Urgences	80%	71,4%	96%
		des contrôles	selon les normes IAS	Transferts			97%

Santé

Tableau synthétique de suivi du programme de législature

Objectif 02-03.a Répondre au défi du vieillissement de la population en garantissant le logement pour les aînés.

Département rapporteur: DU
Département(s) co-rapporteurs: DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-03.a.1	Ouverture d'IEPA et mise sur pied d'équipes d'aide et de soins à domicile.	31/12/2012	100%	100%	0	Un recensement des projets et une procédure de suivi ont été mis en place en 2012. Ouverture par la Fondation René et Kate Bloch (FRKB), en février 2012, de l'IEPA Liotard (18 logements) dont l'exploitation est assurée par la FSASD. Une demande d'autorisation de construire a été déposée pour le projet d'IEPA de la FRKB de 65 logements à la Promenade des Artisans à Meyrin. Plusieurs projets d'IEPA sont recensés et suivis. Certains ne feront pas l'objet d'une demande de soutien à la construction auprès de l'office du logement (OLO) et seront accessibles aux personnes âgées indépendamment de leurs revenus. L'opportunité de développer des synergies en implantant, dans les IEPA, des micro-équipes d'aide et de soins à domicile est analysée systématiquement.	
02-03.a.2	Ouverture de foyers de jours et de foyers de jours-nuit.	31/12/2012	50%	100%	፡፡፡	Le projet d'un foyer de jour à Joli-Mont a été reporté en raison en raison du gel des investissements. En revanche, l'ouverture d'un 9ème foyer de jour est planifiée pour 2013.	La planification de nouveaux foyers, répondant aux besoins estimés dans la planification médico-sociale et sanitaire 2012 - 2015, se conduit, notamment, avec l'association genevoise des foyers pour personnes âgées.

Santé

<u>Objectif 02-03.b</u> Répondre au défi du vieillissement de la population en garantissant leurs soins. Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-03.b.1	Rapport intermédiaire sur la performance du dispositif d'accès aux soins et l'application de la politique du maintien à domicile.	31/12/2012	0%	0%	8	Abandon du concept de PASS au profit d'une coordination entre les différents acteurs du réseau de soins. Cette prestation de coordination figure dans le contrat de prestation 2012-2015 de la FSASD. La commission de coordination du réseau de soins a entamé ses travaux en janvier 2012. Le rapport du Conseil d'Etat sur la politique publique cantonale en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie (952)a été adopté par le Conseil d'Etat le 31 octobre 2012. Une communication externe et interne coordonnée pour le réseau de soins a été mise sur pied. Une étude sur les améliorations prioritaires a été menée ainsi qu'un suivi systématique des attentes de placement aux HUG.	Le RD 952 est en traitement en commission de la santé. Évaluation des améliorations possibles.
02-03.b.2	Déploiement du programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs	31/12/2011	100%	100%	3	Adoption par le Conseil d'Etat, le 22 février 2012, du programme genevois de développement des soins palliatifs 2012-2014 (RD 923). Un groupe d'accompagnement pilote la mise en œuvre du programme en axant ses priorités sur la formation et l'information. Inauguration, le 23 février 2012, de l'unité de soins palliatifs communautaire.	Adoption du RD 923 en plenière.

Objectif 02-03.c Répondre au défi du vieillissement de la population en soutenant ceux qui les aident. Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-03.c.1	Définition de mesures de soutien aux proches-aidant	31/12/2012	100%	100%	10 01		Ce rapport sera présenté a la commission de la santé en janvier 2013.

K Santé

Objectif 02-04.a Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité en permettant au patient d'être mieux informé et d'être plus actif dans la préservation de sa santé.

Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Déploiement du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention renouvelé ainsi que des objectifs de prévention revouvelés	31/12/2011	100%	100%	٥	cantonal (RD 877) est à l'ordre du jour du GC. Les contrats de prestations addictions et HIV/IST ont été renouvelés.	Adoption en plénière du RD 877. Intégration de la dimension "personnes âgées" aux axes du plan de promotion/prévention. Un rapport intermédiaire sur le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention, ainsi qu'un rapport sur les objectifs de prévention renouvelés (pour 2013-2015), seront présentés au Conseil d'Etat en 2013.

Objectif 02-04.b Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité en assurant une mise en réseau des prestataires de soins. Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Déploiement du projet pilote e-toile et évaluation des modalités de l'implémentation durable du projet e-toile	31/12/2011	100%	100%	9	suburbaines du canton. Le rapport d'évaluation, basé	Campagne de communication et signature d'un nouveau contrat avec La Poste, selon évaluation juridique.

Objectif 02-04.c Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité en réformant le financement des prestations mises à charge de l'assurance-maladie obligatoire.

Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-04.c.1	Entrée en vigueur de la nouvelle liste hospitalière.	31/12/2012	100%	100%	\odot	En novembre 2011, le Conseil d'Etat a adopté la nouvelle liste hospitalière cantonale. En vigueur depuis le 1er janvier 2012, simultanément avec le nouveau système fédéral de financement hospitalier, cette liste comprend uniquement les établissements mandatés par le canton pour effectuer des prestations hospitalières cofinancées par l'assurance obligatoire des soins et l'Etat de Genève.	

K Santé

Objectif 02-04.d Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité en poursuivant les efforts de maîtrise des coûts de la santé. Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-04.d.1	Poursuite de la mise sur pied du groupe d'analyse des prestations de santé à Genève et amélioration de l'outil de suivi afin d'orienter l'action publique sur la base d'analyses partagées par les prestataires de soins	31/12/2013	50%	75%	(1)	j	Réévaluation du monitoring. Exploitation de la base de données Mercure (données des assureurs concernant les coûts par assurés par rubriques (Médecins, EMS, Hôpitaux, Médicaments, etc.). Cet outil permet de générer des graphiques sur les coûts de la santé à Genève, permettant ainsi de communiquer en toute transparence.

Objectif 02-05 Mettre en place une planification sanitaire cohérente du bassin régional. Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-05.1	Entrée en vigueur de la nouvelle planification sanitaire et du nouveau financement des soins.	31/12/2012	70%	100%	0	Le rapport sur la planification sanitaire (RD 875-A), accepté en commission en 2011, figure à l'ordre du jour du Grand Conseil. Le nouveau financement des soins est entré en vigueur le 1er janvier 2012. Une année après l'introduction du nouveau système, les pratiques, notamment celles des assureurs, sont encore en phase d'adaptation. Afin d'éviter des coûts supplémentaires imprévus, le DARES a recommandé aux patients de s'informer avant d'exercer leur libre choix ou avant toute hospitalisation en division privée. Deux lignes téléphoniques d'information sont à disposition du public.	Adoption du rapport 875-A par le GC. Sur la base des chiffres 2012, évaluation des scénarios d'accompagnement du libre choix de l'hôpital entre VD et GE.
02-05.2	Déploiement des projets-pilotes franco-genevois en matière de coopération sanitaire transfrontalière.	31/12/2012	30%	100%	8	Faute d'interlocuteurs, les projets n'ont pas pu être menés. Néanmoins, le contact avec l'ARS a été renoué. Une rencontre avec les Hôpitaux de Hautte-Savoie et les HUG a lieu le 13/12	Finalisation d'une nouvelle charte sur le recrutement.

Santé

Objectif 02-06 Réaliser le nouveau bâtiment des lits aux HUG (BDL II). Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs: DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-06.1	Travaux.	28/02/2016	20%	15%	9	,	Les adjudications des appels d'offres CVSE (Chauffage - Ventilation - Sanitaire - Électricité) en début d'année 2013 permettront de confirmer ou non la situation financière inférieure au devis général. La première partie des travaux de gros œuvre sera terminée en fin d'année 2013.

L Economie

L01 Développement et soutien à l'économie

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Soutien à la finance durable

Le Conseil d'Etat a accordé le 13 juin 2012 une aide financière de 25'000 francs pour l'année 2012 à l'association Sustainable Finance Geneva (SFG). Plateforme d'échanges et de formation, l'association SFG bénéficie du soutien de plusieurs institutions financières genevoises renommées. Elle a pour objectif de sensibiliser les acteurs politiques, économiques et financiers aux solutions d'investissement responsable qui concilient le développement économique avec les enjeux sociaux et environnementaux. Elle s'attache en outre à promouvoir la place financière genevoise en tant que pôle de la finance durable, au travers de ses activités ordinaires - développement du networking et des partenariats avec les institutions financières et académiques, site internet, publications, conférences - mais également par de nouveaux projets tels que l'élaboration de principes d'actions individuelles pour la finance durable ou la conception d'un module de formation universitaire sur la finance durable.

Création d'un incubateur de sociétés et de projets *cleantech*

Le Grand Conseil a adopté le 20 avril 2012 deux projets de loi (10871 et 10889) accordant des indemnités et une aide financière annuelle pour la période 2012-2015 à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) et l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI) et ouvrant un crédit d'investissement de 950'000 francs pour l'incubation de projets et d'entreprises cleantech, ainsi que le regroupement de la FONGIT, de la FAE et de l'OPI dans les locaux du Bluebox, à Plan-les-Ouates. La mise en commun des compétences complémentaires des trois organismes précités a conduit à la création d'un incubateur de sociétés et de projets Cleantech, permettant la création et le développement d'entreprises et de projets cleantech susceptibles d'apporter une plusvalue économique au canton de Genève. Les locaux ont été inaugurés le 3 septembre 2012, en présence de Madame Doris Leuthard, conseillère fédérale. En 2012, la FONGIT a soutenu 19 personnes morales (SA et Sàrl) dont 16 ont intégré les locaux de l'incubateur.

Guichet PME-PMI pour la création de sociétés en ligne

Dans le cadre du programme de l'Administration en Ligne (AeL), le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif de simplifier les procédures administratives en ligne, notamment celles à l'attention des entreprises d'une part et des professions et activités réglementées d'autre part. En 2010, le site www.ge.ch/entreprise a vu le jour. Ce site offre une information complète sur le processus de création d'entreprises et sur les professions et activités règlementées, tout en permettant de décloisonner et de partager les connaissances liées à ce processus. En septembre 2012, le nouveau guichet virtuel a été mis en ligne. Celui-ci facilite le processus d'inscription des sociétés de personnes (entreprises individuelles, société en nom collectif et société en commandite). L'utilisateur peut également compléter, modifier, supprimer son inscription au registre du commerce et connaître en tout temps l'état d'avancement de ses démarches.

Création des nouvelles zones de développement d'activités mixtes

Le 22 mars 2012, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le projet de loi instaurant un nouveau type de zone d'activités (10861), intitulé « zone de développement d'activités mixtes ». Ces zones d'activités permettent d'accueillir des entreprises actives dans le domaine secondaire (industrie et artisanat) et dans le domaine tertiaire de façon complémentaire et intégrée et favorisent ainsi la mixité entre les activités. La mixité proposée permet de faciliter les échanges indispensables entre ces deux secteurs d'activité et offre un instrument de gestion optimale du territoire tout en conservant une bonne qualité de vie.

Nouvelle gouvernance du tourisme genevois

Le 19 décembre 2012, le Conseil d'Etat a approuvé les statuts de la Fondation Genève Tourisme & Congrès, nouvelle entité née de la fusion entre la Fondation pour le tourisme et l'association Genève Tourisme & Congrès, consacrant ainsi la clarification et la simplification de la gouvernance des instances touristiques du canton. Parallèlement, le Conseil

d'Etat a nommé les membres du conseil de fondation ainsi que de la commission consultative du tourisme, à l'exception de son président, désigné ultérieurement par ses pairs. La Fondation Genève Tourisme & Congrès est formellement entrée en fonction le 1er janvier 2013.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Création de la Fondation Eclosion

En mains publiques depuis 2011, Eclosion SA a été transformée en fondation de droit publique. La fondation Eclosion continue de travailler en partenariat avec Eclosion2 & Cie, société en commandite de placements collectifs et chargée des activités d'investissement en faveur des sociétés soutenues par la Fondation. L'objectif de la nouvelle structure Fondation Eclosion est de convertir l'excellence de la recherche de la région genevoise dans le domaine des sciences de la vie en valeur économique et en emplois, permettant ainsi de préserver la diversité du tissu économique genevois. La Fondation accomplit sa mission en fournissant aux porteurs de projets et jeunes entreprises susceptibles de devenir pérennes, un service d'accompagnement et des infrastructures spécialisées, ainsi qu'en leur facilitant l'accès au financement de démarrage, notamment via Eclosion2 & Cie. Actuellement, seize sociétés se développent avec le soutien de la fondation tandis que trois sociétés ont achevé avec succès les premiers tests de leurs médicaments en phase clinique.

Pôle de promotion du commerce

Le pôle de promotion des activités commerciales a connu une première année d'activité riche de plusieurs centaines d'entretiens individuels. Les deux plateformes crées en cours d'années – les Petits déjeuners du commerce (cycle de conférences) et les Matinales du commerce (cycle de formation bimensuelle portant sur les démarches administratives relatives à l'activité commerciale) – ont également connu une forte affluence.

Par ailleurs, 275 dossiers ont été déposés dans le cadre la première édition des Prix du commerce de l'économie genevoise. Ce prix, initié conjointement par les associations professionnelles, les partenaires du secteur du commerce et de la vente de détail et le DARES permet de récompenser la qualité, la créativité et le dynamisme des commerçants genevois et contribue ainsi à leur donner davantage de visibilité.

Fondation d'aide aux entreprises (FAE)

Chiffres-clés	2010	2011	2012
Rencontres préliminaires	300	277	276
Dossiers présentés au Conseil de fondation	92	74	76
Dossiers acceptés par le Conseil de fondation	60	57	60
Taux d'acceptation des demandes	65%	77%	78%
Nombre d'emplois concernés	808	638	1'262

L'exercice 2012 aura permis de rencontrer quelques 276 entrepreneurs dont 60 ont obtenu un accord de la fondation pour 17,8 millions de francs sur les 82 demandes formellement déposées. Globalement, ce sont près de 4'003 emplois concernés depuis le démarrage opérationnel de la FAE le 1er juillet 2006. Pour l'année 2012, la FAE a enregistré trois dossiers de pertes pour un montant de 611'000 francs contre six dossiers en 2011 pour un montant presque similaire, ce qui porte le taux de perte à 5,2 % sur les 86 millions de francs effectivement engagés. Si la FAE propose une solution aux PME/PMI encore fragilisées par la crise (38% de ses interventions pour renforcer la trésorerie), 33% des dossiers financés avaient pour objet des successions ou transmission d'entreprises contre 26% en 2011 et 20% en

Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)

Tableau comparatif

Chiffres-clés	Périmètres gérés par la FTI		
	2010	2011	2012
Surfaces en % sur la totalité des ZI du canton 1)	67	69	70
Surfaces en ha :	525	525	525
Surfaces en ha de zones DIA	417	417	417
Surfaces en ha de zones IA	108	12	12
Surfaces en zones 2 et de développement 2			
(ZIPA Praille – Acacias)	0	96	96
Patrimoine foncier propriété de la FTI en ha	115	115	116
Nombre d'entreprises 1)	2'626	2'703	2'859
Nombre d'emplois 1)	35'143	35'993	39'639
Surfaces en % gérées par la FTI	00/	2.40/	2 22/
disponibles à court terme (équipées)	3%	0,4%	0,2%

1) Y compris zones industrielles de la Praille et des Acacias déclassées en zones 2 et de développement 2.

A fin 2012, la FTI gère 417 hectares de terrains en zones de développement industriel et artisanal (zones DIA) et 12 ha en zones industrielles et artisanales (zone IA). La FTI gère 70% des surfaces à vocation industrielle sur l'ensemble du territoire genevois. Les terrains disponibles équipés faisant cruellement défaut (0,2% pour ~ 1hectare), la FTI travaille au déclassement de nouveaux périmètres industriels afin de garantir

la diversité économique nécessaire à une croissance durable. Dans ce sens, la FTI a poursuivi en 2012 sa politique d'acquisition de surfaces industrielles par l'achat de bâtiments industriels et artisanaux (~ 18'200 m² de surface locative) ainsi que de parcelles en zone DIA (~ 10'000 m²) afin d'offrir des possibilités de relogement aux entreprises du secteur secondaire et contribuer ainsi au développement des projets PAV et CEVA.

Le nombre d'entreprises implantées en zones industrielles a connu en 2012 une hausse de 3,4% pour se porter à 4'138 unités dont 2'859 en zones gérées par la FTI. Le nombre d'emplois en zones industrielles a également augmenté (+9,8%) pour atteindre 57'942 unités dont 39'639 en zones gérées par la FTI. 21% des emplois cantonaux proviennent des zones industrielles.

Par ailleurs, la FTI a collaboré avec les services de l'Etat à la rédaction du projet de loi sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes (LZIAM), adopté par le Grand Conseil le 22 mars 2012. Ce projet de loi instaure un nouveau type d'activités mixtes qui comprend une proportion minimum obligatoire d'activités secondaires et offre à des entreprises tertiaires la possibilité de s'établir dans la zone de façon complémentaire et intégrée. Son entrée en vigueur interviendra courant 2013.

Enfin, le Conseil d'administration de la FTI a approuvé la mise en œuvre du concept d'écoParc industriel positif. Un écoParc industriel est une zone industrielle et artisanale conçue de manière participative et gérée de manière active, notamment par l'association des entreprises en présence. Ses principes d'aménagement, sa gouvernance de proximité et ses usages concourent à soutenir la performance économique, environnementale et sociétale tant des entreprises que de la communauté d'accueil.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Genève Aéroport

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Genève Aéroport a effectué des investissements pour un montant de 92 millions de franc, ce qui représente un record. Une toiture solaire à ultravide a été installée, la rénovation du tarmac et du balisage lumineux a été poursuivie, l'oléo-réseau et l'alimentation électrique haute tension ont été rénovés, de nouvelles boutiques ont été ouvertes et des points de vente existants redessinés. Les travaux préparatoires dans le cadre du proiet de l'aile est, visant à améliorer l'accueil et le flux des passagers des vols longcourriers, ont par ailleurs débuté. Les efforts déjà entrepris en matière de gestion de l'énergie ont été poursuivi, avec le remplacement de plusieurs installations et le déploiement d'un vaste programme d'incitation à la maîtrise de l'énergie auprès des partenaires du site. Enfin, une série de mesures visant à augmenter la qualité des prestations offertes ont été prises, parmi lesquelles une application téléchargeable sur téléphone portable donnant de nombreuses informations pratiques sur l'aéroport.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2012, Genève Aéroport a accueilli près de 13,9 millions de passagers, soit une fréquentation en hausse de 5,9%. L'activité du fret a également continué à afficher une croissance (+2,8% à plus de 74'000 tonnes), contrairement à l'évolution constatée sur la plupart des platesformes européennes.

Au niveau de la desserte, l'ouverture de nouvelles destinations (Bilbao, Catane, London Southend et Séville notamment) est à souligner, ainsi que plusieurs augmentations de fréquences.

Pour la troisième année consécutive, les experts de l'Air Transport Research Society (ATRS) ont désigné Genève Aéroport comme étant le plus efficient de sa catégorie (platesformes accueillant moins de 15 millions de passagers). Il a également été sacré meilleur aéroport par un panel d'experts internationaux spécialisés dans le domaine des sports d'hiver, a obtenu le renouvellement de sa certification carbone et a reçu le « Label 1+ pour tous » qui met en exergue les entreprises du canton luttant activement contre le chômage.

Palexpo SA

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Au chapitre des réalisations importantes en 2012, il convient de mentionner:

 la poursuite des travaux de Vision 20XX selon le programme: finalisation des travaux de la nouvelle cuisine, commencement des travaux de la halle 6.1 ainsi que des nouvelles salles multifonctionnelles dans la halle 3;

- la poursuite du déploiement de la solution Keops dans les halles 2 et 6 (automatisation des alimentations électriques et de la puissance disponible);
- la création d'une zone de chargement/ déchargement dans la halle 7;
- l'acquisition de quatre nacelles;
- le rachat de tous les équipements et matériel de la restauration;

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

En 2012, l'activité restauration ainsi que le personnel ont été intégrés à partir du 1^{er} juillet. Le capital-actions en faveur de l'Association de soutien en faveur de l'économie romande a par ailleurs été augmenté. Enfin, la plus grande centrale photovoltaïque de Suisse a été inaugurée sur les toits de Palexpo.

Données opérationnelles

	Nombre événements	Taux occupation	Surface brute utilisée/m²	Nombre exposants	Visiteurs total
2010	113	38%	803'633	5'143	1'290'657
2011	129	38%	831'385	6'385	1'284'156
20121)	110	46%	894'070	5'345	1'333'002

Données financières

En milliers de CHF	Charges de francs amortissements	Revenus	Retombées économiques	Dont retombées fiscales
2010	44'102	53'673	545 mios	36 mios
2011	53'151'853	68'393'747	616 mios	40 mios
Budget 2012	52'412'621	64'651'684	512 mios ¹⁾	34 mios ¹⁾

1) chiffres provisoires

Port Francs et Entrepôts de Genève SA

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

La construction du nouveau bâtiment d'entreposage, débutée fin 2011, s'est poursuivie. Elle permettra d'offrir de nouvelles surfaces dès janvier 2014. Le taux d'occupation actuel du site, proche de 100 %, ne permet toujours pas de répondre à la totalité de la demande.

Comme en 2011, quelques surfaces hors du site de la Praille, en régime hors douane (Suisse), ont été loués afin de diminuer les effets de cette situation, rançon du succès de la société.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

La rapide appréciation du franc suisse a rendu la clientèle prudente tout au long de l'année 2012. Bien que dépassant le budget initial prévu, le chiffre d'affaires n'a pas progressé en comparaison avec l'année précédente.

	2010	2011	2012
Recettes totales (CHF)	22'540'000	23'637'000	23'571'0001)
Loyer fixe Praille (CHF)	2'501'000	2'501'000	2'501'000
Loyer variable (CHF)	3'847'323	4'227'138	3'751'0001)
Loyer Genève-Aéroport – Halle de fret (CHF)	1'087'495	1'103'880	1'119'020
Taux d'occupation Praille	98,99%	99,19%	99,33%
Genève Aéroport – Halle de fret	97,31%	100%	100%
Chambres fortes Praille et Aéroport	92,97%	92,97%	96,27%

1) Estimation au 25 février 2013

L03 Régulation du commerce

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Refonte de la loi sur les taxis et limousines

Après deux années de travail intense mené en collaboration avec les milieux professionnels concernés, le projet de loi 10697 sur le transport professionnel de personnes a été adopté le 30 juin 2010 par Conseil d'Etat, puis examiné par le Grand Conseil lors de sa session de septembre 2010 qui l'a transmis pour traitement à la Commission des transports. Dans un souci d'efficience, cette dernière a chargé en mai 2012 une sous-commission taxis de mener à bien les travaux liés à la refonte susmentionnée, tâche qui devrait être achevée au printemps 2013.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Renforcement de la qualité de l'activité de contrôle du service du commerce

La nouvelle direction, en place depuis septembre 2011, a conduit le processus de réorganisation des quatre secteurs du service du commerce (SCom). En 2012, l'effort principal a constitué en la mutation complète du secteur de l'inspectorat, en agissant sur l'organisation et le fonctionnement, sur la planification et la priorisation des contrôles, ainsi que sur les outils de gestion de l'activité. Ce secteur bénéficie désormais d'une d'organisation à même de mesurer

les objectifs de contrôle tout en garantissant une qualité et une homogénéité de traitement.

De manière générale, l'appréciation chiffrée et comparative de l'activité déployée par le SCom ne sera exploitable qu'à l'issue d'un second exercice complet, à savoir à fin 2013.

En 2012, les inspecteurs du SCom ont effectué 2'016 contrôles dans les établissements publics et 2'023 contrôles dans les commerces, toutes législations confondues. Le secteur juridique a été saisi de 923 dossiers alors que le secteur autorisations a octroyé 13'892 autorisation.

L Economie

Tableau synthétique de suivi du programme de législature

Objectif 06-03 Garantir la qualité du service de taxi.

Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-03.1	Vote et entrée en vigueur de la loi	31/12/2011	70%	100%	Θ	Le projet de loi a été déposé au Grand Conseil en juin 2010 et renvoyé en commission des transports le 23 septembre 2010 où il est actuellement toujours à l'étude. Une sous-commission taxi a été créée début 2012 par les députés.	Vote en plénière et entrée en vigueur de la loi.

Objectif 06-04 Débuter la construction d'un nouveau terminal à l'Aéroport international de Genève.

Département rapporteur: DSE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-04.1	Poursuite du chantier		100%	100%	9	poursuite de la rénovation du tarmac et des balisages lumineux, démarrage des travaux préparatoires en	Est; démarrage des travaux d'enfouissement d'une

Objectif 08-01 S'ouvrir à une finance durable.

Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-01.1	Soutien à l'association "Sustainable Finance Geneva" avec l'appui de "Genève Place Financière"		100%	100%		L'arrêté octroyant une aide financière de 25'000 CHF a été adopté le 13 juin 2012.	

Objectif 08-02.a Améliorer les conditions-cadres de l'économie en créant et attirant des entreprises dans le domaine des cleantech Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-02.a.:	Vote du PL.	31/12/2012	100%	100%	\odot	l'incubateur a eu lieu le 3 septembre 2012.	Développer le réseau de partenaires, rencontrer l'ensemble des associations patronales, prendre contact avec les entreprises étrangères du canton, participer à des salons.

L Economie

Objectif 08-02.b Améliorer les conditions-cadres de l'économie en simplifiant les procédures pour favoriser l'innovation économique Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Administration en ligne : guichet PME-PMI pour la création d'entreprises en ligne	31/12/2011	100%	100%			Étendre cette prestation à d'autres formes juridiques d'entreprises (pour l'instant limitée aux entreprise individuelle, sociétés en nom collectif ou sociétés en commandite).

Objectif 08-02.c Améliorer les conditions-cadres de l'économie en créant de nouvelles zones d'activités et en veillant à la mixité d'activités dans les zones urbaines. Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs: DU

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-02.c.1	Vote du PL LGZDI.	31/12/2012	100%	100%		Conseil le 22 mars 2012.	Finalisation des directives qui seront présentées au CE début 2013 pour adoption et entrée en vigueur de la loi du 22 mars 2012.

<u>Objectif 08-03</u> Mettre en oeuvre le concept « Vision 2015 » pour un tourisme durable. Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-03.1	Déploiement du plan de mesures.	31/12/2012	N/A	N/A		Suite à un changement complet de management de Genève Tourisme & Congrès, il a été décidé de stopper cet exercice de validation et de déploiement d'un plan de mesures.	
08-03.2	Vote du PL sur la réforme de la gouvernance.	31/12/2012	100%	100%	٨		L'association Genève Tourisme & Congrès a été dissoute le 7 novembre 2011 et laisse sa place, dès le 1er janvier 2013, à la Fondation Genève Tourisme et Congrès.

L Economie

Objectif 08-04 Poursuivre la modernisation des installations de Palexpo (opération « Vision 20xx »). Département rapporteur: DSE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-04.1	Etapes complémentaires	31/12/2011	100%	100%	9		Poursuite des travaux. Inauguration de la Halle 6 agrandie début 2013.

Objectif 08-05 Agrandir les surfaces d'entreposage des Ports Francs et reconstruire leur bâtiment administratif. Département rapporteur: DSE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Chantier et dépôt de la seconde autorisation de construire.	31/12/2012	100%	100%	9	Dans le cadre de la 2ème étape du plan directeur (Mipsa-Nord), le nouveau bâtiment de dépôts est en cours de construction et respecte les délais et coûts estimés. Concernant le chantier "Atelier", l'entrée en jouissance est confirmée pour décembre 2012. Enfin, la demande préalable d'autorisation de construire, respectivement de démolir le bâtiment administratif existant, est déposée.	Poursuite des travaux.

M Finance et impôts

M01 Impôts taxes et droits

Ce programme présente la particularité d'être exclusivement constitué de flux financiers, et de ne pas contenir de prestations publiques. Le détail de ces flux et les explications qui s'y rapportent figurent dans le rapport sur les comptes de l'État.

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Le programme M01 est concerné par l'objectif 7-04 du programme de législature, consistant à adapter l'imposition des personnes morales pour tenir compte d'un éventuel accord entre l'Union européenne (UE) et la Suisse au sujet des statuts fiscaux cantonaux. Le 11 octobre 2012, le Conseil d'Etat a présenté les grandes lignes de sa stratégie visant à assurer le maintien à Genève des sociétés et des emplois concernés par les statuts fiscaux contestés par l'UE en cas de disparition de ceux-ci. Il a également présenté une étude de l'institut CREA qui met en évidence l'impact dans l'économie cantonale de ces sociétés qui génèrent quelque 50'000 emplois (effets directs, indirects et induits) et rapportent environ 1 milliard de francs d'impôts au canton et aux communes.

Cette thématique est développée dans le premier chapitre du présent rapport.

Le programme M01 est d'autre part concerné par l'objectif 7-05 du programme de législature, qui vise à simplifier la taxation immobilière en respectant une neutralité globale des recettes. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a présenté le 26 septembre 2012 un vaste projet de réforme qu'il a mis en consultation auprès des milieux concernés.

Cette réforme comporte deux volets. Il s'agit d'abord de la réestimation de la valeur fiscale des immeubles non locatifs, de manière à mettre notre canton en conformité avec la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, tout en rétablissant l'équité entre anciens et nouveaux propriétaires et entre détenteurs de fortune immobilière et détenteurs de fortune sous d'autres formes. Le projet du Conseil d'Etat se veut neutre du point de vue fiscal. Il envisage dès lors en contrepartie une compensation de l'augmentation des recettes fiscales par la suppression de l'impôt immobilier complémentaire et par un

abaissement sensible des taux d'imposition sur la fortune - actuellement les plus élevés de Suisse - de manière à améliorer les conditionscadres et l'attractivité de notre canton.

L'autre volet de la réforme vise à imposer le bénéfice immobilier réalisé par le vendeur plutôt que l'acte d'achat, par la suppression des droits de mutation et une modification du barème de l'impôt sur les gains immobiliers qui tient compte de leur importance selon un taux progressif, l'impôt diminuant par ailleurs progressivement en fonction de la durée de possession du bien. La réforme, qui prévoit également la suppression des droits d'enregistrement et de timbre et l'adaptation de la législation sur les successions et donations, vise à rendre la fiscalité immobilière plus simple, plus cohérente et plus équitable.

Parallèlement et à titre transitoire, le temps qu'il soit procédé à l'estimation du parc immobilier selon les règles du droit fédéral harmonisé, le Conseil d'Etat a adopté le 29 août 2012 un projet de loi prévoyant une augmentation linéaire de 20% de la valeur fiscale des immeubles qui n'ont pas fait l'objet d'une modification depuis 2005. Le Grand Conseil a refusé le 29 novembre cette majoration, qui aurait accru les recettes fiscales de quelque 31 millions de francs, tout en prorogeant à nouveau les valeurs fiscales pour une période de deux ans, le temps de déterminer une méthode d'estimation des immeubles.

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Ce programme recouvre les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'État, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et des passifs financiers. Les données détaillées figurent dans le rapport sur les comptes de l'État.

L'année 2012 s'est déroulée dans la continuité de la stratégie en matière de gestion de la dette, en place depuis plusieurs années.

Les objectifs pour 2012 consistaient en un taux moyen de la dette inférieur à 2,30% (soit un montant des intérêts passifs de 247 millions), tout en maintenant la part d'emprunts à taux

variable inférieure 30% et la part d'emprunts à court terme inférieure à 25%:

- L'objectif principal, le taux moyen annuel de la dette, a été très largement atteint avec un taux effectif de 1,93%, essentiellement en raison du niveau bien plus favorable qu'anticipé des taux d'intérêts durant l'année 2012. Par conséquent, le montant des intérêts passifs de la dette de l'État s'élève à 241 millions, soit 6 millions de moins que prévu au budget 2012.
- La part d'emprunts à taux variable atteint 18% en moyenne en 2012.
- La part d'emprunts à court terme se monte à 25% en moyenne en 2012.

Le niveau d'endettement enregistre une progression importante en 2012. La dette s'élève à 11,9 milliards de francs au 31 décembre 2012. La plupart des mesures opérationnelles prises pour réduire la dette sont maintenant pleinement appliquées et leur impact sur le niveau de la dette est désormais moins significatif: contentieux fiscal, optimisation de la gestion des liquidités de l'État et de ses entités contrôlées (caisse centralisée), mesures incitatives en faveur des contribuables (escompte et possibilité de payer l'IFD par mensualités).

Une décision d'ordre stratégique a cependant été prise par le Conseil d'État dans le courant de l'année 2012. Elle consiste à limiter le montant des investissements annuels et à revoir ceux-ci en fonction d'une échelle de priorités. L'impact de cette décision sur le niveau de la dette est très partiel sur l'année 2012. Il devrait s'étendre et se renforcer au cours des années à venir.

M03 Péréquation financière intercantonale

Ce programme ne contient pas de prestations publiques. Il recouvre les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT). Il a été créé en vue d'isoler et de suivre ces flux de manière détaillée dans le compte d'Etat, dans la mesure où ils ont un impact majeur sur la performance financière du canton. Le programme de législature du Conseil d'Etat ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière.

En 2012, la facture globale de la RPT pour le canton de Genève s'est élevée à 245,8 millions, en hausse de 27,1 millions par rapport à 2011. Elle se décompose de la manière suivante: le canton a versé 344,2 millions pour la péré-

quation des ressources, il a reçu 72,4 millions pour la compensation de charges excessives déterminantes liées à la structure de la population et 32,9 millions pour la compensation excessive des villes-centres. A cela s'ajoute la compensation des cas de rigueur, pour laquelle notre canton continue de payer 6,9 millions.

Le canton de Genève est le troisième contributeur net du pays pour l'ensemble des instruments péréquatifs, derrière Zurich et Zoug. Au titre de la seule péréquation des ressources, notre canton est même le deuxième contributeur. Pour l'année 2012, huit cantons contribuent au financement de la péréquation des ressources et dix-huit en sont bénéficiaires. Cette configuration rend la défense des intérêts des cantons contributeurs extrêmement difficile dans le cadre de la Conférence des gouvernements cantonaux, au sein de laquelle chaque canton dispose d'une voix et où la majorité qualifiée est de dix-huit voix.

Les chiffres 2012 intègrent pour la première fois la compensation de la neutralité budgétaire, au titre de laquelle la Confédération majore sa contribution globale de 112 millions. Pour la première fois également, les revenus des frontaliers ne sont plus pris en compte qu'à concurrence de 75% dans le potentiel de ressources, soit une économie pour Genève évaluée à 13 millions pour l'année 2012.

Ces ajustements, favorables à notre canton, n'ont pas empêché notre contribution de s'afficher en forte hausse. La principale raison tient au fait que les chiffres RPT 2012, calculés sur trois ans, prennent pour la première fois en compte l'année de crise 2008. Or, il s'avère que le canton de Zurich, compte tenu de sa forte exposition au secteur bancaire, en particulier dans sa composante banque d'investissement, a subi plus fortement que les autres cantons donateurs les effets de cette crise. Les autres cantons donateurs sont dès lors mis fortement à contribution soit en particulier, outre Genève, Bâle-Ville, Zoug et Schwyz, pour lesquels les versements à la RPT augmentent dans une fourchette de 15 à 26 millions.

M04 Production et perception des impôts

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Durant l'année 2012, l'administration fiscale cantonale (AFC) a globalement atteint ses

objectifs de production, même si un retard de quelques 7'300 dossiers par rapport à l'année précédente est enregistré dans la taxation des personnes physiques.

L'AFC a concrétisé la perception de la taxe sur les chiens, dont l'encaissement était assuré jusqu'alors par la caisse de l'État. Cela a nécessité l'enregistrement de 18'522 propriétaires pour 21'282 chiens, l'envoi de factures et leur encaissement. Le taux de recouvrement à la fin de cette première année est de 81,5%. Le chiffre de la production se monte à 1,1 million de francs pour le canton, soit légèrement en-dessous du montant prévu au budget (1,3 million).

L'AFC a travaillé à l'organisation de la facturation et de l'encaissement de la taxe sur les plus-values foncières qui découle de la loi d'application de la loi sur l'aménagement du territoire. Un important effort de coordination avec le département de l'urbanisme a été réalisé. Ces travaux d'organisation devraient être terminés au début 2013, ce qui permettra l'envoi des premières factures.

Un effort particulier a été consacré à l'organisation en pôles de compétences de la direction du contrôle. Les premiers résultats sont très positifs.

Les prestations fiscales de l'administration en ligne ont évolué positivement avec 147'000 requêtes via Internet, contre 101'000 en 2011 et 63'900 en 2010. À noter que, depuis le mois de février 2012, les utilisateurs ont la possibilité de consulter leur dossier fiscal et l'état de leur compte en ligne.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Taxation des personnes physiques

Production des services de taxation	Fin 2010	Fin 2011	Fin 2012	Écart (2011/2012)
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 (1)	261'476	265'442	270'712	+ 5'270
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 (1)	227'266	229'432	221'740	- 7'692
Production en francs (impôt cantonal) (2)	1'630'100'000	1'418'700'000	1'238'190'000	- 180'510'000
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales				
confondues)	264'331	262'121	254'804	- 7'317

(1) Par exemple, période fiscale 2010 pour l'année civile 2011.

Les écarts négatifs constatés dans le nombre de dossiers notifiés de la période fiscale N-1, dans la production en francs et dans le nombre total de dossiers traités toutes périodes confondues sont dus, d'une part, à un manque de dossiers complets à taxer durant la plus grande partie de l'année et, d'autre part, à des absences prolongées de onze collaborateurs.

Réclamations	Fin 2010	Fin 2011	Fin 2012
Réclamations traitées	14'862	104'415	28'418
Solde des réclamations à traiter	5'115	12'196	3'858

La forte baisse du nombre de réclamations traitées entre 2011 et 2012 reflète la diminution des réclamations déposées. Celle-ci résulte principalement de la fin des effets d'un arrêt du Tribunal fédéral relatif à l'incompatibilité du rabais d'impôt pour les conjoints exerçant tous les deux une activité lucrative, avec les nombreuses demandes de révision des taxations 2001 à 2009 qui s'en étaient suivies.

Imposition selon la dépense (« forfait fiscal »)

Les dossiers des contribuables imposés selon la dépense n'étant pas tous traités au moment de l'établissement de cette statistique, nous indiquions, par le passé, les recettes estimées des trois dernières années fiscales. Ces recettes estimées étaient fondées uniquement sur les dépenses conventionnées, auxquelles était appliqué un taux moyen d'imposition de 20,5%.

Les statistiques présentées dans le présent rapport de gestion reflètent la situation réelle relative à l'imposition selon la dépense. Les chiffres mentionnés sont ceux des années fiscales 2007, 2008 et 2009, pour lesquelles les taxations sont toutes effectuées. Ils concernent les recettes effectives provenant de cet impôt, c'est-à-dire sur la base des dépenses conventionnées ou sur la base des revenus et fortune entrant dans le calcul de contrôle, ou encore de ceux retenus en application des conventions de double imposition.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette fiscale selon convention	Assiette moyenne par contribuable	Recettes cantonales
2007	648	292'769'000	451'800	89'971'600
2008	692	325'762'000	470'800	88'991'900
2009	705	335'892'000	476'400	93'256'300

Pour rappel, l'impôt de ces contribuables est perçu d'après le barème de l'impôt ordinaire. Il est cependant calculé sur la base des dépenses

⁽²⁾ L'écart négatif dans la production en francs entre 2012 et 2011 est dû au retard dans la production des taxations des personnes physiques.

de ces contribuables et de leur famille. L'impôt ne doit toutefois pas être inférieur aux impôts calculés d'après le barème ordinaire sur l'ensemble des éléments bruts suivants:

- a) la fortune immobilière sise en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- b) les objets mobiliers se trouvant en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- c) les capitaux mobiliers placés en Suisse, y compris les créances garanties par un gage immobilier, et les revenus qui en proviennent;
- d) les droits d'auteur, brevets et autres droits analogues exploités en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- e) les retraites, rentes et pensions de source suisse;
- f) les revenus pour lesquels le contribuable requiert un dégrèvement partiel ou total d'impôts étrangers en application d'une convention conclue par la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions.

Taxation des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2011 (taxations faites durant l'année 2012) a augmenté de quasiment 4% par rapport à la période fiscale précédente (1'068 contribuables en plus). En quatre ans, l'augmentation s'élève à un peu plus de 9% (2'445 contribuables supplémentaires).

Production des services de taxation	Fin 2010	Fin 2011	Fin 2012	Écart (2011/2012)
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 (1)	27'043	27'567	28'635	+ 1'068
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 (1)	21'087	21'947	20'679	- 1'268
Production en francs de la période fiscale N-1 (impôt cantonal)	628'000'000	447'000'000	585'000'000	+ 138'000'000
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	25'343	26'763	26'339	- 424

(1) Par exemple, période fiscale 2011 pour l'année civile 2012.

Allégements fiscaux

Les allégements fiscaux (prévus aux articles 15 LIPP et 10 LIPM) sont un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation et la création dans le canton de Genève d'entreprises nouvelles, susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton, par le biais des investissements qu'elles effectuent et des emplois

qu'elles créent. Les allégements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Ils peuvent être octroyés pour une durée maximale de dix ans.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allégements fiscaux ne peut être examiné que si l'absence de concurrence est avérée. Il s'agit en effet de ne pas induire de distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allégements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. L'apport à l'économie locale lié aux allégements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

En 2012, deux allégements fiscaux ont été octroyés, représentant, au cours de cette même année, la création ou le maintien de soixante emplois. Selon les *business plan* remis par les entreprises, les données suivantes peuvent par ailleurs être mises en exergue:

Allégements fiscaux octroyés en 2012

Branche d'activité	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois créés ou maintenus en 2012	Impôts exonérés en 2012 (1)	Impôts générés en 2012 (2)	Masse salariale soumise à l'impôt cantonal en 2012 (3)
Production et commerce de biens	1 (4)		-	-	-
QG	1	60	143'935	13'318	9'100'000
Total	2	60	143'935	13'318	9'100'000

- (1) concerne l'impôt sur les sociétés (impôt sur le bénéfice et le capital) exonéré en vertu des allégements fiscaux octroyés.
- (2) concerne uniquement l'impôt sur les sociétés (impôt sur le bénéfice et le capital) ainsi que la part cantonale à l'impôt fédéral direct.
- (3) il s'agit ici de la masse salariale imposable versée aux résidents genevois ainsi qu'aux personnes soumises à l'impôt à la source dans notre canton.
- (4) l'arrêté accordé déploiera ses effets à partir de la période fiscale 2013, l'entreprise concernée bouclant ses comptes au 31 mars 2013. A cette date, il est prévu que 340 emplois aient été créés, pour une masse salariale soumise à l'impôt cantonal de CHF 16'698'000.

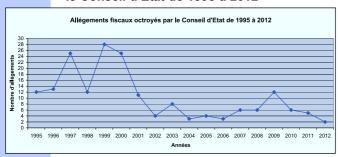
Allégements accordés dès 2003 et déployant encore leurs effets au 1er janvier 2013

Sur les allégements fiscaux accordés depuis 2003, 34 déploient encore leurs effets après le 1er janvier 2013. Selon les *business plan* relatifs à ces allégements fiscaux, le montant des impôts exonérés, calculé du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'échéance des allégements, s'élève à 1'137 millions de francs.

Allégements accordés en	Nombre d'entreprises	Dont bénéficiant des allégements après le 31.12.2012	Montant d'impôts cantonaux exonérés calculés du 1.1.2013 jusqu'à l'échéance des arrêtés ⁽¹⁾
2003	8	0	0
2004	3	2	42'413'000
2005	6	1	11'875'000
2006	3	1	861'000
2007	8	2	13'061'000
2008	6	6	108'188'000
2009	11	9	60'774'000
2010	6	6	153'117'000
2011	5	5	683'212'000
2012	2	2	63'586'000
Total	58	34	1'137'087'000

(1) Le solde est une moyenne fondée sur le total des impôts exonérés - calculés selon les business plan fournis - divisé par le nombre d'années d'allégements accordés (le calcul ne tient pas compte de la dégressivité des allégements fiscaux). En regard, les entreprises concernées contribuent fortement aux recettes fiscales du canton, par l'intermédiaire des emplois créés, par les impôts de la société en cas d'allégement fiscal dégressif et via la part cantonale à l'impôt fédéral direct.

Nombre d'allégements fiscaux octroyés par le Conseil d'Etat de 1995 à 2012



Perception

En 2012, l'encaissement des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes (tous bénéficiaires confondus) s'est élevé à 9,86 milliards de francs. Pour soutenir ces rentrées fiscales, les services de la perception ont généré plus de 257'089 courriers de relances et déposé 44'587 réquisitions de poursuites. En outre, 192 séquestres ont été déposés et ont conduit, notamment, à des saisies de salaire ou des arrangements de paiement.

La sensible réduction des réquisitions de poursuite déposées en 2012 résulte principalement de la combinaison de deux facteurs, soit l'assainissement des anciens dossiers et l'augmentation des actions de relance avant poursuite.

Recouvrement des créances	2010	2011	2012
Rappels de paiement et d'acomptes provisionnels	123'798	168'026	171'299
Sommations de payer	83'338	83'996	85'790
Réquisitions de poursuite	52'467	52'267	44'587
Réquisitions de continuer la poursuite	38'599	38'387	34'160
Réquisitions de vente	951	969	1'210
Requêtes en main levée d'opposition	3'757	3'484	2'411
Procès-verbaux de saisie	38'175	33'771	32'800
Séquestres	184	334	192

Escompte

L'escompte a été introduit en 2009 en vue de répondre à la demande des contribuables qui souhaitent acquitter la totalité de leurs acomptes en une seule fois. Il permet également de favoriser la rentrée d'argent à une période creuse de l'année. En 2012, l'escompte (taux 1,25%) a connu un grand succès puisque 27'654 contribuables (personnes physiques et morales) en ont bénéficié en versant un montant total de 658,88 millions de francs.

Impôt sur les chiens

La gestion de cet impôt, que l'AFC est chargée d'encaisser depuis le 1^{er} janvier 2012, a été intégrée dans la nouvelle plateforme informatique et deux personnes ont été engagées. Pour cette première année, 21'282 chiens ont été taxés. En comparaison, 14'051 médailles avaient été délivrées en 2011 par la caisse de l'État et les communes genevoises. Le chiffre 2012 représente une augmentation de 51% des chiens taxés par rapport à l'année précédente.

L'AFC a produit pour 2012 des bordereaux d'impôt pour une somme de 1'112'685 francs (part cantonale). En comparaison, la vente de médailles pour chiens en 2011 avait représenté 758'280 francs. Avec cette réorganisation, l'encaissement de l'impôt sur les chiens est devenu plus efficient et le suivi des dossiers s'en est trouvé amélioré d'autant.

Imposition à la source et traitement des demandes de rectification

Impôt à la source	2010	2011	2012
Nombre d'inscrits au rôle IS	133'385	142'226	150'472
Nombre de rectifications	46'939	49'176	52'580

La croissance des assujettis à l'impôt à la source se poursuit. Pour absorber la forte augmentation des activités dans ce domaine, le service de l'impôt à la source s'appuie sur un système informatique modernisé qui permet d'accélérer le processus de taxation et de répondre plus rapidement aux demandes des contribuables ou de leur mandataire.

En 2012, l'AFC a traité 52'580 demandes de rectification d'imposition à la source. Des contrôles de dossiers subséquents en fin d'année ont permis de notifier des suppléments d'impôts pour un montant de plus de 3,5 millions de francs.

Les frontaliers ou résidents permis B ont la possibilité de solliciter la prise en compte de

frais effectifs supplémentaires s'ils réalisent l'essentiel de leur revenu en Suisse (plus de 90% des revenus mondiaux). Pour ce faire, ces contribuables doivent remplir une déclaration fiscale. S'agissant de l'année 2012, ils ont été 6'700 à opter pour ce mode d'imposition (5'700 en 2011).

Contrôle fiscal

Les adaptations de l'organisation du service du contrôle se sont poursuivies en 2012 et continuent à avoir des effets positifs sur la production. La diminution du nombre de contrôles terminés s'explique principalement par le traitement de dossiers de plus en plus complexes et généralement plus longs. Compte tenu de la matière importante à traiter et des résultats produits, d'autres mesures d'organisation sont actuellement à l'étude.

Production du service	2010	2011	2012
Nombre de contrôles terminés	1'392	1'415	1'203
Montant des reprises ICC + IFD			
yc intérêts et pénalités (francs)	77'386'508	91'211'212	104'278'731
Dénonciations spontanées	2010	2011	2012
Nombre de dénonciations spontanées attribuées	319	263	265
Enquêtes et mutations	2010	2011	2012
Nombre d'enquêtes traitées			
(principalement recherches d'adresses)	7'157	7'930	8'522
Nombre de mutations faites	304'754	300'043	314'288
Droits d'enregistrement	2010	2011	2012
Nombre d'actes déposés	25'595	24'833	24'148
Montant des droits d'enregistrement	183'263'804	201'653'780	195'396'074
Montant du droit de timbre cantonal	1'785'264	1'698'370	1'633'950
	1		
Droits de succession	2010	2011	2012
Dossiers de succession ouverts	3'554	3'338	3'565
Successions clôturées car considérées déficitaires	281	256	314
Montants notifiés*	316'868'263	109'131'292	99'473'572
Principe d'échéance*	-118'884'081	- 9'139'329	- 12'169'968

*Note: Le premier total (« montants notifiés ») correspond aux notifications effectives de l'année. Les montants figurant sous « principe d'échéance » correspondent à la variation du solde des acomptes reçus durant l'année, acomptes à valoir sur les notifications futures. Ces acomptes sont versés par les contribuables, pour éviter des intérêts sur les montants qui sont dus à partir du cinquième mois après le décès. Les acomptes sont une manière fiable d'estimer la production.

M Finance et impôts

Tableau synthétique de suivi du programme de législature

Objectif 07-01 Rétablir l'équilibre des finances publiques à l'échéance des comptes 2012 en limitant la croissance des charges à 2% et maîtriser l'endettement public. Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: CHA DIP DS DU DIME DSE DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
07-01.1	Comptes 2012 à l'équilibre. Budget 2013 à l'équilibre	31/12/2012	N/A	N/A		Après deux exercices bénéficiaires, le budget 2012 est largement déficitaire. Les comptes "ordinaires" 2012 seront meilleurs que le budget grâce aux recettes fiscales et au versement de 85 millions découlant de l'accord à l'amiable intervenu entre l'Etat de Genève et la société de révision Ernst & Young SA, suite au préjudice subi dans l'affaire de la Banque Cantonale de Genève (BCGE). Les comptes 2012 seront en revanche sévèrement impactés par un versement extraordinaire d'environ 800 millions de francs à la CIA permettant de respecter l'obligation prévue dans la loi fédérale de couvrir intégralement les engagements envers les rentiers au 1er janvier 2014. La réserve conjoncturelle sera ainsi fortement entamée.	du 12 octobre dernier, du projet de budget 2013 de l'Etat de Genève qui présentait un déficit de 278 millions, le Conseil d'Etat a déposé le 21 novembre un nouveau projet de budget qui prévoit un déficit réduit à 191 millions. Ce dernier intègre une actualisation des estimations fiscales, de nouvelles dépenses contraintes ainsi que des économies supplémentaires décidées par le Conseil d'Etat. La croissance des

Finance et impôts

Objectif 07-03 Réduire les risques auxquels est exposé l'Etat de Genève. Département rapporteur: DF Département(s) co-rapporteurs: DIP CHA DS DU DIME DSE DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
07-03.1	Entrée en vigueur de la loi	31/12/2012	100%	100%	0	La loi 10695 abrogeant la garantie de l'Etat sur les dépôts auprès de la Banque cantonale de Genève a été votée par le Grand Conseil le 10 juin 2011.	La loi 10695 entrera en vigueur le 1er janvier 2013.
07-03.2	Réalisation d'un inventaire des risques	31/12/2013	N/A	N/A		Un nouveau Responsable de la gestion globale des risques Etat (ou Risk Manager) a été recruté et une analyse de la situation est en cours pour pouvoir proposer une stratégie globale. Le périmètre du Risk Manager est, au moins dans une première phase, limité à la gestion des risques et non à la totalité des composantes du SCI. Le cadre conceptuel de gestion des risques qui sera défini remplacera la documentation existante dans ce domaine.	Au niveau des deux objectifs "réalisation d'un inventaire des risques" et "mise en oeuvre d'une stratégie de réduction des risques", les départements ont identifié des risques ainsi que des mesures de réduction des risques. Cependant le niveau de granularité et de suivi de ces mesures à ce stade est variable, raison pour laquelle aucun pourcentage de réalisation n'est donné. Un nouveau cadre conceptuel sera mis en place par le Risk Manager en 2013.
07-03.3	Mise en oeuvre d'une stratégie de réduction des risques	31/12/2013	N/A	N/A		Un nouveau Responsable de la gestion globale des risques Etat (ou Risk Manager) a été recruté et une analyse de la situation est en cours pour pouvoir proposer une stratégie globale. Le périmètre du Risk Manager est, au moins dans une première phase, limité à la gestion des risques et non à la totalité des composantes du SCI. Le cadre conceptuel de gestion des risques qui sera défini remplacera la documentation existante dans ce domaine.	Au niveau des deux objectifs "réalisation d'un inventaire des risques" et "mise en oeuvre d'une stratégie de réduction des risques", les départements ont identifié des risques ainsi que des mesures de réduction des risques. Cependant le niveau de granularité et de suivi de ces mesures à ce stade est variable, raison pour laquelle aucun pourcentage de réalisation n'est donné. Un nouveau cadre conceptuel sera mis en place par le Risk Manager en 2013.

M Finance et impôts

Objectif 07-04 Adapter l'imposition des personnes morales découlant d'un éventuel accord entre l'UE et la Suisse de façon à assurer le maintien à Genève du négoce international et des entreprises multinationales.

Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
07-04.1	Ouverture d'une consultation avec les communes et les partenaires sociaux en vue du dépôt de projets de loi dès l'adoption par les chambres fédérales du nouveau cadre fiscal		N/A	N/A		Cet objectif n'a pas été assorti d'étapes annuelles, dès lors que le canton de Genève n'en maîtrise pas le calendrier. Toutefois, le Conseil d'Etat suit d'extrêmement près l'avancement de ce dossier. En juin 2012, la Conférence des gouvernements cantonaux a approuvé l'ouverture d'un nouveau dialogue avec l'UE sur l'imposition des entreprises et le Conseil fédéral a adopté le texte du mandat relatif à ce dialogue. Comme le canton de Genève l'avait anticipé, les statuts fiscaux cantonaux devraient disparaître à moyen terme. Depuis 2011, Genève se prépare à adopter le moment venu un nouveau cadre fiscal garantissant le maintien des entreprises concernées avec les milliers d'emplois qu'elles génèrent, tout en préservant un équilibre acceptable avec les communes et des effets supportables pour les finances publiques cantonales. Le processus est mené en étroite concertation avec toutes les parties concernées, dans l'optique de trouver une solution consensuelle pour la défense de l'intérêt général du canton. En octobre 2012, le Conseil d'Etat a indiqué publiquement qu'une réduction de l'imposition de l'ensemble des personnes morales apparaît inéluctable, précisé que l'imposition effective de ces dernières devrait idéalement se situer aux alentours de 13% et souligné qu'une telle réforme ne sera pas possible sans d'importantes compensations de la part de la Confédération. Ce faisant, il a ouvert le débat au niveau national, certains autres cantons commençant également à prendre publiquement position dans ce dossier.	Issue des négociations menées entre la Suisse et l'UE, en principe courant 2013, puis élaboration du nouveau cadre légal national dans le contexte de RIE III, incorporant des mesures compensatoires.

M Finance et impôts

Objectif 07-05 Simplifier la taxation immobilière en respectant une neutralité globale des recettes. Département rapporteur: DF Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
07-05.1	Rédaction des projets de loi	31/12/2012	100%	100%		Les avant-projets suivants ont été rédigés : - Avant-projet de loi abrogeant les droits d'enregistrement et de timbre - Avant-projet de loi relatif à un impôt sur les gains immobiliers - Avant-projet de loi relatif à un impôt sur les successions et les donations entre vifs - Avant-projet de loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (estimation du parc immobilier non locatif selon le droit fédéral harmonisé)	Dépôt des projets de loi.
07-05.2	Consultation des milieux intéressés	31/12/2012	100%	100%	0	La consultation a été lancée le 26 septembre 2012 avec un délai de réponse au 30 novembre 2012.	Examen des prises de position des milieux intéressés, échanges éventuels avec ces derniers puis dépôt des projets de loi.
07-05.3	Dépôt des projets de loi	31/12/2013	N/A	N/A			Dépend du résultat de la consultation des milieux intéressés.
07-05.4	Adoption par le Grand Conseil	31/12/2013	N/A	N/A			Dépend du dépôt des projets de loi.
07-05.5	Mise en vigueur	31/12/2013	N/A	N/A			Dépend de l'adoption des projets de loi.

N Culture, sports et loisirs

N01 Culture

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Projet de loi sur la culture

Le projet de loi sur la culture a été déposé début 2012. Il a été examiné par la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport qui l'a adopté et transmis au Grand Conseil. Une « Déclaration d'intention pour la mise en place d'une politique culturelle concertée et renforcée » a été signée par le conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport et le conseiller administratif de la Ville de Genève chargé du département de la culture et du sport. La concertation concerne prioritairement les institutions d'importance régionale.

Fondation romande pour le cinéma

La fondation romande pour le cinéma, Cinéforom, a pour but de soutenir les projets cinématographiques romands grâce à un partenariat entre les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Jura, ainsi que les villes de Genève et Lausanne. Un nouveau projet de loi accordant une aide financière sur deux ans a été déposé.

Prix du cinéma suisse

La candidature conjointe du canton et des villes de Genève et Zurich a remporté l'appel à projet pour la remise des prix du cinéma suisse durant les quatre prochaines années.

Interventions artistiques sur la ligne de tram TCOB

Suite au retrait du projet de loi relatif au projet d'interventions artistiques sur la ligne du tram TCOB, le projet a été redimensionné. L'exécution des premières interventions sélectionnées a débuté en fin d'année. Ce projet est financé par l'Etat via le budget du Fonds cantonal d'art contemporain conjointement avec les villes de Genève, Onex, Lancy, Confignon et Bernex, ainsi qu'avec des fonds privés.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Dispositif Ecole & Culture

Développé à partir du plan d'actions écoles, arts et culture, le dispositif Ecole & Culture a été

implanté dans l'enseignement obligatoire. Il vise à garantir un accès à la culture à tous les élèves. Dès la rentrée scolaire 2013, l'enseignement postobligatoire devrait rejoindre ce nouveau dispositif.

De nombreux partenariats ont été développés notamment par le renforcement des liens entre le DIP, les organismes et acteurs culturels dans le cadre des conventions de subventionnement. Les écoles accréditées sont des partenaires privilégiés du DIP pour développer des projets (orchestres en classe avec le Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre et l'Accademia d'Archi, ainsi qu'un projet autour du Sacre du printemps avec l'Atelier danse Manon Hotte).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Musées

Le projet de loi concernant le renouvellement des conventions de subventionnement 2012-2015 a été déposé en début d'année au Grand Conseil.

Résidences

- Le canton dispose d'une nouvelle résidence d'artiste à New York disponible chaque année pour les artistes genevois, en collaboration avec les cantons de Vaud et du Jura qui l'utiliseront six mois par an.
- Le projet Ambassy of foreign artists a vu le jour au sein de la Maison Baron, entièrement réaménagée et qui accueille désormais des artistes étrangers pour de courtes résidences.
- Une résidence au CERN ou « Prix collide » avec bourse pour un artiste genevois a été créé avec la Ville de Genève et le CERN.

Compagnies de danse et de théâtre

Neuf compagnies ont pu bénéficier d'un renouvellement ou d'une nouvelle convention, dont cinq avec Pro Helvetia et la Ville de Genève et une avec le canton de Vaud.

Tricentenaire de Jean-Jacques Rousseau

Onze projets ont pu être soutenus grâce au crédit accordé via le Fonds grandes manifestations.

Grandes institutions

- Les conventions Théâtre, Musique, Cinéforom et Confédération des écoles genevoises de musique (CEGM) ont été évaluées.
- Les renouvellements des conventions OSR, OCG, Contrechamps, Concours de Genève, AMR, Théâtre de Carouge, FAD, Am Stram Gram, Marionnettes de Genève, Théâtre du Loup, Cinéforom et CEGM, ont été préparés.

Artistes préprofessionnels

Des compagnies préprofessionnelles ont été soutenues, en lien avec l'accent mis sur le soutien à la relève ainsi que sur l'enseignement artistique de base.

Ecoles de musique, danse et théâtre

Dans le cadre de l'harmonisation des conditions cadres d'enseignement des écoles d'enseignement artistique accréditées, les onze écoles ont signé une convention collective de travail. Des compléments de subventions pour atteindre les conditions de base sont prévus dans la loi 10780.

N02 Sport

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Concept cantonal et loi sur le sport

Le concept cantonal du sport et sa mise en œuvre ont été définis en collaboration avec les communes et les milieux sportifs. Dans cette perspective, une nouvelle loi cantonale sur le sport sera présentée au Grand Conseil et devrait déployer ses effets dès 2013.

Sport-art-études

Le canton a assuré des prestations de sport-artétudes pour plus de 500 élèves, en particulier au sein du cycle d'orientation et de l'enseignement postobligatoire. Les prestations comprennent un aménagement de la scolarité ou de l'horaire des élèves ainsi que des mesures de soutien pédagogique et une coordination avec les milieux sportifs.

Manifestations sportives

Dans le domaine des manifestations sportives, une fondation destinée à soutenir les organisateurs de manifestations sportives d'envergure devrait être créée, en collaboration étroite avec la Ville de Genève et les communes.

Aide aux associations sportives

Le canton a contribué au fonctionnement de

l'association Genève Futur Hockey, premier centre de formation de la relève sportive soutenu par les collectivités publiques. Il a également contribué à jeter les bases du projet Genève Education Football qui vise à améliorer la qualité de formation des talents dans le football genevois dans le cadre d'une collaboration avec l'ensemble des clubs du canton ainsi que de l'Association cantonale genevoise de football.

Sant'e'scalade

Le canton a poursuivi son soutien à l'automne 2012 à la mise en œuvre du programme Sant'e'scalade qui a préparé plus de 3'369 élèves dans le cadre de 69 projets à la Course de l'Escalade, un chiffre en constante augmentation.

Jeux de Genève

Le canton a participé directement avec l'Association genevoise des sports, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises, à l'organisation des premiers Jeux de Genève rénovés qui ont réuni 1'804 sportifs dans 21 disciplines les 12 et 13 mai 2012.

Sport pour tous

Dans le cadre de la promotion du sport pour chacun, des projets pilotes ont été identifiés s'inscrivant dans la politique de cohésion sociale en milieu urbain.

Infrastructures sportives

Le canton a travaillé avec la Ville de Genève, la Ville de Lancy et le club du Genève-Servette Hockey Club à l'identification d'un lieu de construction pour une nouvelle patinoire. Le site du Trèfle Blanc a été retenu. Il a également jeté les bases d'une planification coordonnée avec les communes des nouvelles infrastructures sportives dans le canton.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Team Genève 2012

Le canton a mis en œuvre en 2012, en collaboration avec la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises, le programme « Team Genève 2012 » de soutien aux sportives et sportifs genevois pour les Jeux olympiques et paralympiques de Londres 2012.

Relève sportive

Le canton a jeté les bases d'une politique de soutien à la relève sportive qui repose sur une spécialisation de Genève dans un nombre limité de disciplines sportives et dans la création de centres nationaux ou régionaux de formation dans le cadre d'une approche intercantonale.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

3^{ème} Forum cantonal du sport

Le canton a organisé en février 2012 le 3 eme Forum cantonal du sport qui rassemble l'ensemble des acteurs publics et privés du sport à Genève. Il a également participé à l'organisation de l'hommage aux championnes et champions suisses organisé pour la première fois conjointement par les collectivités publiques genevoises.

Formation des moniteurs Jeunesse + Sport (J+S)

Le canton a organisé 43 cours de formation dans 18 disciplines sportives pour environ 900 moniteurs Jeunesse + Sport, dont trois cours spécifiquement destinés à l'enseignement du sport pour des enfants de cinq à dix ans. L'effort de formation du canton de Genève a permis de déclencher l'octroi par la Confédération de plus de deux millions de subventions pour les clubs sportifs genevois.

Servette Football Club

Le canton s'est investi lorsque Servette Football Club a été menacé de faillite au printemps 2012, en offrant ses bons offices à d'éventuels repreneurs et auprès de l'Association Suisse de Football.

Commission cantonale d'aide au sport

Le canton a apporté son soutien à la commission cantonale d'aide au sport dans les travaux de structuration et de mise à jour des critères d'attribution du Fonds de l'aide au sport issu de la part des bénéfices de la Loterie Romande destinée au domaine du sport.

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Conseils et préavis

Les architectes du service des monuments et des sites (SMS) apportent leurs conseils aux propriétaires de bâtiments protégés et à leurs mandataires, instruisent les requêtes en autorisation de construire en soumettant les projets au préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), effectuent les suivis des préavis et des chantiers en se prononçant sur les réserves d'exécution.

Préavis délivrés	2010	2011	2012
CMNS	1'514	1'842	1'782
SMS	1'104	1'373	1'325

Mesures de protection

Arrêtés de classement	2010	2011	2012
Arrêtés adoptés	1	1	4
Arrêtés contestés	1	1	2
Arrêtés confirmés après recours	1	1	3
Arrêtés annulés après recours	0	0	0

Les quatre arrêtés de classement 2012 concernent deux villas Art Nouveau aux Eaux-Vives (Louis Vial, 1910) (recours), la villa Boccard (Genève-Petit-Saconnex, Maurice Braillard, 1938) et le bâtiment administratif de l'ancienne usine Tavaro (Genève-Petit-Saconnex, Georges Addor, 1956). Le Tribunal fédéral a confirmé le classement du restaurant Le Relais de l'Entrecôte.

Arrêtés d'inscription à l'inventaire	2010	2011	2012
Arrêtés adoptés	6	5	13
Arrêtés contestés	1	0	0
Arrêtés confirmés après recours	1	1	0
Arrêtés annulés après recours	0	0	1

Subventions à la restauration de bâtiments

La commission d'attribution a statué sur 52 demandes de subvention pour des travaux de restauration sur des bâtiments protégés destinés à de l'habitation (SRB). Un montant de 1'578'821 francs a été engagé, alors qu'une somme de 1'680'110 francs a été payée aux propriétaires à l'issue des travaux pour 33 chantiers. Le Fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites (FMNS) a permis d'octroyer des subventions pour un montant de 302'000 francs et de verser la somme de 408'900 francs pour des chantiers de restauration.

Montants engagés (en CHF)	2010	2011	2012
Arrêtés adoptés	6	5	13
SRB	1'391'902	1'321'270	1'578'821
FMNS pers. physiques	447'093	259'400	245'600
FMNS institutions privées	162'523	544'300	36'900
FMNS communes	62'500	0	19'500
Total	2'064'018	2'124'970	1'880'821
Montants versés (en CHF)	2010	2011	2012
SRB	1'288'765	1'756'970	1'680'110
FMNS pers. physiques	172'000	249'300	228'900
FMNS institutions privées	270'700	290'807	180'000
FMNS communes	62'500	0	0
Total	1'793'965	2'297'077	2'089'010

Découvertes archéologiques

L'année 2012 a été particulièrement riche en découvertes, incluant notamment les vestiges d'un quartier antique sur le chantier de rénovation de l'Alhambra, une église funéraire datant du 6ème siècle à l'esplanade Saint-Antoine, une centaine de blocs calcaires funéraires datant du 1er siècle de notre ère à Carouge.

Publications et Journées du patrimoine

Les Journées européennes du patrimoine ont accueilli 6'000 visiteurs sur vingt sites. L'office du patrimoine et des sites a par ailleurs dirigé l'édition de publications spécialisées, notamment un numéro hors-série de la revue Patrimoine et architecture consacré au Lignon, un cahier recensant les chantiers de protection du patrimoine des années 2005 à 2010, et un livre sur l'histoire de la Société des instruments de physique (SIP) et de ses bâtiments.

Outre la rédaction d'articles dans des revues spécialisées, des contributions à l'enseignement universitaire et des conférences, des visites et journées portes ouvertes ont été organisées tout au long de l'année, où archéologues, historiens, historiens d'art et architectes de l'office ont été très présents au sein de la cité.

Culture, sports et loisirs

Tableau synthétique de suivi du programme de législature

Objectif 01-06 Elaborer une politique culturelle cantonale.

Département rapporteur: DIP
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-06.1	Mise en place et exécution d'une politique cantonale de la culture	31/12/2013	100%	100%	③	Déclaration d'intention signée entre le Département de la Culture et du Sport de la Ville de Genève et du DIP autour des institutions d'intérêt stratégique.	Travaux de concertation avec la Ville de Genève et les communes en vue de la répartition des compétences telles que prévues par le PL 10908.
01-06.2	Entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les arts et la culture	31/12/2013	100%	100%	3	Examen du projet de loi sur la culture par la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport : auditions des différents partenaires de la culture et préavis positif de la commission. -Transmission du PL au Grand Conseil.	Vote du PL.
01-06.3	Mise en oeuvre du [dispositif d'enseignement artistique de base]	31/12/2013	100%	100%	0	La réforme est réalisée.	
01-06.4	Développement du projet cinéma	31/12/2013	75%	100%	①	-Elaboration d'un nouveau projet de loi accordant une aide financière sur deux ans à la Fondation romande pour le cinéma. - La candidature conjointe du canton et de la Ville de Genève et de Zurich a remporté l'appel à projet pour la remise des prix du cinéma suisse durant les quatre prochaines années.	- Remise des prix du cinéma suisse à Genève en 2013.
01-06.5	Interventions artistiques sur [la ligne du tramway Meyrin-Cornavin-Bernex]	31/12/2013	75%	100%	(2)	Le projet est poursuivi et sera réalisé en partenariat avec la Ville de Genève, les communes et le secteur privé. - Déclaration d'intention signée par toutes les communes et le canton pour la réalisation du projet. La participation financière de toutes les communes est confirmée.	-Confirmation des soutiens privés.

Culture, sports et loisirs

Objectif 01-07 Elaborer une politique du sport. Département rapporteur: DIP

Département(s) co-rapporteurs: DU DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-07.1	Concept cantonal du sport et nouvelle loi en collaboration avec les milieux sportifs et les communes.	31/12/2013	75%	100%	①	 Elaboration du concept cantonal du sport. Travaux préparatoires de l'avant-projet de loi. Validation de l'avant-projet de loi par le comité de pilotage et le Conseiller d'Etat 	Mise en consultation de l'avant-projet de loi et dépôt du projet de loi au Grand Conseil en 2013.
01-07.2	[Valorisation du sport dans le parcours parascolaire et périscolaire]	31/12/2013	75%	100%	①	 Identification de projets pilotes. Concertation avec le projet "Accueil à journée continue". Concertation avec les milieux sportifs. 	Mise en oeuvre de projets pilotes à l'automne 2013.
01-07.3	[Mise en place du dispositif sport-art-études]	31/12/2013	100%	100%	(3)	Extension et renforcement du dispositif sport-art-études au cycle d'orientation et au postobligatoire.	- Labellisation de plusieurs établissements par Swiss Olympic.
01-07.4	Mise en place d'une fondation pour le sport et d'une politique d'accueil pour les grands événements		75%	100%		Adoption par le Conseil d'Etat et dépôt au Grand Conseil du projet de loi 10880.	- Examen du projet de loi 10880 par la commission des finances Vote du projet de loi 10880 par le Grand Conseil.
01-07.5	Promotion du sport pour chacun-e	31/12/2013	75%	100%	1	 Accompagnement de l'extension du projet Sant'e'scalade. Identification de projets pilotes dans le cadre du projet "Politique de la ville". 	Développement de projets de soutien à la pratique sportive dans les quartiers à besoins prioritaires.
01-07.6	Organiser à l'échelle régionale avec l'Association genevoise des sports nouveaux "Jeux de Genève"	31/12/2013	100%	100%	٥	- Organisation des Jeux de Genève les 12 et 13 mai 2012.	Extension des Jeux de Genève de 2014 à l'ensemble de l'agglomération franco-valdo-genevoise.
01-07.7	Réalisation, avec les communes et le secteur privé, d'infrastructures sportives et d'une patinoire		50%	100%	(3)	- Choix du site de la patinoire. - Travaux préparatoires pour la planification cantonale des infrastructures sportives.	- Etude et rapport de faisabilité technique et financière. - Création d'une plateforme de concertation avec la Ville et les communes sur les infrastructures sportives.

Objectif 04-06.b Elaborer une véritable politique de la ville axée sur la culture.

Département rapporteur: DIP **Département(s) co-rapporteurs:**

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.b.1	voir livrables de l'objectif 01.06	31/12/2013	N/A	N/A			

N Culture, sports et loisirs

<u>Objectif 04-06.c</u> Elaborer une véritable politique de la ville axée sur le sport. Département rapporteur: DIP Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.c.1	voir livrables de l'objectif 01.07	31/12/2013	N/A	N/A			

O Autorité et gouvernance

O01 Grand Conseil O02 Constituante

Pour ces programmes, se reporter aux publications des entités concernées.

O03 CONSEIL D'ÉTAT

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Que ce soit le financement de grandes infrastructures, les questions de sécurité publique, la péréquation financière ou le soutien à la Genève internationale, de nombreux domaines relèvent de compétences fédérales ou intercantonales. Pour défendre les intérêts de Genève dans les dossiers fédéraux et intercantonaux majeurs, le Conseil d'Etat inscrit dans la durée son lien avec la Berne fédérale en s'appuyant sur le service des affaires fédérales et intercantonales de la chancellerie d'Etat. Dans la continuité du travail déjà entamé par les attachées aux questions fédérales, la tâche du service s'articule autour de trois piliers: les ordres de mission qui leur sont confiés directement par le Conseil d'Etat, la veille informative sur les dossiers qui concernent Genève et l'organisation de rencontres et d'événements. Le service assure aussi le lien administratif avec la Conférence des gouvernements cantonaux et la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale.

Les actions de lobby pour l'extension de la gare Cornavin, la défense du budget des hautes écoles, le renouvellement du moratoire pour la clause du besoin, la compensation des primes d'assurance surévaluées depuis 1996, les financements nature et paysage, de même que la rédaction de la loi concernant les loteries figurent au nombre des missions confiées en 2012 par le gouvernement au service des affaires fédérales et intercantonales.

Avec le soutien du service des affaires fédérales et intercantonales de la chancellerie d'Etat, le Conseil d'Etat *in corpore* s'est déplacé à Berne le 5 juin 2012 pour présenter la Métropole lémanique aux parlementaires fédéraux, mais surtout pour les sensibiliser à la question cruciale de l'extension de la gare Cornavin.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'accomplissement des fonctions et des engagements institutionnels du Conseil d'Etat est assuré grâce au soutien des services généraux de la chancellerie d'Etat, état-major du gouvernement cantonal.

Secrétariat du Conseil d'Etat

Durant l'année 2012, dans le cadre de sa mission d'appui aux décisions gouvernementales, la chancellerie d'Etat a assuré la préparation administrative et le suivi de 41 séances hebdomadaires du Conseil d'Etat, au cours desquelles plus 6'500 dossiers ont été traités. Chacune de ces séances a donné lieu à un communiqué ou point de presse afin de rendre publiques les principales décisions gouvernementales. Le Conseil d'Etat a en outre siégé en séance extraordinaire à 22 reprises (deux fois plus qu'en 2011) dans le cadre de la préparation du plan financier quadriennal et de l'élaboration du projet de budget 2013. Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a effectué l'enregistrement et le suivi de 2'300 courriers adressés au gouvernement, auxquels une réponse a été apportée.

Appui juridique

La direction des affaires juridiques et le service de la législation de la chancellerie ont développé et renforcé en 2012 leur activité de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat. Celleci s'est traduite en 2012 par de nombreuses demandes d'avis de droit, analyses, rapports (notamment la partie « recevabilité » des rapports d'initiatives populaires), élaborations et contrôles d'actes normatifs ou de directives, conduites de procédures judiciaires, préparations des décisions du Conseil d'Etat statuant comme juridiction administrative et suivis de projets en commission parlementaire, notamment en commission législative et en commission des droits politiques.

L'activité d'assistance de technique législative, destinée aux différents acteurs du processus législatif, s'est concrétisée par la correction formelle de centaines de textes à caractère juridique, qui doivent obtenir un visa avant leur adoption par le Conseil d'Etat, mais aussi dans une optique de collaboration décloisonnée - par des conseils personnalisés aux départements et des actions de formation pour l'ensemble du personnel de l'Etat (séminaires de technique législative, de maîtrise de la « Solution Internet pour la Législation » (SIL), formations à la demande et organisation pour la deuxième année de deux conférences transversales des métiers du droit, les « cafésjuridique »).

Chiffres-clés	2010	2011	2012
Textes de portée juridique	576	621	712
Arrêtés de publication	159	115	112
Arrêtés de promulgation	149	110	115
Règlements	119	105	102
Arrêtés divers	24	22	30

Dans une perspective d'amélioration de l'information au public, le recueil systématique genevois (RSG) est présenté sur Internet en version « consolidée », actualisée en continu, offrant ainsi en libre accès l'état le plus récent du droit, enrichi de nombreuses informations supplémentaires, notamment sur les textes légaux en cours d'élaboration. Par ailleurs, la législation est également accessible au moyen de la « Solution Internet pour la Législation » (SIL). De nouvelles fonctionnalités (comparaison de textes, mise en évidence de la partie du texte modifiée) permettent en outre à l'utilisateur de visualiser avec précision les dispositions légales modifiées et de mieux en appréhender la teneur.

Enfin, la nouvelle version enrichie du « Droit genevois 1997-2012 » permet une vision « historique » de la législation, en rendant accessible sur un seul support l'équivalent de toutes les versions successives du recueil systématique genevois et du recueil officiel chronologique parues de 1997 à fin 2012, soit 60 versions complètes du RSG.

Genève à Berne, dans la durée

En 2012, les conseillers fédéraux Alain Berset et Ueli Maurer ont été invités par le Conseil d'Etat à Genève. A l'occasion de la visite de M. Berset, le Conseil d'Etat a notamment présenté l'avance importante du canton sur le dossier électronique du patient et le fonctionnement et le développement du réseau de soins le plus grand de Suisse. Le conseiller fédéral Ueli Maurer a visité le World Economic Forum et a participé à une discussion sur l'économie genevoise et le poids de la Genève internationale.

A noter la présence, le 19 novembre, de la commission de politique extérieure du Conseil national qui a tenu sa séance à Genève, occasion de sensibiliser les députés fédéraux à la question cruciale pour notre canton de l'imposition des entreprises.

Par ailleurs, au mois de décembre, les désormais traditionnelles marmites de l'Escalade ont été distribuées à tous les parlementaires fédéraux, aux conseillers fédéraux ainsi qu'aux secrétaires des commissions parlementaires. Enfin, les efforts de sensibilisation des médias alémaniques ont entre autres permis qu'une édition spéciale consacrée à Genève – immédiatement épuisée – paraisse dans le journal « Der Sonntag » le 29 juillet 2012.

Assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat

De nombreux événements sont organisés dans la perspective d'assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat. Ainsi, une trentaine de repas protocolaires et de rencontres de travail autour de déjeuners ou dîners ont été offerts par le Conseil d'Etat à diverses personnalités. Dans ce même but, des visites de courtoisie ont été organisées à l'occasion de l'arrivée à Genève de nouveaux ambassadeurs (23), de nouveaux consuls (2) ou en l'honneur de personnalités de passage (2). Les cérémonies de prestation de serment (conseiller d'Etat, conseiller administratif, policiers, agents de détention), fêtes patriotiques et séminaires extra muros du Conseil d'Etat s'ajoutent à cette activité.

Cette année, une visibilité particulière a été donnée au 10^{ème} anniversaire de l'adhésion de la Suisse à l'ONU, visibilité qui s'est traduite par le soutien à diverses manifestations, dont l'ouverture inédite au public du Palais des Nations pour des manifestations culturelles ou la venue à Genève du secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon. Des manifestations ont également été mises sur pied afin de promouvoir le rayonnement de Genève à l'étranger et en Suisse.

Comme le veut la tradition, le Conseil d'Etat a reçu en visite confédérale deux autres gouvernements cantonaux, à savoir les Conseils d'Etat de Saint-Gall et du Tessin.

Le canton de Genève a maintenu sa tradition d'accueil de chefs d'Etat et de gouvernement atterrissant sur le territoire genevois. Ont notamment été accueillis Messieurs Jean-Marc Ayrault, premier ministre français, Manuel Barroso, président de la Commission européenne et Moncef Marzouki, président de la Tunisie.

Enfin, environ 470 invitations adressées au Conseil d'Etat, 23 demandes de participation à des comités d'honneur et six sollicitations de textes destinés à des publications ont été examinées. A cela s'ajoutent l'examen et le traitement de 109 requêtes soumises au Conseil d'Etat pour financement de réceptions organisées par des tiers, vins d'honneur initiés par le canton ou livraisons de vin de l'Etat à titre de contribution.

O04 Services généraux

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Harmonisation des comptes et intercommunalité

Le service de surveillance des communes (SSCO) est en charge de la mise en place du « Modèle de compte harmonisé 2 » dans les communes genevoises avec comme objectif une entrée en vigueur pour les budgets 2016 des communes. A cet effet, un groupe de travail technique a été mis sur pied en collaboration avec le département des finances et l'Association des communes genevoises et s'est réuni une douzaine de fois au cours de l'année. Un projet de nouveau règlement sur les finances municipales sera présenté au Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2013.

Le SSCO a également mis en consultation un projet de modification de la loi sur l'administration des communes (LAC) portant sur la création d'une nouvelle forme d'intercommunalité. Cette modification de la LAC se veut une mise en œuvre de l'article 136 de la nouvelle constitution genevoise traitant de la collaboration intercommunale.

Archives numériques

En 2012, les archives d'Etat ont poursuivi leur projet pilote d'archivage numérique en collaboration avec la direction générale des systèmes d'information (DGSI) et les archives fédérales. L'ensemble des réalisations développées en 2011 et 2012 prouve que le service est capable de maîtriser un processus d'archivage électronique de bout en bout. Il s'agira ensuite de mettre ce projet en production. Les archives d'Etat, en collaboration avec le groupe de coordination de l'archivage, ont rédigé un concept de bonne gouvernance des documents électroniques au sein de l'administration. Il pose le cadre général et les principes visant une gestion documentaire efficiente dans les systèmes d'information, tout en respectant les contraintes juridiques, comme celles liées à la protection des données personnelles ou encore celles concernant la préservation de la valeur légale des documents électroniques.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Evaluation des politiques publiques

La Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) travaille sur mandat du Conseil d'Etat, des commissions de contrôle de gestion et des finances du Grand Conseil ou, à défaut, sur sa propre initiative. En 2012, la CEPP a terminé trois évaluations confiées par la commission de contrôle de gestion sur les sujets suivants : la politique de protection contre le bruit (routes, établissements publics, voisinage), la politique de formation de la police et la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale (LGI). En outre, sur mandat du Conseil d'Etat, la CEPP a pris en charge l'évaluation du vote électronique, prévue à l'article 189A de la loi sur l'exercice des droits politiques (fin des travaux en 2013). Elle a enfin instruit deux dossiers, l'un sur la politique d'accueil continu (parascolaire), en concertation avec le DIP (évaluation suspendue par la suite), l'autre - en autosaisine - sur les mesures de soutien aux proches aidants dans le contexte des soins à domicile (élaboration d'une esquisse de projet).

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2012, l'office cantonal de la statistique (OCS-TAT) a diffusé près de septante publications de la collection Informations statistiques, éditées en format électronique uniquement et téléchargeables depuis son site Internet (http://www.ge.ch/ statistique). La plupart présentent des résultats statistiques réguliers accompagnés de brefs commentaires. L'OCSTAT a aussi diffusé cinq publications dans les collections Coup d'œil et Communications statistiques, éditées sur papier et téléchargeables. Dans le cadre de l'analyse « La précarité à Genève dans une optique territoriale », cette problématique a été étudiée au moyen de dix indicateurs pertinents. Les résultats des enquêtes sur la structure des salaires (LSE) 2010 et sur la population active (ESPA) 2000-2009 ont été présentés dans deux publications distinctes. Des éclairages nouveaux ont été donnés dans l'étude intitulée « La violence domestique en chiffres, année 2011 », élaborée dans le cadre d'un partenariat avec le bureau du Délégué aux violences domestiques. Une autre étude, « Système statistique du parc immobilier et statistique de la construction », a abordé l'approche méthodologique du domaine. Enfin, dans le cadre de la Métropole lémanique, les offices de statistique vaudois et genevois ont élaboré un mémento présentant des tableaux synthétiques qui comparent la Métropole lémanique avec la Suisse et les deux cantons entre eux.

Contrôle de la conformité des décisions communales

Le secteur des actes communaux du SSCO a examiné en 2012, comme le demandent ses tâches ordinaires, la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmis aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis. Il a préparé les décisions du département et les arrêtés du Conseil d'Etat les approuvant, ainsi que, dans certains cas, des projets de loi devant être approuvés par le Grand Conseil ou des lettres du Conseil d'Etat en sa qualité d'autorité en matière de surveillance des communes. Il a également œuvré en qualité de secrétaire de délégations du Conseil d'Etat dans le cadre de deux procédures disciplinaires.

Durant l'année, le secteur des finances communales du service de surveillance des communes a procédé à l'examen des budgets 2012 et des comptes 2010 des 45 communes du canton de Genève.

Туре	2010	2011	2012
Nb de résolutions	58	104	72
Nb de communications	131	176	117
Nb de délibérations	949	1'031	920
Total actes communaux traités	1'138	1'311	1'109
Nb de pris acte	192	212	186
Nb de transmis pour suite	103	159	100
Nb d'exécutoires	263	254	243
Nb de décisions	318*	635	543
Nb d'ACE	262	51	37
Nb d'actes communaux annulés	9	18	7
Nb de remarques	198	175	157

^{*} la modification de la LAC en 2010 a confié au département l'approbation de la majorité des délibérations communales.

Archives d'Etat

Numérisation

Le programme de numérisation s'est poursuivi grâce aux ressources internes du service. Plus de 50'700 images de documents d'archives et d'inventaires manuscrits ont été prises en 2012. Actuellement, plus de 278'400 images sont mises en ligne et consultables gratuitement. Les répertoires d'état civil, du XVIe au XIXe siècle, notamment, ont tous été numérisés et sont disponibles via le site Internet du service.

Fonds d'archives

La campagne de restauration a permis le traitement de 75 documents de toute nature, soit des plans, des registres, des répertoires ou encore des pièces isolées, datant de 1342 aux années 1930. Parmi les versements de nature particulière, il convient de relever que l'ensemble des archives produites par l'assemblée constituante au cours de ses quatre années d'activité a été confié aux archives d'Etat.

Audits et expertises de l'ICF

L'inspection cantonale des finances (ICF) est l'organe de surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. En cela, elle a pour mission de contrôler le respect des principes de la gestion administrative et de la gestion financière (légalité, économie, efficacité et efficience) et d'être un pôle de compétences en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance. Elle effectue ses travaux dans le respect strict des normes de la profession d'auditeur comme l'atteste sa récente certification aux normes d'audit interne (IIA).

L'ICF organise souverainement son travail et possède tout pouvoir d'investigation. Elle effectue ses contrôles de sa propre initiative, selon un programme qu'elle remet au Conseil d'Etat, à la commission de contrôle de gestion et à la commission des finances, avec la possibilité d'inclure d'autres contrôles à caractère prioritaire:

- selon ses propres choix ponctuels;
- sur mandat conféré par le Conseil d'Etat;
- sur mandat conféré par le Grand Conseil, sa commission de contrôle de gestion ou sa commission des finances.

Elle procède a des:

- audits financiers (audit du compte de l'Etat; audit des comptes des filiales);
- · audits de gestion;
- · audits informatiques;
- audits de projet;
- audits de fraude.

Ses audits incluent la vérification de l'existence et de l'adéquation du système de gestion mis en place par l'administration (système de contrôle interne – SCI), qui doit inclure notamment des objectifs clairs et quantifiés, les instruments de mesure du pilotage y relatif et le contrôle de la réalisation des objectifs que l'administration s'est fixée.

En 2012, l'ICF a émis 43 rapports comprenant plus de 580 observations et recommandations. Par ces recommandations, l'ICF propose chaque année des économies de plusieurs millions.

O05 Développement durable

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Achats professionnels responsables

En complément au guide des achats professionnels publié en 2010 et dans la foulée de la formation développée en collaboration avec le canton de Vaud en 2011, deux sessions de cours ont été organisées en 2012. Cette formation offre aux participants un accompagnement personnalisé pour développer une politique d'achat intégrant les critères de développement durable.

La première session, adressée aux communes genevoises, s'est tenue le 16 octobre et le 9 novembre et a permis de réunir treize représentants de communes genevoises. La seconde session, organisée à l'attention d'un groupe test de huit entreprises installées sur le canton de Genève, a eu lieu le 19 octobre et le 30 novembre et se prolongera en 2013 par deux autres journées. Enfin, la publication d'une brochure relatant les différentes expériences menées par ce groupe test sera publié en juin 2013.

Parallèlement, le service cantonal du développement durable (SCDD) et la centrale commune d'achat (CCA) ont travaillé à l'actualisation des critères sociaux contenus dans le questionnaire destiné aux soumissionnaires dans la procédure des appels d'offre. Cette démarche vise à valoriser davantage la dimension sociale lors de l'attribution de marchés publics. Ces questionnaires révisés seront utilisés par la CCA au cours du premier semestre 2013.

Alimentation saine et durable

Mené en partenariat avec la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle et soutenu par Promotion Santé Suisse, le projet « Cuisinez malin! », dont l'objectif est de sensibiliser la population à une alimentation saine et respectueuse du développement durable, s'est poursuivi pour la quatrième année consécutive.

L'année 2012 a été l'occasion de mener plusieurs actions de communication (Slow Up, Festival Bimbadaboum ou encore la campagne PharmaGenève) et a vu la publication du recueil de recettes d'hiver qui est distribué de décembre 2012 à mars 2013 grâce à un large réseau de partenaires (Migros, FASE, Fourchette verte, Espace Terroir, etc.).

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Evolution de l'Agenda 21 du canton de Genève

La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60) étant valable jusqu'en 2014 et la nouvelle constitution genevoise ayant inscrit le développement durable dans ses dispositions générale, une réflexion de fond a été menée tout au long de l'année 2012 par le SCDD afin d'adapter les mission de l'Agenda 21 à un contexte qui a fortement évolué ces dix dernières années. Pour ce faire, deux études prospectives ont été réalisées en 2012. La première a été effectuée par le bureau Equiterre. Ce dernier a mené des entretiens avec le réseau de partenaires de l'Agenda 21 afin de dégager leurs visions et leurs attentes d'une révision de la loi. La seconde, assurée par le bureau Aboco, a permis de comparer les approches et leurs résultats entre le canton de Genève et l'Europe, plus particulièrement la France.

Ces deux études ont été présentées au Conseil du développement durable et ont été complétées par un atelier participatif impliquant les membres du conseil du développement durable et du comité de pilotage interdépartemental Agenda 21. Un rapport exposant plusieurs scénarios d'évolution de la loi sera présenté au Conseil d'Etat au second semestre 2013.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Soutien à la société civile

La bourse, le prix et la distinction cantonale du développement durable ont été décernés pour la onzième année consécutive le 15 juin 2012 lors d'une cérémonie officielle organisée à l'Ecurie des Vues à Coppet. Sur un total de vingt-huit dossiers concourant, le jury a retenu deux lauréats pour la Bourse, deux lauréats pour le Prix, une Mention pour le Prix et quatre lauréats pour la Distinction. Dotés respectivement de 30'000 francs et de 10'000 francs, valeur totale à répartir parmi les gagnants, la Bourse et le Prix permettront aux lauréats de concrétiser leurs projets ou de consolider leurs réalisations.

Soutien aux communes

Le canton soutient également les communes puisque huit d'entre elles (Bernex, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Confignon, Genève, Grand-Saconnex, Thônex et Onex) ont bénéficié d'une aide financière permettant la réalisation de projets particulièrement pertinents en matière de développement durable.

De plus, le SCDD a créé en 2012, en collaboration avec l'Association des communes genevoises, les « Rencontres communales du développement durable ». Organisées deux fois par an, ces rencontres ont pour objectif de favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques. Les deux thèmes abordés cette année, les achats professionnels responsables et les outils d'évaluation de la durabilité ont réuni une vingtaine de représentants communaux.

O06 Droits politiques

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le vote électronique en 2012

En 2012, le projet de vote en ligne a connu une avancée importante. Pour la première fois, les électrices et électeurs genevois ont pu élire en ligne. En effet, lors de l'élection de la Cour des comptes du 4 novembre, l'entier du corps électoral cantonal a pu choisir ses magistrats grâce à une nouvelle interface adaptée aux élections. Par ailleurs, le vote électronique a également été proposé à l'entier du conseil général pour la votation sur le projet de nouvelle constitution, le 14 octobre 2012. Au total, l'ensemble des Genevoises et des Genevois a eu à ce jour à quatre reprises la possibilité de voter en ligne lors de scrutins purement cantonaux, pour lesquels le plafond fédéral de 30% de l'électorat ne s'applique pas.

L'usage du système par les Suisses de l'étranger a continué de progresser. Parti de 31% en novembre 2009, le taux d'utilisation par les Genevois de l'étranger est monté à 39,6% en novembre 2010, puis à 44,3% en novembre 2011, pour atteindre 48,7% en septembre 2012, confirmant ainsi que ce nouveau moyen de voter répond aux attentes des expatriés.

Enfin, après un examen croisé des diverses solutions de vote électronique existant en Suisse, les cantons du Valais, d'Uri et d'Obwald ont annoncé en 2012 leur intention de collaborer avec Genève dans le cadre de l'hébergement offert par ce canton sur son application de vote en ligne.

Audit et accès au code source

L'alinéa 6 de l'article 60 de la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques (LEDP) stipule que le Conseil d'Etat fait auditer le système de vote électronique au moins une fois tous les trois ans et que les résultats de l'audit sont rendus publics. L'année 2012 coïncidait avec la première échéance triennale depuis la promulgation de cette disposition, le 1^{er} janvier 2010. D'entente avec la commission électorale centrale, la chancellerie d'Etat a mis en place un audit triple composé d'un test d'intrusion sur le cœur du système, d'un audit des fonctions cruciales du code de l'application (notamment celles qui garantissent l'anonymat du vote) et d'une évaluation des processus d'organisation des scrutins en vue d'une certification ISO 9000. Ces audits ont été effectués durant l'année 2012 et leurs résultats seront connus au printemps 2013.

Pour la première fois également, en 2012, des citoyens ont demandé à accéder au code source de l'application de vote électronique, en application de l'article 60 alinéa 10 de la LEDP.

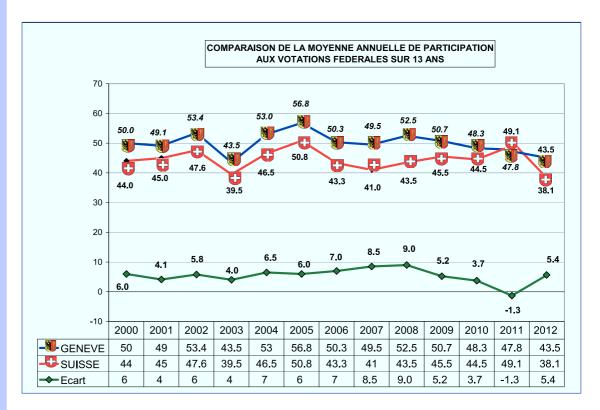
Cet accès leur a été accordé et c'est ainsi qu'un groupe emmené par le président du Parti pirate genevois, d'une part, et un étudiant de la Haute école spécialisée du canton de Berne, d'autre part, ont étudié le code. Leurs conclusions seront connues au printemps 2013. Genève est le seul des trois cantons pilotes en matière de vote électronique à autoriser l'accès au code source de son application.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2012, la chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des cinq votations fédérales, cantonales et/ou communales (Troinex et Ville de Genève), ainsi que l'élection complémentaire d'un conseiller d'Etat, l'élection complémentaire d'un conseiller administratif en Ville de Genève et l'élection générale des magistrats de la Cour des comptes. Le service des votations et élections a également géré le remplacement de 223 conseillers/ères municipaux/ales durant l'année.

S'agissant du contrôle des initiatives et référendums cantonaux et communaux, la chancellerie d'Etat a procédé au contrôle de 132'436 signatures pour:

- 4 initiatives cantonales;
- 1 référendum cantonal;
- 3 référendums communaux.



En ce qui concerne les initiatives et référendums fédéraux contrôlés par la chancellerie pour le compte des communes genevoises, ce sont 72'504 signatures qui ont été vérifiées de septembre 2011 à septembre 2012.

Enfin, la chancellerie d'Etat a traité 626'688 votes par correspondance et 61'803 votes par internet durant l'année 2012.

Dépouillement centralisé de l'élection de la Cour des comptes et de l'élection complémentaire au Conseil administratif de la Ville de Genève

Ces élections ont été dépouillées de façon centralisée le 4 novembre à Uni Mail. Quelque 800 jurés ont été convoqués pour l'occasion afin de trier, numéroter et saisir les bulletins des deux élections sur quelque 250 PC.

Pour cette opération, l'organisation générale a été modifiée puisque les votes par correspondance n'ont plus été transmis aux locaux de vote pour traitement. Ils ont été directement apportés du service des votations et élections à Uni Mail pour être entièrement dépouillés de façon centralisée sous la surveillance de la commission électorale centrale. L'objectif de cette méthode est de décharger les locaux de vote d'un travail lourd et inhabituel par rapport aux autres scrutins et d'éviter les nombreux risques de difficulté et d'erreur qui ont, par le

passé, entaché le dépouillement des élections, allant parfois jusqu'au dépôt de recours.

La préparation des bulletins au dépouillement a commencé dès 9h le dimanche matin pour permettre le démarrage du dépouillement proprement dit (soit la saisie des bulletins) à 12h01. Le vote par Internet ayant été proposé à l'ensemble du canton, c'est aussi à 9h que l'urne électronique a été décryptée en présence de la commission électorale centrale afin que les résultats de ce canal de vote soient disponibles dès midi. Cette organisation a très bien fonctionné, permettant de fournir au public et aux médias des résultats provisoires dès le début de l'aprèsmidi.

En conséquence, cette organisation sera reconduite et même renforcée lors des élections cantonales de l'automne 2013 du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

007 Genève internationale

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Le Conseil d'Etat a décidé en début d'année de soutenir la candidature de la Suisse pour l'accueil du Fonds vert pour le climat à Genève. Il s'est ainsi engagé à fournir, le cas échéant, un soutien financier pour le fonctionnement du fonds. Il a aussi participé activement à la campagne, notamment en mettant en place un comité de soutien de soixante personnalités, en produisant du matériel promotionnel et en fournissant des argumentaires. Malgré la qualité largement reconnue de la candidature genevoise, c'est finalement la ville de Songdo, en République de Corée, qui a été choisie. Cette décision s'explique en partie par une procédure de vote qui s'est avérée défavorable à la Suisse.

Le canton et la Confédération ont formalisé les termes de référence du groupe permanent conjoint sur les priorités de la Genève internationale en signant un mémoire d'entente précisant ses objectifs et modes de fonctionnement. Le groupe permanent conjoint a par ailleurs poursuivi ses travaux, qui ont notamment conduit à une augmentation du financement des prestations de sécurité fournies par la police genevoise à la Genève internationale.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le développement du projet de centre pour la coopération mondiale à Penthes s'est poursuivi. A la suite de l'appel d'offres lancé en 2011, le Conseil d'Etat a décidé de retenir les propositions présentées par l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et de développement en les priant de présenter un projet commun (ce qu'ils ont fait au début de l'automne).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le groupe interdépartemental aux affaires internationales s'est réuni à intervalles réguliers tout au long de l'année. Il a principalement fonctionné comme instance d'échange d'informations sur les questions d'accueil de la Genève internationale et de préavis sur des demandes de soutien présentées par des ONG, avec l'appui de la chancellerie, qui a instruit 19 demandes ponctuelles de financement de projets à Genève (formations, conférences, etc.), avec réponse favorable pour douze d'entre elles.

La commission consultative sur la Genève internationale a mis en place deux groupes de travail. Le premier a conduit à une recommandation de la commission au Conseil d'Etat selon laquelle le plan directeur de quartier Jardin des Nations devrait être traité comme un plan stratégique de développement. Le second a permis de réaliser une cartographie des formations disponibles à Genève dans le domaine de la coopération internationale.

Les efforts en matière de communication ont été poursuivis. Le site Internet s'est notamment enrichi d'une série de quarante clips réalisés par la RTS sur les métiers de la coopération internationale à Genève. Un ouvrage rassemblant une sélection d'images du photographe Christian Lutz couvrant dix-huit mois d'actualité de la Genève internationale a par ailleurs été publié en fin d'année.

Accueil et suivi des ONG

Le canton de Genève a poursuivi sa politique d'implantation d'organisations non gouvernementales (ONG) et favorisé l'ouverture en 2012 de 25 nouveaux secrétariats; 19 sièges (dont Disability Council International et Wikimedia Chapters Association) et six représentations (dont Center for Reproductive Rights et Danish Refugee Council).

Le bureau ONG a délivré sur place et grâce à son site Internet tout lien ou conseil utile (droit, permis, visas, réseaux, etc.) au bon fonctionnement des ONG à Genève. Les pages Internet du Centre d'accueil – Genève internationale (CAGI) destinées aux ONG, réorganisées en 2012, ont reçu plus de 600'000 visites, soit 60% de la fréquentation totale du site du CAGI. Le bureau ONG a entrepris simultanément avec la Fondation pour le centre international de Genève (FCIG) une évaluation détaillée des disponibilités immobilières et contribué à la mise sur pied du 10ème Rassemblement pour les droits humains.

Convivialité avec les organisations internationales et les diplomates

Des liens étroits ont été entretenus avec la communauté diplomatique lors d'événements conviviaux (cirque Knie, concerts d'été, cinéma, musées, Fêtes de Genève, etc.). Le canton a contribué en outre à des programmes visant à favoriser le rayonnement de Genève et à resserrer les liens entre population et organisations internationales. Le canton a participé enfin au suivi de l'enquête de satisfaction auprès de visiteurs internationaux en collaboration avec Genève Tourisme.

O08 Régional et transfrontalier

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Développer des politiques publiques coordonnées ou communes au niveau transfrontalier

Le 28 juin 2012, les partenaires français, vaudois et genevois ont signé la charte 2012 du

projet d'agglomération. La charte 2012 livre la vision de l'organisation du territoire à l'horizon 2030 et présente les politiques publiques qui seront renforcées. Le suivi et l'accompagnement de ces politiques publiques au niveau transfrontalier se poursuit au sein des commissions du comité régional franco-genevois (CRFG). Par ailleurs, les autorités cantonales ont remis à la Confédération, le 28 juin également, le bilan des mesures entreprises dans le cadre du projet d'agglomération première génération.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Gouvernance du projet d'agglomération

Les statuts du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) ont également été signés le 28 juin 2012. Basé sur la loi relative aux organismes de coopération transfrontalière (LOCT), cet organe opérationnel permet de pérenniser la gouvernance de l'agglomération. Dans les faits, depuis le 1er janvier 2013, le GLCT remplace le Comité de pilotage du projet d'agglomération. Il fonctionne en tant qu'« entité responsable » exigée par la Confédération suisse pour le pilotage des actions du Grand Genève. Le GLCT, dont le siège se trouve à Genève, réunit huit collectivités membres - les cantons de Genève et Vaud, la Ville de Genève, le district de Nyon, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, la région Rhône-Alpes et l'association régionale de coopération du Genevois (ARC) Syndicat Mixte - et deux membres associés - la République française et la Confédération suisse.

Parallèlement, un groupe de travail a élaboré le règlement intérieur de cette instance afin de s'assurer du bon fonctionnement du GLCT dès son entrée en fonction. Les parties membres ont également désigné leurs représentants et les suppléants amenés à siéger dans les différents organes du GLCT.

GLCT pour l'exploitation du Téléphérique du Salève

La loi accordant une aide financière annuelle de 260'000 francs au GLCT pour l'exploitation du Téléphérique du Salève pour les années 2013 à 2016 (L 10995) a été votée par le Grand Conseil le 16 novembre 2012. Afin de tenir compte de la demande exprimée par le Grand Conseil, cette aide financière a été intégrée dans un contrat de

prestation, lequel signale quelles règles doivent régir l'exploitation de ce GLCT.

PRESTATIONS OPERATIONNELLES

Programme Interreg

En 2012, le canton de Genève a financé six projets favorisant le développement régional du canton, via son fonds Interreg, pour un total de 320'000 francs. Ces six projets ont également été soutenus par le programme Interreg IV France-Suisse. Le programme fédéral Interreg Suisse et surtout le fonds européen de développement régional (FEDER) ont respectivement mis à disposition 386'000 francs et 4,1 millions d'euros pour des projets genevois. Ces chiffres indiquent non seulement que la participation genevoise à Interreg agit comme levier pour déclencher des financements fédéraux et communautaires, mais souligne également la qualité des projets retenus par le canton.

O Autorité et gouvernance

Tableau synthétique de suivi du programme de législature

Objectif 08-06 Développer des politiques publiques coordonnées ou communes, au niveau transfrontalier.

Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs: DIME

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Livraison à la Confédération du volet politiques publiques du projet d'agglomération II.	31/12/2012	100%	100%	9		Accompagnement des politiques publiques prioritaires du projet d'agglomération II dans le cadre des commissions du CRFG.

Objectif 09-01 Renforcer la présence à Genève des organisations internationales.

Département rapporteur: DS Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-01.1	En fonction des décisions prises en 2010	31/12/2012	N/A	N/A			

Objectif 09-03 Réaffirmer notre attachement à une société laïque.

Département rapporteur: DSE

Département(s) co-rapporteurs: DIP DS

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-03.1	Exposition "Genève, patrie de la liberté religieuse et de la laïcité"	31/12/2011	0%	0%	8		

O Autorité et gouvernance

Objectif 09-07 Intégrer le développement durable dans des pratiques quotidiennes.

Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-07.1	Bilan des expériences relatives au Guide des achats professionnels responsables.	31/12/2012	75%	100%	(2)	Une session de formation à l'attention des communes a été réalisée en 2012. Une session de formation à l'attention des entreprises ainsi qu'un accompagnement sont en cours de réalisation.	Une brochure regroupant les expériences d'une dizaine d'entreprises pilotes sera publiée en 2013.
09-07.2	Organisation d'ateliers « cuisinez malin » et publication de recettes.	31/12/2012	100%	100%	٥	Diverses actions ponctuelles ont été menées durant l'année : promotion des différents recueils de recettes, tournage d'un reportage par Promotion Santé Suisse sur les ateliers d'hiver, rédaction et mise en forme des fiches de recettes d'hiver, etc.	Le 4ème volume des recettes a été publié. Ce projet sera transféré à la FASe en 2013.
09-07.3	[Intégration de l'éducation en vue du développement durable à l'école]	31/12/2013	100%	100%	0	- Création et diffusion de supports pédagogiques (guide des visites durables, "bilan carbone", mise à jour du site Internet sur l'EDD) - Dans le cadre de Rio+20, sensibilisation à l'EDD avec 3 projets primés par l'Office du développement territorial: concours "consommation responsable", plateforme à Lancy, semaine décloisonnée au CO de la Golette. - Intégration de l'EDD dans le canevas des futurs projets d'établissement du primaire. - Renforcement de la formation initiale (au secondaire 1 et 2) et continue des enseignant-e-s à l'EDD. - Organisation de 3 manifestations: forum romand pour les enseignants de la scolarité obligatoire, Journée pour 700 élèves du PO, Stand et animations à la Cité des métiers. - Organisation de plusieurs ateliers de formation au sein des écoles.	Avec la création de l'agence nationale EDD éducation21: - analyse des implications pour le DIP; - propositions d'actions sur le plan structurel et sur le plan de la mise en application de l'EDD dans l'enseignement et la formation.

P Activités de support et prestations de moyen

P01 Etats-majors et activités de support départementales

Ce programme regroupe l'ensemble des étatsmajors des départements (secrétariats généraux), qui ont pour tâche de prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par les conseillers d'Etat dans leur départements respectifs, ainsi que par le Conseil d'Etat dans son ensemble. Ces états-majors préparent les dossiers du Conseil d'Etat, assurent la bonne exécution des décisions prises et assistent les conseillers d'Etat dans les tâches et devoirs qu'implique le pilotage politique des différents départements. Les états-majors sont donc partie prenante à la réalisation des objectifs fixés pour les différentes politiques publiques, programmes et prestations présentés dans ce rapport de gestion.

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

La mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI), objectif 10-04 du Programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat, s'est poursuivie dans les départements comme dans les domaines transversaux, sous la direction du comité d'audit du Conseil d'Etat et avec le suivi attentif du collège des secrétaires généraux. Un responsable de la gestion globale des risques à l'État a été engagé et rattaché administrativement à la chancellerie. Deux secrétaires généraux ont été nommés à la présidence du collège spécialisé du contrôle interne afin de garantir, avec les principaux acteurs, des résultats homogènes dans le développement du SCI dans les départements.

À fin 2012, l'atteinte du niveau 3 de l'échelle d'évaluation du SCI pour les prestations prioritaires est assurée dans plusieurs départements. Certains retards sont toutefois enregistrés de sorte que, globalement, l'état d'avancement consolidé pour les départements et la chancellerie est estimé à environ 80% de l'objectif final. Un effort particulier sera réalisé début 2013 pour rattraper le retard sur les prestations prioritaires déjà identifiées. De nouvelles prestations prioritaires seront en outre désignées, qui devront atteindre le niveau 3.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le collège des secrétaires généraux, présidé par la chancelière d'Etat, s'est réuni, comme à son habitude, à un rythme hebdomadaire pour préparer les dossiers présentés en séance du Conseil d'Etat. En sus de ces séances, il s'est réuni dix fois en 2012 afin d'assurer une coordination et une harmonisation optimales de la gestion des fonctions dites transversales de l'administration cantonale. Il y a traité des dossiers transversaux comme, notamment, les projets de mise en œuvre et de promotion du service du management environnemental, le suivi du rapport de l'inspection cantonale des finances sur la surveillance de l'utilisation d'Internet ou le processus de bouclement des comptes. Il a examiné plusieurs directives transversales comme, par exemple, la directive sur la préparation de la brochure électorale, la directive LIAF ou encore l'adoption du manuel de signalétique des bâtiments de l'Etat de Genève.

Le collège est informé régulièrement des travaux des divers collèges spécialisés. De plus, des points de situation ont eu lieu tout au long de l'année 2012 sur le projet SCORE et sur l'avancement de la mise en œuvre du système de contrôle interne, en lien avec l'atteinte de l'objectif de législature.

P02 Gestion transversale des ressources humaines

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Fusion des caisses de pensions

Ce point important du programme de législature du Conseil d'Etat (objectif 10-02) est traité dans la première partie du rapport de gestion, chapitre Conseil d'Etat.

Nouveau système d'évaluation des fonctions

La mise en œuvre d'un nouveau système d'évaluation des fonctions du personnel de l'Etat a progressé conformément à l'objectif 10-01 du programme de législature. Le futur Système COmpétences, Rémunération et Evaluation (SCORE) vise à rendre plus cohérente et équitable l'actuelle grille salariale, qui remonte à 1975 et s'est exagérément complexifiée au fil des années, entre autres par le biais de la multiplication d'indemnités dont une partie devrait être intégrée dans le salaire de base.

Le comité de pilotage du projet, composé de la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines et de représentants des institutions subventionnées, a adopté en janvier 2012 la grille des emplois-référence de l'État de Genève comme base de travail pour la collocation des postes de l'administration genevoise et des établissements devant appliquer la loi sur les traitements. Concrètement, chaque poste, sur la base de son cahier des charges, doit être positionné dans son emploi-référence à son niveau d'exigence dans cette nouvelle grille qui en comporte 20.

Les premiers mois de l'année ont été consacrés au positionnement (collocation) des postes du premier périmètre (les sept départements et la chancellerie, le pouvoir judiciaire, le secrétariat général du Grand Conseil, les Hôpitaux universitaires de Genève, l'Hospice général et l'Université). Ce travail intensif s'est poursuivi par la collocation des postes du deuxième périmètre (Institution genevoise de maintien à domicile - IMAD, ex-FSASD -, Établissements médico-sociaux – EMS - et Établissements publics pour l'intégration - EPI). Enfin, des séances de travail ont été consacrées à la cohérence interne aux entités et entre les entités.

En 2013, l'établissement de la grille définitive fera l'objet d'une concertation avec les organisations représentatives du personnel, avant son adoption par le comité de pilotage, puis par le Conseil d'Etat.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'année 2012 a été marquée par la mise ceuvre du nouveau programme de gestion des absences de longue durée. Le dialogue avec les partenaires (responsables ressources humaines, hiérarchie, cellule retour au travail, représentants de l'assurance invalidité et des associations du personnel) a gagné en intensité et en pertinence. Si le premier rapport annuel de gestion des absences de longue durée relève que des progrès restent encore à accomplir, il met en exergue la quantité et la qualité du travail fourni.

Le 21 juin 2012, le Conseil d'Etat a en outre approuvé le rapport d'évaluation final du programme de gestion des absences de courte durée au sein de l'État. Ce projet lancé en 2008 repose sur une harmonisation du processus de gestion des absences inférieures à un mois. Il a permis de faire passer le nombre annuel de journées d'absences de courte durée de plus de 105'000 en 2008 à moins de 94'000 en 2011, soit une baisse de 11% en trois ans.

Au printemps 2012 a été publiée la deuxième édition du Bilan social de l'État. Celui-ci se présente sous la forme d'une brochure en annexe au rapport sur les comptes 2011 de l'État. Il est enrichi notamment par l'introduction de statistiques par programmes et politiques publiques.

À noter encore que les modalités du Plend (plan d'encouragement au départ) restent assurées pour l'année 2013. À titre exceptionnel, le délai usuellement fixé au 28 février de l'année de départ pour déposer une demande de retraite anticipée a été reporté au 22 mars 2013. Cette décision a été prise par le Conseil d'Etat afin que les collaborateurs puissent tenir compte des résultats de la votation référendaire du 3 mars 2013 relative à la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, par fusion de la CIA et de la CEH (voir première partie de ce rapport de gestion).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Santé

Le service de santé de l'État a été régulièrement sollicité sur des thématiques liées à l'amiante (en lien avec la commission santé et sécurité au Travail - COSST), à l'ergonomie au travail notamment liée au déploiement du projet OLEG (plan d'optimisation des locaux de l'Etat de Genève) ou à la sécurité au travail (par exemple les laboratoires de l'Université).

Service de santé de l'Etat

	2010	2011	2012
Médecine du travail (visites, entretiens)	712	1'561	1'583
Médecin-conseil (expertises médicales)	747	161	8 ¹⁾

(1) La bascule sur des activités de santé-travail est effective depuis 2011.

Ressources humaines

Les évaluations de fonctions sectorielles et collectives ayant été suspendues, seules les demandes individuelles ont été traitées. Les délais se sont allongés, la priorité étant mise sur l'avancement du projet SCORE.

Service des ressources humaines

	2010	2011	2012
Nombre de cahiers des charges colloqués	N/A	N/A	7'418(2)
Total des évaluations de fonctions(3)	479	209	107
Evaluations en cours en fin d'année	102	14	10
Nouvelles demandes d'évaluation	410	107	92

- (2) Cahiers charges individuels et collectifs représentant plus de 40'000 personnes (projet SCORE).
- (3) La diminution des évaluations est à mettre en lien avec le gel des évaluations collectives décidé au démarrage du projet SCORE.

Formation

Une grande attention a été portée au suivi du budget de la formation en recourant de manière optimale aux possibilités du système d'information ressources humaines (SIRH) et de la comptabilité financière intégrée (CFI). Les départements ont dû fixer des priorités en matière de formations.

Plusieurs actions ont été mises en place pour mieux faire connaître l'offre du service de formation de l'État (SFE): refonte du site Internet; nouvelle version du dépliant sous forme électronique; cartographie des formations significatives; présentations dans les collèges spécialisés et les départements. Le SFE a intensifié sa collaboration avec les entités de l'État en vue de mettre sur pied des cursus de formation métier adaptés aux besoins. Le recours à l'e-learning s'est renforcé pour dispenser certaines formations et actions de sensibilisations spécifiques. L'offre de formation en management s'est étoffée avec les premiers jalons d'un cursus destiné aux nouveaux managers de l'État ainsi qu'une offre en management transversal. Les collaborations avec les centres de formation des départements de l'instruction publique, de la culture et des sports et de la sécurité se sont poursuivies.

Le secteur de l'apprentissage s'est engagé dans la réforme de la formation professionnelle initiale d'employé-e de commerce CFC en participant au comité de pilotage 2012. Les apprenti-e-s de première année sont désormais formés selon ce nouveau système. Le secteur a également intégré le bureau « Maturité professionnelle commerciale 3+1 » de l'espace entreprise des écoles de commerce. Ce nouveau système de formation des maturités professionnelles sollicite fortement le secteur d'apprentissage qui devra notamment, dès la rentrée 2013, organiser des cours interentreprises.

Service de formation de l'Etat

	2010	2011	2012
Nombre de personnes formées	2'840	3'540	3'221
Nombre d'apprenti-e-s	203	212	192(4)
Nombre de stagiaires matu-pro	58	66	72
Nombre de stagiaires formation			
commerciale	6	7	7

(4) baisse expliquée par des résiliations de contrat et par l'impact de la nouvelle ordonnance de formation 2012

Administration et finances

Dans le cadre des recommandations de la Cour des comptes et de l'inspection cantonale des finances, plusieurs directives ont été élaborées, enrichies et ajustées en tenant compte de l'évolution des processus et procédures ressources humaines (paies, administration, indemnités et primes, caisses de retraite, recrutement, etc.).

Un important travail a été réalisé sur le déploiement du nouveau module du système d'information SIRH permettant de décentraliser la saisie des données et la production des actes administratifs dans les départements. La gestion du personnel est ainsi améliorée de manière significative et la qualité du contrôle des données saisies dans SIRH est accrue.

Un nouveau concept de projection des dépenses en matière de charges du personnel a été mis en place en 2012. Cet instrument de pilotage permet de suivre de manière anticipée les dépenses aussi bien par « centre de responsabilité » (CR) que par programmes et politiques publiques.

L'année 2012 a vu également le déploiement du « self-service absences » au sein des départements. Chaque collaborateur peut désormais consulter ses données personnelles et adresser ses demandes de congé à son supérieur hiérarchique selon le concept du workflow.

Service des paies

	2010	2011	2012
Nombre de paiements effectués	327'391	333'393	323'963
Montant annuel du net versé			
(mio francs)	1'899	1'923	1'877

Services des assurances

	2010	2011	2012
Nombre déclarations accidents	3'984	3'674	3'557
Montant des indemnités journalières	8'676'126	8'515'662	9'268'205
Assurance scolaire	CCA ⁽⁵⁾	CCA	CCA
RC véhicules à moteur	CCA	CCA	CCA
Cas incendie	CCA	CCA	CCA

(5) Centrale commune d'achats

Protection de la personnalité des membres de la fonction publique

Rattaché administrativement à la chancellerie d'Etat, et répondant à la présidence du Conseil d'Etat, le Groupe de confiance est chargé de la mise en œuvre du règlement relatif à la protection de la personnalité (RPPers). Sa mission consiste à traiter les demandes des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui vivent sur leur lieu de travail une situation de conflit pouvant constituer une atteinte à la personnalité ou relever d'un harcèlement psychologique ou sexuel. Il reçoit en toute confidentialité les personnes qui le sollicitent, peut proposer des médiations, orienter vers d'autres mesures de type individuel ou collectif ou, si nécessaire, mener des investigations.

L'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation externe du Groupe de confiance rendu en mars 2011, à travers les actions principales suivantes:

- élaboration d'une refonte du RPPers adoptée par le Conseil d'Etat en décembre 2012 après consultation paritaire. Cette refonte qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2013 apporte des améliorations au dispositif, notamment pour l'investigation.
- développement de l'information et de la prévention à travers la mise en ligne d'un nouveau site Internet plus complet, la diffusion régulière d'une lettre d'information, une campagne d'information sur l'existence du Groupe de confiance, des partenariats renforcés et des interventions accrues de sensibilisation dans les services ou dans les formations du catalogue de l'Etat.

Activités	2010	2011	2012				
Nombre de nouvelles situations	velles situations 120 173						
Nombre d'entretiens	264	327	359				
Nombre de médiations effectuées	11	6	7				
Nombre de propositions de mesures individuelles	25	54	74				
Nombre de recommandations d'intervention collective	4	11	12				
Nombre de demandes d'ouverture d'investigation	4	6	5				
Nombre d'ouvertures d'investigation	1	2	1				
Nombre d'investigations closes	3	1	1				
Nombre de demandes d'investigations classées*	2	2	1				
Nombre d'auditions	21	46	20				
Nombre de recommandations d'enquête administrative	1	1	1				
Prestations diverses (entretiens téléphoniques jusqu'à 30 min., conseils aux hiérarchies et RH,							
mails, téléphones d'orientation, etc.)	444	921	1'222				

^{*} En 2012, trois demandes d'ouverture d'investigations ont été suspendues au profit d'une médiation.

Ces chiffres montrent une fréquentation encore en augmentation. Le nombre de demandes d'ouverture d'investigation continue de rester limité, les situations ayant la plupart du temps pu être traitées en amont, à travers les entretiens et les démarches informelles. A relever enfin l'augmentation en 2012 d'interventions concernant un collectif et de sollicitations directes du Groupe de confiance par des autorités d'engagement.

P03 Gestion financière transversale et achats

Gestion financière

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Les travaux se référant à l'objectif 7-02 du programme de législature ont connu des avancées déterminantes au cours de l'année écoulée.

Le projet de loi de refonte complète de la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGAF) a ainsi été déposé devant le Grand Conseil le 4 avril 2012, et est depuis lors examiné par des commissions parlementaires. Le vote du projet de loi par le Grand Conseil devrait intervenir durant le deuxième trimestre 2013. Les règlements de la future LGAF sont également en cours de préparation.

Quant au nouveau plan comptable de fonctionnement MCH2, il a fait l'objet de plusieurs consultations auprès des départements et a été approuvé par le collège spécialisé finance. La partie plan comptable du bilan a également été mise en consultation auprès des départements. Le projet de budget 2014 sera présenté selon le nouveau plan comptable MCH2.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La direction des investissements a été intégrée au sein de la direction générale des finances de l'État et les processus de travail ont été harmonisés. Parallèlement, les services comptables centralisés ont été réorganisés afin d'améliorer leur efficacité. Dans ce contexte, l'important plan de formation pour les cadres et l'encadrement financier intermédiaire s'est poursuivi, avec plus de 200 participants en 2012.

La mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI) transversal comptable et financier

s'est poursuivie à la suite des travaux de formalisation effectués en 2011-2012. À fin 2012, le SCI comptable et financier transversal était réalisé à 90%. Durant l'année, dix-neuf directives de nature financière ou comptable ont été rédigées ou revues. Les comptes consolidés ont été enrichis d'une présentation aux députés de la cartographie des risques du « grand État ».

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Les éléments suivants sont à mentionner :

- Test du projet « Facture Express » qui vise à réduire les temps de traitement des factures dans le domaine de la construction et du génie civil.
- Révision des processus annuels de bouclement et améliorations applicatives.
- Amélioration des outils de planification financière et de contrôle de gestion, tant pour les dépenses de fonctionnement que pour celles d'investissement.
- Centralisation des actes de défaut de biens au sein du service du contentieux (8'000 ADB repris en 2012).
- Revue des pratiques en matière de TVA au sein de l'État (hors aspects investissements) et rédaction de directives transversales sur ce sujet (en cours).
- Formalisation du système de contrôle interne propre à chaque direction de la DGFE (en cours).

Gestion des achats

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Au 1er janvier 2012, la centrale commune d'achats (CCA) a modifié ses conditions de paiement, passant d'un paiement à 30 jours avec 2% d'escompte à un paiement à 30 jours net. Ce changement a demandé une négociation à la baisse des prix et des conditions pour plus de 7'000 articles.

L'année 2012 a permis de finaliser le déploiement du lot 3 du projet de gestion électronique des factures (GED) concernant les factures sur commandes passées par la CCA. Après une période de tests, la réception des factures a été centralisée auprès du service de comptabilité générale.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2012, la CCA a permis à l'État de réaliser

une économie globale de 23,6 millions de francs. Ce montant est établi sur la base de la consommation totale des entités recourant aux prestations de la CCA (« grand État ») et représente l'écart entre les prix publics et les prix obtenus à l'issue des négociations de la centrale d'achats. À titre de comparaison, on notera que le budget de fonctionnement de la CCA s'est monté à 4,8 millions en 2012.

Il est à relever que les efforts d'économies menés en 2012 au sein de l'État sont à mettre en relation avec une baisse de 11% du nombre de commandes passées par la CCA. En lien avec cette évolution et en adéquation avec les objectifs assignés, la CCA a réduit ses effectifs de 1,8 ETP.

Indicateurs d'activité de la centrale commune d'achats

Indicateurs d'activité	2010	2011	2012	Evolution 2010/2011	Evolution 2011/2012	Evolution 2010/2012
Nombre de						
commandes	30'311	30'369	26'973	0,2%	-11%	-5%
Nombre de lignes de commandes	77'569	81'593	73'285	5%	-10%	-2%
Nombre de	11 309	01 393	73 203	3 /0	-10 /0	-2 /0
demandes d'achat						
reçues	18'849	18'248	18'878	-3%	3%	0%
Nombre de lignes						
de demandes						
d'achat	77'384	77'019	72'286	-0,5%	-6%	-3%
Nombre de						
factures						
comptabilisées*	62'371	61'675	53'762	-1%	-13%	-7%
Montant moyen						
d'une demande						
d'achat	6'638	4'694	6'660	-29%	42%	6%
Montant moyen						
d'une commande	3'879	2'807	3'007	-28%	7%	-10%

^{*} pour l'exercice en cours les données à début janvier sont provisoires

À noter encore que la CCA a été sollicitée de manière plus marquée pour mener à bien des appels d'offres en matière d'acquisition de services, afin de contribuer à la bonne conformité de l'application de la réglementation des marchés publics.

Enfin, la CCA a externalisé dès le 1er avril 2012 la gestion des photocopieurs de l'État de Genève ainsi que des entités subventionnées ayant une convention avec la centrale d'achats.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

La gestion du patrimoine a pour but d'acquérir, vendre, promouvoir, construire, maintenir,

exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics et cantonaux et extra-cantonaux. Elle concerne un parc immobilier de 1'947 bâtiments dont 229 en location totalisant une surface brute d'environ 2 mios de m², géré par l'Office des bâtiments (OBA).

Le programme de législature assignait à ce programme des objectifs liés à l'optimisation des locaux de l'Etat de Genève (OLEG, objectif 10.06). L'année 2012 a vu l'ouverture des trois premiers bâtiments mis aux normes OLEG (Oliquettes, Saint-Georges Center et Montbrillant). S'agissant du programme de construction d'une cité administrative pour libérer les locaux occupés par l'administration en Vieille Ville, il a été abandonné suite à une décision du Conseil d'Etat suivie par le Grand Conseil le 30 novembre 2012. Les objectifs figurant sous le chapitre « Grands chantiers » sont décrits ci-après parmi les prestations opérationnelles.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les principales actions réalisées en 2012 ont été :

- la mise en œuvre d'une méthodologie de contrôle interne qui a permis d'inventorier l'ensemble des axes d'amélioration potentiels, s'appuyant sur 229 observations de l'inspection cantonale des finances et de la Cour des comptes. Un nouvel échéancier a été mis en place pour le traitement de ces observations. Fin 2012, le taux de traitement atteignait 70,4%, soit légèrement supérieur au taux planifié de 64%;
- la mise en œuvre de SIOBA (système d'information de l'office des bâtiments), dont l'outil de traitement des demandes de travaux et de gestion des contrats (iPorta) a été déployé et sera opérationnel début 2013;
- la réorganisation de l'office, dont le redéploiement de l'organisation transversale liée aux investissements par la création de trois directions (constructions, rénovations et transformations, ingénierie et énergie), doit permettre une réorientation maîtrisée des investissements liés (crédits de programme), une amélioration notable de la gestion immobilière et un développement et suivi d'indicateurs stratégiques et opérationnels. Quant à la mise en œuvre d'outils de contrôle financier, elle permet une maîtrise plus dynamique des budgets.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Mise à disposition de locaux pour les services de l'Etat

Etudes et constructions de bâtiments neufs Constructions achevées en 2012: sécurité incendie des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) (25,8 millions de francs), Collège Sismondi 2^{ème} étape (71,8 millions de francs).

Principales constructions en cours (investissements): Centre Médical Universitaire 5^{ème} étape (193,5 millions de francs) et 6^{ème} étape (148,9 millions de francs); Hôpital des enfants 3^{ème} étape (22 millions de francs); Maternité 3^{ème} étape (phase 3.2, 86,9 millions de francs); Bâtiment des Lits 2 des HUG (253,7 millions de francs); Prison Curabilis (108,8 millions de francs).

Subventions à la construction : Etablissements médico-sociaux (EMS) et pour personnes handicapées (EPH): EMS Butini (23,4 millions de francs); EMS Prieuré (19,9 millions de francs); EMS La Tour (3,8 millions de francs); Clair Bois (8,3 millions de francs); EPI (8,7 millions de francs).

Parmi les études achevées: transfert du terrain de football des Fourches, Ecole de commerce de Frontenex et réalisation d'un parking P+R (4,6 millions de francs); Maternité 3^{ème} étape (phase 3.3, 3,6 millions de francs).

Parmi les études en cours: Brenaz II (5,6 millions de francs), Green Data Center (2,8 millions de francs); Nouvel Hôtel de Police 2&3 (9,2 millions de francs).

Locations auprès de tiers

	2010	2011	2012
Locations de l'Etat auprès de tiers (en CHF)	43'954'794	49'544'228	54'146'689
Loyer moyen (en CHF/m2)	311	323	331

Cinq nouvelles locations ont débuté en 2012, alors que sept ont été résiliées.

Nouvelles acquisitions

L'immeuble sis 54, route de Chêne (26,8 millions de francs) a été acquis pour les besoins de l'administration. Deux promesses d'achat-vente ont été conclues en 2012 : un bâtiment en cours de construction au chemin de l'Echo à Onex, sous réserve de l'accord du Grand Conseil, (pour les besoins de l'administration), et un

terrain de plus de 60'000 m² au Grand-Lancy, acheté aux CFF et destiné à accueillir dès 2015 des logements, conformément à un PLQ en force. Onze autres opérations d'acquisition ou d'échanges de terrain, pour un total d'environ 30,5 millions de francs concernent les politiques publiques du logement, de l'environnement (préservation et renaturation), de la mobilité (route, tramway) et de la préservation du patrimoine.

Maintenance et gestion technique du parc

Approvisionnement en énergies (efficacité énergétique)

Ce programme a permis, à fin 2012, de réduire les consommations d'électricité de 5,5% (l'objectif à atteindre en 2014 est de 7%), d'eau de 7,9% (objectif 2014: 17%) et de chaleur de 11,4% (objectif 2014: 23%). 28'900 tonnes de CO2 ont été épargnées.

Cinq centrales photovoltaïques ont été installées en 2012 sur les toits de bâtiments scolaires (CO de Drize et de Cayla (rachat de SIG), CEC Aimée Stitelmann et André Chavanne et Collège Sismondi).

Rénovations et transformations des bâtiments existants

En raison des limites budgétaires, la priorité a été donnée aux études et réalisations déjà en cours et aux nouveaux objets dont l'importance et l'urgence justifiaient leur démarrage.

Parmi les études réalisées pour des rénovations: Uni Bastions; Salle du Grand Conseil; deux postes de police (Fontenette et Plainpalais); Centre médico-pédagogique Vincy; Cycle d'Orientation les Coudriers.

Parmi les rénovations-transformations terminées: Conservatoire populaire de musique (12,4 millions de francs); La Pastorale - rénovation partielle (11,8 millions de francs); postes de police de la Pallanterie et Trèfle-Blanc (2,6 millions de francs).

Parmi les rénovations-transformations en cours: Uni Bastions (14,9 millions de francs), CO Budé (16,5 millions de francs); CO La Florence (35 millions de francs); locaux du Pouvoir judiciaire (28,6 millions de francs); Institut universitaire médico-légal (3,6 millions de francs); Centre horticole de Lullier (5,7 millions de francs).

Amiante

Toutes les expertises en «utilisations normales» de priorité 1, 2, 3 et 4 sont terminées. Plusieurs éléments ou parties de bâtiments du DIP et de l'Université de Genève ont été décontaminés en 2012. L'entier du sixième étage de David-Dufour est en cours de traitement et les autres bâtiments sont en cours de planification ou en phase d'étude de faisabilité.

Travaux et contrats d'entretien, nettoyage

Les contraintes budgétaires 2012 n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des travaux d'entretien souhaités. Seuls les travaux urgents ou indispensables, notamment pour des questions de sécurité, ont été réalisés.

En raison des nouvelles constructions/locations de bâtiments à entretenir, les dépenses relatives au nettoyage sont en constante augmentation. Le cahier des charges des entreprises de nettoyage a été revu, ce qui a permis de faire baisser les montants des contrats en moyenne de 15% pour une économie globale d'environ 500'000 francs. Un effort particulier a été mis en 2012 sur le nettoyage des tags, pour un montant de 350'000 francs. Deux individus ont été interpellés cette année à la suite d'un dépôt de plainte. La procédure judiciaire est en cours.

Gestion du patrimoine de l'Etat

Gestion des baux

Pour le volet Etat propriétaire, les changements apportés à l'organisation des activités de gérance, poursuivis en 2012, ont permis de générer des recettes supplémentaires de l'ordre de 4,2 millions de francs dont 0,9 million de francs sont récurrentes. L'effort a été mis sur les droits de superficie distincts et permanents, les villas, les parkings, les locaux commerciaux.

Pour le volet Etat locataire, les refus d'augmentation des loyers et les négociations de baux ont permis de réaliser des économies de près de 120'000 francs. Des locations trop onéreuses ou non indispensables ont été résiliées, à l'image de l'immeuble rue de l'Athénée 6, qui représente à lui seul une diminution de charges pour les exercices 2013 à 2015 de 4.8 millions de francs.

Subventions non-monétaires

Les bénéficiaires d'une subvention non-monétaire pour la location d'un objet loué par l'office des bâtiments proviennent de tous horizons: organisations culturelles, sportives, sociales ou éducatives. En 2012, il s'est agi, par exemple, de la maison de retraite du Petit-Saconnex, de la SGIPA, du CAGI, du Club suisse de la presse, de Foyer Handicap, de l'Institut Jacques-Dalcroze, de la Fondation Clair-Bois, de la Fondation Aigues-Vertes, de l'IHEID, du Centre social protestant, de Caritas, de l'Hospice Général et A4HP.

Inventaire régulier des biens immobiliers

Le patrimoine immobilier 2012 concerne 1'841 bâtiments regroupés en 797 sites et 4'148 parcelles dont 1'241 sur le domaine public cantonal. La surface brute de plancher est d'environ 2 millions de m². Les bâtiments de l'Université de Genève ainsi qu'une partie de ceux des HUG en font partie.

Valorisation

En 2012, une stratégie de mise en valeur du parc de villas a été instaurée. Les objectifs fixés pour 2012 ont été atteints et près de 50% des villas ont fait l'objet d'analyse ou de renégociation des loyers. Les conditions de rentes des droits de superficie distinct et permanent (DDP) sont actuellement revues pour valoriser au mieux les terrains tout en gardant un côté attractif pour les superficiaires.

Ventes et échanges de bien-fonds

Dans le cadre de la politique de valorisation de ses actifs immobiliers, l'Etat de Genève a vendu au cours de l'année 2012 plusieurs objets pour un total d'environ 6'105'094 francs; par ailleurs, la liquidation des actifs transférés à fin 2009 de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGe à l'Etat de Genève s'est poursuivie.

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

En 2012, la direction générale des systèmes d'information (DGSI) a poursuivi le développement de nouvelles prestations dans le cadre du programme de l'Administration en ligne (AeL). Parmi les nouvelles réalisations figurent notamment, dans le cadre du portail social, la prise de rendez-vous électronique auprès du service des prestations complémentaires, pour le guichet PME, la possibilité d'accéder en ligne au registre du commerce, et, pour quelques cycles d'orientation, la possibilité d'enseigner à l'aide des ressources multimédias mises à disposition dans l'espace école en ligne.

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATEGIQUE

En juillet 2012, le Centre des technologies de l'information (CTI) est devenu la Direction générale des systèmes d'information. Cette modification de libellé répond à un changement de paradigme. Les activités de la DGSI ne concernent plus uniquement la dimension technologique à savoir les machines et les « tuyaux ». Elles ont désormais pour objectifs principaux l'élaboration et à la concrétisation de politiques publiques qui s'appuient sur des systèmes d'information — à la fois vecteurs d'organisation et de communication. En d'autres termes, il s'agit dorénavant de ne plus s'en tenir à la question du « comment? » et d'oser celle du « pourquoi? ». Si l'année 2012 a été une année de transition, 2013 permettra d'ancrer cette nouvelle organisation, en étroite collaboration avec les départements.

Parmi les nombreux projets conduits et ayant abouti en 2012, les exemples ci-dessous soulignent la variété des domaines dans lesquels intervient la DGSI :

- TamiQlik: la nouvelle application du service des tutelles des adultes et du service de la protection des mineurs a été réalisée.
- Système d'information des ressources humaines: la modernisation de la gestion des ressources humaines s'est poursuivie en 2012. Les « self-services » pour la gestion des absences et des données individuelles ont été déployés dans la plupart des départements. En particulier, les enseignants feront désormais leur demande de vœux d'emploi depuis le portail RH. Le cockpit RH (suivi des effectifs, des absences et des formations) a été déployé et permet à chaque département d'améliorer le suivi de son personnel.
- Inscription du post-obligatoire pour le DIP: l'année 2012 a vu la réalisation du logiciel de gestion centralisée des inscriptions, depuis le début du processus jusqu'à la confirmation des inscriptions dans les établissements. Les données sont fournies à la direction générale du post-obligatoire pour établir l'attribution du chèque aux établissements.
- Prestations complémentaires aux familles: le projet visant à doter le service des prestations complémentaires d'un outil informatique pour la gestion des prestations complémentaires familiales a été mis en service en 2012, dès la date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation cantonale.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Au-delà des nouveaux services et des modifications apportées aux systèmes d'information d'ores et déjà en place, la DGSI doit également tenir à jour et faire évoluer l'infrastructure technologique de l'Etat, voire du « grand Etat », en particulier pour réduire les risques liés à l'obsolescence des équipements et à la sécurité de l'information.

L'année écoulée a également vu le début du déploiement de la nouvelle plate-forme du poste de travail, sur tous les ordinateurs de l'administration, accompagné de ses nouveaux outils d'administration.

Le développement des technologies de l'information et leur utilisation quotidienne sont aussi mis en évidence par certains chiffres révélateurs. L'augmentation des tickets de pannes ne reflète pas une détérioration des outils informatiques, mais une meilleure traçabilité des évènements.

Exploitation courante	2010	2011	2012
Postes de travail	25'600	28'200	29'372
Courriels échangés	68'000'000	76'000'000	75'700'000
Tickets enregistrés au centre de service	42'366	37'982	50'880
Demandes de support	13'962	13'842	11'833

En sus des enquêtes bisannuelles, la DGSI recueille depuis avril 2012 au fil de l'eau, lors de la clôture d'un incident, le degré de satisfaction de l'utilisateur. Sur les 2'400 formulaires reçus, le niveau de satisfaction global s'élève à 91,1% de « plutôt à très satisfait ».

Sous l'angle de la sécurité et des organes de révision, les activités de la DGSI en 2012 ont principalement été consacrées à la réponse aux onze recommandations sur la sécurité des systèmes d'information issues de deux rapports de l'inspection cantonale des finances (ICF). Ces actions ont conduit à la rédaction de nombreuses directives approuvées par le comité sécurité et permis la requalification à la baisse des onze mesures par l'ICF. Par ailleurs, le suivi du rapport de la Cour des comptes sur le système de gestion des identités numériques de l'Etat a permis de valider le choix fait dans ce domaine.

Tableau synthétique de suivi du programme de législature

Objectif 07-02 Atteindre l'objectif de l'équilibre à moyen terme. Département rapporteur: DF Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
07-02.1	Dépôt du projet loi de refonte LGAF	31/12/2012	100%	100%	0	Le projet de loi a été déposé le 4 avril 2012.	
07-02.2	Vote du projet de loi	31/12/2013	N/A	N/A		Le projet de loi est à l'examen auprès de la Commission des finances et de la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil.	Le vote du projet de loi par le Grand Conseil interviendra au printemps 2013.
07-02.3	Rédaction du règlement d'application	31/12/2013	25%	40%	(1)		Le règlement d'application de la LGAF sera rédigé parallèlement à l'examen du projet de loi LGAF par la Commission contrôle de gestion du Grand Conseil.
07-02.4	Adoption du nouveau plan MCH2 (modèle de comptes organisés et manuel comptable) [Adoption de la nouvelle organisation finance, du nouveau plan MCH2 (modèle de comptes organisés et manuel comptable)]	31/12/2013	75%	75%	0	Le plan comptable MCH2 est définitif pour le compte de fonctionnement, et une première version du bilan est en consultation fin 2012. Le manuel comptable est en cours de rédaction.	Adoption mi- 2013 du plan comptable MCH2 pour le bilan, de manière à permettre de présenter un budget et des comptes 2014 selon MCH2. Fin de la rédaction du manuel comptable, rédaction d'un concept de formation et mise en place de formations au MCH2.
07-02.5	Adoption de la nouvelle organisation finance et mise en oeuvre des changements organisationnels [Mise en oeuvre des changements organisationnels]	31/12/2013	90%	75%	©	Les directives transversales du SCI comptable et financier sont formalisées à plus de 80%. Il reste principalement à formaliser celles relatives à la Direction des investissements, récemment intégrée à la DGFE. Le service de la Comptabilité générale a été réorganisé. De nombreux formulaires standard ont été définis. Les formations finances sont dispensées depuis avril 2012. Tous les cahiers des charges génériques de la fonction finance ont été définis et communiqués au sein de l'Etat fin 2011. Les services transversaux établissant les états financiers ont formalisé ou sont en cours de formalisation de toutes leurs activités, tous les risques et les contrôles associés ont été identifiés. A ce titre le degré d'avancement est d'au moins 90%.	Dernières directives transversales rédigées en 2013. Rédaction des dernières instructions de service courant 2013.

Objectif 10-01 Garantir que l'Etat-employeur reste compétitif en adoptant un nouveau système d'évaluation des fonctions. Département rapporteur: DF Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-01.1	Consultation des associations représentatives du personnel et des cadres [Négociation avec les associations représentatives du personnel et des cadres]	31/12/2013	0%	25%	(2)	Les consultations, préalables au dépôt des projets de loi, commenceront lorsque la définition du nouveau système d'évaluation des fonctions sera finalisée.	Finalisation du nouveau système d'évaluation des fonctions, rédaction de projets de loi. Poursuite des travaux en 2013.
10-01.2	Adoption du nouveau système d'évaluation des fonctions par le Conseil d'Etat	31/12/2013	0%	0%	(3)	Les collocations pour le Grand Etat sont ralenties car les cahiers des charges des entités ne sont pas à jour.	Finalisation du nouveau système d'évaluation des fonctions, rédaction de projets de loi. Poursuite des travaux en 2013.
10-01.3	Dépôt des projets de loi relatifs à un nouveau système d'évaluation des fonctions [Dépôts des projets de loi]	31/12/2013	0%	0%	8	Le dépôt interviendra après l'approbation des projets de loi par le Conseil d'Etat.	Vote et entrée en vigueur des lois.
10-01.4	Refonte de la législation concernant les ressources humaines	31/12/2014	0%	20%	(2)	Reporté à une décision concernant les caisses de pension et le projet SCORE (système compétences rémunération évaluation de l'Etat).	Lorsque l'assainissement des caisses de retraite et le projet SCORE auront abouti, ce projet sera réactivé.
10-01.5	Approbation par le Conseil d'Etat des règlements d'application de la législation concernant les ressources humaines [Approbation par le Conseil d'Etat des règlements d'application]	31/12/2015	0%	0%	8	Reporté à une décision concernant les caisses de pension et le projet SCORE .	Lorsque l'assainissement des caisses de retraite et le projet SCORE auront abouti, ce projet sera réactivé.
10-01.6	Adoption du projet loi concernant les ressources humaines par le Grand Conseil [Adoption des projets loi par le Grand Conseil]	31/12/2013	N/A	N/A			Lorsque l'assainissement des caisses de retraite et le projet SCORE auront abouti, ce projet sera réactivé.

Objectif 10-02 Fusionner les caisses de prévoyance CIA et CEH, adapter la législation genevoise au nouveau droit fédéral et adopter un plan de prestation et de financement assurant l'équilibre de la nouvelle caisse à long terme.

Département rapporteur: DF Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-02.1	Vote du projet de loi de fusion CIA-CEH par le Grand Conseil	31/12/2012	100%	100%	٥	La loi a été votée le 14 septembre 2012.	Un référendum contre la loi a été lancé. La votation aura lieu le 3 mars 2013.
10-02.2	Adoption par le Conseil d'Etat du nouveau plan de prestations	31/12/2013	100%	100%	٥	Le règlement est prêt, le Conseil d'Etat l'adoptera le cas échéant immédiatement après la votation référendaire du 3 mars 2013.	L'adoption initiale du règlement général de la CPCG, qui fixe le niveau des prestations interviendra après la votation référendaire du 3 mars 2013.
10-02.3	Election de l'assemblée des délégués et du comité	31/12/2013	N/A	N/A		Dépend du résultat de la votation référendaire du 3 mars 2013.	
10-02.4	Établissement du bilan d'entrée de la nouvelle caisse	31/12/2013	N/A	N/A		Dépend du résultat de la votation référendaire du 3 mars 2013.	Initialement planifié pour 2012, l'établissement du bilan d'entrée ne pourra se faire avant le 1er semestre 2013
10-02.5	Développement de la nouvelle application informatique et formation du personnel de la nouvelle caisse	31/12/2014	N/A	N/A			Le développement de la nouvelle application informatique et la formation du personnel de la nouvelle caisse pourront se faire lorsque les règlements seront entrés en vigueur.

Objectif 10-03 Adapter les statuts et le plan de la Caisse de la Police à l'élévation de l'âge à la retraite et instaurer un pont-LPP.

Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
L'objectif a	été atteint en 2011.						

Objectif 10-04 Atteindre le niveau 3 (standardisé) de l'échelle d'évaluation du système de contrôle interne pour les domaines prioritaires de chaque département. Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: CHA DIP DS DU DIME DSE DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-04.1	Travail de documentation et test du fonctionnement du système de contrôle interne [Suite du travail de documentation et test du fonctionnement du système de contrôle interne]	31/12/2013	80%	100%	0	En rapport avec la démarche harmonisée de déploiement du système de contrôle interne, définie pour tous les départements, un taux d'avancement est calculé pour le 31 décembre 2012. L'objectif n'est pas complètement atteint puisque le taux d'avancement est à 80% à fin 2012 pour les prestations définies comme prioritaires.	Les domaines prioritaires pour lesquels le niveau 3 n'a pas été atteint continueront de progresser pour que l'objectif défini soit entièrement atteint en 2013. De nouvelles prestations, à ce jour non-prioritaires, deviennent prioritaires en 2013. Des mesures seront définies afin que le SCI des prestations ayant atteint le niveau requis soit assuré et que les collaborateurs et la hiérarchie soient à même d'en assurer la pérennité.
10-04.2	Vérification de l'atteinte de l'objectif par l'inspection cantonale des finances (ICF)	31/12/2013	80%	100%	0	Bien que la vérification de l'atteinte de l'objectif par l'ICF doive débuter au 1er janvier 2013, certaines prestations, respectivement sous-prestations, ont déjà fait l'objet d'un audit de la part de l'ICF.	Dès le 1er janvier 2013 l'ICF commencera officiellement la vérification de l'atteinte de l'objectif pour toutes les prestations prioritaires.

Objectif 10-05 Réformer la gouvernance des établissements publics.

Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: DS DU DIME DSE DARES CHA DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-05.1	Vote de la loi sur la gouvernance des EP	31/12/2012	100%	100%		La loi 10679 a été votée le 19 novembre 2011 par le Grand Conseil. Suite à un référendum, la loi a été refusée par le peuple le 17 juin 2012 par 56% de non.	
10-05.2	Entrée en vigueur de la loi sur la gouvernance des EP	31/12/2012	N/A	N/A		Il n'y aura pas d'entrée en vigueur suite au vote négatif du 17 juin 2012.	
10-05.3	Application dans les établissements et fondations concernés	31/12/2012	N/A	N/A		Il n'y aura pas de mise en œuvre suite au vote négatif du 17 juin 2012.	

Objectif 10-06 Mettre en oeuvre l'optimisation des locaux administratifs de l'Etat de Genève (OLEG). Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-06.1	Poursuite des 5 opérations pilotes	31/12/2012	95%	95%	☺	Sur les 5 pilotes annoncés en 2010 : Olliquettes est terminé, Montbrillant a été réalisé fin 2012, Marbrerie avait été annulé (démolition PAV) tout comme HOFIN I, et David-Dufour avait été reporté pour raisons budgétaires. Face aux nouvelles exigences financières, de nouveaux pilotes sont en cours de réalisation : Saint Georges Center (location) disponible dès novembre 2012 et Chêne 54 (acquisition) disponible en janvier 2013.	Production des rapports définitifs des pilotes Lancy Square, Montbrillant et St-Georges Center. Révision de la stratégie immobilière en 2013 (en y intégrant les recommandations de l'audit de l'inspection cantonale des finances (ICF).
10-06.2	Rapport intermédiaire au CE	31/12/2012	80%	100%	(I)	La validation par les conseillers d'État des listes de collaborateurs pouvant quitter la Vieille-Ville s'avère caduque (voir livrable no 10-06.6 "Poursuite libération Vieille-Ville"). La construction du bâtiment à Onex se poursuit en vue d'une mise à disposition en janvier 2014, tout comme la réalisation des travaux d'aménagement du bâtiment de Glacis-de Rive, initialement prévu pour la libération de la Vieille-Ville, désormais attribué au Pouvoir Judiciaire. Ladite attribution permet la résiliation du bail de l'Athénée 6 en 2013.	Réviser la stratégie immobilière de l'Etat de Genève en 2013, selon les recommandations formulées par l'inspection cantonale des finances (ICF) dans son audit.
10-06.3	Décision CE sur poursuite mise en œuvre	30/06/2013	90%	95%	۵	Le bilan qualitatif de l'occupation du bâtiment des Olliquettes par la direction générale de la mobilité (DGM) et le bilan définitif de ce même bâtiment seront publiés début 2013 (attente bouclement des comptes 2012 et enquête de satisfaction en cours). Le bilan qualitatif et quantitatif de Montbrillant sera réalisé début 2013 (attente bouclement des comptes 2012 et enquête de satisfaction en cours). Le bilan du bâtiment de Saint-Georges Center interviendra fin 2013.	Production des rapports définitifs des pilotes Lancy Square, Montbrillant et St-Georges Center. Révision de la stratégie immobilière en 2013 (en y intégrant les recommandations de l'audit de l'inspection cantonale des finances (ICF).
10-06.4	Suivi du plan d'actions et du plan de communication [Mise en place et suivi du plan d'actions et du plan de communication]	31/12/2012	90%	90%	۵	Le plan de communication est établi et mis en œuvre au travers, par exemple, de visites de locaux, du film de la vitrine des locaux ou du montage de la brochure de promotion.	Le plan d'action sera revu en 2013 en fonction de la nouvelle stratégie immobilière et intégrera les recommandations formulées par l'inspection cantonale des finances (ICF) dans son audit.
10-06.5	[Poursuite des opérations pilotes]	31/12/2012	N/A	N/A		Voir commentaire sous livrable no 10-06.1 "Poursuite des 5 opérations pilotes".	Voir commentaire sous livrable no 10-06.1 "Poursuite des 5 opérations pilotes".

Objectif 10-06 Mettre en oeuvre l'optimisation des locaux administratifs de l'Etat de Genève (OLEG). Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-06.6	Poursuite libération Vieille-Ville.	31/12/2012	N/A	N/A		Décision a été prise en septembre 2012 de ne pas poursuivre la libération de la Vieille-Ville telle qu'initialement prévue. Seules demeurent des opérations ponctuelles portant sur des objets spécifiques à valoriser, tels que Calvin 8, Calvin 11 et Grange7. Ce livrable est dès lors abandonné.	Réviser la stratégie immobilière de l'Etat de Genève en 2013, selon les recommandations formulées par l'inspection cantonale des finances (ICF) dans son audit. Valoriser Calvin 11 (en 2014).
10-06.7	Implémentation du plan de passage.	31/12/2012	N/A	N/A		La réalisation du plan de passage est actuellement suspendue : celle-ci dépend de la récolte dûment finalisée des besoins des utilisateurs et des bilans des pilotes réalisés. Elle s'inscrit par ailleurs dans le plan d'action global du projet d'optimisation des locaux de l'État de Genève (OLEG) qui doit faire l'objet d'une révision.	Le plan d'action sera revu en 2013 en fonction de la nouvelle stratégie immobilière et intégrera les recommandations issues de l'audit de l'inspection cantonale des finances (ICF).
10-06.8	Identification des besoins des utilisateurs.	30/06/2013	75%	75%	(3)	La récolte des besoins des utilisateurs s'est poursuivie en fonction des demandes des nouvelles affectations de locaux émanant des départements.	Le projet de récolte des données est mis en suspens, le projet d'optimisation des locaux étant soumis aux restrictions budgétaires. La récolte des données se poursuit néanmoins en fonction des demandes d'affectation de locaux. Ces données seront mises à jour en 2014 (nouvelle législature).

Objectif 05-07 Finaliser le projet d'un nouveau Palais de justice (politique publique I). Département rapporteur: DU Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-07.1	Dépôt d'un crédit d'étude	30/04/2013	0%	35%	O	Dans le cadre de la réduction des investissements, le Conseil d'État a reporté d'une année le dépôt du projet de loi (PL) ouvrant le crédit d'étude	
05-07.2	Lancement des études	01/03/2014	N/A	N/A		Le lancement des études ne pourra se faire que lorsque le crédit d'étude sera voté (voir livrable 05-07.1).	-

Objectif 10-07 Administration en ligne (AeL) : - stimuler la création d'entreprises - faciliter l'activité commerciale - simplifier l'accès du public aux prestations. Département rapporteur: DS
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-07.1	Terminer les prestations prioritaires de l'AeLfin de développement des prestations en ligne : P3 portail social, P5: service des automobiles, P7: Guichet PME, P8: Guichet pilote permis de construire, P9: Santé	31/12/2013	95%	100%	٥	Fin des réalisations des prestations.	Clore le programme en 2013.
10-07.2	Terminer les prestations complémentaires AeL: Fin de développement de prestations complémentaires, attestations de non-poursuites, espace entreprise	31/12/2013	95%	100%	0	Fin des réalisations des prestations.	Clore le programme en 2013.
10-07.3	Traiter le volet cyber-intrusion de l'Ael - mise en service de l'antenne citoyenne Onex	31/12/2013	100%	100%	(3)	Fin des réalisations des prestations.	Clore le programme en 2013.
10-07.4	Finir la LHR - développer les bases logements, baiements et foyer, mettre en service le recensement automatisé.	31/12/2013	100%	100%	0	Fin des réalisations des prestations.	Clore le programme en 2013.

Q Energie

Q01 Energie

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Rénovation et assainissement énergétique du parc bâti

Le service cantonal de l'énergie (SCANE) a poursuivi la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'énergie s'agissant notamment de l'application des nouvelles obligations faites aux grands consommateurs du canton et des exigences en matière de suivi de la consommation des bâtiments du canton. Pour faciliter ce suivi, le SCANE a formé un réseau de concessionnaires et développé un système d'administration en ligne leur permettant d'exercer leur activité.

En parallèle, pour inciter les propriétaires à rénover leurs bâtiments, le canton a poursuivi le programme de subventions du ChèqueBâtimentEnergie et développé un cadastre du potentiel solaire des toitures avec le concours des Services industriels de Genève. Un cadastre d'une thermographie aérienne a par ailleurs été mis en ligne sur le système d'information du territoire genevois, en étroite collaboration avec l'association des communes genevoises. Un dispositif de subventions aux propriétaires ayant recours à des éco-conseillers complète ce dispositif.

Réseaux d'énergie

L'interconnexion du réseau CADIOM et du réseau CAD-Lignon a été achevée en août 2012. Par ailleurs, le service a soutenu l'extension du réseau CADIOM à la commune d'Aire-la-ville (voir également ci-après sous Services industriels de Genève).

AUTRES PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le projet de développement de l'hydroélectricité sur le Rhône à Conflan, traité sous la politique environnementale F, permettra d'augmenter la part d'énergies renouvelables locales couvrant les besoins en électricité du canton. La réalisation d'un programme de prospection et d'exploration du sous-sol genevois, également traité dans la politique environnementale F, est intégrée dans la planification énergétique de réseaux thermiques.

PRESTATIONS OPERATIONNELLES

En 2012, le secteur de la planification énergétique territoriale a validé les concepts énergétiques territoriaux de onze périmètres géographiques dans le cadre des procédures d'aménagement du territoire et de périmètres présentant des potentiels de valorisation d'énergies renouvelables locales.

Le secteur assainissement a imparti aux cent plus grands consommateurs d'énergie du canton un délai d'une année pour s'engager dans des programmes d'efficacité énergétique. Les propriétaires de 15'000 bâtiments ont reçu le rappel des échéances légales concernant le suivi obligatoire des consommations d'énergie de leurs bâtiments.

Le secteur des autorisations a produit 600 préavis dans le cadre de requêtes en autorisation de construire et a octroyé des autorisations pour 80 installations, soit essentiellement des installations de climatisation et des installations de chauffage de piscines extérieures à partir d'énergies renouvelables.

Le secteur des subventions a traité 714 requêtes en subvention, dont la moitié concerne des mesures d'amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment (fenêtres, isolation des murs) et l'autre moitié concerne des installations techniques renouvelables (panneaux solaires, chaufferies au bois etc.) et des audits.

Services industriels de Genève (SIG)

2012 a été marquée par la poursuite du programme d'investissements ambitieux, tant dans les infrastructures mises à disposition de la collectivité que dans les énergies renouvelables et les réseaux thermiques.

La capacité de production d'électricité renouvelable a été augmentée grâce à la mise en service de la centrale solaire de Palexpo de 4,2 MW, dont l'inauguration a eu lieu le 16 octobre.

L'année 2012 a également été marquée par la vidange exceptionnelle du barrage de Verbois, qui a pu être réalisée avec des impacts environnementaux limités.

Le secteur thermique a poursuivi son développement avec, notamment, la mise en service de la liaison des réseaux CADIOM et Lignon, et l'étude de nouvelles solutions thermiques renouvelables basées sur la valorisation des ressources locales (projet Génilac).

Les Services industriels de Genève continuent leurs efforts en matière de programmes d'économies d'énergies et de performance énergétique, avec notamment la poursuite du programme éco21, totalisant 72 GWh/an d'économies potentielles enregistrées, contribuant ainsi à la stabilisation de la consommation d'électricité dans le canton depuis 2008. A relever également l'obtention du watt d'or par les SIG (pour la deuxième fois en trois ans) grâce au programme éco21 et au contrat de performance énergétique.

Le déploiement de la fibre optique (FTTH) s'est poursuivi. Près de la moitié des ménages et entreprises du canton y a désormais accès.

Enfin, sur le marché de l'électricité, la pression de la concurrence sur les prix s'est encore accrue, notamment en raison de prix du marché très bas. Néanmoins, les Services industriels de Genève ont pu limiter les pertes de clients depuis l'ouverture du marché à 6% en consommation annuelle des clients ayant exercé leur éligibilité. Le tarif moyen de l'électricité a connu une baisse en 2012.

Energie

Tableau synthétique de suivi du programme de législature

Objectif 03-01 Accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments du canton.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs: DU

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-01.1	Poursuite des actions dans le but d'atteindre un taux de rénovation de 2% par an.	31/12/2012	100%	100%	0	Les mesures d'information en faveur des acteurs immobiliers concernant la nouvelle loi sur l'énergie se sont poursuivies, avec notamment la publication d'une brochure destinées aux propriétaires. Une formation des concessionnaires agréés pour calculer l'indice de dépense de chaleur des bâtiments a été dispensée. En octobre 2012, un délai d'une année a été imparti aux 100 plus grands consommateurs d'énergie du canton pour s'engager dans un programme d'efficacité énergétique conformément à la nouvelle loi sur l'énergie. En décembre 2012, les propriétaires de quelque 20'000 bâtiments se sont vus individuellement rappeler les échéances légales pour la communication de leurs consommations d'énergie au service de l'énergie.	La mise en œuvre des premières obligations d'économie d'énergie incombant aux grands consommateurs et aux propriétaires de bâtiments s'échelonnera sur 2013-2015.

Objectif 03-03 Développer des projets de géothermie de moyenne et grande profondeur.

Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Cas échéant, reprise du forage à Thônex jusqu'à 3'800 m.	31/12/2012	N/A	N/A		Projet abandonné en raison de l'importance du risque d'échec en l'absence d'une meilleure connaissance du sous-sol.	
03-03.2	Etudes pour de nouveaux projets.	31/12/2012	90%	100%	0	Lancement par le Conseil d'Etat du projet "Géothermie 2020".	Travaux pour la révision du règlement sur les Mines.

Objectif 03-05 Réexaminer l'opportunité de la construction d'une centrale à gaz à Vernier dans le cadre d'une politique énergétique durable.

Département rapporteur: DS

Département(s) co-rapporteurs: DIME

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)	
Il n'existe a	Il n'existe aucun livrable défini pour cet objectif durant la période évaluée.							

Energie

Objectif 03-06 Développer les réseaux d'énergie et y connecter des centrales chaleur-force pour remplacer des chaudières individuelles. Département rapporteur: DS Département(s) co-rapporteurs: DIME

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-06.1	En fonction des décisions prises en 2010, interconnexion des réseaux de chaleur à distance (CAD) Lignon et CADIOM S.A.	31/12/2012	100%	100%	③		Projet d'extension du réseau CADIOM - Autres réseaux en projet.

Objectif 03-07 Construire une centrale chaleur-force alimentée par la biomasse. Département rapporteur: DIME Département(s) co-rapporteurs: DS

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-07.1	Remise au Conseil d'État du rapport sur la valorisation de la biomasse au niveau de la région.	31/12/2012	65%	90%	(1)	Rapport validé par la partie française.	Passage au Conseil d'Etat.
03-07.2	Soutien au développement de projets identifiés	31/12/2012	75%	100%	(1)	Suivi du projet Pôlebio.	Modification du plan de gestion des déchets pour l'attribution de la zone d'apport Rhône.